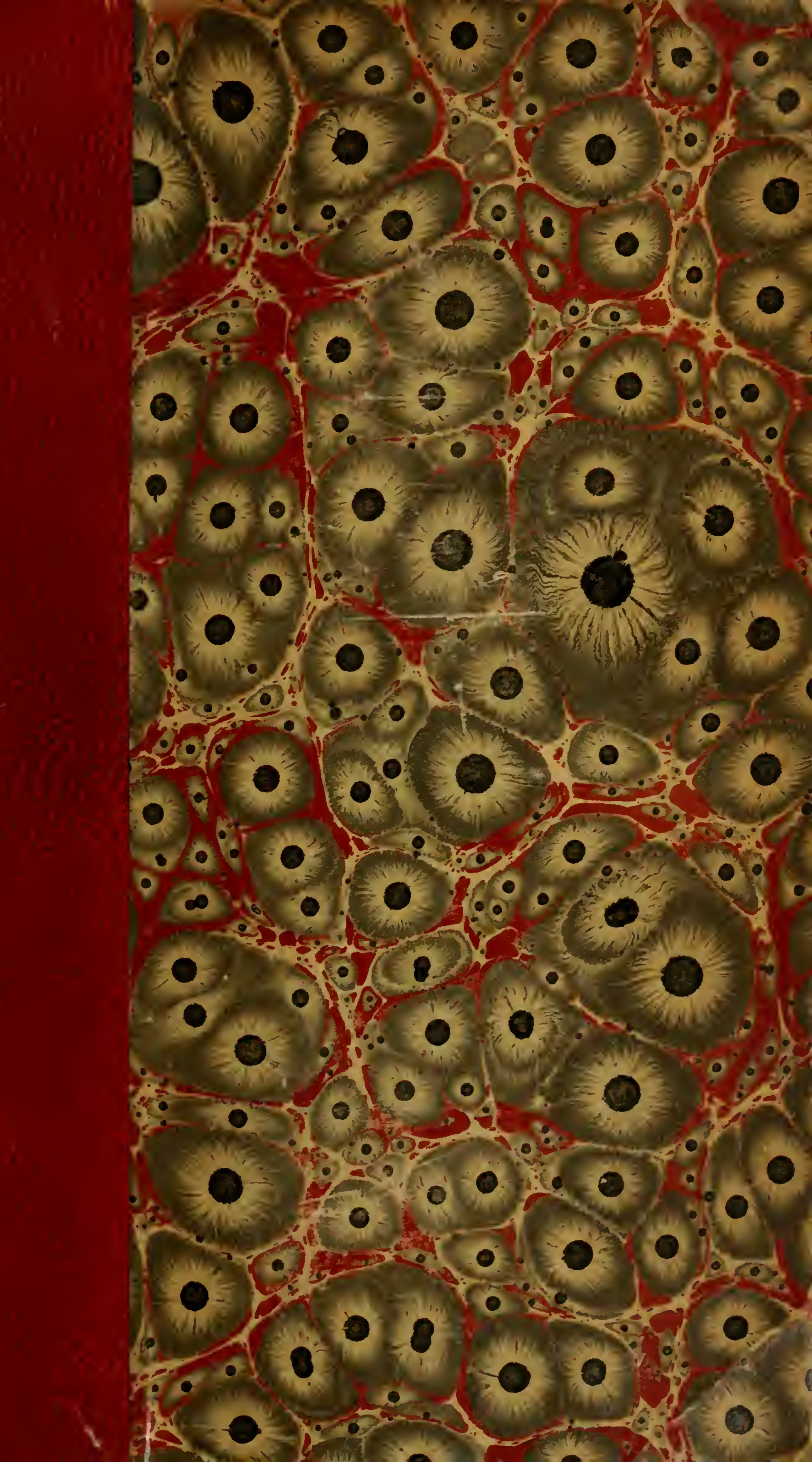






L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

TOME DEUXIÈME

DU MÊME AUTEUR

Commentaire de la loi sur les Ordres (1859).
Commentaire de la loi des Coalitions (1864).
Démocratie et Liberté (1867).
Le 19 Janvier (1869).
Une Visite a la chapelle des Médicis (1872).
Lamartine (1874).
Principes et Conduites (1875).
Le Ministère du 2 Janvier, mes Discours (1875).
Concile du Vatican (1877).
Thiers a l'Académie (1879).
Liberté des Sociétés (1880).
Le Pape est-il libre a Rome? (1882).
Le Concordat est-il respecté? (1883).
Le Concordat et la Séparation de l'Église et de l'État (1885).
Le Concordat et le Gallicanisme (1885).
Manuel du droit ecclésiastique (1885).
1789 et 1889 (1889).
Michel-Ange (1892).
Discours pour le Prix de Vertu (1892).
Solutions politiques et sociales (1894).
L'Empire libéral, tome Ier, le principe des Nationalités (1895).
Marie Magdeleine, récit de jeunesse (1896).

ÉMILE OLLIVIER

L'EMPIRE LIBÉRAL

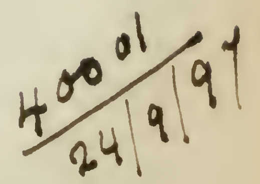
ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

> Que toutes tes paroles aient un accent d'héroïque vérité.
>
> MARC-AURÈLE.

LOUIS-NAPOLÉON ET LE COUP D'ÉTAT

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1897





L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

LIVRE II

LES IDÉES, LES SENTIMENTS, LES ACTES DU PRINCE NAPOLÉON JUSQU'AU COUP D'ÉTAT

Quand Priam s'est assis devant cet Achille dont les mains terribles, dont les mains meurtrières avaient versé le sang d'Hector et de la plupart de ses enfants, il commence à le considérer : il est étonné de le voir si beau, si grand, si plein de majesté. Achille, de son côté, quoique le cœur encore plein du désespoir de son Patrocle perdu, n'est pas moins frappé de la haute mine et de l'air de grandeur qui éclatent sur toute la personne de Priam et de la sagesse de ses propos. Les hommes de véritable vaillance jugent de même ceux contre lesquels ils ont le plus âprement combattu, auxquels ils ont donné et desquels ils ont reçu des blessures. Qu'ils réussissent ou non à les vaincre, ils ne les outragent pas, et même dans l'emportement de la

mêlée, ils ne méconnaissent ni leur majesté, ni leur grandeur, ni leur sagesse. Combien nous sommes éloignés de cette longanimité équitable! Au moindre dissentiment nous refusons à celui en qui nous voyons un adversaire les dons et les vertus dont il est le plus manifestement doué, et nous nous acharnons à faire grimacer en caricature le plus noble visage. Il nous est contraire, donc il n'a aucune valeur ni intellectuelle, ni morale. Est-il orateur, on lui refuse l'éloquence. Est-il écrivain, on lui conteste le style. Est-il un politique, il manque d'honneur ou tout au moins de clairvoyance et d'habileté. Sous le règne de Louis-Philippe, le maréchal Soult avait perdu ou gagné la bataille de Toulouse, suivant qu'il était au pouvoir ou dans l'opposition. On m'a conté qu'un professeur allemand, narrant l'histoire de France, se bornait à reproduire sur chacun de nos gouvernements les opinions de nos historiens qui lui étaient contraires. Les Girondins jugeaient la Montagne, les montagnards la Gironde, les républicains Napoléon I[er], les bonapartistes la Restauration, et les uns et les autres Louis-Philippe. Il concluait, au milieu des applaudissements joyeux de son patriotique auditoire, que, de l'aveu combiné de nos propres écrivains, nous étions une nation couarde, sotte, incapable de prévoyance, de suite et de bon sens, en tout point méprisable.

Aucun personnage historique n'a été, autant que l'empereur Napoléon III, en proie au dénigrement systématique et déchaîné. Tout en lui,

la personne comme le caractère, la jeunesse, même la naissance, tout a été noirci, vilipendé. Il n'est pas le fils de son père ; avant le pouvoir c'était un fou ; après, c'est un bandit ; il l'a exercé en rêveur ou en crédule. Il a rarement su ce qu'il voulait ; quand il l'a su, il s'en est laissé détourner ; ou bien, au contraire, halluciné fanatique, inaccessible aux conseils, il s'est acharné aux visions chimériques : il a été joué par Palmerston, séduit par Cavour, trompé par Bismarck. Je ne tiens compte que des attaques modérées, je ne m'arrête pas à celles qui l'ont traité « de Soulouque blanc, de Judas, de Tibère, de boucanier, de chourineur, de Cartouche, de Mandrin déguisé en César, de chacal au sang froid, de pick-pocket, de bouffon, de grotesque, d'insulte à la figure humaine, d'immondice déployée au sommet de l'État, de Césarion, d'infâme Naboléon, dont le palais était le centre de la honte du monde, etc., etc. [1] ».

Thiers, dans un admirable morceau sur l'art d'écrire l'histoire, dont il restera certainement un des maîtres, a dit que la qualité essentielle de l'historien, c'est l'intelligence. Sans nul doute, mais à quoi l'intelligence n'est-elle pas à la fois nécessaire et suffisante ? N'est-ce pas elle qui a composé la Chapelle Sixtine, *Don Juan*, *Jocelyn*, le *Discours de la Méthode*, le *Système des mondes* ? Il faut donc préciser davantage : les deux qualités de l'intelligence indispensables à écrire

1. *Napoléon le Petit* et *les Châtiments*.

dignement et utilement l'histoire sont la souplesse et la bienveillance. La souplesse identifie aux situations les plus diverses, la bienveillance, aux caractères les plus compliqués. Sans souplesse, l'historien ne comprend pas les événements, et il les défigure; sans bienveillance, il peint mal les caractères ou il les calomnie. Qui ne sait sortir de soi, de ses préférences, de ses antipathies, de ses systèmes, ne pénètre pas les autres et ne saisit pas le secret des choses. Aussi l'esprit de parti qui procède avec la roideur de la haine, rend absolument incapable d'écrire une véridique histoire. Poussé à son degré supérieur, il donne Tacite et Victor Hugo, — égaux par le génie et par l'iniquité.

N'ayant jamais été possédé de cet esprit, je n'aurai nulle peine à juger Napoléon III. J'ai souvent attaqué ses actes, alors qu'il y avait quelque courage à s'y risquer. Républicain, en vue d'obtenir des réformes sociales et populaires, — la liberté des coalitions, du travail, des associations, des réunions, — j'ai conclu avec lui un pacte transactionnel, tel que celui établi avec Victor-Emmanuel, dans l'intérêt de l'unité italienne, par le républicain Manin et ses amis, et, à certains moments, par Garibaldi et Mazzini. J'ai pu, comme son ministre principal, l'approcher, causer avec lui, le voir agir au milieu des circonstances les plus pathétiques. Depuis, renversé neuf jours après le début des hostilités, j'ai assisté, en spectateur impuissant et désespéré, à son effondrement, qui a été celui de la patrie; il m'a honoré

de son amitié jusqu'à son dernier jour. J'ai donc quelques titres à parler de lui avec indépendance et justice, surtout avec bienveillance. Cependant, quoique le malheur et les outrages me l'aient rendu sacré, je ne lui sacrifierai ni les devoirs de la conscience, ni les droits de la vérité. Quand je m'y croirai obligé, je maintiendrai mes anciennes critiques, mais en mettant en lumière, plus que je ne l'ai fait aux temps où cela eût paru de l'adulation, ce que jusque dans les défaillances, a eu d'intelligent, de loyal, de patriotique, de généreux, sa conduite de chef d'État dont le mobile principal n'a cessé d'être la passion du bien et de la grandeur.

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE ET LES CONSPIRATIONS

I

Napoléon a eu raison de regretter le mariage avec Marie-Louise. Quelles qu'aient été les faiblesses de Joséphine, ses légèretés de coquetterie, ses maladresses de jalousie, elle était le porte-bonheur de sa destinée. Dès qu'il l'eut arrachée de sa vie, qu'à la captivante créole qui savait si bien seconder ses projets et consoler ses mécomptes par les caresses d'une voix habituée à aller à son cœur, il eut fait succéder l'indifférente Autrichienne, poupée sensuelle, incapable de le conseiller, ni même d'écouter ses confidences ; dès que les glaces de l'ambition eurent éteint les jeunes souvenirs ; dès qu'il eut commis la cruauté de traîner les enfants derrière la marche triomphale de celle qui venait prendre la place de la mère ; dès qu'il eut conçu le rêve de se constituer un avenir de Charlemagne dans les splendeurs duquel s'éteindraient toutes les lueurs de son passé de Bonaparte ; dès qu'il en

fut venu à être plus fier d'avoir obtenu la fille insignifiante d'un César imbécile que de s'être fait lui-même un César sans rival, la Providence se retire de lui et l'abandonne à l'emportement de ses desseins démesurés. Impassible, elle le laisse s'engouffrer en des aventures grandioses comme son génie, mais auxquelles le Premier Consul ne se fût pas risqué. Elle ne lui refuse pas le fils tant désiré, mais, quand elle décrète de relever la fortune des Napoléon, elle ne confie pas cette mission à l'étrangère qui oublia Sainte-Hélène aux bras d'un soudard borgne; elle la réserve au petit-fils de l'épouse répudiée, de la Française qui mourut de douleur à la seule perspective de l'île d'Elbe.

Le 7 janvier 1802, le colonel Louis Bonaparte, troisième frère du Premier Consul, épousait Hortense de Beauharnais[1]. fille de Joséphine. Jamais union ne fut plus mal assortie. Louis était loin d'être sans valeur, « chaleur, esprit, santé, talent, commerce exact, bonté, il réunit tout, dit de lui son grand frère; pas d'homme plus actif, plus adroit, plus insinuant »[2]. Les succès de son aîné, loin de le griser ou de le piquer d'émulation, l'avaient dégoûté de la gloire « qu'on n'acquiert qu'au prix de choses trop pénibles et même incompatibles avec un cœur sensible ». Au milieu des ambitions en émoi, il se montrait calme, silencieux, modeste, ennemi du bruit, de la pompe et, quoique très

1. Née le 10 avril 1783.
2. A Joseph, le 6 septembre 1795.

brave, déclarait la guerre une barbarie organisée. Enthousiaste de Jean-Jacques Rousseau, ami de Bernardin de Saint-Pierre, il préférait les lettres aux affaires. Une maladie précoce, des rhumatismes qui l'empêchaient de se mouvoir et de se servir de l'une de ses mains à laquelle on était obligé d'attacher une plume afin qu'il pût signer, altérèrent son humeur, le rendirent quinteux, susceptible, tatillon, amer, et malgré ses qualités, fort désagréable, à ceux qui l'entouraient. Dans sa voiture à Florence, il avait fait établir deux cordons communiquant extérieurement avec le cocher et indiquant les deux directions opposées : il tirait l'un, puis aussitôt après l'autre, et le pauvre diable de cocher ne savait à quel saint se vouer. Tel il fut toute sa vie. Quand il était roi de Hollande il changeait d'avis, a-t-on dit, trois fois par jour.

Hortense était une svelte personne aux yeux bleus, au teint éblouissant, à la voix vibrante, claire, douce, insinuante; toute séduction et agrément, quoique sans beauté. D'un esprit gai, brillant, léger, d'une humeur capricieuse, avide de mouvement, de distractions, aimant la peinture, la musique, la toilette, le bel esprit des conversations, les parties de plaisir, les fêtes, d'une bonté pour tous qui ne se défendait pas assez de dégénérer en préférence pour quelques-uns, d'une amabilité côtoyant de si près la coquetterie qu'il était souvent malaisé de l'en distinguer, elle détonnait de toutes manières sur

la morosité grave et sentimentale de son tranquille mari. De semblable ils n'avaient que l'opiniâtreté, agréable chez elle, grincheuse chez lui : on l'appelait, elle, la douce entêtée. Ils eurent de la peine à s'accorder à peu près. Cependant de leur union naquirent trois fils, tous légitimes, quoi qu'en ait dit la calomnieuse histoire de la haine. Hortense ne fut jamais pour son beau-père qu'une fille tendre, dévouée, respectée : si la douleur que l'Empereur ressentit de la mort du premier des enfants de son frère (5 mai 1807) fut vive, c'est parce que, sur la tête de ce jeune Napoléon, remarquable par sa beauté, sa précoce intelligence, il avait placé ses espérances d'hérédité. Il est aussi faux d'attribuer à l'amiral hollandais Verhuel la paternité du troisième enfant, Louis-Napoléon (né le 20 avril 1808). L'amiral se trouva en effet aux Pyrénées dans les mois qui précédèrent la naissance, mais à Barèges et non à Cauterets, où il vint une seule fois dîner avec la reine en courtisan cherchant la faveur, non en favori qui en jouit, tandis que le roi Louis, réconcilié avec sa femme à la suite de la mort de leur fils aîné, vivait avec elle dans une complète intimité maritale[1].

La mésintelligence entre les époux ne recommença qu'à Paris, sur le refus d'Hortense de venir en Hollande faire ses couches. Le prince Louis naquit rue Cerutti (aujourd'hui rue

1. *Mémoires* du maréchal de Castellane.

Laffitte). Joséphine annonce joyeusement la nouvelle à Louis : « C'est un prince! Il est beau, il est charmant; il sera grand homme comme son oncle : espérons qu'il ne sera pas boudeur comme son père. » « J'espère, ajoutait Napoléon à Hortense, qu'il sera digne de son nom et de ses destinées. » L'enfant, baptisé à Fontainebleau en 1810, eut pour parrain l'empereur et pour marraine Marie-Louise.

L'Empereur n'était satisfait de son frère ni comme roi de Hollande, ni comme mari. Il le trouvait trop bon comme roi et pas assez comme mari. Il ne le lui laissait pas ignorer : « Un prince qui, dès la première année de sa vie, passe pour être si bon est un prince dont on se moque à la seconde. L'amour qu'inspirent les rois doit être un amour mâle, mêlé d'une respectueuse crainte et d'une grande opinion d'estime. Quand on dit d'un roi que c'est un bon homme ou un bon père, si vous voulez, peut-il soutenir les charges du trône, comprimer les malveillants et faire que les passions se taisent ou marchent dans sa direction ? Ayez dans votre intérieur ce caractère paternel et efféminé que vous montrez dans votre gouvernement, et ayez dans les affaires ce rigorisme que vous montrez dans votre ménage[1]. » Louis, fatigué de ces remontrances et ne pouvant être ni roi ni mari à sa guise, se débarrassa à la fois de son royaume et de sa femme. Il abdiqua au profit de ses enfants

1. Finkenstein, 4 avril 1807.

et s'enfuit à Tœplitz. Il s'y consola en dissertant avec Gœthe sur la rime française et sur les trois unités. « On voit bien, disait Gœthe, que les causes de son abdication sont nées avec lui. »

Napoléon riposte en décrétant : « qu'il n'y a plus de royaume de Hollande (10 juillet 1810) ». Cet acte lui paraît avoir « cela d'heureux qu'il émancipe la reine, et cette infortunée fille va venir à Paris avec son fils, le grand-duc de Berg ; cela la rendra parfaitement heureuse[1] ». Il n'a pas cependant méconnu toujours les torts d'Hortense : « Quelque bizarre, quelque insupportable que fût Louis, il l'aimait, et, en pareil cas, avec d'aussi grands intérêts, toute femme doit être maîtresse de se vaincre et avoir l'adresse d'aimer à son tour[2]. »

Restée seule à Paris, Hortense contracta avec le général de Flahaut une liaison depuis longtemps dans les données publiques de l'histoire. Le père de Flahaut, beaucoup plus âgé que sa femme, emprisonné sous la Terreur, parvint à s'évader. Dans la cachette sûre où il vivait, on raconta devant lui que son avocat venait d'être arrêté comme soupçonné de lui donner asile ; il quitte sa retraite, se rend à la Commune, justifie l'innocent, est envoyé à la guillotine. Sa femme, restée veuve très jeune, se consacra à l'éducation de son fils, et publia quelques romans, « qui n'offrent pas le développement de

1. De Rambouillet à Joséphine.
2. *Mémorial de Sainte-Hélène.*

grandes passions et pas davantage l'étude approfondie des travers de l'espèce humaine, mais des aperçus très fins sur la société, des tableaux vrais et bien terminés, un style orné avec mesure procurent l'agrément d'un esprit qui ne dit rien de vulgaire et d'un goût qui ne dit rien de trop ». Pendant son émigration, la jeune comtesse rencontra le duc d'Orléans, le futur roi des Français, devint pour un temps son amie, sa conseillère influente et active. En 1802, elle épousa M. de Souza.

« Flahaut, a écrit Hortense, avait l'air distingué, l'esprit vif, agréable, brillant, mais léger, plus animé du désir de plaire que pénétré du besoin d'être aimé; si son empressement était extrême pour voir celle dont il fixait l'attention, il mettait les mêmes feux pour tous les plaisirs qui l'en éloignaient, et s'il n'en est pas un qu'il ne lui eût sacrifié, il n'en est pas un qu'il ne recherchât. » Hortense le pressait de s'y livrer, « honteuse du mouvement caché qui l'eût portée à le retenir, heureuse s'il lui eût désobéi, tremblante de le trouver docile ».

De cette liaison naquit un fils qui, sur le témoignage d'un cordonnier et d'un tailleur d'habits, fut inscrit comme enfant légitime d'un sieur Demorny, propriétaire à Saint-Domingue et de son épouse Louise Fleury (23 octobre 1811). Plus tard, le Demorny fut coupé en deux et devint de Morny. L'enfant, remis aux soins de sa grand'mère paternelle, Mme de Souza, apprit d'elle le ton exquis, la bienséance, la finesse de l'esprit, la grâce des

manières, le goût des délassements littéraires.

Secondée par l'abbé Bertrand, Hortense s'occupa elle-même de l'éducation de ses enfants légitimes avec la passion d'une mère, dont la prière de chaque matin était : « Mon Dieu ! faites que mes enfants se portent bien et que je meure avant eux. » Elle veillait aux moindres détails de leur régime, les habituait à la sobriété, écartait d'eux tout ce qui pouvait avoir le caractère de la faiblesse et de l'adulation, s'attachait à leur donner une tenue naturelle, polie, simple, confiante avec elle, respectueuse avec leurs maîtres. Les deux enfants, également charmants, ne se ressemblaient pas. L'aîné, d'un tempérament vigoureux, expansif, bruyant, joueur ; le cadet silencieux, souvent pensif et immobile au milieu de ses jouets. Parfois il lançait d'un ton doux d'aimables et poétiques reparties. Joséphine à cause de son aimable humeur l'appelait : Oui, oui ; elle l'idolâtrait.

Souvent on le conduisait avec son frère déjeuner aux Tuileries. Dès que l'Empereur entrait, il venait à eux, les prenait avec ses deux mains par la tête et les mettait ainsi debout sur la table, au grand effroi de la mère, à laquelle Corvisart avait dit que cette manière de porter un enfant était très dangereuse.

Sa première émotion sérieuse fut en 1815. Sa mère l'avait mené auprès de son oncle à la veille de rejoindre l'armée. A peine introduit par le grand maréchal Bertrand, le petit prince s'agenouille devant l'Empereur, cache sa tête dans

ses genoux et se met à sangloter. « Qu'y a-t-il, Louis, et pourquoi pleures-tu ? Pendant quelques moments, l'enfant ne répond que par ses larmes. Enfin il dit : — Ma gouvernante vient de me dire que vous partiez pour la guerre ; n'y allez point, n'y allez point. — Et pourquoi ne veux-tu pas que j'y aille ; ce n'est pas la première fois que j'y vais ; ne pleure pas ; je reviendrai bientôt. — Mon cher oncle, les méchants alliés vous tueront ; laissez-moi aller avec vous ! » L'Empereur prit l'enfant sur ses genoux et le pressa sur son cœur, puis, après l'avoir rendu à sa mère, il se retourna vers le grand maréchal attendri. « Embrassez-le, maréchal, il aura un bon cœur et une âme élevée : il sera peut-être l'espoir de ma race. »

Sa seconde émotion fut la séparation d'avec son frère aîné qu'il adorait. En 1813 Louis avait quitté l'Autriche et s'était rapproché de l'Empereur, toutefois sans se réconcilier avec sa femme à laquelle il demanda de lui remettre un de ses enfants. Hortense refusa. L'empire tombé, Louis s'adressa au tribunal de la Seine pour l'y contraindre. L'affaire se débattit avec grand éclat par deux illustres avocats du temps, Tripier pour le mari et Bonnet pour la femme. Celui-ci invoqua un argument des plus imprévus. Rappelant que, par des lettres patentes, Louis XVIII avait octroyé le duché de Saint-Leu à l'ex-reine de Hollande et à ses descendants, il s'écriait : « Tout est terminé par cet insigne bienfait qui a trouvé des cœurs reconnaissants.

Que penser de cette indiscrète réclamation qui tend à faire un étranger du jeune duc de Saint-Leu, à l'enlever à sa mère, à sa patrie, *à son roi!* »

Le tribunal, malgré la peinture éloquente que fit Bonnet de la sollicitude d'Hortense pour l'éducation de ses enfants, retira le jeune duc de Saint-Leu à son roi, et ordonna « que, sous trois mois, il serait remis à son père ou à son fondé de pouvoirs ». Le retour de l'île d'Elbe avait empêché l'exécution du jugement. Louis la poursuivit après la seconde Restauration et l'obtint. Le désespoir du petit prince Louis, qui n'ayant jamais quitté son frère tomba ainsi dans une solitude cruelle, ne fut dépassé que par celui de sa mère : on crut qu'elle succomberait à cette épreuve.

II

Ce fut une dure situation que celle de la famille Bonaparte après la seconde Restauration. Une loi draconienne (du 12 janvier 1816) prononçait contre eux, à tous les degrés et même contre leurs alliés, l'exil, sanctionné par la peine de mort, aggravé par la privation des droits civils, titres, pensions, par l'obligation de vendre dans les six mois tous les biens possédés à titre onéreux. Au duc de Richelieu, qui appuyait certaines réclamations de la reine Catherine, Louis XVIII répondait : « Il n'y a pas de justice

en France pour les Bonaparte. » Dans leur exil, chacun des membres de la famille proscrite subissait une surveillance de haute police exercée, au nom de la Sainte-Alliance, par le gouvernement sur le territoire duquel ils séjournaient. Ils ne pouvaient se déplacer sans un passeport délivré par les quatre grandes puissances.

Joseph échappa à cette oppression en s'embarquant pour les États-Unis où, accueilli avec respect, il s'établit à Point Breeze, au bord du fleuve Delaware, sous le nom de comte de Survilliers. Ses frères et sœurs, cachés sous des noms protecteurs, errèrent de divers côtés, essayant tous de se rapprocher de celle qui était le centre de la famille, Mme Letizia, établie à Rome dans un palais du Corso.

Lucien, prince romain, y réussit aisément; il devint le prince de Canino et s'installa à la Ruffinella, près Frascati. Louis se fixa à Florence avec son fils aîné. Jérôme, après avoir été emprisonné un an à Elwangen par son beau-père, le roi de Wurtemberg, dut s'arrêter d'abord à Trieste, non loin de sa sœur Caroline. Là, naquirent deux de ses enfants, la princesse Mathilde et le prince Jérôme-Napoléon. Il n'obtint de se fixer à Rome qu'en 1823. Mais peu après il fut obligé d'abandonner et de vendre la belle habitation qu'il avait construite près de Fermo, parce que le roi de Naples la trouvait trop rapprochée de ses États.

Hortense chassée de Paris dans les deux

heures, parce qu'on l'accusait d'avoir voulu empoisonner tous les souverains alliés, eût voulu s'établir en Suisse. La Confédération ne l'y autorisa pas. Elle se rejeta alors sur Constance. Le grand-duc, malgré sa parenté, la pria de s'éloigner. Elle dut se réfugier en Bavière, où son frère Eugène lui assura un asile à Augsbourg. Elle y acheta une maison, et pendant quatre années, tandis que son fils étudiait au gymnase de la ville, sous la direction d'un nouveau précepteur, le fils du conventionnel Lebas, elle tenait chaque jeudi un cercle fort recherché. Elle obtint enfin du canton de Thurgovie l'autorisation de demeurer dans le château d'Arenenberg qu'elle venait d'acheter. Elle s'y établit définitivement dès que son fils eut terminé son éducation. Comme le froid y était fort rigoureux, elle prit l'habitude de venir chaque hiver à Rome auprès de M[me] Letizia après une halte à Florence, pour saluer son mari avec qui elle s'était réconciliée pour la forme. Les deux frères, séparés par la discorde familiale, goûtaient ainsi la joie de se retrouver pendant quelques jours.

Les Bonaparte ne méritaient guère les suspicions inquiètes dont la Sainte-Alliance les poursuivait. Chacun d'eux ne songeait qu'à recueillir ses débris et à s'arranger le moins mal possible, dans sa situation de proscrit, à ne pas se compromettre, à se faire oublier. Joseph s'occupait de ses propriétés, Lucien de ses fouilles, Jérôme de ses divertissements, Louis de ses compositions littéraires. Ils pratiquaient

à l'envi l'oubli des injures; Joseph correspondait avec Lafayette, Jérôme avec Fouché; Louis avait le culte de l'Autriche, et publiait sur son administration en Hollande un ouvrage, qu'à Sainte-Hélène, Napoléon qualifia de libelle plein d'assertions fausses et de pièces falsifiées. Il fut plus dévoué à la gloire de son frère dans un petit écrit sur Walter Scott (1828) ; cependant, même dans ces notes laudatives, une large part appartient encore à la critique. Il blâme « les mauvais procédés contre l'incomparable reine de Prusse », d'autant moins excusables « que la Prusse est l'amie et l'alliée inséparable de la France ». Il reproche de n'avoir pas rétabli la Pologne, d'avoir légiféré sur les questions religieuses, sans le consentement de l'Église et de son chef. Il déplore l'expédition de Russie, il attribue à la prudence intempestive qui empêcha de distribuer des armes aux faubourgs, l'entrée des alliés à Paris.

En général les préoccupations politiques tenaient peu de place dans l'esprit de l'ancien roi de Hollande; il se consacrait tout entier à ses compositions poétiques. Il publiait un essai sur la versification, une tragédie de *Lucrèce* en vers sans rimes, réduisait en vers de la même espèce *l'Avare* de Molière, et composait une suite au *Lutrin*. Dès qu'il apprit l'arrivée à Florence, en qualité de secrétaire de la légation, du jeune poète des *Méditations*, il le rechercha avec empressement. Lamartine, serviteur des Bourbons, ne se rendait pas dans le palais d'un Bona-

parte, le Bonaparte venait dans le sien, la nuit, suivi d'un valet de chambre qui aidait ses pas infirmes à monter les escaliers. Ils passaient de longues soirées en tête à tête, dans des entretiens purement littéraires ou philosophiques.

A Rome comme à Arenenberg, Hortense, malgré ses occupations artistiques ou ses distractions mondaines, veillait sur l'éducation de son fils avec autant d'intelligence que de tendre sollicitude. Intrépide, elle le rendit tel; fière, elle lui fit un cœur au-dessus des petitesses; admiratrice de Napoléon, elle lui en inspira le culte; convaincue de l'avenir de sa race, elle lui en communiqua la foi. Elle fut malgré tout la faveur providentielle de sa destinée, comme Joséphine l'avait été de celle de son oncle. Par un petit fait on jugera de la manière dont elle agissait sur lui. Comme tous les enfants imaginatifs, il était accessible aux terreurs de l'obscurité. Hortense l'aguerrit en faisant enlever de sa chambre tous les portraits de son oncle. « Ils ne peuvent rester, dit-elle, dans la chambre d'un poltron. » De ce jour l'enfant n'eut plus peur. Elle lui confia la lettre écrite par l'Empereur à sa naissance, et le jeune prince prit l'habitude de la porter toujours sur lui. Elle mit à son doigt la bague de mariage de Joséphine.

Il avait, âgé de treize ans, appris à Augsbourg la mort du captif de Sainte-Hélène. Sa lettre touchante à sa mère, absente en ce moment, témoigne à quel point le souvenir de son oncle présidait déjà à toutes ses pensées. « Ce qui me

fait beaucoup de peine, c'est de ne pas l'avoir vu, même une seule fois, avant sa mort, car à Paris j'étais si jeune qu'il n'y a presque que mon cœur qui m'en fasse souvenir. Quand je fais mal, je pense à ce grand homme, il me semble sentir en moi son ombre qui me dit de me rendre digne du nom de Napoléon. »

En développant en son fils la noble ambition de n'être pas indigne de son nom, Hortense n'alimenta pas les convoitises et les regrets du pouvoir perdu. Malgré ses idées aristocratiques, elle lui donna plutôt des mœurs et des sentiments d'une simplicité philosophique. Elle répétait à tout propos qu'il faut être homme avant d'être prince, qu'il y a aussi une grandeur dans l'infortune dignement supportée. Bien éloignée de prêcher une aveugle superstition dynastique, elle l'avait pénétré de cette idée que les places les plus élevées n'assurent pas le bonheur, que la seule visée devait être de recouvrer la patrie et d'acquérir une distinction personnelle. Elle lui recommandait de ne pas méconnaître, dût-il s'exercer à son détriment, le droit du peuple français de se donner un chef. Ce sentiment élevé de détachement, conseillé par la mère, se transformait en un enseignement historique républicain dans la bouche du précepteur Lebas, naturellement admirateur de la Révolution française.

L'ascendant de cette mère passionnée n'empêchait pas le jeune prince de subir l'influence de son père, auquel, malgré de constantes ru-

desses d'humeur, il témoigna toujours une respectueuse affection. Il lui demandait des conseils et lui rendait compte de la manière dont il les pratiquait. A peine son père l'a-t-il engagé à lire Condillac, il lui annonce qu'il l'a pris dans la bibliothèque; il l'instruit de la distribution de ses journées : il se lève tous les matins à cinq heures, se couche à dix; il va à la chasse une fois par semaine. Il le fait en quelque sorte le témoin de sa vie quotidienne.

Un jour, la soumission lui fut particulièrement pénible. Impatient de se distinguer, il avait désiré faire, au printemps de 1829, la campagne contre les Turcs, en qualité de volontaire dans l'armée russe. Après avoir beaucoup hésité, Hortense y consentit. Restait à obtenir l'assentiment paternel. Le Prince le sollicite en termes pressants : « Ah! mon cher papa, pensez que vous n'aviez pas encore mon âge et que déjà vous étiez couvert de gloire. » Louis n'envoya ni son consentement ni sa bénédiction. Il n'admettait, dans aucun cas ni pour quelque motif que cela pût être, qu'on servît en pays étranger. L'opposition de Mme Letizia se prononça d'une manière plus tranchante. Révoltée à l'idée que son petit-fils revêtirait l'uniforme de l'un de ces souverains qui envoyèrent son fils à Sainte-Hélène, elle le fit venir et lui dit, se redressant sur son fauteuil : « Comment vous appelez-vous? — Napoléon. — Eh bien, maintenant, sortez. »

Condamné à rester dans sa solitude, le jeune

prince continua presque seul son éducation. Au collège il s'était adonné aux langues vivantes, aux sciences exactes ; cependant il était arrivé à lire le latin sans difficulté. A Arenenberg il étudia les poètes et surtout Schiller et Corneille, le poète de son oncle ; il s'occupa avec ardeur des sciences historiques et militaires. Voulant s'initier au métier de la guerre qui lui était interdit dans une grande armée, il se rendit au camp de Thun, comme les jeunes Suisses, s'y fit remarquer par son assiduité et son intelligence. Il s'appliqua aussi aux exercices du corps, natation, équitation et y excella. Il s'était exercé à nager même immédiatement après avoir mangé.

Indépendamment de l'influence de son père et de sa mère, le prince Louis ressentit aussi celle de Joseph, le chef officiel de sa famille. Joseph n'avait pas la supériorité d'esprit de Lucien, mais il était excellent, noble, élevé et d'intentions véritablement patriotiques et désintéressées : tout en lui inspirait de la sympathie. Le chef de guerillas Mina, l'un de ses plus terribles adversaires en Espagne, l'ayant rencontré en Amérique, devint son ami. « Quand je pense, lui disait-il, que j'ai pu combattre un aussi brave homme que vous ! » — Joseph affirmait que la guerre seule avait empêché son frère de doter le pays d'institutions libérales et d'établir une monarchie constitutionnelle. Il rappelait la recommandation dernière transmise par le général Bertrand : « Dites à mon fils qu'il donne

à la nation autant de liberté que je lui ai donné d'égalité. »

Enfin il fut un sentiment que personne n'eut à inculquer au jeune prince et qui naquit de ses propres souffrances, l'amour envers les peuples malheureux. Ces peuples avaient été comme lui victimes de la réaction de 1815 et, dans cette communauté de douleur, il avait trouvé comme une prédestination à se vouer à leur affranchissement. Il envoya au comité philhellénique tout ce que sa mère lui donnait pour ses menus plaisirs.

Il ne manqua à cette éducation que ce qu'Hortense, en quête de plaisirs et d'amours, ne pouvait enseigner ni par ses conseils ni par ses exemples, cette austérité des mœurs qui double la force de l'esprit, rehausse la dignité du caractère et donne le prestige suprême à une existence historique.

A la veille de la Révolution de 1830, les deux fils de Louis et d'Hortense étaient des jeunes gens d'élite : doux et soumis envers leur père, tendres envers leur mère, laborieux, modestes, actifs, dévorés du désir de se dévouer et de s'illustrer. L'aîné avait « l'extérieur d'un héros de roman. Sa taille était élégante ; sa tête, dégagée de ses épaules minces, semblait s'incliner de peur d'humilier la foule ; son œil était limpide, sa bouche ferme ; sa physionomie intéressait avant qu'on eût appris son nom ; il avait dans ses traits cette dignité qui survit aux éclipses du sort. Il n'y avait pas de mère qui n'eût désiré

l'avoir pour époux de sa fille, pas d'homme qui n'eût voulu en faire son ami[1] ». Son père lui inspira le dédain des grandeurs, et un homme d'élite placé à côté de lui comme gouverneur, Narcisse Vieillard, le goût des idées républicaines. — Vieillard, ancien capitaine d'artillerie, avait eu les pieds gelés à la retraite de Russie; son culte de l'Empereur tenait du fanatisme; il l'alliait à un républicanisme fervent et à des idées de libre penseur; profondément intègre, très épris, de poésie classique, jouissant de la haute estime du père, il exerçait de l'ascendant sur le fils.

On eut peine à empêcher le jeune prince d'aller se joindre au soulèvement grec. Lui objectait-on que son nom nuirait à cette cause? « Eh bien, répondait-il, je la servirai sous un nom d'emprunt. » On ne le retint qu'en lui représentant la douleur dans laquelle son départ plongerait son père malade, dont il était la seule consolation. Son mariage avec la délicieuse Charlotte, fille de Joseph, l'ayant établi dans une existence paisible, il s'occupa de science et d'industrie.

L'extérieur du prince Louis n'était pas aussi triomphant que celui de son frère aîné. L'âge emportait chaque jour quelque chose de sa beauté enfantine; agile et musculeux, de petite taille, le buste disproportionné par sa longueur avec l'ensemble du corps, il ne paraissait

1. Lamartine.

grand qu'à cheval. Sous le front élevé, large, droit, puissant, le visage s'allongeait à la Beauharnais et, quoique l'agrément aimable de sa mère s'y trouvât encore, le sérieux mélancolique de son père s'accentuait. Il s'était donné un air militaire en laissant pousser ses moustaches et une légère impériale. Son abord grave, presque sévère, s'adoucissait vite par l'accent pénétrant de sa voix harmonieuse, par l'expression bienveillante de son œil d'un bleu gris, par le charme d'insinuation et de politesse cordiales de ses nobles manières. Plus interrogateur que parleur, s'inquiétant de s'informer, non de briller, il eût paru parfois lent d'intelligence si l'on n'eût été détrompé par ses reparties heureuses, pleines de raison et de finesse, indices d'un esprit à la fois vif et réfléchi. On avait quelque peine à deviner, sous la douceur calme de ses propos, l'intrépidité obstinée de son caractère. Sans effort, il se faisait aimer parce qu'il était simple, compatissant. Il rencontre un jour des prisonniers français revenus de Russie qui, déguenillés, se traînaient sur la route; il remonte dans sa chambre, se déshabille et, par la fenêtre, leur jette ses habits et ses souliers. Une autre fois un mendiant l'implore; n'ayant pas d'argent il lui donne ses vêtements et rentre en chemise et pieds nus.

Une affection d'autant plus tendre unissait les deux frères que leurs idées se ressemblaient : tous les deux républicains et en même temps fanatiques de leur grand oncle ; tous les deux

patriotes, fervents et dévoués aux peuples opprimés; tous les deux impatients d'une occasion de se montrer dignes du nom dont ils étaient fiers, sans en être accablés.

III

La Révolution de 1830 exalta les deux jeunes gens. Ils crurent qu'ils allaient revoir leur patrie et jouir de leurs droits de citoyens français. La nouvelle de l'événement parvint au prince Louis au camp de Thun où, faisant dix à douze lieues par jour, à pied, le sac au dos, il continuait son éducation militaire. Son premier mouvement fut de venir en France. La prudence maternelle le retint, et il ne tarda pas à apprendre que le séjour lui en demeurait interdit, en vertu de la loi de 1816 toujours en vigueur.

Ce n'était pas à lui de parler au nom de sa famille. A défaut du duc de Reichstadt captif, Joseph protesta, par une lettre à la Chambre des députés qu'on ne lut pas (18 octobre 1830). Il ne contestait pas à la nation le droit de révoquer l'acte qui, par 3500000 suffrages, couronna la famille des Napoléon; il se déclarait prêt à obéir à sa volonté, mais il demandait qu'elle fût formellement et directement manifestée, et qu'un vote universel détruisît ce qui fut établi par un vote universel; jusque-là Napoléon II restait en possession de la légitimité résultant du

vote volontaire du peuple, sans qu'une nouvelle élection fût nécessaire[1].

Les divers membres de la famille approuvèrent cette protestation, sauf Jérôme, qui moins exigeant sur les principes ou plus découragé, la jugea au moins inopportune. Il ne se refusait pas « à reconnaître en Louis-Philippe le chef légitime d'une cinquième dynastie. Si cela n'a pas été dans le principe la volonté de la nation, *tous les jours cela le devient*[2]. »

Ne pouvant se rendre en France, le prince Louis s'achemina vers Rome où il arriva avec sa mère le 15 novembre. Il y trouva un interrègne pontifical et la ville en sourde fermentation. Il s'installait à peine que cinquante carabiniers entourèrent son palais et lui notifièrent l'ordre des trois cardinaux chargés du gouvernement intérimaire de quitter la ville sur-le-champ. On lui reprochait d'avoir la veille parcouru le Corso, son cheval orné d'une chabraque tricolore.

Il revint à Florence auprès de son père et de son frère. La fermentation italienne, quoique tempérée par la placidité toscane, s'y faisait sentir. Les jeunes princes condamnés à rester éloignés de leur pays brûlaient de servir au moins en quelque chose la cause italienne. On a

1. Joseph à Thibaudeau, 19 mai 1829. — A Francis Lieber, 1er juillet 1829. — A Lamarque, 9 septembre 1830. — Au général Bernard, 29 septembre 1830. — A Lafayette, 26 novembre 1830, 30 décembre 1830.

2. Lettre à Joseph du janvier 1831.

voulu, à tort, mettre en tout ceci du carbonarisme. Aucun des deux n'était affilié au carbonarisme, né dans l'État Napolitain et à peu près inconnu en Toscane et à Rome. Ils eussent cru s'abaisser en s'astreignant à des mots d'ordre sectaires. Leur dévouement envers l'Italie était aussi spontané que celui envers la Grèce, la Belgique, la Pologne. Ce furent ces sentiments généreux communs à toute la jeunesse du temps et non les devoirs d'une affiliation inexistante, qui les décidèrent à promettre à Ciro Menotti, de Modène, d'apporter le prestige de leur nom à l'insurrection prochaine.

Hortense vivait à Rome dans les alarmes, elle devinait ce qu'on ne lui confiait pas; chacune de ses lettres était une prédication de prudence : « L'Italie, écrivait-elle, ne peut rien sans la France. Une levée de boucliers sans résultat anéantit pour bien longtemps les forces et les hommes d'un parti, et l'on méprise toujours celui qui tombe (8 janvier 1831). »

Les deux princes hésitaient entre ces conseils et leur impatience d'action, quand une circonstance imprévue triompha de leurs incertitudes.

Inquiets de quelques troubles survenus à Rome et aussitôt réprimés, ils avaient pressé leur mère de les rejoindre, lui annonçant que le lendemain ils viendraient à sa rencontre. Le peintre Léopold-Robert, alors dans l'intimité du prince Napoléon et de sa femme Charlotte, et dont le cœur s'emplissait goutte à goutte de cette ivresse d'amour à laquelle sa

raison a fini par succomber, a raconté en témoin ce qui se passa en cette occasion. En allant au-devant de leur mère, « les jeunes princes furent reçus à Spoleto, à Terni, avec de si vives démonstrations de joie, on leur fit tant d'instances pour se joindre aux insurgés, qu'ils se laissèrent entraîner. Napoléon les suivit par faiblesse. Quand je les vis à Terni, je m'aperçus combien il était préoccupé de la position où il mettait sa famille, il m'en parla beaucoup, mais enfin le sort en était jeté[1]. »

A Florence, au lieu de ses fils Hortense trouva la lettre suivante de Louis : « Votre affection nous comprendra; nous avons pris des engagements[2], nous ne pouvons y manquer, et le nom que nous portons nous oblige à secourir les peuples malheureux qui nous appellent. Faites que je passe aux yeux de ma belle-sœur pour avoir entraîné son mari, qui souffre de lui avoir caché une action de sa vie. »

Hortense conjura ses fils de revenir ; le roi Louis lança après eux des courriers ; le cardinal Fesch, Jérôme, firent de même ; tous adressèrent des demandes de rappel au gouvernement insurrectionnel de Bologne. Ni les prières, ni les menaces, ni les refus d'argent n'ébranlèrent les jeunes exaltés. Aux appels éplorés ils ripostaient par des fanfares de jeunesse : « Nous sommes dans la plus grande joie de nous trou-

1. A M. Marcotte, de Florence, 1831.
2. L'engagement pris envers Ciro Menotti.

ver au milieu de gens enivrés de patriotisme[1]. » — « Voici la première fois que je m'aperçois que je vis. Avant je ne faisais que végéter. Notre position est des plus honorables et des plus belles. L'enthousiasme ne fait qu'augmenter... Notre chagrin est de vous savoir inquiète, mais croyez que vous nous reverrez bientôt avec des lauriers, ou plutôt des branches d'olivier[2]. »

Le prince Louis, avec l'aplomb et l'expérience d'un vieux capitaine, enleva Civita Castellana. Dès lors Rome était à discrétion. Les insurgés en prévinrent le nouveau Pape, Grégoire XVI, l'engageant à accorder les réformes qui seules pouvaient arrêter leur marche victorieuse. « On veut, disaient-ils, la séparation du temporel d'avec le spirituel. Que Grégoire XVI renonce au temporel, tous les jeunes gens, même les moins modérés, l'adoreraient et deviendraient les plus fermes soutiens d'une religion épurée par un grand pape et qui a pour base le livre le plus libéral qui existe, le divin Évangile. »

Le Pape ne répondit pas. Au moment où ils allaient mettre la main sur Rome, les princes furent rappelés par le gouvernement révolutionnaire de Bologne et remplacés par le général Sercognani, qui avait pour instruction de ne pas attaquer Rome. Le gouvernement de Bologne cédait d'autant plus volontiers aux désirs de la famille qu'il redoutait les ombrages inspirés par le nom de Napoléon à Louis-Philippe, dont il

1. De Spolète, 12 février 1831.
2. De Terni, 25 février.

espérait encore, sur les assurances de Lafayette, obtenir du secours.

Les princes furent offensés de ce rappel. « Ainsi on veut nous faire passer pour poltrons. Revenir à Florence, cela est de toute impossibilité. Qu'on nous fasse tous les torts imaginables, qu'on ne nous envoie pas d'argent, nous saurons nous en passer en vivant à la ration, et, au lieu d'être volontaires, nous serons sous les ordres du premier venu... Nous avons fait ce que nous devions et nous ne reculerons jamais. » Cependant ils obéirent. A Bologne ils se convainquirent que leur rappel était définitif. S'étant retirés à Forli, ils y furent saisis par une épidémie de rougeole. L'aîné y succomba et mourut « sans gloire quoique né pour la gloire[1] » (mars 1831). Hortense accourut, et par des prodiges de présence d'esprit et d'audace arracha à la main autrichienne le fils qui lui restait et le conduisit en France, bravant la loi de proscription.

Le prince Louis, que la mort de son frère avait plongé dans un morne accablement, se sentit renaître en touchant le sol natal. Il traversa la France à petits pas, savourant la douceur de respirer l'air de la patrie, d'entendre la langue bien-aimée. Sa mère le conduisit à Fontainebleau voir les fonts baptismaux sur lesquels il avait été tenu. La pensée qu'il serait obligé de quitter le beau et cher pays retrouvé lui devint si cruelle que, malgré les remontrances sur l'inu-

1. Lamartine.

tilité de la démarche, il rédigea une lettre au roi par laquelle il le priait de lui permettre de servir comme soldat.

A Paris, ils se logèrent rue de la Paix, à l'hôtel de Hollande, d'où ils apercevaient la colonne Vendôme et le boulevard. La reine se croyait des droits à la bienveillance royale. N'avait-elle pas contribué en 1815 à obtenir à la mère de Louis-Philippe une pension de 400 000 francs et une de 200 000 francs à sa tante, la duchesse de Bourbon, mère du duc d'Enghien? C'est donc avec sécurité qu'elle fit prévenir un officier d'ordonnance de la confiance du roi, d'Houdetot.

Le premier mouvement de Louis-Philippe, — et c'était fort naturel, — fut la contrariété. Dans l'excitation actuelle des esprits, alors qu'à presque toutes les vitrines s'étalaient les portraits des Napoléon, l'arrivée d'Hortense accroissait ses difficultés. Louis-Philippe avertit immédiatement Casimir Perier, son premier ministre. Celui-ci se rendit auprès de l'ancienne reine. D'abord sec et dur, il s'adoucit sur l'assurance qu'elle se proposait uniquement de traverser la France, de gagner Londres et ensuite Arenenberg. Le lendemain d'Houdetot vint prendre Hortense de la part du roi rassuré, et la conduisit mystérieusement au Palais-Royal, dans sa petite chambre de service meublée d'un lit et de deux chaises. Le roi y vint aussitôt, se montra poli, aimable, bienveillant, presque affectueux. « Il connaissait les douleurs de l'exil, et si cela ne

dépendait que de lui, il les épargnerait aux autres : il espérait que le temps viendrait bientôt qu'il n'y aurait plus d'exilés sous son règne. » Il recommanda à la reine de tenir sa présence secrète, exprima le désir de lui rendre service. Il savait qu'elle avait des revendications à exercer ; il comprenait les affaires et s'offrait à être son homme d'affaires auprès de ses ministres. Puis, il fit chercher sa femme et sa sœur et ne les laissa un instant avec la visiteuse que pour revenir bientôt. Alors, les deux reines assises sur le lit, le roi et M[me] Adélaïde sur les deux chaises, d'Houdetot debout derrière la porte afin d'empêcher qu'on l'ouvrît, se noua une longue conversation sympathique, familière, abandonnée, telle que Hortense eut l'illusion de se retrouver au milieu de sa propre famille. Elle parla alors au roi du projet de lettre de son fils ; le roi l'engagea à la lui envoyer.

On la comblait de prévenances et d'attentions afin que, satisfaite et maniable, elle partît au plus tôt. Elle y était décidée, lorsque le Prince ayant été pris d'une fièvre brûlante, elle dut différer. On a raconté que Casimir Perier aurait dit au conseil : « A l'heure même où Votre Majesté recevait la mère, le fils était en conférence avec les principaux chefs du parti républicain et cherchait les moyens de renverser votre trône. » Le chef du cabinet put se convaincre dès le lendemain de la fausseté de ce rapport, en venant porter lui-même à la reine la réponse aux désirs qu'elle avait exprimés. « On lui accorderait un

passeport; on s'intéresserait à la revendication de Saint-Leu, garantie par les grandes puissances; on offrait un secours pécuniaire; mais on ne pourrait accepter le Prince dans l'armée que s'il changeait de nom; le gouvernement devait éviter d'inquiéter les puissances, car les partis montraient un tel acharnement, que la guerre le perdrait. » La reine remercia des bonnes paroles et refusa le secours. Le Prince s'indigna qu'on lui proposât l'abandon de son nom. « Vous aviez raison, ma mère, fit-il, retournons dans notre retraite. »

Cependant le 5 mai, anniversaire de la mort de l'Empereur, approchait et une manifestation populaire s'annonçait au pied de la colonne Vendôme; on commençait à chuchoter de la présence du Prince, déjà quelque peu populaire par l'équipée des Romagnes. Le 4 mai, d'Houdetot vint notifier à la reine qu'à moins que la vie de son fils ne fût en danger elle eût à quitter sur-le-champ la France. La reine demanda qu'on attendît que les sangsues mises au cou du Prince, et qu'elle montra, eussent cessé de couler, qu'elle partirait aussitôt. Dès le 6, elle se mit en route. En dehors des aimables paroles, le seul service effectif qu'elle reçut du gouvernement de Louis-Philippe fut de n'avoir pas été arrêtée comme le permettait la loi de 1816.

A Londres, le Prince fut pris, par suite des fatigues de ce voyage précipité, d'une jaunisse dont il eut de la peine à se remettre. On l'accusa néanmoins d'être venu en Angleterre

guetter la couronne de Belgique. Il se crut obligé à un démenti. Son seul désir eût été de combattre « en qualité de simple volontaire, dans les rangs glorieux des Belges ou dans ceux des immortels Polonais, s'il n'avait craint qu'on n'attribuât ses actions à des vues d'intérêt personnel ».

Hortense fit témoigner à Talleyrand le désir de le voir. A ce désir sans dignité Talleyrand répondit par un refus sans courtoisie. Il envoya sa nièce, Mme de Dino, demander en quoi il pouvait être utile. Lorsque la reine eut expliqué qu'il s'agissait d'obtenir, afin de rentrer en Suisse par la France, le passeport visé ou autorisé par les cinq grandes puissances, sans lequel aucun Napoléon ne pouvait se mouvoir, il transmit la demande à Paris, d'où on lui répondit de l'accueillir.

Cette fois Hortense évita la capitale; elle avait été épouvantée par une exclamation de son fils : « Si, en traversant Paris, je vois le peuple massacré, je m'élance dans ses rangs. » Ils tournèrent autour sans y entrer. Ils visitèrent, à Ermenonville, le tombeau de J.-J. Rousseau, à Rueil celui de Joséphine. Ils n'eurent pas la force de se rendre à Saint-Leu. Par la grille fermée de la Malmaison, à cette heure du couchant, *memento* quotidien de la mort qui rend mélancoliques même les heureux souvenirs, ils contemplèrent à la dérobée les jardins silencieux, la demeure fermée du Premier Consul, et, eux aussi, ils dirent :

Ma maison me regarde et ne me connaît plus.

IV

Le retour fut triste ; le Prince se retrouvait en présence des pensées douloureuses écartées pendant son voyage. « J'ai bien pleuré, racontait-il à son père en revoyant le portrait de ce pauvre Napoléon, son cheval et sa montre. » Il refuse de s'occuper de l'héritage de son frère. Il ne tient nullement à l'argent qui vient d'une source aussi malheureuse, il ne demande que les objets ayant servi à l'usage personnel. Il eût voulu s'arracher à ces poignantes émotions en allant combattre en Pologne où l'appelaient les généraux insurgés. Un jeune Bonaparte apparaissant parmi eux, le drapeau tricolore à la main, produirait, à les en croire, un effet dont les suites seraient incalculables. Son père et sa mère unirent en vain leurs supplications, leurs ordres pour le retenir. Il quitta Arenenberg clandestinement sous un nom supposé. Cette démarche, identique à celle qui l'avait engagé en Romagne, ne pouvait être attribuée à une affiliation au carbonarisme. Il fut arrêté en route par la nouvelle de la chute de Varsovie.

Rentré dans sa solitude il apprit que la patrie lui était décidément fermée et qu'une loi frappait les Bourbons et les Napoléon de la même proscription (avril 1832). On replaçait l'Empereur sur sa colonie et l'on fermait la porte de la patrie sur ses frères et ses neveux. Y-a-t'il

un plus saisissant exemple des contradictions au milieu desquelles les hommes se débattent dans leur misérable existence? Il protesta véhémentement contre cet accouplement légal des vainqueurs et des vaincus de Waterloo.

La patrie fermée, toute vie active interdite partout, l'exilé retomba douloureusement sur lui-même. Il était parvenu à cet âge où l'amour d'une mère ne suffit plus à remplir le cœur : « J'ai tellement besoin d'affection que si je trouvais une femme qui me plût et qui convînt à ma famille, je ne balancerais pas à me marier. Ainsi, mon cher papa, donnez-moi là-dessus vos conseils (15 décembre 1831). » Le père lui répond que l'essentiel « pour éviter les malheurs trop connus dans cet état était de ne pas être amoureux ». Sur cette peu encourageante consultation, il s'étourdit par le travail : il passait ses jours et une partie de ses nuits sur ses cartes et sur ses livres. Il publia presque coup sur coup les *Rêveries politiques* (1832) et les *Considérations politiques et militaires sur la Suisse* (1833). Dans ses écrits de jeunesse on retrouve les convictions que les années ont modifiées dans leur forme, mais dont la substance constitue l'unité de sa pensée. Avant tout le dévouement à cette idée des nationalités que la France démocratique élaborait, en la plaçant comme lui sous l'autorité du prophète de Sainte-Hélène. « L'empereur Napoléon devait mettre un terme à l'état provisoire de l'Europe après la défaite des Russes et l'abaissement du système

anglais. S'il eût été vainqueur, on aurait vu le duché de Varsovie se changer en nationalité polonaise, la Westphalie se changer en nationalité allemande, la vice-royauté d'Italie se changer en nationalité italienne. »

Les nationalités, c'est pour la politique extérieure. Pour la politique intérieure, c'est le socialisme, mot équivoque, bien ou mal famé suivant le sens auquel on s'en sert, qui dans sa langue signifiait, comme dans celle de Saint-Simon, que le but essentiel de la politique doit être l'amélioration du sort matériel, intellectuel et moral du plus grand nombre. Il allait alors jusqu'à la limite extrême : « La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler (art. XII). »

Sur la question même de la forme du gouvernement il entrait dès lors dans la contradiction sous laquelle il s'est débattu toute sa vie : il était à la fois républicain et impérialiste. « Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa constitution, une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures (art. XIV). » Et en même temps il se proposait de rétablir les institutions napoléoniennes. L'antinomie paraît insoluble. Il s'en tire en décidant que le gouvernement serait monarchique à la vérité, mais qu'à l'avènement de chaque nouvel Empereur la sanction du peuple serait demandée. Si elle était refusée, les deux

Chambres proposeraient un nouveau souverain au peuple indistinctement admis à concourir à l'élection.

A la suite des *Rêveries* il reçut le titre de citoyen de Thurgovie ; après les *Considérations*, celui de citoyen de la République helvétique ; enfin, en 1834, sur la proposition de Tavel, vice-président du conseil exécutif, le canton de Berne le nomma capitaine du régiment de l'artillerie cantonale. Ces distinctions fortifièrent ses sentiments républicains. « Tout cela me prouve, écrivait-il à sa mère, que mon nom ne trouvera de sympathie que là où règne la démocratie (17 juillet 1834). » — « Vous avez bien raison, répétait-il à Vieillard, ce n'est pas dans les salons dorés qu'on me rendra justice, mais dans la rue. C'est là qu'il faut que je m'adresse aujourd'hui pour trouver quelque sentiment noble (28 février 1834). »

La vie à Arenenberg était d'ordinaire sévère et monotone. Du château « situé sur une espèce de promontoire à l'extrémité d'une chaîne de collines escarpées, on jouissait d'une vue étendue mais triste. Cette vue domine le lac inférieur de Constance, qui n'est qu'une expansion du Rhin sur des prairies noyées. De l'autre côté du lac, on aperçoit des bois sombres, restes de la Forêt-Noire, quelques oiseaux blancs voltigeant sous un ciel gris et poussés par un vent glacé[1]. » Les événements étaient le passage d'un bateau à vapeur, un

1. CHATEAUBRIAND.

piquet plus ou moins bien placé sur le tracé d'une route, l'arrivée du facteur. Moment heureux quand il apportait des nouvelles de la patrie ou des amis fidèles, douloureux quand il apportait une lettre de Florence. Avec un battement de cœur il les recevait, avec un serrement de cœur il les refermait[1].

Toujours dures, elles étaient souvent blessantes. Quoi qu'il fasse son père le blâme. Le choléra ayant éclaté en Toscane, annonce-t-il qu'il accourt son père affecte de voir en ce mouvement de piété filiale une prévision d'héritier et lui enjoint de s'abstenir. Voyage-t-il avec un jeune Italien très distingué, le comte Arese, le père est furieux. Loue-t-il la conduite de l'ancien roi de Hollande, le père est furieux. « La politique d'un homme tel que l'Empereur ne doit pas être jugée sévèrement par un jeune homme de vingt-quatre ans, surtout quand ce jeune homme est son neveu. » Se rappelant que les Bonaparte ont dû au peuple leur pouvoir, dit-il que le peuple est le plus juste de tous les partis, le père est furieux : « Le peuple est le plus injuste de tous les partis, etc. » D'une manière générale, son père lui notifie que tous ses ouvrages sont remplis d'incohérences, de légèretés, d'inconvenances ; dans une écriture indéchiffrable il lui reproche d'avoir une écriture indéchiffrable. On comprend que la reine Hortense ne se soit pas résignée à vivre avec un tel maniaque.

1. A sa mère, 11 avril 1834.

Parfois le jeune homme implore en quelque sorte miséricorde : « Je reçois si souvent des paroles dures de votre part que je devrais y être accoutumé. Et cependant chaque reproche me fait une blessure aussi vive que si ce fût le premier. » Le père cesse d'écrire, alors le fils l'implore encore, mais autrement : il préfère des rudesses à ce silence : « Je vous en supplie, mon cher papa, ne vous fâchez jamais contre moi, cela me cause trop de chagrin... Pardonnez-moi si je diffère quelquefois de vos opinions, et faites-moi vos reproches, mais sans me punir en ne m'écrivant pas[1]. »

Les fêtes du château, c'était l'arrivée des visiteurs de marque ou d'intimité. Chateaubriand, Alexandre Dumas vinrent quelques heures ; Delphine Gay et Mme Récamier quelques jours ; Vieillard, devenu l'ami du frère de son ancien élève, quelques semaines. Mme de Dino y parut aussi pour renseigner Talleyrand. Le Prince, de plus en plus taciturne ou réservé, méditatif, replié sur lui-même, inspirait moins l'enthousiasme que l'estime et le respect : « Il n'est pas plus dangereux pour la monarchie de Juillet, écrivait la duchesse de Dino, qu'un élève de l'École polytechnique, bon mathématicien, bon écuyer, mais timide et silencieux comme une demoiselle bien élevée. » — « C'est un jeune homme studieux, disait Chateaubriand, instruit, plein d'honneur et naturellement grave. » La mère, qui

1. Lettres de Louis, de 1833 à 1835.

pénétrait au delà de l'enveloppe, se montrait plus enthousiaste : « Son courage et sa force d'âme égalent sa pénible et triste destinée. Quelle nature généreuse! Quel bon et digne jeune homme! Comme je l'admirerais si je n'étais sa mère[1] ! »

Le séjour hivernal à Rome était le véritable adoucissement à la vie rude d'Arenenberg. Le bon Grégoire XVI, pardonnant la sommation irrespectueuse de 1830, autorisait le Prince à y accompagner sa mère. Rome était alors la ville de la paix, de l'apaisement, des suavités, de l'infini, la cité universelle dans laquelle le citoyen de n'importe quel pays se retrouvait dans sa patrie. Amenées par la magie de l'antiquité et de la Renaissance, par l'enchantement d'une seconde *pax romana*, des colonies d'artistes de divers pays s'étaient fixées dans cette oasis du Beau et du Saint où, tout le monde parlant à voix basse, on entendait mieux les voix lointaines du Temps. D'illustres voyageurs y accouraient pour se reposer ou admirer, de célèbres malheureux pour souffrir en paix ou oublier. Hortense attirait dans son salon la plupart de ces artistes et de ces voyageurs et son fils reprenait le contact avec l'Europe et les hommes, et échappait un peu à l'obsession de ses pensées solitaires. Chaque année il passait ainsi de la poésie des pierres en ruine que les années dévorent, à celle des monts géants

1. A Belmontet, 10 décembre 1834.

dont elles ne peuvent ternir la blancheur immuable.

En 1834, des embarras d'argent contraignirent Hortense à renoncer à ce voyage bienfaisant. Sa liquidation lui laissait à peu près trois millions que les largesses de son fils diminuaient chaque jour. Elle se trouvait souvent gênée. Elle sollicita de ses gardiens internationaux de passer deux mois à Genève. Un officier suisse de leurs amis, Huber-Saladin, se chargea de solliciter Louis-Philippe. « La reine, lui dit-il, avait besoin d'entendre parler français et l'hiver était bien long à Arenenberg. — Vous êtes un berger d'Arcadie bien naïf, lui répondit le roi en riant, c'est pour conspirer qu'ils veulent aller là. Seulement ils sont si peu dangereux que je ne m'y opposerai pas. » Ils furent autorisés à séjourner à Genève pendant l'hiver de 1834 à 1835.

Ce n'est pas pour conspirer que le Prince s'était rendu à Genève, mauvaise base d'opération, cependant le roi ne se trompait pas en supposant qu'il conspirait.

Aussi longtempsque le duc de Reichstadt vécut, le Prince, quoique tout dévoué à la mémoire de son oncle et aux causes populaires que son nom personnifiait, était resté fidèle au chef captif de sa dynastie, attendant, pour le servir, qu'il déclarât ses intentions. Il comprenait que ce n'était que par l'étroite union de ses membres que sa famille proscrite pourrait surnager de nouveau au-dessus des événements. A la mort du duc de Reichstadt (22 juillet 1832), ces dis-

positions changèrent. Joseph, l'aîné de la famille, n'avait pas de fils, Louis était infirme ; ni l'un ni l'autre ne songeait à relever la cause vaincue. De plus en plus, Joseph devenait républicain, Jérôme orléaniste, Louis rimailleur. Le prince Louis considéra que ce renoncement général le constituait le représentant des Napoléon : dès lors, il se décida à l'action. Convaincu que la cause napoléonienne était la seule populaire en France, la seule civilisatrice en Europe, las de l'exil, il prit la résolution, dût-il redevenir la victime de sa tentative, d'appeler le peuple à lui[1]. Rien n'était moins dans les intentions de sa mère, fatiguée et revenue des ambitions décevantes. Il y avait longtemps qu'elle lui avait montré le fond de son cœur découragé : « Ceux qui me jugent ambitieuse ne savent pas à quel point je les plains d'acheter si cher la puissance qu'ils croient que je regrette. La seule chose dont j'ai besoin, c'est toi et le soleil. Même la patrie, je ne la regrette pas, je l'ai trop aimée pour n'être pas froissée de son ingratitude (16 décembre 1832). » Le jeune homme avait toujours protesté avec une douceur inaltérable, inflexible : « Vous me parlez de mon nom. Hélas! c'est un fardeau de plus quand on ne peut le faire valoir (7 décembre 1832). » — « Vous vous plaignez de l'injustice des hommes, et moi j'ose dire que vous avez tort de vous en plaindre. Comment

1. A sa mère, décembre 1836.

les Français se souviendraient-ils de nous, quand nous-mêmes nous avons tâché pendant quinze ans de nous faire oublier ; quand pendant quinze ans le seul mobile des actions de tous les membres de ma famille a été la peur de se compromettre, et qu'ils ont évité toute occasion de se montrer, tout moyen de se rappeler publiquement au souvenir du peuple?... Je suis fâché de vous voir tourmentée par des affaires d'intérêt... Ce n'est pas la fortune qui rend indépendant, c'est le caractère, et demain, s'il fallait vendre tous mes objets de luxe, qui se bornent à mes chevaux, et travailler pour vivre, je me trouverais, sinon aussi content, du moins aussi heureux et aussi indépendant (10 juillet 1834). »

Peu à peu, sous l'empire de ces dispositions, le Prince groupa autour de lui un petit noyau de fidèles, décidés à le suivre partout. Le premier fut le docteur Conneau[1], jeune Corse d'abord secrétaire du roi Louis à Florence, puis médecin établi à Rome, où il avait la clientèle de la famille Bonaparte. Aussi enthousiaste que les jeunes princes, il s'associa en leur compagnie à l'insurrection des Romagnes ; il soigna les malades, et après la défaite favorisa la fuite de ses amis. Poursuivi bientôt lui-même, il se réfugia à Paris. De là, il écrivit à Hortense pour en obtenir des recommandations. La reine l'appela auprès d'elle. Il y de-

1. Né à Milan, le 3 juin 1803.

meura aussi longtemps qu'elle vécut. Dans son testament, elle lui recommanda de ne jamais quitter son fils, recommandation à laquelle il resta fidèle, dans la mauvaise fortune non moins que dans la bonne. C'était un homme simple, bon, modeste, n'essayant pas de se pousser ou de se faire valoir, plein de dévouement et d'abnégation.

Le second adepte fut Persigny[1]. Était-il de Persigny ou simplement Fialin? Je n'ai pas cru intéressant de m'en enquérir. Quoique l'acte de naissance ne parle que de Fialin, il se prétendait réellement vicomte de Persigny. Un de ses amis, au temps de sa liaison intime avec Gramont-Caderousse, lui demanda : « Mais que vous dites-vous donc dans vos interminables tête-à-tête? — Nous parlons de nos ancêtres », répondit-il. Admettons donc qu'il avait des ancêtres. Ces ancêtres l'avaient laissé fort pauvre. Entré dans l'armée comme simple soldat, il était sorti de l'École de cavalerie de Saumur avec le premier numéro. Fanatisé par la légende napoléonienne, à laquelle l'initia la belle Mme Regnault de Saint-Jean d'Angely, il abandonna à la fois le service et les opinions légitimistes qu'en homme bien apparenté il avait adoptées d'abord, et fonda une revue bonapartiste : *l'Occident français*. Mis en relations avec le Prince, il obtint d'être attaché à sa personne en qualité de secrétaire. « Je sers » fut

1. Né le 11 janvier 1808.

désormais sa devise comme la règle de sa vie. Il apportait à son chef un entrain aimable, une spontanéité rouée, du coup d'œil, du courage, de la ténacité. George Sand, le rencontrant dans un de ses voyages de propagande, le jugea un jeune homme charmant et d'un esprit très remarquable.

La conception du Prince était claire. Le peuple est bonapartiste, mais il n'a aucun moyen légal d'imposer une volonté « que maints indices révèlent tant que le suffrage universel ne sera pas la loi fondamentale de l'État ». Dès lors, il faut aller à lui, briser par un coup de main audacieux la muselière qui l'empêche de faire entendre sa voix; se jeter inopinément au milieu d'une grande place de guerre, y rallier le peuple et la garnison par le prestige de la légende, l'ascendant de l'audace, se porter aussitôt sur Paris avec toutes les forces disponibles, entraînant troupes et gardes nationales, peuple des villes et des campagnes, enfin tout ce qui serait électrisé par un grand spectacle et une grande cause ; en un mot, recommencer le retour de l'île d'Elbe sans l'Empereur. Strasbourg parut la ville la plus favorable à la tentative. Le gouvernement y était peu populaire et avait été obligé de licencier la garde nationale. Si on enlevait la garnison de 8000 à 10000 hommes, on pouvait tout espérer. Ce fut donc à nouer des intelligences à Strasbourg, puis dans l'armée, qu'on s'employa. Le Prince venait de publier son excellent

Manuel d'artillerie. L'offrir donnait un moyen d'aborder les officiers et les journalistes. Parmi ceux-ci, Armand Carrel se montra, sinon favorable, du moins très bienveillant. « Les ouvrages politiques et militaires de Louis-Napoléon annoncent une forte tête et un noble caractère. Le nom qu'il porte est le seul qui puisse exciter les sympathies populaires; s'il sait oublier ses droits de légitimité impériale pour ne se rappeler que la souveraineté du peuple, il peut être appelé à jouer un grand rôle. »

En août 1836, pendant un séjour à Baden, le Prince, ayant acquis le concours du colonel Vaudrey du 4e régiment d'artillerie, et organisé sa petite armée, résolut de ne plus tarder. Il rappela Persigny en mission à Londres. Persigny n'avait point d'argent : il en emprunta à un jeune Français rencontré dans son hôtel, qu'on nommait de Falloux. Pénétré de reconnaissance, il lui raconte qu'il va rejoindre en Suisse le prince Louis-Napoléon auquel il est tout dévoué et qui l'appelle, il l'engage à l'accompagner afin de constater que là est l'avenir de son pays. Falloux lui répond par la fidélité de ses sentiments légitimistes; Persigny lui dit : « Vos yeux s'ouvriront. Le prince Napoléon régnera et vous ferez partie de son premier ministère. — Promettez-moi, répondit Falloux éclatant de rire, que vous me donnerez mon portefeuille? — Eh bien, Monsieur, je vous le promets. »

Pendant les jours qui précédèrent l'action,

le Prince parut tout entier à un projet de mariage avec sa cousine Mathilde.

La princesse Catherine de Wurtemberg, femme de Jérôme, étant morte à Lausanne (30 novembre 1835), ce prince avait conduit ses deux enfants à Arenenberg. Hortense avait fort goûté l'esprit prime-sautier et déjà brillant du jeune homme. Choquée toutefois de la facilité avec laquelle il s'écriait : « C'est ridicule... c'est bête... ça n'a pas le sens commun »... elle le lui reprocha maternellement dans une admonestation écrite adressée « A mon neveu Napoléon, qui aime trop la discussion ». La jeune fille, au contraire, l'enchanta sans réserves, et un projet de mariage se forma tout naturellement entre elle et le conspirateur d'Arenenberg. Ne pas être amoureux étant la première condition du programme matrimonial paternel, le Prince déclare qu'il ne l'est pas. Dans le vrai, il était fort épris[1]. La jeune princesse était une fleur de beauté accomplie, ayant la régularité classique de la famille Bonaparte, à la fois imposante et charmante, simple et fière, d'une intelligence vive et saine, éprise surtout de l'art, avec cette âme chaude, loyale, dévouée, qui rend son affection si chère à ceux qui ont la bonne fortune de l'obtenir.

Quelques difficultés d'intérêt entre les deux pères, la crainte qu'inspiraient à Louis les dis-

1. « J'aimais beaucoup Mathilde », écrivait-il plus tard à son père, après la rupture du mariage, quand il pouvait, sans blesser son père, paraître amoureux.

positions de Jérôme à la prodigalité, parurent un instant contrarier ce projet, mais tout s'aplanit. Tandis que la jeune princesse se rendait au Wurtemberg, où l'appelait l'affectueux empressement de sa famille maternelle, son frère l'attendit à Arenenberg, travaillant sous la direction de son cousin. A son retour elle est choyée comme une fiancée. Elle se remet en route vers Florence, où elle va attendre le mariage. Quelques jours après, on apprend que le prince, ayant quitté Arenenberg sous prétexte d'une partie de chasse, a tenté un coup de main sur Strasbourg (30 octobre), qu'il est arrêté et en route sur Lorient.

Le coup avait été fixé au 31. La précipitation confiante de Persigny l'avança d'un jour. Il croyait inutile, — ce qui contribua grandement à l'échec, — d'attendre de Bruc et ses auxiliaires sérieux.

Le Prince avait expliqué ses intentions dans une proclamation au peuple et à l'armée. « Il ne vient pas comme le représentant de l'Empire, mais comme celui de la souveraineté nationale : l'aigle est l'emblème des droits du peuple et non celui des droits d'une famille. En 1830, on imposa à la France un gouvernement sans consulter ni le peuple de Paris, ni la nationalité des provinces, ni la forte voix de l'armée. Un congrès national, élu par tous les citoyens, peut seul avoir le droit de choisir ce qui convient le mieux à la France. »

Ses proclamations à la main il traverse les

rues de Strasbourg et se présente à la caserne du 4e régiment d'artillerie; quelques-uns de ses affidés vont emprisonner le commandant et le préfet dans leur hôtel. Le 4e d'artillerie, enlevé par son colonel Vaudrey, l'accueille par les cris de « Vive l'Empereur »; le 46e d'infanterie résiste. Le prince est arrêté dans la cour de la caserne avec ses amis, sauf Persigny qui réussit à s'évader.

Le roi se montra clément. Sans attendre les instances de la reine Hortense accourue aussitôt, il pensa que « les égards dus à un homme tel que Napoléon ne descendaient pas tous avec lui dans la tombe; il traita son neveu comme de la race royale[1] ».

A huit heures du soir, le 9 novembre, le prisonnier fut conduit dans la cour de la préfecture où on le fit monter en voiture de poste. Il comprend qu'il est l'objet d'une grâce spéciale, il éclate en sanglots, protestant qu'il veut partager le sort de ses compagnons. Il renouvelle cette déclaration au préfet de police. « Tout ce que vous pourriez me dire, réplique M. Delessert, ne peut changer votre sort. Vous allez repartir dans deux heures; une frégate est prête pour vous conduire à New-York. Voici du papier pour écrire au roi et à votre mère si vous le désirez. » Il écrit au roi pour se déclarer seul coupable et demander la grâce des amis qu'il a entraînés; à Odilon Barrot pour les placer sous

1. Guizot.

son patronage et les disculper de préméditation ; à sa mère pour la prier de ne point le suivre en Amérique, et de veiller à ce que rien ne manque aux prisonniers de Strasbourg (15 novembre).

Ni à Strasbourg, ni à Paris, ni à Lorient, on ne lui demanda la promesse de ne plus revenir en Europe. On savait qu'il l'eût refusée. Il s'embarqua donc libre de tout engagement. Au moment du départ, le sous-préfet lui remit une somme de 15 000 francs, restitution partielle sur les 200 000 francs, saisis sur lui au moment de son arrestation[1].

Au 23e degré de latitude, le commandant de la frégate ouvrit des ordres cachetés enjoignant de faire route par Rio-Janeiro et de ne pas laisser débarquer le prince. Par ce détour de trois mille lieues on voulait l'empêcher de communiquer avec ses amis avant la fin du procès. Précaution superflue. En arrivant à New-York, il apprit que le jury de Strasbourg avait prononcé un acquittement général.

Pendant qu'il voguait vers l'Amérique, une tempête de colère familiale se déchaînait contre le malheureux vaincu. Joseph ne répondit pas à ses lettres ; Louis grinça de plus belle ; Jérôme, malgré l'opposition de son fils, rompit, tout en protestant de sa tendresse, le mariage projeté :

1. Les *Mémoires* de Guizot ayant représenté le fait comme une libéralité, l'Empereur fit transmettre à Guizot une rectification. Celui-ci répondit par l'assurance qu'il en tiendrait compte dans une prochaine édition. Cette édition n'a point été faite.

« La réussite même ne l'eût pas justifié à mes yeux. J'aimerais mieux, dût-il être empereur, donner ma fille à un paysan qu'à un homme assez ambitieux et assez égoïste pour aller jouer la destinée d'une pauvre enfant qu'on allait lui confier. »

Seule la mère ne condamne ni ne blâme : elle n'a pas été consultée, pas même avertie, mais tout ce qui vient de son fils est bien. Il vit, elle pourra le revoir, cela lui suffit ; elle a un tel dégoût des hommes et des choses de ce monde qu'elle se réjouit que l'entreprise ait tourné mal. Elle ne ressent de colère que contre ceux qui se séparent de son fils : « Plus je pense à la conduite de ta famille et plus elle me confond ; j'ai entendu souvent l'Empereur s'écrier : « Je voudrais être bâtard ! » Elle se hâte de relater toutes les sympathies qu'on lui témoigne : « Déjà, dans le pays, on espère te revoir. Ils ont un verre que les tireurs t'offraient et qu'ils te gardent. Je crois qu'il n'y a plus un paysan qui n'ait ton portrait. » Elle sait que son principal souci est le sort de ses compagnons, elle s'applique à le rassurer. M. Parquin veut vendre sa terre ici pour arranger ses affaires ; je crois qu'il faudra lui faire une pension, car il tirera peu de chose de sa vente. Charles te dira que tous les prisonniers sont bien et remplis d'espérance. J'ai encore envoyé cent louis dernièrement pour aider à leur défense. Si on les acquitte, le colonel viendra chez moi, je le garderai jusqu'à ce que tu lui trouves une place

en Amérique, et je donnerai une pension de mille francs pour chacun de ses enfants. »

Le Prince répond par une plainte mélancolique à la rupture notifiée par son oncle Jérôme : « Lorsque je revenais, il y a quelques mois, de reconduire Mathilde, j'ai trouvé un arbre rompu par l'orage et je me suis dit : Notre mariage sera rompu par le sort... Ce que je supposais vaguement s'est réalisé ; ai-je donc épuisé, en 1836, toute la part de bonheur qui m'était échue ! »

Il le prend de plus haut avec Joseph : « Que me reprochez-vous ? lui écrit-il en substance. D'avoir rendu difficile votre séjour en Italie ou en Suisse ? Quand on craint d'être compromis, on abandonne toute idée politique. D'avoir tenté de prendre votre place et celle de mon père ? Nulle part, je ne me suis posé en prétendant ; j'ai voulu mettre la nation en état de parler, reconnaissant que si elle rétablissait l'Empire, c'est à vous qu'il appartiendrait. Les malédictions dont vous me foudroyez ne me troublent pas. Si l'Empereur me voit du haut du ciel, il sera content de moi. Mon entreprise a avorté, mais elle a annoncé à la France que la famille de l'Empereur n'était pas encore morte ; qu'elle comptait encore des amis dévoués ; que ses prétentions ne se bornaient pas à réclamer quelques deniers, mais à rétablir en faveur du peuple ce que les étrangers et les Bourbon avaient détruit. Voilà ce que j'ai fait ; est-ce à vous à m'en vouloir ? »

L'obligeant Huber-Saladin se crut tenu aussi de protester : il écrivit à la reine Hortense une lettre virulente, traitant le prince de fou. Plus tard l'Empereur, qui le recevait à Châlons en qualité d'attaché militaire de la Suisse, lui rappela son propos. « Avouez, dit-il, que si ce fou n'avait pas fait ses folies, vous ne seriez pas assis à côté de l'Empereur. »

En Amérique le Prince rencontra un de ses chers amis italiens, le comte Arese, et ses cousins Murat. Il songeait à se créer une situation, lorsqu'il apprend que sa mère est gravement malade. Il se décide aussitôt à partir ; il annonce, en l'expliquant, sa résolution au président des États-Unis. A Londres (10 juillet 1838), sous le prétexte mensonger qu'il a promis de ne plus revenir en Europe, on lui refuse son passeport. Il met en défaut la surveillance des polices allemandes et arrive à Arenenberg à temps pour recevoir le dernier soupir de sa mère.

Dans la succession il trouva à peu près cent vingt mille livres de rente, et de précieux souvenirs ; un surtout dont il ne se sépara jamais, le talisman. C'était un bijou contenant un morceau de la vraie croix, trouvé au cou de Charlemagne dans son tombeau et envoyé lors du couronnement à Napoléon Ier. Dans la famille on attachait à sa possession une promesse de protection divine. Joséphine, non sans peine, obtint d'en rester la dépositaire ; après le divorce on ne le lui retira pas ; Hortense le recueillit.

Un talisman plus précieux encore lui fut une lettre de sa mère restée dans ses papiers et contenant une bénédiction ardente : « Nous nous retrouverons, n'est-ce pas? dans un meilleur monde, où tu ne viendras me rejoindre que le plus tard possible, et tu penseras qu'en quittant celui-ci, je ne regrette que toi et ta bonne tendresse qui, seule, m'y a fait trouver quelque charme. Cela sera une consolation pour toi, mon cher ami, de penser que par tes soins tu as rendu ta mère heureuse autant qu'elle pouvait l'être; tu penseras à toute mon affection pour toi, et tu auras du courage. » Mme Salvage, l'exécuteur testamentaire, lui communiqua un papier destiné à Morny. Ainsi il apprit l'existence de ce fils de de sa mère.

Arenenberg était bien vide, bien froid, depuis que n'existait plus la fée du lieu, l'animant de sa bonté active et gracieuse. Le Prince confiait sa peine à son père, duquel aucun mauvais procédé ne le détacha jamais; il lui racontait les derniers moments de sa mère et lui transmettait une de ses dernières paroles : « Qu'il sache que mon plus grand regret a été de n'avoir pu le rendre heureux. » Louis est touché; il l'appelle « mon cher fils »; il s'attendrit au souvenir de la morte. Mais en cet esprit déséquilibré, ce retour insolite de tendresse s'accompagne d'un accès aigu d'aberration. A ce jeune homme de trente ans, persuadé « qu'un rayon du soleil mourant de Sainte-Hélène éclaire son âme », il propose « de renoncer aux affaires trompeuses de ce

monde, de se jeter dans les bras de Dieu et se faire ermite (11 novembre 1837) ».

Le Prince répond à ces éjaculations pieuses hors de propos en se jetant de nouveau dans la mêlée. Il publie sous le nom du sous-lieutenant Laity, un de ses complices de Strasbourg, un compte rendu du procès dans lequel son droit était affirmé. Laity fut condamné par la Chambre des Pairs à cinq ans de détention. Molé fit remettre à la Confédération hélvétique, par son ministre à Berne, Montebello, une note appuyée par l'Autriche et la Prusse et demandant impérativement l'expulsion du Prince. Mais dans son rapport au conseil représentatif, le professeur de Larive établit que Louis Bonaparte était légalement citoyen suisse depuis 1832, qu'on ne pouvait considérer comme un prétendant le fils obscur du troisième des frères de l'Empereur, le sénatus-consulte qui le faisait entrer dans l'ordre de succession étant d'ailleurs aboli par l'acte de déchéance. Molé répondit à ces conclusions, adoptées à l'unanimité par le grand conseil, en faisant avancer des troupes vers la frontière. La Suisse mit sur pied ses contingents. Le Prince, ne voulant pas créer des embarras au peuple qui lui donnait tant de marques d'estime et d'affection, annonça qu'il s'éloignait volontairement (octobre 1838).

Le père s'exaspérait de le voir si peu ermite : plus de tutoiement, plus de *cher fils* — mais *mon fils*. D'un ton rogue il lui conseille, puisqu'il veut absolument agir, de solliciter l'autorisation d'al-

ler à Sainte-Hélène sur le vaisseau chargé de ramener les cendres.

Le Prince démontre avec douceur qu'on ne lui permettra pas ce pèlerinage et il annonce son intention de se réfugier à Londres. Louis éclate dans une épître, malignement révélée par les Mémoires de Metternich, qui achève de peindre ce piteux caractère et qui explique comment son fils, presque en toute occasion, le respecte et lui désobéit : « Mon fils, lorsque je croyais avoir raccommodé vos affaires, ou, pour mieux dire, réparé autant que possible vos graves torts, je reçois votre lettre du 9 de ce mois, dans laquelle je vois que vous êtes encore à Arenenberg et que vous parlez de vous retirer en Angleterre. Cela me désole. Du reste, je n'ai plus rien à vous dire, c'est fini pour toujours; mais je remplis un dernier devoir en vous priant de faire attention aux paroles suivantes. Il ne peut être question pour vous de la Bavière, beaucoup moins de l'Angleterre; vous n'avez qu'un parti à prendre, c'est de vous jeter dans les bras de l'empereur d'Autriche, si vous voulez vivre réellement tranquille, comme vous dites. Adieu. »

Le Prince, pour toute réponse, vend à réméré sa propriété d'Arenenberg, réalise la fortune de sa mère et part pour Londres, « plus décidé que jamais à triompher ou à mourir ». Il débute par publier les *Idées Napoléoniennes*, « afin de prouver qu'il n'était pas seulement un hussard aventureux ».

Dans cet ouvrage remarquable par la précision de la pensée, il groupait avec art, autour d'une idée substantiellement identique, la politique intérieure et extérieure de son oncle. A l'intérieur, la fusion de tous les partis ; à l'extérieur, la confédération des peuples reposant sur des nationalités complètes et des intérêts généraux satisfaits. La Sainte-Alliance est une idée de Napoléon : il voulait la Sainte-Alliance des peuples par les rois, non celle des rois contre les peuples. Loin d'être partout l'ennemi de la liberté, Napoléon l'avait préparée partout. Toutefois, en préparant les possibilités futures, il tenait compte des impossibilités présentes. Lorsque, dans un pays, les partis sont acharnés les uns contre les autres par les haines violentes, il faut que ces partis disparaissent, que ces haines s'apaisent, avant que la liberté soit praticable. De même à l'extérieur on ne pouvait songer à affranchir les peuples, tant que sévissait la guerre implacable à laquelle l'Angleterre condamnait la France. Les provinces qu'incorporait Napoléon étaient des moyens d'échange tenus en réserve jusqu'à une pacification définitive. Aux Italiens, en recevant la députation qui lui apportait la couronne, il déclarait « son intention de créer libre et indépendante leur nation et de ne garder la couronne que le temps nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts[1] ; » il manifestait les mêmes sentiments à la Pologne, cette sœur de la France ; le duché

1. Botta, liv. xxvii.

de Varsovie devait servir de noyau à une nationalité complète. Napoléon n'a donc pas été victime de la fausseté de son système mais de la précipitation avec laquelle il l'a appliqué; il a voulu en dix ans d'empire réaliser l'ouvrage de plusieurs siècles.

A l'exposé des *Idées Napoléoniennes* l'écrivain mêle ses vues personnelles. « J'aime la liberté, dit-il. Il faut guérir les maux, jamais les venger. » Il déclare « que la guerre est le fléau de l'humanité, que le temps des conquêtes est passé pour ne plus revenir. » Il considère « le divorce comme une garantie de la moralité des familles ». Il présente le premier en France le système militaire prussien, « qui fait de la nation entière la réserve de l'armée ». Il ne tranche pas doctrinalement le conflit entre la république et la monarchie : il y voit une de ces questions de l'ordre relatif insolubles *a priori*. Il ne penche vers le système héréditaire que parce qu'il y trouve la garantie de l'intégrité d'un pays : « Les deux monarchies de France et d'Allemagne naquirent en même temps du partage de l'empire de Charlemagne ; la couronne devint purement élective en Allemagne ; elle resta héréditaire en France. Huit cents ans plus tard, l'Allemagne est divisée en douze cents États environ, sa nationalité a disparu ; tandis qu'en France le principe héréditaire a détruit tous les petits souverains et formé une nation grande et compacte ».

La conception que le neveu se forme de son oncle n'est pas celle du chauvinisme troupier

ou du despotisme bureaucratique ; c'est celle des penseurs de la démocratie. Il le définit comme Pierre Leroux, comme Quinet, « l'exécuteur testamentaire de la Révolution, le messie des idées nouvelles ». « L'idée napoléonienne est sortie de la Révolution française, comme Minerve de la tête de Jupiter, le casque en tête et toute couverte de fer. Elle a combattu pour exister, elle a triomphé pour persuader, elle a succombé pour renaître de ses cendres, imitant en cela un exemple divin ! »

Ces *Idées Napoléoniennes* amenèrent la réconciliation avec Joseph revenu d'Amérique. L'oncle confessa que ses soupçons étaient mal fondés, et déclara, en qualité d'ami et de dépositaire des pensées intimes de l'Empereur, que le livre de son neveu en était le résumé exact. Il reconnut même qu'il n'était pas juste qu'un seul consumât son patrimoine à défendre la cause commune, et il lui promit de l'indemniser de ses sacrifices dans son testament.

Après le manifeste vint le coup de main. Ayant la foi, « cette foi qui fait tout supporter avec résignation, fouler aux pieds les joies domestiques, qui est capable de renverser des montagnes, cette foi du martyr que rien n'abat », il se prépara à de nouveaux hasards. Le retour imminent des cendres du « héros populaire, qui fut empereur et roi, souverain légitime de notre pays »[1] fortifia son ardeur. N'était-ce pas le moment propice ?

1. Rapport de Rémusat.

Il descend sur la plage de Boulogne avec quelques fidèles, parmi lesquels Persigny, Montholon, Conneau (6 août 1840), sans aigle ni empaillé ni vivant[1]. Ses proclamations au peuple et à l'armée sont plus amères contre Louis-Philippe et son gouvernement que celles de Strasbourg. Un décret prononce la déchéance de la dynastie des Bourbons d'Orléans, convoque un congrès national, nomme Thiers président du gouvernement provisoire. La tentative se déroule à peu près comme à Strasbourg. Accueilli sur la plage de Boulogne par le sous-lieutenant Aladenise et trois sous-officiers, le prince s'avance vers la caserne. Les soldats répondent d'abord par des cris de : « Vive l'Empereur! » mais les officiers accourent et les reprennent. Dans la bagarre, le Prince blessa un homme à la mâchoire d'un coup de pistolet. Les conjurés repoussés s'avancent alors vers la ville; les gardes nationaux appelés par le tocsin et le tambour les mettent en déroute; ils se jettent dans un canot; la garde nationale les crible de balles; le canot chavire; l'un est noyé, un autre tué, l'autre blessé; le Prince, repêché, est pris, enveloppé dans la capote d'un douanier. Le débarquement avait eu lieu à six heures, à huit tout était terminé.

Cette fois le gouvernement crut devoir sé-

1. Un officier du vaisseau, avait en effet capturé un aigle et l'avait emporté comme oiseau de bon augure. Le Prince ne l'apporta pas avec lui en descendant; on le trouva à bord.

vir et déféra le Prince et ses complices à la Cour des Pairs. Le procureur général Franck Carré fut prodigue de ses dédains envers l'accusé : Berryer, défenseur du Prince, le fut de ses mépris pour les juges. Un frémissement de surprise, de colère, d'approbation, remua l'auditoire, lorsqu'il s'écria : « Dites, la main sur la conscience, devant Dieu, devant nous qui vous connaissons, dites : S'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit, je l'aurais nié, j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir. Je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé. — Moi, j'accepte cet arbitrage suprême, et quiconque devant Dieu, devant le pays, me dira : « S'il avait réussi, j'aurais nié ce droit ! » celui-là, je l'accepte pour juge. »

Le Prince ne se défendit pas. Ses co-accusés couverts, son regret exprimé d'avoir blessé par mégarde un soldat français, la prééminence du chef de sa famille, Joseph, saluée, il brave ses juges : « Je représente devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du peuple ; la cause, celle de l'Empire ; la défaite, Waterloo. Représentant d'une cause politique, je ne puis accepter comme juge de mes volontés et de mes actes une juridiction politique. Vos formes n'abusent personne. Dans la lutte qui s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et qu'un vaincu ; si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai pas de justice à attendre de vous et je ne veux pas de générosité. » — Il n'en obtint pas. Il fut condamné à la détention perpé-

tuelle dans une forteresse du royaume, Montholon et Persigny à vingt années, Conneau à cinq.

« Monsieur le greffier, dit le condamné lorsqu'on lui lut la sentence, on a souvent répété que le mot *impossible* n'était pas français, il en est de même, soyez-en sûr, du mot *perpétuel.* » Le Prince fut emprisonné, en compagnie de Conneau et de Montholon, dans les chambres où avaient été renfermés les ministres de Charles X; Persigny fut placé à Doullens.

C'est la tête tristement appuyée sur sa table de prisonnier qu'il assista mentalement au retour des cendres. « Sire, vous revenez dans votre capitale et le peuple en foule salue votre retour ; et aucun de vos parents ne conduira votre deuil, et moi, du fond de mon cachot, je ne puis apercevoir qu'un rayon du soleil qui éclaire vos funérailles. Mais du milieu de votre somptueux cortège, dédaignant certains hommages, vous avez jeté vos regards sur ma sombre demeure, et vous souvenant des caresses que vous prodiguiez à mon enfance, vous m'avez dit : Tu souffres pour moi, ami ; je suis content de toi. »

« L'opinion de ces gens-là, a répété Napoléon Ier, en parlant des hautes classes, est toujours en raison inverse de celle du public[1]. » On peut dire de même des hommes de parti que leur intelligence a des œillères systématiques. Ils avaient souri de Strasbourg, ils n'eurent pas

1. Lettre du 4 avril 1807.

assez de mépris pour Boulogne. « J'ai suivi le procès, écrit Falloux, de plus en plus convaincu, d'audience en audience, de l'inanité des espérances napoléoniennes. » Le spirituel Doudan appelait le Prince « le nigaud impérial ». La *Presse*, — dans un article qu'on attribua à Granier de Cassagnac, — protestait que personne en France ne pouvait honorablement éprouver la moindre sympathie ni même la moindre pitié pour ce jeune homme qui paraissait n'avoir pas plus d'esprit que de cœur (8 août 1840). Naturellement le père, tout en se plaignant que son fils eût été mis dans la cellule de Fieschi, s'associa au *tolle* général : « Son fils était tombé pour la troisième fois dans un piège épouvantable, un effroyable guet-apens, puisqu'il est impossible qu'un homme, qui n'est pas dépourvu de moyens et de bon sens, se soit jeté, de gaieté de cœur, dans un tel précipice (24 août). » Plus clairvoyant sous la raillerie fut le jugement de Metternich : « Je ne vous parle pas de l'échauffourée de Louis-Bonaparte. Je n'ai pas le temps de m'occuper de toutes les folies de ce bas monde. Veuillez toutefois féliciter le roi, en mon nom, de l'événement. Il causera de l'embarras au gouvernement par la nécessité d'un procès. Épargnez donc ce *troisième* Napoléon ! Mais que dire du titre d'*Empereur légitime* que M. de Rémusat a si généreusement départi à Napoléon Ier ? Si M. de Rémusat a eu raison, il est clair que Louis-Bonaparte n'a point eu tort[1]. »

1. *Mémoires*, t. VI, p. 441.

Le vaincu lui-même, du fond de sa prison, jugeait avec lucidité sa situation. « En 1833, écrivait-il à son ami Vieillard, l'Empereur et son fils étaient morts, il n'y avait plus d'héritiers à la couronne impériale. La France n'en connaissait plus aucun. Quelques Bonapartes paraissaient çà et là sur l'arrière-scène du monde comme des corps sans vie, momies pétrifiées ou fantômes impondérables; mais pour le peuple la lignée était rompue; tous les Bonapartes étaient morts. Eh bien, j'ai rattaché le fil; je me suis ressuscité de moi-même et avec mes propres forces et je suis aujourd'hui, à vingt lieues de Paris, une épée de Damoclès pour le gouvernement. Enfin j'ai fait mon canot avec de véritables écorces d'arbres, j'ai construit mes voiles, j'ai levé ma rame, et je ne demande plus aux Dieux, qu'un vent qui me conduise[1]. »

Il ne se trompait pas. « Les échauffourées qui le cachèrent aux classes supérieures, le montrèrent au peuple[2]. » Durant son emprisonnement à Ham, les soldats de la garnison, qu'on était obligé de changer souvent, se plaçaient, pendant sa promenade, à un endroit d'où il pût les apercevoir du haut des remparts; des yeux il les passait en revue. Dans les chaumières, on se dit qu'il existait encore un Napoléon, et on attendit.

1. De Ham, 10 avril 1842.
2. Saint-Marc Girardin.

V

La détention fut d'abord sévère. Tout ce qui servait à l'usage personnel était soumis chaque jour au plus minutieux examen; des obstacles de tout genre paralysaient le zèle de l'unique serviteur Thelin; des sentinelles surveillaient de toutes parts l'étroit rempart assigné à de mélancoliques promenades. Un tel système de terreur se pratiquait dans la garnison et parmi les employés que la politesse était un acte de courage. Une insultante inquisition le poursuivait jusque dans sa chambre, et ne respectait pas ses lettres. Lorsqu'un ami, après avoir longtemps attendu une permission, l'accompagnait dans sa promenade, un policier enveloppé d'un manteau le suivait à peu de distance, ne le perdant pas de vue.

Ses protestations obtinrent l'adoucissement de ce régime : on lui donna sur le rempart un petit coin de terrain où il cultiva des fleurs: on mit à sa disposition une cour où il put monter à cheval; son valet de chambre fut autorisé à sortir dans la ville; on le gêna moins dans ses visites et on lui accorda quelques autres faveurs : « Je suis maintenant bien installé, écrit-il à Mme Salvage; j'ai un bon lit, des rideaux blancs aux fenêtres, une table ronde et six chaises. Vous voyez que j'ai tout ce qu'il me faut. Je me promène sur une partie des remparts quand je veux; ainsi mon temps se passe très bien. Je

n'ai pas encore reçu le *Journal des Débats*. Les autres ne me sont pas permis[1]. »

« La prison de Ham, a dit le Prince, a été mon Université. » Dans aucune on ne fut plus laborieux. Indépendamment d'une étude approfondie et constante de Montesquieu, il n'est pas de sujet qu'il n'ait abordé : science, histoire, art militaire, politique, économie politique et sociale. Il publia des fragments sur une période de l'histoire d'Angleterre dans laquelle il assimilait les d'Orléans aux Stuarts. Il projetait une histoire de Charlemagne, s'occupait d'expériences sur la pile de Volta, du percement du canal de Nicaragua, analysait la question des sucres, étudiait le problème social, réfutait un jugement sévère de Lamartine sur son oncle. Il acquit ainsi une instruction variée et se mit définitivement en possession de ce style ample, clair, noble dans sa simplicité, à l'occasion émouvant, où il se reflète tout entier et qu'on a souvent admiré dans ses manifestes de prétendant et de souverain.

Il se fit même journaliste. Dans les journaux républicains, le *Progrès du Pas-de-Calais*, le *Guetteur de Saint-Quentin*, rédigés par deux républicains de mérite et de probité, Ayraud-Degeorge[2] et Calixte Souplet[3], il défendit

1. A Madame Salvage.

2. Degeorge mourut le 22 juillet 1854. Un monument lui fut élevé par souscription. La souscription s'éleva au chiffre de 4 376 francs. *Un anonyme* avait souscrit pour 1 000 francs. C'était Napoléon III.

3. Dans son journal, Souplet combattit ouvertement la

sous une forme anonyme, rarement sous sa signature, ses idées napoléoniennes, notamment celles sur la nécessité d'introduire le système militaire prussien, et poursuivit contre Louis-Philippe une campagne souvent excessive, parfois tout à fait injuste. Cependant, à la nouvelle de la mort du duc d'Orléans, il oublie ses passions de prisonnier et ne « pense qu'au fils enlevé d'une façon si tragique à la tendresse d'une mère, et au deuil d'une famille française[1] ».

Le gouvernement ne tracassa aucun des deux journaux, mais fit officieusement savoir par le parquet que si la collaboration suspecte continuait, le brevet des imprimeurs serait retiré. Le prisonnier se retrancha alors dans les livres et les brochures.

La principale préoccupation de ses divers écrits est d'attirer à lui les républicains. Il s'adresse surtout à eux : « Je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais que la France soit l'apanage d'un homme ou d'une famille ; je n'ai jamais revendiqué d'autres droits que ceux de citoyen français, et je n'aurai jamais d'autre désir que celui de voir le

candidature de Louis-Napoléon à la présidence. Le Prince ne lui en garda nulle rancune. Étant venu inaugurer un chemin à Saint-Quentin, au moment de monter en wagon, il aperçut Souplet ; aussitôt il alla droit à lui : « Quoique je vous rencontre dans un camp opposé, j'éprouve une grande joie à vous serrer la main et à vous témoigner la haute estime dans laquelle j'ai toujours tenu votre talent et votre caractère, je n'oublierai jamais nos excellentes relations d'autrefois, ni les services que vous m'avez rendus. (*Louis-Napoléon*, par Pierre Souplet.)

1. A M. Desportes, 13 juillet 1842.

peuple entier réuni dans ses comices choisir, en toute liberté, la forme de gouvernement qui lui convient. »

Même pour défendre Napoléon et son œuvre, il continue à se placer dans les données républicaines et révolutionnaires : « Je ne défends pas le principe de la révolution du dix-huit Brumaire, ni la manière brutale dont elle s'est opérée ; *une insurrection contre un pouvoir établi peut être une nécessité, jamais un exemple qu'on puisse convertir en principe.* Le dix-huit Brumaire fut une violation flagrante de la constitution de l'an VIII, mais cette constitution avait été déjà trois fois audacieusement enfreinte. Ce qui importe, c'est de savoir si le dix-huit Brumaire a été bienfaisant : or, il est constant que le Consulat a sauvé l'avenir de la Révolution d'une ruine complète. » Il ne défend pas toutes les institutions de l'Empire et tous les actes de l'Empereur ; « il regrette la création d'une noblesse qui, dès le lendemain de la chute de son chef, a oublié son origine plébéienne pour faire cause commune avec ses oppresseurs ». Il regrette « certains actes de violence » inutiles au maintien du pouvoir fondé par la volonté du peuple. Mais si, comme citoyen, il fait une grande distinction entre le Consulat et l'Empire, comme philosophe, il n'en fait aucune : « Consul ou Empereur, la mission de Napoléon fut toujours la même. Consul, il établit en France les principaux bienfaits de la Ré-

1. Réplique à Lamartine, de Ham, 23 août 1840.

volution. Empereur, il répandit dans l'Europe ces mêmes bienfaits. Sa mission, d'abord purement française, devint humanitaire.

La brochure sur l'*Extinction du Paupérisme* proposait de pauvres remèdes, mais dans la manière de poser le problème, il allait aussi loin que le socialiste le plus décidé : « Aujourd'hui le but de tout gouvernement habile doit être de tendre, par des efforts, à ce qu'on puisse dire bientôt : le triomphe du christianisme a détruit l'esclavage ; le triomphe de la Révolution française a détruit le servage ; le triomphe des idées démocratiques a détruit le Paupérisme. »

Il appuyait ses écrits par des démarches personnelles : il envoyait ses livres aux hommes marquants du parti républicain, soit directement, soit par l'intermédiaire de la fille de la caméриste de la reine Hortense, M[lle] Lacroix, femme du peintre Cornu, républicaine très prononcée, amie de Godefroy Cavaignac. Il pria Louis Blanc de venir le voir ; il entra en relations avec Carnot et George Sand, rechercha Quinet et Michelet.

Dans le peuple, alors indifférent aux discussions politiques et adonné aux utopies sociales, son livre sur l'*Extinction du Paupérisme*, au moins par son titre, produisit une profonde sensation et lui concilia de vives sympathies. D'autre part, quelques républicains formalistes, tels que Degeorges, Péauger, hommes respectables uniquement mus par des préoccupations patriotiques, sans aucune espèce d'arrière-pensée ambitieuse, crurent que le parti républicain dislo-

qué, imperceptible, dénué de force, tirerait profit à se mettre à l'ombre du grand nom dont ils sentaient la puissance de plus en plus vivante sur les masses. La France répugnant encore à s'abandonner aux chances d'une expérience purement républicaine, une transaction sur la tête d'un Bonaparte leur paraissait politique. Personne ne réunissait autant que l'écrivain de Ham les conditions voulues par les exigences de l'époque. Ils espéraient, en outre, par l'avènement d'un Napoléon, soustraire la France à l'exploitation de l'Angleterre, et obtenir l'alliance de la Russie qui avait témoigné des sympathies aux Napoléons.

Toutefois les républicains qui eurent la sagesse de cette alliance furent peu nombreux. George Sand ne le laissa pas ignorer au Prince : « Sachez-nous quelque gré de nous défendre des séductions que votre caractère, votre intelligence et votre situation exercent sur nous, pour oser vous dire que jamais nous ne reconnaîtrons d'autre souverain que le peuple. Cette souveraineté nous paraît incompatible avec celle d'un homme ; aucun miracle, aucune personnification du génie populaire dans un seul ne nous prouvera le droit d'un seul. Vous ne vous seriez pas assis au milieu de nous sans avoir à nous combattre et à nous réduire... Ne vous faites pas d'illusions : ils sont tous inquiets et sombres autour de moi ceux qui rêvent des temps meilleurs (Décembre 1844) ». Les républicains bourgeois, à la suite de Ledru-Rollin et de Godefroy Cavai-

gnac, refusèrent même une neutralité bienveillante. Ils voyaient derrière un Napoléon deux faits qui leur étaient également odieux : la défaite du Jacobinisme et l'Empire, c'est-à-dire la restauration d'une hérédité. Le Prince eût peut-être pu se les concilier en professant l'admiration de Robespierre et en reniant l'Empire de son oncle, c'est-à-dire en se reniant lui-même. Il offrait une transaction, on lui imposait l'anéantissement. Il s'y refusa, et tout en ne cessant de répéter qu'il ne réclamait pas un droit héréditaire, qu'il n'attendait rien que du libre assentiment du peuple, il ne dissimula pas aux républicains que dans son opinion, le peuple rétablirait l'Empire et que ce serait un bien. « Mon *Credo*, disait-il à Louis Blanc lors de sa visite à Ham, en 1840, c'est l'Empire. L'Empire n'a-t-il pas élevé la France au sommet de la grandeur? Je suis convaincu que la volonté de la nation, c'est l'Empire. — Mais l'Empire, c'est le principe héréditaire? — Sans doute, l'important c'est que le gouvernement, quelle que soit sa forme, s'occupe du bonheur du peuple. » A George Sand il écrivait (24 janvier 1845) : « Je désire la liberté, le pouvoir même; mais je préférerais mourir en prison que de devoir mon élévation à un mensonge. Je ne suis pas républicain, parce que je crois la république impossible aujourd'hui en présence de l'Europe monarchique et de la division des partis. »

Avec les années cependant, les cours de son université lui parurent un peu longs. Il ne s'en

plaignit pas d'abord : « Si l'on m'offrait l'exil, en échange de la situation qui m'est faite actuellement, je refuserais, parce que ce serait une aggravation de peine. Plutôt être prisonnier en France que libre à l'étranger. Avec le nom que je porte, il me faut l'ombre d'un cachot ou la lumière du pouvoir. » Mais le silence et l'oubli se faisaient de plus en plus sentir autour de lui ; l'hiver surtout, quand les brumes glacées lui interdisaient la promenade du rempart, la prison lui devenait de plus en plus la mort dans la vie. L'homme politique restait inébranlable. « Je crois à la fatalité, écrivait-il. Si mon corps a échappé miraculeusement à tous les dangers, si mon âme s'est soustraite à tant de causes de découragement, c'est que je suis appelé à faire quelque chose[1]. » — « Je vous rendrai cela aux Tuileries », répondait-il à l'une de ses visiteuses. — « Quand je serai empereur, disait-il au curé tout simple de Ham, l'abbé Tirmarche, je vous ferai évêque[2]. » L'homme affectueux n'éprouvait pas la même impassibilité : il souffrait de l'étouffement du cœur plus que de la privation de l'air libre. L'indifférence et le mépris qu'impliquait le silence obstiné de son père lui étaient une cuisante douleur.

« Mon Dieu, aujourd'hui que j'ai dépensé

1. A. Peauger, 3 février 1845.

2. Et en effet, quelques années plus tard, un beau jour, le bonhomme reçut une belle lettre, cachetée aux armes impériales, lui annonçant qu'il était nommé évêque et aumônier des Tuileries.

presque toute ma fortune pour soutenir dans le malheur les hommes dont j'ai compromis l'existence, je donnerais tout mon héritage pour une caresse de mon père. Qu'il donne à Pierre ou à Paul sa fortune, que m'importe : je travaillerai pour vivre ; mais qu'il me rende son affection, je n'en suis jamais devenu indigne et j'ai besoin d'affection. Il y a beaucoup d'hommes qui vivent très bien avec le cœur vide et l'estomac plein ; pour moi, il faut que j'aie le cœur plein, peu m'importe l'estomac. »

Il pria un de ses vieux amis d'Angleterre, lord Malmesbury, de venir le visiter. Lui rappelant l'intervention de lord Grey en faveur de Polignac, il lui demanda s'il ne pourrait pas obtenir l'intercession de Robert Peel en sa faveur auprès de Louis-Philippe. Il lui avoua qu'il ne pouvait plus endurer la prison, qu'il ne voyait aucune possibilité de s'évader. Au bout de trois heures de causerie, Malmesbury le quitta admirant « qu'isolé et presque oublié dans une misérable prison, il eût à ce point conservé la force de son intelligence. Robert Peel ne se montra pas hostile à une démarche, mais Aberdeen n'en voulut pas entendre parler, et le prisonnier, renonçant à l'espoir, retourna à ses études.

Si rien ne changeait dans sa condition, celle de sa famille se modifiait. Joseph mourait sans lui laisser la compensation pécuniaire promise (1844). Jérôme, devenu décidément orléaniste, sollicitait auprès du roi et des ministres la per-

mission de séjourner en France où sa fille était déjà établie. On lui accorda un séjour provisoire pour son fils Jérôme (juillet 1845). Il dut être pénible au jeune cousin du prisonnier d'aller, obéissant à une impérieuse bienséance, présenter ses hommages et ses remerciements au roi dont le gouvernement tenait sous clef le chef actif de sa famille et de sa cause, son professeur d'Arenenberg. Du reste, cette apparition lui fut favorable. « Tout le monde fut frappé de ses traits, de sa ressemblance avec la figure la plus populaire des temps modernes, et, ce qui vaut encore mieux, de son esprit, de son tact, de sa parfaite attitude [1]. »

Enfin le roi Louis, par un revirement souhaité depuis tant d'années, sentant sa fin prochaine, désirait son fils, l'appelait, faisait des démarches pour obtenir qu'on le lui rendît, et le priait de le seconder.

Il répond aussitôt : « Mon cher père, j'ai éprouvé hier la première joie réelle que j'aie ressentie depuis cinq ans, en recevant la lettre amicale que vous avez bien voulu m'écrire... Combien je suis heureux de savoir que vous me conservez toujours votre tendresse ! Je suis bien de votre avis, mon père ; plus j'avance en âge, plus j'aperçois le vide autour de moi et plus je puis me convaincre que le seul bonheur dans ce monde consiste dans l'affection réciproque des êtres créés pour s'aimer. Ce qui dans votre lettre m'a le plus touché, le plus re-

1. Thiers au roi Jérôme, 13 juillet 1845.

mué, c'est le désir que vous manifestez de me revoir. Ce désir est pour moi un ordre et dorénavant je ferai tout ce qui dépendra de moi pour rendre possible cette réunion que je vous remercie de désirer, car elle a toujours été le vœu le plus ardent de mon cœur. Avant-hier, encore j'étais décidé à ne rien faire au monde pour quitter ma prison. Car où aller? Que faire? Errer seul en pays étranger? loin des siens? Autant valait le tombeau dans sa patrie. Mais aujourd'hui un nouvel espoir luit sur mon horizon, un nouveau but s'offre à mes efforts; c'est d'aller vous entourer de mes soins et de vous prouver que si, depuis quinze ans, il a passé bien des choses à travers ma tête et mon cœur, rien n'a pu en déraciner la piété filiale. J'ai bien souffert. Ces souffrances ont abattu mes illusions, ont dissipé mes rêves, mais elles n'ont point affaibli les facultés de l'âme, ces facultés qui permettent de comprendre et d'aimer tout ce qui est bien. — Je vous remercie bien, mon père, des démarches que vous faites en ma faveur. Dieu veuille qu'elles puissent réussir. De mon côté, je ferai tout (pourvu que cela ne soit pas contraire à ma dignité) pour arriver à un résultat que je désire autant que vous. — Je termine ma lettre avec une impression toute différente de celle que j'avais naguère, car aujourd'hui je puis exprimer l'espoir de vous revoir. Recevez donc, mon cher père, avec bonté la nouvelle assurance de mon inaltérable attachement (19 septembre 1845). »

Il écrivit au ministre de l'intérieur (25 décembre 1845) « que si le gouvernement consentait à lui permettre d'aller à Florence remplir un devoir sacré, il s'engageait sur l'honneur à revenir se constituer prisonnier dès que le gouvernement lui en exprimerait le désir. » Le ministre répondit que cette mise en liberté provisoire serait la grâce déguisée, et que, quel que soit le rang de ceux qui ont été condamnés, la grâce ne peut être obtenue que de la clémence du roi. C'était une invitation détournée de s'adresser au roi. Il le fit par une lettre dans laquelle il exprimait la confiance que Sa Majesté comprendrait une démarche « qui d'avance, engageait sa gratitude, et que touchée de l'isolement d'un proscrit qui avait su gagner l'estime de toute l'Europe. elle exaucerait les vœux d'un père et les siens (14 janvier 1846). »

Un grand nombre de députés, notamment Berryer. Garnier-Pagès, Dupin, Marie, se réunirent à Odilon Barrot et à Vieillard et secondèrent cette démarche. Mais on voulait l'obliger à demander pardon, et lui faire acheter la liberté par l'humiliation. Odilon Barrot se prêta à la manœuvre, probablement sans se douter, selon sa coutume, de la portée de l'acte qu'on lui suggérait. Il envoya au Prince un projet de lettre convenu avec les ministres, qui impliquait une véritable demande de grâce. Le Prince refusa de signer.

« Si je signais la lettre que vous et beaucoup de députés m'engagez à signer, je demanderais

réellement grâce sans oser l'avouer; je me cacherais derrière la demande de mon père comme un poltron qui s'abrite derrière un arbre pour éviter le boulet. Je trouve cette conduite peu digne de moi; si je croyais qu'il fût honorable et convenable d'invoquer purement et simplement la clémence royale, j'écrirais au Roi : Sire, je demande grâce. Mais telle n'est point mon intention. »

Odilon Barrot tenta alors une démarche auprès de Louis-Philippe. Le roi se défendit de vouloir imposer une humiliation; il ne pouvait accepter comme sérieux l'engagement de se reconstituer prisonnier; il ne demandait pas mieux que de rendre la liberté, mais c'était bien le moins que le Prince reconnût que c'est à lui qu'il la devait. « Au reste, ajouta le roi, c'est l'affaire de mes ministres, c'est eux que cela regarde, parlez-leur-en. — Ah! si vous me renvoyez aux ministres, il n'y a plus d'espoir! — Pardon! pardon! » répliqua le roi.

De retour à la Chambre, Odilon Barrot raconta à Guizot et à Duchatel le refus du prisonnier de signer et la conversation avec Louis-Philippe. Les ministres traitèrent de folie les susceptibilités du prisonnier : « Qu'on nous laisse un peu de temps, ajoutèrent-ils, et nous le mettrons en liberté. » Mais le Prince, offensé de ce marchandage, rompit la négociation. « Je ne sortirai plus de Ham, écrivit-il à Mme Cornu, que pour aller au cimetière ou aux Tuileries. »

VI

Le hasard lui offrit une autre issue, celle de la fuite. En temps ordinaire, la surveillance, quoique sensiblement adoucie, restait encore si rigoureuse qu'il ne fallait pas y songer, mais les allées et venues d'un grand nombre d'ouvriers employés à réparer les appartements intérieurs ayant créé des facilités insolites, le Prince conçut un dessein pour lequel il lui fallut plus de sagacité et autant de résolution qu'à Strasbourg et à Boulogne, puisqu'il s'agissait de sortir d'un fort gardé par soixante sentinelles, de franchir une porte surveillée par trois geôliers, de traverser une cour intérieure dominée par les fenêtres du commandant, de passer enfin un guichet surveillé par un soldat de planton et un sergent, un portier-consigne, une sentinelle, un poste de trente hommes.

Il se procura par son valet de chambre, qui circulait librement, un costume d'ouvrier charpentier, blouse bleue, pantalon bleu. Le 27 mai à 6 heures et demie du matin, il le revêt, n'emportant avec lui que les deux lettres qui ne le quittaient jamais : la dernière de sa mère et celle de l'Empereur exprimant l'espérance que le petit Louis serait digne de ses destinées, plus un poignard, étant décidé « à se tuer plutôt que de retomber entre les mains de ses geôliers et de supporter le ridicule qui s'attache à ceux

qu'on arrête sous un déguisement ». Puis il se grime, dissimule la pâleur habituelle de son teint avec du rouge, élève sa taille en enfonçant des sabots au-dessus de sa chaussure, coupe sa barbe et ses favoris, prend une pipe à la bouche, met une planche sur l'épaule. Ainsi accoutré, il est méconnaissable. Il va partir lorsqu'un doute subit l'assaille et l'arrête. Il dépose sa planche, s'assied, prend sa tête dans ses mains et il réfléchit. « En partant, pense-t-il, je compromets ma destinée ; ma souffrance est un apostolat, une prédication ; l'armée vient à moi, chaque bataillon envoyé ici s'en va animé de l'esprit bonapartiste ; le devoir serait de rester pour souffrir. » Mais il redresse la tête, voit le soleil brillant, au loin la campagne épanouie en sa parure printanière, il songe à son père qu'il n'a pas embrassé depuis si longtemps et qui pour la première fois l'appelle, il se relève comme en sursaut, reprend sa planche et descend pesamment l'escalier, tandis que Thélin retient les ouvriers dans une chambre voisine, en leur servant à boire et que Conneau montre au commandant, qui se présente au seuil de l'appartement, un mannequin couché dans le lit du prisonnier et lui dit à voix basse : « N'entrez pas, le Prince est malade, il dort. » — Chaque fois que le fugitif rencontre quelqu'un, un ouvrier, l'officier de garde, il interpose la planche entre son visage et le regard scrutateur. Parvenu au guichet, les soldats du poste, le tambour surtout, se retournent plusieurs fois ; cependant le plan-

ton de garde ouvre la porte. « Vous ne l'avez donc pas reconnu? lui demanda-t-on. — Je ne l'ai pas regardé », répondit-il. Le fugitif hors de la forteresse, commençait à respirer, lorsque deux ouvriers se dirigent droit sur lui, le toisent malgré la planche tournée vivement vers eux. Il se croit perdu, mais ils s'éloignent en s'écriant : « Ah ! c'est Berthoud. » Il gagne précipitamment la route de Saint-Quentin, s'arrête devant la croix du cimetière où Thélin doit le rejoindre avec un cabriolet, jette sa planche et s'agenouille. Thélin ne tarde pas à se montrer.

En moins d'une heure, ils gagnèrent Saint-Quentin. Aux premières maisons, le Prince descend, laisse dans un fourré sa blouse, son pantalon, son tablier, sa casquette d'ouvrier et contourne la ville. Grâce aux manœuvres habiles du fidèle Conneau [1], le gouverneur ne s'aperçut de l'évasion qu'à la fin de la journée, alors que le fugitif avait déjà passé la frontière et se dirigeait sur l'Angleterre.

Il débarquait à Londres, gagnant l'hôtel de Brunswick, lorsqu'il se heurta au cheval de son visiteur de Ham, Malmesbury. Celui-ci rencontra le soir à dîner un des attachés de l'ambassade. « L'avez-vous vu? lui dit le lord. — Qui donc? — Louis-Napoléon. Il vient d'arriver à Londres. » L'attaché troublé quitte précipitamment la table et va annoncer la nouvelle à son chef. Le Prince lui-même se hâta d'informer

1. Il avait fini ses cinq années de prison, mais il avait obtenu de demeurer volontairement auprès du prince.

l'ambassadeur de France de sa présence, l'assurant qu'il n'avait quitté sa prison ni pour s'occuper de politique ni pour troubler le repos de l'Europe, mais uniquement pour remplir son devoir filial.

Le gouvernement français se montra néanmoins fort mécontent; il mit le commandant du fort en retrait d'emploi, poursuivit un des gardiens, Dupin de Saint-André qui fut acquitté, Thélin et Conneau qui furent condamnés, l'un à six, l'autre à trois mois de prison, et il fit refuser par les puissances des passeports au prince pour se rendre en Italie.

Le grand-duc Léopold déclara qu'il ne le tolérerait pas vingt-quatre heures à Florence. Il fut privé de la consolation de fermer les yeux de son père, qui jusqu'à son dernier moment l'attendit avec angoisse (25 juillet 1846). Le testament de Louis est conçu en termes qui excluent définitivement la supposition qu'il ait douté de sa paternité. Après avoir demandé d'être inhumé à Saint-Leu, laissé un souvenir à ses neveux et à ses amis, il dit : « Je laisse tous mes autres biens, palais de Florence, terre de *Civita Nuova,* meubles et immeubles, actions et créances, enfin tout ce qui constitue mon héritage, sans en rien exclure, sauf les dispositions ci-dessus, à mon héritier universel, Napoléon Louis, seul fils qui me reste, auquel fils et héritier je donne, comme témoignage particulier de ma tendresse, mon *Dunkerque* situé dans ma bibliothèque avec toutes les décorations et souvenirs qu'il contient,

et comme témoignage encore plus particulier d'affection je lui laisse tous les objets qui ont appartenu à l'Empereur Napoléon. »

Dès lors, se trouve terminée la première partie de la carrière publique de Louis-Napoléon, celle des conspirations. Autorise-t-elle à le traiter d'aventurier ou d'halluciné? Aventurier? Pourquoi pas? Cela implique le coup d'œil, l'audace, l'intrépidité, l'héroïsme, c'est le nom avant le succès de quiconque a osé. Halluciné? Oh non! Avoir deviné ce qui échappait aux esprits superficiels, que depuis 1815 vivait et s'échauffait, dans les profondeurs muettes des masses, un fanatique sentiment bonapartiste toujours prêt à l'explosion, c'était d'un observateur au regard froid, sûr et pénétrant.

Il ne mérite donc ni raillerie, ni mépris, ni anathème, mais plutôt de la sympathie, peut-être de l'admiration, ce jeune homme affectueux, délicat, modeste, quoique hardi, plein de foi et de générosité, subordonnant les plaisirs au travail et au devoir, qui, malgré l'opposition de son père, de ses oncles, d'une famille animée à le plonger dans l'inertie découragée dont elle s'est fait une loi, sans autre appui que le cœur maternel, est toujours prêt à sacrifier sa fortune et lui-même pour relever les grands vaincus de 1815, son oncle, le peuple, les nationalités, le progrès social, le droit plébiscitaire de la révolution, se montrant, dans sa lutte inégale contre une centralisation gouvernementale armée de fonctionnaires et soldats, tranquille de courage

pendant le combat, indomptable de constance après la défaite.

On retrouve dans les écrits de cette première période le germe de la plupart des actes de la maturité. Sur un seul point il est flottant et il se cherche : il n'est point parvenu à sortir de la contradiction dans laquelle il est entré, par ses *Rêveries politiques*, entre ses idées propres et ses traditions de famille. Par ses idées il reste acquis à la souveraineté absolue du peuple, ce qui le fait républicain ; par ses traditions il est entraîné à la reconstitution d'une hérédité monarchique. Il paraît alors incliner à ce dernier parti. Ses idées ont cependant prévalu sur sa tradition en ce qui concerne la liberté. Il est convaincu que même un empire rétabli devrait en accorder autant que l'empire tombé a été contraint par les circonstances d'en donner peu. Seulement, sa liberté n'est pas la fausse liberté, celle de la licence sans frein et de la dispute politique, c'est la liberté vraie, la liberté féconde, celle qui, en dehors des objets de la stricte compétence sociale, assure à chaque citoyen, isolé ou associé à d'autres, sans obligation oppressive, le gouvernement entier de sa personne, de sa pensée, de ses intérêts, de sa famille.

CHAPITRE II

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON JUSQU'A SON ÉLECTION A LA PRÉSIDENCE

I

Jamais la cause des Bonaparte ne parut plus perdue qu'à la veille du jour où elle allait triompher.

De plus en plus convaincu de la solidité du gouvernement de Juillet, le dernier frère de l'empereur ne songeait qu'à s'arranger avec lui. Louis-Philippe ne se décidant pas, Jérôme, sur le conseil de son fils, saisit la Chambre des députés d'une demande, non d'abrogation générale de la loi de bannissement, mais d'abrogation partielle pour lui et ses enfants. Cela lui paraissait tout naturel, le prince Louis étant dans une situation exceptionnelle, et les fils de Lucien étant tous sujets et princes romains, longtemps même avant la chute de l'Empire[1]. Dans ces termes, la demande de Jérôme soulevait cependant une objection embarrassante que lui soumit Thiers : une loi d'exception en faveur d'un membre de la famille Bonaparte serait pour tous les autres

1. Lettre de Jérôme à Piétri, du 11 juillet 1847.

un renouvellement de proscription. Thiers estimait encore que la demande avait été mal introduite, qu'elle devait être adressée au roi et non aux députés[1]. Lamartine promit un vote favorable et même une intervention active si cela était possible[2]. Lors de la discussion, le ministère, après avoir refusé formellement de présenter une loi, craignant une difficulté avec la Chambre, promit de rouvrir administrativement les portes de la France à l'ancien roi de Westphalie. Le renvoi de la pétition, accepté dans ces termes, fut prononcé à l'unanimité (3 juillet 1847).

Le 22 septembre, Jérôme reçut l'autorisation de séjourner en France pendant trois mois avec sa famille. Aussitôt rentré, il négocia avec le roi et il obtint la promesse d'une pension de cent mille francs et, selon certains récits, du titre de pair. L'unique difficulté à résoudre, lorsque éclata le 24 février, était la réversibilité que le roi Jérôme

1. Thiers au roi Jérôme, juillet 1847.

2. « Je ne suis pas suspect écrivait-il à Jérôme (15 mai 1847), de partialité pour la gloire même du gouvernement impérial quand il a fait oublier, à force de génie et de splendeur à la France ce qu'elle se devait à elle-même de garanties et de droits populaires; mais je suis de ceux qui professent le culte des grandes mémoires, et qui pensent qu'en les répudiant les nations répudient une partie de leur nationalité morale. Je suis aussi de ceux qui pensent que la patrie doit le prix du sang versé pour elle par ceux qui marchaient à sa tête sur tous nos grands champs de bataille; enfin je suis de ceux qui pensent que l'ostracisme qui est appliqué à un nom et non à un crime n'est plus de notre temps. A tous ces titres je voterai en faveur de la pétition que vous me faites l'honneur de me recommander. »

demandait de la moitié de cette pension sur la tête de son fils, condition à laquelle on résistait à cause des défiances qu'inspirait le jeune prince.

J'entrai alors pour la première fois en relations avec le prince Napoléon. Peu de jours avant le 24 février, Jean Reynaud, dont j'admirais le talent si haut et le caractère si pur, m'avait convié à une réunion de l'élite du monde libéral et républicain, organisée dans son petit hôtel des Champs-Élysées. Pierre Leroux, venu de Boussac en quêteur, devait exposer son système sur la *Triade* et le *Circulus*. Parmi les invités, qui la plupart devaient avoir une participation importante à l'événement prochain, se trouvait le prince Napoléon, comte de Montfort. On se pressait autour du neveu du grand homme, on admirait la beauté de son masque napoléonien, l'éclat de son esprit et sa verve éloquente. On me présenta à lui, il me fit un accueil obligeant. De ce jour commencèrent entre nous des relations parfois ralenties, souvent troublées par d'orageux dissentiments, qui néanmoins se sont continuées avec un caractère constant d'intimité, jusqu'aux derniers jours de sa vie.

Pendant ce temps, le prince Louis demeurait fidèle à la promesse spontanément faite à l'ambassadeur de France, il ne conspirait plus. Sa vie se partageait entre le monde fashionable et l'étude. Il entreprit la réimpression du *Manuel d'artillerie* de sa jeunesse. Il ne se montra prétendant que par la profusion avec laquelle, en

dissipant le reste de son patrimoine, et même en s'endettant, il subvenait à l'entretien de ses amis et partisans dépourvus de ressources. Le destin travaillait pour lui; il n'avait qu'à le laisser faire.

La Révolution de 1848 remit en vigueur le principe de la souveraineté nationale, elle lui donna même une extension qu'il n'avait point encore eue. Elle admit l'élection directe tandis que la première révolution ne l'avait établie qu'à deux degrés; elle ne subordonna l'électorat ni l'éligibilité à aucune condition de cens et d'indépendance : tout Français âgé de vingt et un ans, non privé de ses droits civils, fut électeur. La cause à laquelle le prince Louis-Napoléon s'était consacré triomphait. Aussi ce fut son nom qui, au lendemain de l'événement, sortit du long silence de la foule.

Avec une sagesse consommée le Prince ne brusqua rien, laissant à la vague de fond qui le portait le temps de submerger toutes les résistances. Dès le 22, à la sollicitation de quelques républicains convaincus que son concours leur vaudrait l'armée, il s'était mis en route vers Paris. Il y arriva le lendemain de la révolution. Du domicile de son ami Vieillard, rue du Sentier, où il était mystérieusement descendu, il annonça au gouvernement provisoire « qu'il accourait pour se ranger sous le drapeau de la République ». L'accusé de réception fut l'ordre de quitter la France dans les vingt-quatre heures. Il ne résista pas : « Vous pensez, répondit-il,

que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras, je m'éloigne momentanément. Vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et de mon patriotisme. » Il ne se présenta même pas aux premières élections de l'Assemblée constituante. Tant que la constitution n'aurait pas été fixée, son rôle serait difficile et même dangereux en France. Bon gré mal gré, ses antécédents en feraient un chef de parti et l'exposeraient aux intrigues; mieux valait prolonger quelques mois encore un exil qui, étant volontaire, devenait moins pénible[1]. A Londres, il remplit son devoir d'hôte loyal en s'inscrivant, à côté de ce qu'il y avait de plus respectable dans la Cité, parmi les constables spéciaux postés à Trafalgar square pour contenir l'agitation chartiste. Il laissa à trois de ses cousins, Jérôme Napoléon, Pierre Bonaparte, Murat, le bénéfice de la faveur populaire. Il ne fut nommé qu'aux élections complémentaires du 7 juin 1848 dans les départements de la Charente-Inférieure, de l'Yonne, de la Corse et de la Seine.

L'effet de cette manifestation fut d'autant plus considérable, qu'elle avait été spontanée. « Il y a huit jours, disait Proudhon, le citoyen Bonaparte n'était encore qu'un point noir dans un ciel en feu; avant-hier ce n'était qu'un ballon gonflé de fumée; aujourd'hui, c'est un nuage qui porte dans ses flancs la foudre et la tempête. »

1. A Vieillard, 11 mai 1848.

Les puritains de la République, pour lesquels le but justifie les moyens, secondés cette fois par Lamartine, proposèrent de déclarer le Prince inéligible en vertu de la loi de 1832. Jules Favre, Crémieux et Louis Blanc soutinrent que la Révolution abrogeait implicitement les lois d'exil contre le prisonnier de Ham. Comment d'ailleurs, après avoir admis trois Bonaparte, en écarter un quatrième? La validation fut votée par les deux tiers des voix (13 juin). Mais le lendemain le Prince manqua gâter ses affaires par une démarche imprudente. Il écrivit à l'Assemblée, de Londres où il était resté, une lettre altière peu propre à calmer les alarmes, quoiqu'elle parût y prétendre. Elle contenait une menace plus qu'une soumission : « Je n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injurieux dont j'étais l'objet. Je rechercherais encore moins le pouvoir. Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir. » Cavaignac s'indigna que le mot de république n'eût pas été prononcé; Jules Favre, fatigué déjà d'avoir été une fois sans venin, demanda le renvoi au ministre de la justice; d'autres parlèrent de mise hors la loi immédiate. Si les amis du Prince n'eussent pas obtenu le renvoi au lendemain, une mesure violente eût été décrétée. Le Prince, clairvoyant et maître de lui, comprit son erreur, et, sans hésiter, la répara par une nouvelle lettre, dans laquelle il donnait sa démission en exprimant son désir du maintien d'une *République*

sage, grande, intelligente. L'orage se calma.

Les tragiques journées de Juin, — cette gigantesque guerre civile dans laquelle tant d'héroïsme se dépensa au détriment de notre grandeur, — lui parurent la notification providentielle que l'heure écrite avait sonné. Une répression cruelle sévissait contre les auteurs de la sanglante insurrection. Onze mille cinquante-sept individus furent arrêtés. Les fusillades sommaires, les conseils de guerre ne moissonnant pas assez tous les vaincus, on vota « la transportation par mesure de sûreté générale des individus actuellement détenus, qui seraient reconnus avoir pris part à l'insurrection (27 juin 1848). » Reconnus! on ne disait point par qui : aucun jugement de n'importe quelle juridiction n'était requis, pas même un interrogatoire sommaire. On était pris, emprisonné, embarqué, transporté, sans que qui que ce soit vous eût expliqué pourquoi ni sur quelles preuves. Plus de quatre mille individus furent ainsi traités; ce n'est que successivement que le chiffre en fut réduit à onze ou douze cents.

Cette loi sauvage répondait cependant à l'exigence publique. Un vent violent de réaction, de colère et de vengeance s'élevait de toutes parts parmi ceux qui s'étaient, sans conviction, montrés ardents à se rallier à la république quand ils avaient peur. C'était alors à qui la maudirait, et, en attendant l'occasion de la renverser, pousserait aux mesures de représailles contre ceux qui l'avaient établie.

Préfet à Marseille, où l'insurrection éclata à la

veille de celle de Paris, je ressentis l'impétuosité de cette poussée mieux que personne. Ayant refusé non seulement de « transporter » mais même de prononcer l'état de siège, je fus publiquement accusé d'avoir été le complice de l'insurrection que je venais de réprimer vigoureusement, puis disgracié[1].

Supposez le Prince un simple ambitieux à courte vue. Il se serait jeté dans le courant qui ne cessait de grossir; il se serait présenté au pays les enseignes de la réaction à la main. Si ce n'est au premier moment, cela l'eût irrévocablement perdu. Sa seule force était dans le peuple. Pour les classes bourgeoises et aristocratiques, il ne devait jamais être qu'un relais d'étape, non une solution. Or la dureté, fût-elle

1. Le 3 juillet 1848, j'avais écrit confidentiellement au ministre : « Mon premier devoir est de résister énergiquement à toute réaction... Le peuple a eu tort d'écouter les pernicieux conseils de ceux qui lui ont présenté les bourgeois comme des monstres rapaces dont il fallait débarrasser l'humanité. Si nous laissions faire les bourgeois, nous considérerions les hommes du peuple comme des bêtes de somme qui sont malfesantes dès qu'elles ne sont pas serviles. Ni l'une ni l'autre de ces erreurs ne saurait guider ma conduite. » La réponse fut un décret du 11 juillet qui m'envoyait en disgrâce dans la Haute-Marne.

Après mon départ un conseiller d'Aix, Marquezy, sans m'avoir entendu une seule fois, écrivit pour la commission d'enquête, un réquisitoire venimeux, mensonger contre ma conduite pendant l'insurrection. C'est là où ont puisé tous ceux qui ont parlé de cet épisode : aucun n'a eu recours au seul document véridique, l'acte d'accusation du procureur général Courrant dans ce procès d'assises complété par ma déposition à Valence, le 25 juillet 1849, où la cause avait été renvoyée pour suspicion légitime.

justifiée, avec laquelle la république des bourgeois frappait sur les insurgés de Juin, révoltait, par l'attendrissement, même les plébéiens qui n'avaient point participé à l'émeute et les remplissait du désir de la vengeance. Les Médicis durent leur fortune à ce que le premier d'entre eux, Silvestre, se montra compatissant aux *Ciompi*, les anarchistes du temps, vaincus et pourchassés. La vengeance du peuple, quand il est mécontent d'une république, est toujours d'appeler César.

César sortit de l'ombre et se montra. Sa réserve avait accru l'impatience de ses amis : « On veut vous voir, lui mandait Persigny, on vous demande, on vous appelle, nous vous attendons. » Il posa nettement sa candidature aux élections complémentaires du 17 septembre 1848. Nommé à Paris et dans quatre départements, il arriva aussitôt et descendit sur la place de la colonne Vendôme, à l'hôtel du Rhin (24 septembre).

Quelques heures avant d'aller prendre possession de son siège avant d'avoir vu son ancien ami et défenseur Berryer, ou qui que ce soit, sauf le montagnard Joly, il reçut le socialiste Proudhon. Selon son habitude, dans cette entrevue il écouta plus qu'il ne parla, se montra bienveillant, protesta qu'il n'était pas dupe des accusations dirigées contre les socialistes et blâma sans détour la politique de Cavaignac au point que le socialiste put, quoique très à tort, se croire presque d'accord avec lui. L'entretien terminé, il se rendit à l'Assemblée en compa-

gnie de Vieillard et de Boulay de la Meurthe. Il alla s'asseoir sur les bancs de la gauche, marquant ainsi de quel côté étaient ses préférences. Son élection ne fut pas contestée. Alors il monta à la tribune et d'une voix ferme, nuancée d'un accent étranger, il dit :

« Après trente-quatre années de proscription, je retrouve enfin ma patrie et mes droits de citoyen. — La République m'a fait ce bonheur : *que la République reçoive ici mon serment de reconnaissance et de dévouement*, et que les généreux patriotes, qui m'ont porté dans cette enceinte soient certains que je m'efforcerai de justifier leurs suffrages en travaillant avec vous au maintien de la tranquillité, ce premier besoin du pays, et *au développement des institutions démocratiques* que le peuple a le droit de réclamer. — Longtemps, je n'ai pu consacrer à la France que les méditations de l'exil et de la captivité ; aujourd'hui la carrière où vous marchez m'est ouverte. Recevez-moi dans vos rangs, mes chers collègues, *avec le même sentiment d'affectueuse confiance que j'y apporte*. Ma conduite, toujours inspirée par le devoir, toujours animée par le respect de la loi, prouvera, à l'encontre des passions qui ont essayé de me noircir pour me proscrire encore, que nul ici plus que moi n'est résolu à se dévouer à la défense de l'ordre et à l'affermissement de la République. »

En présence de la réaction maîtresse partout, des transportations sans jugement, de l'état de

siège, des suspensions de journaux, de la clameur de haro élevée contre le socialisme, cet appel à une affectueuse confiance, cette affirmation que le peuple avait le droit de réclamer des institutions démocratiques, cette promesse de travailler à l'affermissement de la république, c'était la confirmation du langage intime tenu à Proudhon, la provocation à une entente avec la partie vaincue et persécutée de l'Assemblée. Loin de se rallier à l'union conservatrice, il s'en distinguait. Il affirmait l'ordre, mais un certain ordre, l'ordre dans la révolution et pour elle, non en dehors d'elle et contre elle; l'ordre au profit du régime nouveau, non pour le ramener, autant que possible, au régime ancien. Si les républicains et les socialistes l'avaient compris et si, par suite, les deux forces de Napoléon et de la république s'étaient fraternellement unies en s'accordant une part équitable, que de complications et de violences nous eussent été épargnées! Mais étroits, sectaires, asservis à des formules vides, quoiqu'ils allassent déjà à la dérive, ils se drapèrent dans leur morgue et leurs suspicions, repoussèrent l'allié puissant qui les eût préservés du naufrage prochain. Au sortir de son entretien, Proudhon avait écrit sur son carnet : « Cet homme paraît bien intentionné. Tête et cœur chevaleresques; plus plein de la gloire de son oncle que d'une forte ambition. Au demeurant, génie médiocre, je doute que, vu de près et bien connu, il fasse grande fortune. Me méfier du reste... » La mé-

fiance ne tarda pas à se convertir en une hostilité violente et sans loyauté. A la descente de la tribune, aucun des républicains dont il avait réclamé l'affectueuse confiance ne vint à lui; quand il s'assit de nouveau sur leurs bancs, il ne recueillit que sourires malveillants et inquisition narquoise. Cela ne le découragea ni ne l'irrita. Il se montra de temps à autre à l'Assemblee, même dans un de ses comités, poli, taciturne, également imperturbable devant les déférences prévoyantes et les hostilités imprévoyantes.

Cependant sa popularité, servie par l'habile organisation de Persigny, de Laity, du général Piat et du prince Napoléon, grandissait et, quoiqu'il n'eût encore manifesté aucune volonté de candidature, son nom était prononcé partout comme le compétiteur du général Cavaignac.

En la personne un peu raide du général respirait la dignité du commandement et du devoir; sa parole brève, saccadée, au milieu des embarras de l'inexpérience oratoire, abondait en saillies de fierté et d'honneur à la Montluc. Plusieurs de ses proclamations, pendant la lutte de Juin, ont une véritable beauté de sublime, à l'antique. La défense qu'il opposa aux jacobins et au centre gauche, coalisés contre lui par une commune envie, fut foudroyante et subjugua l'Assemblée tout entière. « Ce diable d'homme, disait en sortant un de ses adversaires dépités, quand il s'agit de lui est capable de tout même d'avoir du talent. » Reproche injuste : il était capable d'en avoir au profit des autres. Témoin sa dé-

fense de son ami Lamoricière, dont on attaquait la présence au ministère : « Je ne m'étonne que d'une chose, c'est qu'il ne soit que le second quand je suis le premier ! » Inébranlablement attaché au présent et même à la tradition de la république, il en protégea l'avenir par son influence et par ses votes contre les prétendues réformes du radicalisme, et notamment contre l'une des plus détestables, l'impôt inquisitorial sur le revenu, pure rétrogradation vers l'arbitraire de l'ancien régime ou copie inintelligente d'un expédient de guerre anglais, et d'une des institutions du despotisme prussien. Il avait refusé, malgré le conseil de certains de ses amis, de profiter de l'effarement public pour usurper une dictature personnelle. Au moment où l'issue de la lutte n'était pas douteux, je le trouvai, a raconté Bastide, en pleurs, la tête appuyée sur les genoux de sa mère. Je lui dis : Pour que les malheurs d'aujourd'hui n'entraînent pas des malheurs plus grands, prends la dictature. — Non, me répondit-il, c'est un coup d'État que tu me demandes. Un coup d'État, je n'en veux pas, je n'en ferai jamais. La France n'en a vu que trop depuis soixante ans. Ne cherchons pas à copier les hommes de la Révolution. S'ils vivaient de nos jours, ils comprendraient, même les plus ardents, que ce n'est pas de l'*audace* qu'il faut, mais du respect des lois et qu'on ne fonde pas la liberté avec des mesures despotiques. » A tous égards, un tel homme était digne de la magistrature suprême.

II

L'élection dépendait du mode selon lequel elle serait faite. Attribuée à l'Assemblée, elle assurait l'avantage à Cavaignac, transportée directement au peuple, elle amenait le triomphe de Louis-Napoléon.

Les jacobins eussent trouvé tout naturel que les représentants du peuple employassent leur pouvoir délégué à interdire au peuple l'expression de sa volonté ; c'était à les entendre la politique prévoyante. Tocqueville ne partagea pas leur avis. Il établit que l'élection par le peuple était la seule qui ne détruisît pas l'individualité du pouvoir législatif. Puis, sa voix grêle comme sa personne acquérant une solennité pénétrante, il s'écria au milieu du recueillement de l'auditoire : « Croyez-vous écarter les périls de la République en proclamant pour ainsi dire officiellement que vous doutez des sentiments républicains du peuple ?

Néanmoins l'Assemblée hésitait encore, lorsque Lamartine parut à la tribune. Un silence d'attente remplit l'auditoire. Comment allait-il opiner? On le savait hostile à l'ambition bonapartiste ; sa muse avait été dure au héros de Sainte-Hélène ; il n'avait pas salué de son enthousiasme le retour des cendres ; récemment encore il disait : « Il y a deux noms auxquels la dictature d'une république ne doit ja-

mais être confiée : en Angleterre, Monk, en France, Bonaparte. » L'émotion égala donc la surprise lorsque, sans s'absorber dans les calculs étroits de l'ambition présente, ne consultant que les intérêts permanents de la vérité, il appuya l'opinion de Tocqueville. Cette abnégation lui fut propice, car jamais il ne déploya d'une envergure plus imposante ses ailes majestueuses. A ses accents lyriques les plus rebelles se rendirent. Il y a peu d'exemples dans l'histoire des tribunes modernes, d'une fascination aussi complète, aussi soudaine : « Quand même le peuple choisirait celui qu'une prévoyance peut-être mal éclairée redouterait de lui voir choisir, n'importe ! *Alea jacta est !* Que Dieu et le peuple prononcent. Il faut laisser quelque chose à la Providence ! » La cause de l'élection directe par le peuple était gagnée (6 octobre 1848).

Une dernière tentative fut essayée en vue d'empêcher le résultat inévitable. Antony Thouret proposa l'inéligibilité des princes ayant appartenu aux familles régnantes. Il était bien tard pour porter une loi d'ostracisme qu'on n'avait pas osée au début. Cavaignac eut la chevaleresque dignité de s'y opposer. « On dirait, fit-il, que l'Assemblée a voulu mettre un obstacle au choix que la nation était prête à faire, qu'après avoir promis toute liberté au vote du peuple, elle a voulu le restreindre. J'ai soif de savoir où est la confiance de la nation. » Un discours du Prince entraîna plus encore que cette déclaration le rejet de la proposition Thouret. On l'avait sommé si

impérieusement de s'expliquer sur ses prétentions qu'il avait été obligé de monter à la tribune. Pris à l'improviste, nullement orateur, il avait péniblement dit, en ânonnant : « Je ne prends pas la parole contre l'amendement, j'ai été assez récompensé en retrouvant tous mes droits de citoyen. C'est au nom de trois cent mille électeurs, qui, par deux fois, m'ont honoré de leurs suffrages, que je viens désavouer le nom de *prétendant* qu'on me jette toujours à la tête. » L'insuccès oratoire fut complet. On crut n'avoir rien à redouter d'un homme qui parlait si mal. J'ai entendu Ledru-Rollin sortant de la salle, s'écrier : Quel imbécile! il est coulé! Antony Thouret retira sa motion en termes dédaigneux. Il y eut un effet de mépris comparable à celui qui suivit Boulogne. L'exclusion ne fut pas prononcée ; au contraire la loi de proscription de 1832 contre les Bonaparte fut définitivement abrogée. A quoi bon des précautions contre qui vient de se couler? Quand les Bonapartes se coulent, dit un malin, écho du sentiment populaire que ces incidents parlementaires n'effleuraient pas, ils se coulent en bronze.

Ceux qui n'ont pas vécu en ces jours peuvent blâmer, conme des fautes impardonnables, ces décisions de l'Assemblée constituante qui permirent l'élection d'un Napoléon. S'ils avaient senti, comme les contemporains, l'impulsion violente, à chaque heure accrue du courant général, ils sauraient qu'aucun acte de violence n'eût dominé alors la passion populaire. La nomination eût-

elle été attribuée à l'Assemblée, dès le lendemain aux élections législatives, le nom de l'exclu, placé en tête de toutes les listes en dépit de toutes les déclarations d'inéligibilité, eût obtenu la majorité presque partout. Quelle force serait-il resté au pouvoir du général Cavaignac? Il eût fallu supprimer le suffrage universel ou le museler. En ce temps de probité politique, nul n'eût osé le proposer. Tocqueville et Lamartine n'opinèrent pas seulement en honnêtes gens; ils se montrèrent plus encore politiques prévoyants.

Il est rare qu'une assemblée aille avec une inflexible logique au bout du principe qu'elle a adopté, et même qu'elle se défende de reprendre en détail ce qui lui a été arraché en principe. Le peuple, maître de l'élection, devait rester maître de réélire celui qu'il aurait élu. Cependant l'Assemblée décréta que le président ne serait pas rééligible. La constitution nouvelle pouvant, à l'application, révéler des défectuosités, la faculté de reviser devait être facile. On la rendit à peu près impossible en la subordonnant au vote des trois quarts des voix. Au moins eût-il été correct que ces décisions exorbitantes fussent ratifiées par le pouvoir constituant. On s'en garda bien; on craignit que le peuple ne manifestât par un vote négatif sa volonté d'être régi par Napoléon sous une forme quelconque. Lorsque le député Puységur proposa, conformément aux règles démocratiques, de soumettre l'acte constitutionnel à la sanction nationale, qua-

rante-quatre voix seulement l'appuyèrent, au milieu de l'hilarité bruyante d'une majorité revenue aux instincts simoniaques des partis. Parmi ces quarante-quatre fidèles aux principes, on comptait Victor Hugo, Montalembert et mon père. Une constitution, selon le juste décret de la Convention, maintes fois confirmé, n'existe que si elle a été acceptée par le peuple ; dès lors, la Constitution de 1848 n'a jamais existé en droit, elle n'a été qu'une usurpation.

Cette constitution, légale mais illégitime, mettait aux prises une assemblée unique désignant des ministres responsables avec un président responsable nommé pour quatre ans. Ni les ministres, ni le président n'étaient armés du droit de dissolution. Cet arrangement irrationnel ouvrait un conflit sans issue. « L'institution d'une assemblée unique, écrivait Victor Hugo au *Moniteur*, me paraît si périlleuse pour la tranquillité et la prospérité d'un pays que je n'ai pas cru pouvoir voter une constitution où ce germe de calamités est déposé (5 novembre). » Montalembert et Berryer votèrent également contre.

Il y avait en outre dans cette constitution un vice plus organique qui n'a pas été signalé. Elle instituait une république parlementaire ; or, République et parlementarisme s'excluent, car la condition du régime parlementaire, c'est l'irresponsabilité du chef de l'État, et sa responsabilité est de l'essence même du véritable régime républicain. Il était sans doute difficile de faire coexister un président responsable et une assem-

blée unique, moins cependant que de faire marcher d'accord deux responsabilités aussi exigeantes que celle d'un président et celle d'un conseil des ministres. Ceci explique pourquoi on n'établit pas le droit de dissolution. A qui l'eût-on confié? Au président? mais une dissolution exercée par un chef de gouvernement a toujours un faux air de coup d'Etat. Le droit de dissolution n'est salutaire que s'il est un attribut purement ministériel; mais, dans ce cas, les ministres eussent annihilé le président en lui imposant, au nom de leur majorité, un appel à la nation. De toute part on se heurtait aux contradictions, aux incohérences, aux impossibilités.

L'attaque d'un adversaire qui l'avait accusé de se dérober dans l'abstention lui fournit l'occasion de poser sa candidature à la tribune :

« Quant à ma conduite parlementaire, de même que je ne me permettrai jamais de demander compte à aucun de mes collègues de celle qu'il entend tenir, de même je ne reconnais à aucun le droit de m'interpeller sur la mienne. Ce compte, je ne le dois qu'à mes commettants, de quoi m'accuse-t-on? d'accepter, du sentiment populaire, une candidature que je n'ai pas recherchée et qui m'honore? Eh bien! oui, je l'accepte cette candidature parce que trois élections successives et le décret unanime de l'Assemblée nationale contre la proscription de ma famille m'autorisent à croire que la France regarde mon nom comme pouvant servir à la consolidation de la société, — je vois qu'on veut semer

mon chemin d'écueils et d'embûches. Je n'y tomberai pas. Je déclare à ceux qui voudraient organiser contre moi un système de provocation que dorénavant je ne répondrai à aucune interpellation, à aucune espèce d'attaque de ceux qui voudraient me faire parler quand je veux me taire. Je resterai inébranlable contre toutes les attaques, impassible contre toutes les calomnies. »

Cette fois il s'était préparé, il lisait, il n'ânonnait plus et on commença à le trouver un peu moins imbécile.

Les républicains de toutes nuances s'accordèrent à repousser la candidature du Prince. Ses correspondants ou visiteurs de Ham, à l'exception de Peauger, Louis Blanc, George Sand entre autres ne furent pas les moins ardents. « M. Louis Bonaparte, disait-elle, ennemi par système et par conviction de la forme républicaine, n'a pas le droit de se porter candidat à la présidence. Qu'il ait la franchise de s'avouer prétendant, qu'il ne se serve pas d'une institution républicaine pour travailler au renversement de la république. »

Les conservateurs monarchiques, appelés les hommes de la rue de Poitiers, du nom de la petite rue voisine du quai d'Orsay où se trouvait le local de leurs réunions, n'éprouvaient aucune sympathie à l'égard du prince qui n'avait cessé de combattre leurs gouvernements et d'en nier la légitimité. Ils voyaient en lui une variante autoritaire du démocrate et même du

socialiste. Ils avaient songé, au lendemain de la répression terrible de Juin, à se rallier au général Cavaignac, espérant que la nécessité l'amènerait à se livrer à eux. Le général s'y refusa; on eût voulu qu'il rougît d'être le fils d'un conventionnel régicide, il répondit qu'il en était fier; on avait espéré le tirer peu à peu hors de la République, il protesta qu'il tenait pour ennemi quiconque la combattrait. On l'abandonna. Le prince de Joinville devenu inéligible, on pensa au maréchal Bugeaud. Le maréchal eût accepté d'être le concurrent de Cavaignac, auquel il reprochait « une conduite sans franchise », mais quoique sa raison ne fût pas entièrement satisfaite par le choix du Prince, préférant sa domination à celle de « l'infâme National », il refusa d'engager une lutte qu'il sentait d'ailleurs sans espoir.

Restait Thiers qui, lui, s'offrait. Nul ne s'était autrefois prononcé plus catégoriquement contre la République. « On avait vu, à l'épreuve, non seulement la république sanglante, mais la république clémente qui voulait être modérée; elle n'était arrivée qu'au mépris. Une république tournait nécessairement au sang ou à l'imbécillité[1]. — « On ne change pas la nature humaine par de vains décrets. Quand un pays a toujours vécu en monarchie, que la folie des factions l'a un instant arraché à son état naturel pour en faire une république éphémère, il suffit

1. Discours du 17 mars 1834.

de quelques années pour inspirer l'horreur de l'anarchie et de moins d'années encore pour trouver le soldat capable d'y mettre un terme[1]. » Néanmoins après Février, le premier étourdissement dissipé, il se convertit au système républicain. « Je ne suis point, écrit-il, un émigré rêvant un passé impossible : j'accepte la république et ne veux d'aucune des trois restaurations possibles. Le temps des rois est passé[2]. » Toutefois, à son adhésion il ajouta ce post-scriptum fort important que la République ne demeurerait pas aux mains des républicains, « gens vulgaires, ignares, inexpérimentés, violents ». « Nous sommes d'avis, dit-il à Panizzi, que la monarchie est impossible aujourd'hui, et nous croirons avoir beaucoup fait si nous pouvons donner au pays une république bien constituée[3]. » La république bien constituée était celle dont il deviendrait le président.

A cet effet l'appui des conservateurs lui était indispensable. Il s'appliqua à le gagner : de l'anti-cléricalisme il passa à l'ultramontanisme ; coryphée inattendu des jésuites, il trouva tout naturel que l'enseignement de la jeunesse fût confié à ceux dont il demandait récemment la proscription ; non content de combattre Proudhon et les socialistes avec lesquels il n'avait jamais pactisé, il abandonna les radicaux auxquels il promettait, en 1847, inébranlable fidé-

1. *Consulat et Empire*, liv. XIX.
2. 22 mars 1848, lettre au procureur général Borelli.
3. A Panizzi, 20 mars 1848.

lité ; il défendit contre les uns et contre les autres les principes de bon sens sur lesquels reposent les sociétés.

Malgré ces amendes honorables édifiantes et ces services éminents, les conservateurs ne se décidaient pas à l'adopter. Ils le jugeaient trop peu sûr. S'il avait oublié ses impertinences envers les légitimistes, eux se les rappelaient[1]. D'ailleurs, de plus en plus, se prononçait visiblement chaque jour le courant de l'opinion populaire. Les conservateurs se gardaient d'imiter l'aveuglement des républicains. Laissant ceux-ci rejeter la force qui s'offrait à eux, ils la recherchaient. A l'exception de quelques obstinés ou de quelques chefs, tels que Berryer, rivés à leur rôle de porte-drapeau, ils se déclaraient en faveur de celui vers lequel s'avançait le succès. Ils se disaient qu'ils seraient moins vaincus en s'associant d'avance au vainqueur, quoiqu'il ne fût pas de leur choix ; qu'il leur accorderait au moins des égards ; que, s'ils avaient à redouter quelques concessions à

1. Un exemple entre beaucoup d'autres. *Séance de la Chambre des Députés* du 26 janvier 1841, Thiers : Vous figurez-vous Henri V dans Paris à la tête des armées étrangères? — De Larcy, avec vivacité. Il n'y sera jamais. (*Rire général.*) — Thiers. L'honorable M. de Larcy me dit qu'il n'y sera jamais. Cette interruption est digne de ses généreux sentiments que je connais bien. Il ne me reste qu'à faire un vœu, c'est que Henri V soit de cet avis. — Le duc de Valmy. Il en est. — Thiers. J'ajoute que, en renonçant à cette chance, il est d'autant plus généreux qu'il renonce à la seule que je lu connaisse. (*Hilarité bruyante et prolongée.*)

des idées abhorrées, ils obtiendraient en retour des garanties sérieuses pour les principes essentiels ; le succès d'un nom dynastique leur semblait un présage de ruine pour la république, et la république renversée, ils se flattaient d'avoir aisément raison du Prince et de reconstruire la monarchie.

Thiers comprit et il n'insista pas. Après un instant d'hésitation en faveur de Cavaignac, il se décida à adopter lui aussi la candidature du prince Louis. Il m'a conté le petit fait par lequel lui fut rendue sensible la puissance électorale de ce nom. — En ce temps, dans chaque maison un porteur venait chaque jour avec ses seaux d'eau. Thiers, descendant par hasard dans son jardin par l'escalier de service, se heurte au sien. Il l'arrête. « Ah ! vous voilà ! causons un peu : eh bien ! il va y avoir des élections pour nommer un président ; que pensez-vous du maréchal Bugeaud ? — Connais pas. — Du prince de Joinville ? — Ah ! le fils à Philippe ! — De Cavaignac ? — J'en ai entendu parler. — Et du prince Louis-Napoléon ? — Ah ! celui-là, fit le bonhomme d'un ton décidé, celui-là je le connais ! »

Thiers imagina alors de diviser l'adversaire qu'il renonçait à aborder de front. Il proposa au prince Jérôme de poser sa candidature, et il l'eût soutenue contre le prince Louis. Jérôme ne tomba pas dans le piège où son honneur aurait sombré sans profit : il comprit qu'il serait plus ridicule encore qu'odieux en disputant à

l'audacieux de Boulogne et de Strasbourg le droit de relever le nom de Napoléon.

Son fils fut également très correct. — Après l'évasion de Ham il s'était rendu à Londres auprès de son ancien professeur d'Arenenberg. Les deux cousins avaient vécu dans une intimité qui ne fut pas sans quelques difficultés, si l'on en juge par la lettre qu'après la séparation le prince Louis écrivait à Vieillard : « Au fond, ce que je reproche à Napoléon, si toutefois on peut reprocher à un homme ses défauts de nature, c'est d'avoir un caractère indéchiffrable. Il y a des personnes qu'on comprend, qu'on connaît du premier abord. Sympathie ou antipathie, vous savez tout de suite à quoi vous en tenir. Mais Napoléon est tantôt franc, loyal, ouvert, tantôt son cœur semble parler gloire, souffrir, palpiter avec vous pour tout ce qu'il y a de grand et de généreux, tantôt il n'exprime que sécheresse, rouerie et néant. Que croire ? je crois toujours le bien, tant que je n'ai pas de preuves réelles du contraire et, tout en étant sur mes gardes, je ne comprime aucune de mes inspirations de tendresse et d'amitié. Aussi ne puis-je que vous remercier de ne pas l'abandonner (10 décembre 1846). »

En 1848, les bons rapports entre les cousins n'étaient plus troublés, et le jeune prince appuya fortement le refus de son père. Thiers se résigna à l'inévitable. « Après tout, fit-il, quatre ans sont bientôt passés ; mon tour viendra à l'élection prochaine. Jusque-là, nous lui don-

nerons des femmes et nous le conduirons. »

La plupart des politiques en renom imitèrent Thiers. Les catholiques hésitèrent plus longtemps. Ils étaient fort divisés. Parisis évêque de Langres se prononçait en faveur du Prince : Fayet évêque d'Orléans préférait Cavaignac ; Sibour archevêque de Paris restait neutre ; Montalembert et Veuillot, alors en parfait accord, délibéraient. Montalembert se chargea d'aller s'assurer des intentions du candidat.

Il n'avait pas encore causé avec lui, « il fut étonné d'entendre cet homme proclamé si bête parler en homme de bon sens et en honnête homme, sans faux brillant et avec beaucoup de simplicité et de netteté. » Le Prince commença par lui déclarer « que, dût-il lui apporter trois millions de voix, il n'obtiendrait de lui ni une promesse qu'il ne voudrait pas tenir ni une concession sur les idées arrêtées dans son esprit. En dehors des généralités, les deux questions que Montalembert posa furent : « Que ferez-vous pour la liberté de l'enseignement particulier ? Quelle sera votre conduite à l'égard des communautés et des ordres religieux ? » La réponse du Prince fut sans aucune ambiguïté. « Je ferai pour l'enseignement privé tout ce que la liberté a le droit d'exiger ; je la veux pleine, franche, sans réserve comme aux Etats-Unis, comme en Belgique, comme en Angleterre. J'aime sincèrement la liberté ; je veux gouverner par elle, c'est le seul moyen de sauver la république ; ce qui la perd et ce qui en dégoûte la France, c'est

l'absolutisme de tous ces prétendus républicains. ils sont plus despotes que ne le fut jamais aucun partisan de la monarchie. — Je vous avoue que je n'aime pas les couvents, je n'ignore aucunement les services qu'ils ont rendus et les grandes choses qu'ils ont faites. Je sais qu'ils ont défriché les terres, conservé les lettres, éclairé les populations et enfin enfanté la civilisation européenne. Mais je crois que leur temps est passé et qu'aujourd'hui les idées du temps les repoussent. — Cependant j'admets comme incontestable le droit de s'associer pour vivre ensemble dans la même vie et sous la même règle. — Si vous voulez les suffrages des catholiques il faut que vous leur donniez sur ces deux points des garanties. — C'est bien grave, j'ai besoin d'y réfléchir davantage. — Nous attendrons, dit Montalembert[1]. »

Ces adhésions n'eurent du reste aucun effet décisif sur l'élection. Elles ne furent utiles qu'à ceux qui les donnèrent. Le Prince eût été nommé malgré l'opposition de Thiers et de Montalembert, aussi bien qu'il le fut avec leur concours. La passion populaire était de celles qu'il n'est ni nécessaire de stimuler ni possible de retenir. J'en eus la révélation imprévue. J'étais préfet de Chaumont. Aucune passion ne m'aveuglait. Mes sympathies allaient plutôt à Louis-Napoléon. Piétri l'aîné, modeste secrétaire d'un avocat à la Cour de cassation, très lié avec mon père auquel il dut, après le 24 février, sa nomi-

1. Louis Veuillot, *l'Univers* du 28 juillet 1876.

nation de commissaire en Corse, nous avait si souvent entretenus du prisonnier de Ham et de ses aspirations qu'il nous avait disposés en sa faveur. Cependant le Prince n'était pas mon candidat. Quoique sachant combien étaient nulles les chances de Lamartine, je lui réservais mon vote en reconnaissance de la bonté paternelle qu'il m'avait témoignée. Mon ministre Dufaure demandait des informations sur les chances probables de l'élection. Je consultai les maires, les conseillers généraux, les magistrats, les notables. La grande majorité me répondait : « Nous ignorons ce qui se passe ailleurs, mais dans notre département paisible, ami de l'ordre, d'une sage liberté, le succès de Cavaignac nous paraît très probable. » Et je transmettais consciencieusement à Dufaure ces pronostics. Mais voilà que quelques jours avant l'élection, je vais faire une tournée dans une commune limitrophe du département de l'Aube. Une tournée impliquait une revue de la garde nationale. Après la revue je montais sur une table et j'adressais à la foule une allocution. Cela amusait beaucoup ces calmes Champenois peu habitués à de telles façons préfectorales. Aussi, lorsqu'on m'annonçait quelque part, ils accouraient en grand nombre et ceux qui étaient dépourvus de fusil mettaient leur parapluie au port d'armes afin d'être aussi passés en revue. Ce jour-là la foule était plus considérable, car on était venu par curiosité du département voisin. Mon allocution finie, s'élève d'abord un cri de : « Vive le

préfet! » aussitôt couvert par le cri bien autrement formidable et prolongé de : « Vive Napoléon! vive l'Empereur! » C'était le : « Ah! je le connais » du porteur d'eau. Quelques jours après, Louis-Napoléon réunissait presque l'unanimité des voix et j'eus grand'peine à empêcher de brûler les maisons de ceux qui s'étaient prononcés contre lui.

Dans un tel état de l'esprit populaire, le Prince n'était obligé à aucun manifeste, on ne lui en demandait pas Il suffisait de mettre son nom sur une affiche. Ce nom avait le privilège unique, par lui-même, indépendamment de tout commentaire, en restant le symbole de la gloire nationale, de donner deux certitudes en apparence contradictoires mais également nécessaires, l'attachement aux principes démocratiques et le ferme maintien de la sécurité sociale. Nonobstant il se crut obligé à un manifeste de candidat. Thiers lui en prépara un, il l'écarta. Le sien est rédigé avec une habileté supérieure et d'un style impérial. Dans cette œuvre bien équilibrée il y avait un mot d'espérance pour toutes les catégories de citoyens. Il promettait : aux effrayés de ne reculer devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée, de rétablir l'ordre, la confiance, le crédit, les finances; aux catholiques de protéger la religion, et d'établir la liberté de l'enseignement; aux libéraux, de restreindre le nombre des emplois dépendant du pouvoir qui font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs,

d'éviter cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter ce que les particuliers peuvent faire, et de préserver la liberté de la presse de l'arbitraire et la licence. Aux pacifiques il montrait la paix comme le plus cher de ses désirs : la France dans sa première Révolution n'avait été guerrière que parce qu'elle avait été forcée de l'être ; aujourd'hui qu'elle n'était pas provoquée, elle pouvait consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques et tout en maintenant les lois fondamentales, force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Aux patriotes il donnait l'assurance qu'en étant pacifique sa politique serait résolue : une grande nation doit se taire ou ne pas parler en vain. A l'armée il promettait de veiller au présent et à l'avenir non seulement des officiers, mais aussi des sous-officiers et des soldats et de préparer aux hommes restés longtemps sous les drapeaux une existence assurée. Au peuple des travailleurs, il faisait espérer la diminution des impôts les plus onéreux, l'encouragement en France et en Algérie des entreprises pouvant donner du travail aux bras inoccupés, des institutions de prévoyance pour la vieillesse, toutes les améliorations enfin tendant non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous. Aux vaincus, il ouvrait des perspectives de clémence : sa république serait généreuse et aurait foi dans son avenir, lui qui avait connu l'exil et la cap-

tivité, il appelait de ses vœux le jour où la patrie pourrait sans danger faire cesser les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles. Enfin, il faisait appel sans distinction de partis à tous les hommes que recommandent leur haute intelligence et leur probité. Le point essentiel du manifeste était celui relatif à ses vues d'avenir. Il était ainsi conçu : « Je me dévouerai sans arrière-pensée à l'affermissement d'une république sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes. Je mettrai mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli. »

A la veille de l'élection, dans une lettre adressée au nonce, il prit un engagement spécial à l'égard du Pape. Il affirma « que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Église était intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie ».

Le message rédigé, le Prince le soumit à plusieurs personnages politiques, parmi lesquels Thiers et Émile de Girardin, rédacteur en chef d'un des journaux les plus répandus, *la Presse*, qui, en haine de Cavaignac, par lequel il avait été emprisonné aux journées de Juin, soutenait ardemment la candidature bonapartiste. Thiers, surpris de ce langage nouveau auquel il eût préféré ses finasseries habituelles, n'approuva pas. Un passage provoqua surtout sa critique, celui

sur la République généreuse. C'était une promesse d'amnistie, et au lendemain des journées de Juin il la croyait dangereuse. D'autres s'élevèrent contre la phrase sur le pouvoir restitué au bout de quatre ans : « Effacez, effacez, dirent-ils, pourquoi prendre un engagement? — Qu'en pensez-vous? dit le Prince en se retournant vers Girardin. — Si vous êtes résolu à tenir la promesse, répondit celui-ci, maintenez-la ; sinon, effacez. » Le passage fut maintenu.

Le succès ne fut pas un instant douteux. On gorgea le suffrage universel de discours, de biographies, d'apologies, de recommandations en faveur de Cavaignac. Il les reçut et ne les lut pas. Le général, du reste, désirait la présidence, mais, droit et désintéressé, il aimait mieux ne pas l'obtenir que d'y monter en se diminuant. Quoique maître du gouvernement, — je le sais puisque j'étais un de ses préfets, — il n'eut recours à aucune pression incorrecte. Aucune liberté ne fut violée ; aucune indépendance menacée. Les outrages prodigués à son concurrent furent l'œuvre du parti ardent, sans scrupules, dévoué à sa candidature. De même, on ne saurait attribuer au Prince les attaques indignes qui ne furent pas épargnées au général. Un ouvrier vint lui apporter une pierre lithographique sur laquelle Cavaignac était représenté en bourreau massacrant des vaincus. « Combien, demanda le Prince, voulez-vous de cette pierre? » L'ouvrier fixe le prix ; le Prince

paie, puis se fait apporter un marteau et la met en pièces.

Aucun scrutin n'est plus instructif que celui du 10 décembre 1848. Si l'Assemblée, issue du suffrage universel tout récemment, eût été chargée d'élire, Cavaignac aurait réuni au moins les deux tiers des suffrages et l'autre tiers se fût reporté sur Ledru-Rollin. Le même suffrage universel directement consulté n'accorda que 1 million 434 226 voix à Cavaignac, 370 119 à Ledru-Rollin, 17 910 à Lamartine, et 5 millions 434226 à Louis-Napoléon. Preuve désormais irrévocablement acquise à la science politique que le vote des représentants n'exprime nullement la véritable pensée constituante d'un peuple et que, selon la thèse de Rousseau, la souveraineté, dans son attribut primordial, ne peut être déléguée qu'en s'anéantissant. A quelque moment depuis 1815 qu'on eût directement consulté le peuple, il eût répondu comme il le fit le 10 décembre 1848, et cependant les assemblées n'avaient pas cessé de proscrire les Napoléon.

Après l'élection le vainqueur et le vaincu remplirent noblement leur devoir. Pendant qu'on lisait les dépêches apportant la nouvelle de la défaite à l'hôtel du général Cavaignac, le colonel Charras s'approche vivement du général et lui dit à mi-voix : « Tu vas résister. — Quoi! répond Cavaignac, tu veux que je manque à ma parole? — Mais nous, nous résisterons. — Non, vous ne résisterez pas, je saurai vous en empêcher. — Mais tu perds la république!

— Il est possible qu'elle succombe, mais elle se relèvera, et elle serait perdue à jamais si celui qui la représente se révoltait contre le vœu du pays[1]. »

Le Prince eut aussi son Charras, ce fut Persigny. Il lui conseilla de ne pas aller à la Chambre prendre possession de la Présidence, d'adresser un message à l'Assemblée déclarant sa résolution de ne prêter serment à la Constitution que si elle était préalablement soumise à la ratification du peuple[2]. C'était le premier de la série non interrompue des conseils insensés dont Persigny ne va plus cesser de harceler son maître. Celui-ci fut repoussé.

Le 20 décembre, Louis-Napoléon se rendit à l'Assemblée escorté de quelques amis. Dès que le rapport sur l'élection eut été lu, il monta à la tribune, en habit noir, portant le grand cordon de la Légion d'honneur. Il jura, « en présence de Dieu et devant le peuple français représenté par l'Assemblée nationale, de rester fidèle à la République démocratique une et indivisible, et de remplir tous les devoirs qui lui sont imposés par la constitution ».

Ce serment constitutionnel était d'obligation. Le Prince lui donna un caractère volontaire par des déclarations spontanées et explicites. « Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé, je le remplirai en homme d'hon-

1. Ch. Lacombe, *Vie de Berryer*, t. II, p 580.
2. Persigny, *Mémoires*, p. 5.

neur. Je verrai des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi. » Il termina par un hommage à son prédécesseur : « La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité du chef d'un État. »

Ces paroles prononcées, il monta vers le banc où était assis le général et lui tendit la main. C'était la seconde avance publique aux républicains. Le général surpris laissa prendre sa main plus qu'il ne la donna. Le soir, le Président envoya l'un de ses amis, Heckeren, lui offrir le grand cordon : il le refusa.

L'hostilité du parti subversif ne fut pas apaisée par le vote populaire. Dans le nouvel élu, il détesta moins un nom qu'un gouvernement. Les républicains modérés ne furent pas plus équitables. Imitant la conduite des 221 à l'égard de Polignac, avant tout acte du Prince, ils se déclarèrent ses ennemis. Était-ce raisonnable?

Depuis son entrée dans la vie active, avant comme après Strasbourg et Boulogne, devant ses complices comme devant ses juges, dans ses professions électorales et dans ses discours à la tribune, Louis Napoléon répudiait le rôle de prétendant. En aucune circonstance il ne se réclama des droits héréditaires préexistants : il ne voulait rien devoir qu'à la souveraineté populaire. A Ham il avait manifesté quelque aversion contre la république, mais depuis 1848, d'accord avec

ses amis[1] il annonçait, et très sérieusement, l'intention d'en consolider l'existence. Pourquoi ne l'avoir pas aidé à remplir ses engagements en les acceptant comme sincères ? Pourquoi ne l'avoir pas encouragé à placer ses idées personnelles au-dessus de sa tradition? Pourquoi avoir répondu à sa bonne volonté par une hostilité violente ou des soupçons? La confiance embarrasse plus que la méfiance. Il est imprudent de prêter à quelqu'un des arrière-pensées qu'il n'ose confesser ou qu'il désavoue : on ne les conjure pas, on les provoque, on les facilite et parfois on les impose.

1. Circulaire de Persigny aux électeurs de la Loire, 18 mars 1848 : « Hier je croyais sincèrement que, entre des habitudes monarchiques de huit siècles et la forme républicaine but naturel de tous les perfectionnements politiques, il fallait encore une phase intermédiaire, et je pensais que le sang de Napoléon, inoculé aux veines de la France, pouvait, mieux que tout autre, la préparer au régime complet des libertés publiques; mais après les grands événements qui viennent de s'accomplir, je déclare que la république régulièrement constituée pourra compter sur mon dévouement le plus absolu. »

CHAPITRE III

ÉTAT DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE A L'AVÈNEMENT DE LOUIS-NAPOLÉON A LA PRÉSIDENCE

I

Voilà le prince Louis-Napoléon installé à l'Élysée. Comment trouvait-il la France et l'Europe ?

En France, l'inquiétude qui avait précipité l'esprit public dans la réaction après les journées de Juin s'était aggravée de la crainte toujours présente d'un retour aux calamités dont on était à peine délivré. Le parti vaincu derrière les féroces barricades, loin de se résigner à sa défaite, proclamait bruyamment son espérance d'une prochaine revanche. Ses fureurs s'étaient accrues en proportion inverse de son affaiblissement. « L'élection du Prince, a dit Lamartine, fut une affirmation inconsciente de l'hérédité. » Peut-être. Mais elle fut certainement le recours à une dictature vigoureuse et incontestée, protection contre les menaces futures. On était fatigué des libertés auxquelles

on avait paru attacher tant d'importance autrefois; les discours de tribune et les articles de journaux inspiraient un égal dégoût; le plus grand nombre soupirait après le jour où la tribune serait muette et la presse muselée, et la seule liberté estimée encore précieuse, était celle de se délivrer de la basse domination des comités radicaux et des politiciens démagogiques.

En Europe, la situation n'était pas moins critique. Ici il est indispensable d'insister, car, de même que de l'effervescence internationale était sortie l'étincelle à laquelle s'alluma la révolution de Février, de la réaction européenne devait venir l'encouragement et peut-être la nécessité de la réaction en France.

La commotion produite par la révolution de 1848 fut bien plus générale que celle dont la révolution de 1830 donna le signal. Par une coïncidence de justice, c'était à Vienne, le chef-lieu de la politique de la conquête, que le triomphe de la politique des nationalités avait opéré sa première explosion (13 mars). A l'approche du danger, l'empereur d'Autriche, conformément à la coutume royale, abandonnait son fidèle serviteur, de même que Louis-Philippe avait abandonné Guizot. Le chef du parti du repos ne tenta pas plus que ne l'avait fait Guizot de lutter contre cette défaillance irrémédiable. « J'ai combattu, dit-il, avec constance pendant un ministère de près de quarante ans. Mes efforts ont été vains, et, ne sachant ni nager entre deux

eaux, ni dans une eau qui ne convient pas à mes facultés, je me retire de la scène. » Il ajouta en remettant sa démission entre les mains de l'archiduc Louis : « Si les empereurs disparaissent, c'est lorsqu'ils désespèrent d'eux-mêmes. » Peu après il était obligé de quitter Vienne et de traverser en fugitif, presque en malfaiteur, cette Allemagne qu'il avait si longtemps conduite en maître. Il rejoignit Guizot à Londres, où Palmerston les reçut tous les deux avec une narquoise courtoisie. Selon l'évolution logique, le soulèvement contre le ministre était bientôt suivi de la rébellion contre le souverain ; une révolution éclata à Vienne, et la famille royale dut se réfugier à Insprück (15 et 26 mai).

De Vienne le mouvement se propagea jusqu'aux extrémités de la monarchie. En Hongrie, le meneur éloquent du parti radical, Kossuth, obtenait des députés une sommation à l'Empereur de transférer la Diète de Presbourg à Pesth, d'accorder la garde civique, un ministère hongrois responsable (17 mars). La sommation est accueillie. Batthyany forme le premier ministère hongrois (23 mars). Malgré la violente lutte qui avait séparé Szechenyi, le chef de l'opposition constitutionnelle et Kossuth, coryphée du parti révolutionnaire, Batthyany les réunit dans son ministère, et il demande à Deak, l'ennemi des idées de Kossuth et le modérateur des colères de Szechenyi, d'entrer aussi dans son gouvernement et d'y continuer son rôle de conciliateur. Malgré sa vive répu-

gnance, Deak se décide à occuper le ministère de la justice. Il s'y signalait aussitôt par l'élaboration d'un remarquable code pénal.

La Bohème ne restait pas tranquille. Conduite par Palacky, elle réclame un ministère responsable siégeant à Prague, elle s'oppose à une fusion quelconque avec l'Allemagne. L'Autriche ne doit pas se faire allemande; il faut qu'elle reste une confédération de peuples slaves faisant tête au panslavisme russe. De tous les peuples situés au sud de l'Europe orientale, il n'en est pas un seul de force à arrêter l'envahissement des Russes, si un lien vigoureux ne les unit en faisceau; la grande artère de ces peuples, c'est le Danube; la puissance chargée de régir cette confédération ne saurait donc s'éloigner de ce fleuve sans s'affaiblir elle-même et compromettre sa tâche.

Milan aussi s'était insurgé. Après cinq journées de lutte (18, 19, 20, 21, 22 mars), le maréchal Radetsky évacuait la ville, puis la Lombardie. Venise se proclamait en république sous la direction de Manin, délivré de sa prison par le peuple (22 mars). Parme et Modène l'imitaient, Brescia se soulevait.

Palmerston dissuade Charles-Albert d'aller au secours de la Lombardie, le pousse à se rapprocher de l'Autriche afin d'aviser à une défense commune contre une descente agressive de la France, toujours redoutée. Il mande à Vienne un envoyé spécial chargé d'offrir tous les encouragements, sauf ceux des armes, dont

l'Angleterre n'est jamais prodigue. Il l'engageait, quoi qu'il arrivât, à s'arrêter à la frontière du Piémont.

Mais l'exaltation des esprits avait augmenté à Turin ; Gênes menace de se séparer ; des députations lombardes déclarent que, si le roi n'arrive pas, la République sera proclamée à Milan ; on annonce l'apparition prochaine de Mazzini. Charles-Albert hésite parce que l'Angleterre le retient et parce qu'il est de sa nature d'hésiter. Pendant un jour ou deux, on put craindre de voir renaître le roi *Tentenna* d'autrefois. Alors, Cavour prononce une seconde fois le mot décisif. Désolé d'abord de la révolution de Février si funeste au mouvement libéral dont il attendait des résultats certains[1], il s'était vite repris et, de même qu'il avait été la voix du peuple en disant : Constitution, il le fut encore en criant : Guerre !

« L'heure suprême a sonné pour la monarchie sarde, dit-il à Charles-Albert, l'heure des fortes délibérations, l'heure de laquelle dépendent les destinées des empires et des peuples. Le doute, les retards, les hésitations ne sont plus possibles. En ce moment, l'audace est la vraie prudence et il y a plus de sagesse dans la témérité que dans la circonspection. Une seule voie est ouverte pour la nation, pour le gouvernement, pour le roi : la guerre ! la guerre immédiate, sans retard. Une seule politique est à suivre, non la

1. Discours au Sénat, 16 décembre 1852.

politique des Louis-Philippe et des Guizot, celle des Frédéric, des Napoléon, des Charles-Emmanuel, celle des résolutions audacieuses. L'Angleterre, dit-on, a protesté et menacé notre pays de sa colère si le Tessin est franchi. Mais en présence des événements de Milan, quand l'heure de la libération de l'Italie a sonné, quand les peuples s'avancent impatients contre l'étranger, s'arrêter devant les protestations de l'Angleterre serait lâcheté, ce serait une politique misérable qui *couvrirait d'ignominie la nation et ferait peut-être crouler le trône antique de la monarchie de Savoie au milieu de l'indignation des peuples frémissants*[1]. L'Angleterre cessera d'être notre alliée, elle nous abandonnera à notre destinée. Qu'importe ! Nous n'avons pas eu, quant à nous, l'illusion de croire que l'Angleterre deviendrait la future libératrice de l'Italie. Nous avons toujours pensé que la conservation de la puissance autrichienne était dans les visées de sa politique, et si ses intérêts étaient compromis, nous ne serions point surpris de voir lord Palmerston et lord John Russell serrer la main de Metternich encore dégouttante du sang polonais et italien. Mais nous sommes convaincus que le peuple anglais ne recommencera pas la terrible histoire des guerres de la Révolution pour empêcher la libération de l'Italie[2]. »

Charles-Albert écouta ce fier et prévoyant langage. Il ne s'arrêta pas aux remontrances de

1. Ces mots sont soulignés dans l'article.
2. *Risorgimento*, 23 marzo 1848.

Palmerston et il passa le Tessin, l'écu de Savoie superposé sur la bannière tricolore italienne (25 mars). « Je viens, dit-il aux Lombards, vous apporter l'aide que le frère attend du frère et l'ami de l'ami. Je seconderai vos justes désirs, me confiant au secours de ce Dieu qui est visiblement avec vous, de ce Dieu qui a donné Pie IX à l'Italie, et l'a mise en état *di fare da se.* »

La cour d'Angleterre, dont les sympathies autrichiennes n'étaient pas dissimulées, exprima un violent mécontentement du mépris témoigné aux recommandations officielles de ses ministres : « Le Piémont, dit le Prince-consort, a fondu sur la Lombardie comme un voleur. » La cour de Russie ne se montrait pas moins indignée ; Nicolas envoyait ses passeports au légat sarde à Pétersbourg et rappelait le sien de Turin.

L'initiative de Charles-Albert fanatise les peuples et entraîne leurs princes. Charles-Louis de Bourbon, venu récemment de Lucques à Parme, accorde les libertés constitutionnelles et se place sous la tutelle de Charles-Albert ; Léopold de Toscane se déclare prêt à favoriser le mouvement national ; le ministère libéral de Naples promet 40 000 hommes et en dirige plus de 20 000 vers le Pô ; les troupes pontificales s'avancent dans la même direction ; la Sicile se révolte à l'exemple de Palerme ; un parlement s'y réunit, déclare déchue la dynastie bourbonienne, adopte la forme monarchique et se réserve d'appeler un prince italien au trône

après avoir achevé la Constitution (13 avril).

L'Allemagne, excitée par les événements de Vienne, n'était pas dans un état d'effervescence moindre. L'anarchie s'était répandue sur les trois quarts de son territoire. A Munich, le peuple chasse Lola Montes et force le vieux roi à abdiquer. Dans tous les États du Sud, les chefs de l'opposition deviennent ministres. Hambourg, Brême, Lubeck, changent leurs constitutions. Cinquante hommes politiques se réunissent à Heidelberg (5 mars). Les plus pressés, Hecker et Struve, proposent de déclarer incontinent la république, Henri de Gagern l'Empire. La majorité ne suit pas, et charge une commission de préparer la réunion d'un Parlement à Francfort (11 mars). Cette commission convoque un pré-parlement au 30 mars. La Diète, entraînée et espérant retenir son pouvoir par des condescendances, place au-dessus du palais fédéral le drapeau national noir, rouge et jaune. La turbulence du corps germanique gagne les duchés, exalte la double prétention toujours grondante, celle des Danois d'englober le Sleswig et de s'avancer jusqu'à l'Eider, celle des Allemands de germaniser même le Sleswig et de s'étendre jusqu'à la Kœnigsau. Il se produit à Copenhague une agitation populaire de laquelle sort le ministère unitaire de Moltke, et à Kiel un soulèvement qui se termine par la constitution d'un gouvernement provisoire sous la présidence du duc d'Augustenbourg.

En Prusse, l'agitation se montrait particulière-

ment grave. Berlin, malgré la fidélité proverbiale du peuple prussien à son roi, n'échappe point à la contagion. Dès le 15 mars, des barricades s'élèvent. Le roi aussitôt flatte le désir de l'unité, supprime la censure, convoque le Landtag uni. Il s'ensuit une manifestation de gratitude (19 mars) qui bientôt, sous l'impulsion de meneurs occultes, tourne à la défiance, à la colère, puis à la demande du retrait des troupes. Les dragons s'avancent pour nettoyer la place du palais; deux coups de feu partent, l'un par la maladresse d'un soldat, l'autre par le heurt d'un ouvrier sur le chien d'un fusil. Quoique personne n'ait été blessé, la foule se disperse en criant : Trahison ! Deux cents barricades s'élèvent. Un combat de huit heures s'engage autour du palais, dans la ville ; les troupes ont partout l'avantage ; mais vers minuit le roi, qui depuis le commencement de cette lutte, tantôt pleurait, tantôt tombait dans une sombre apathie, ordonne, malgré la vive opposition de son frère, le prince Guillaume, de ramener les troupes dans les casernes. Cette retraite s'opère sous les huées de la foule ; le commandant irrité, n'ayant plus le droit de combattre, prend sur lui d'ordonner l'évacuation de la ville. La révolution demeure la maîtresse à Berlin comme elle l'avait été à Vienne.

Pour lui obéir le roi nomme un ministère libéral sous Henri d'Arnim, homme d'esprit et de vigueur, et renvoie en Angleterre son frère et héritier, odieux au peuple. Le 21 mars, il subit

enfin le dernier degré de l'humiliation. Une foule d'hommes et de femmes vient déposer sous les fenêtres de son palais, face découverte, les morts ensanglantés tués par ses soldats. Tandis que l'hymne des funérailles est entonné par les femmes et les jeunes filles vêtues de deuil, on l'appelle au balcon. Il y vient, s'incline en signe d'expiation devant ces cadavres; sa femme en pleurs est à ses côtés; elle s'évanouit et il l'emporte dans ses bras.

Les jours suivants pour se tirer d'embarras, il déclare dans une proclamation « que le salut de l'Allemagne est dans une union étroite des peuples et des princes, sous une direction unique, qu'il prendra lui-même cette direction, qu'une assemblée des États en Prusse et un parlement général vont être réunis immédiatement pour réaliser cette union. La Prusse se lève désormais en Allemagne. » Il flatte la passion publique par tous les moyens, parcourt les rues de Berlin avec ses ministres, portant les couleurs nationales. Il essaie de calmer l'insurrection chez lui, en la secourant chez les autres. Le roi de Danemark, secondé par l'élan unanime de son peuple, allait disperser le gouvernement provisoire de Kiel; le roi de Prusse envoie du renfort à la révolte aux abois, espérant faire récolter à ses troupes sur l'Eider les lauriers qu'elles n'ont pu gagner sur la Sprée. Il adopte les trois principes : 1° que les duchés sont des États indépendants; 2° qu'ils sont liés entre eux; 3° qu'ils s'héritent selon la ligne masculine. Il concède à

la Pologne l'organisation nationale du grand-duché de Posen, sous la seule condition que les Polonais s'abstiendraient de toute agression contre la Pologne russe. Il ordonne la mise en liberté de Mierolawski, alors sous la menace d'une accusation capitale.

L'état d'anéantissement provisoire de la force autrichienne et prussienne laissait le champ libre au *pré-parlement* des professeurs et des journalistes. Vainement la Diète essaie-t-elle de s'associer à son action, il la repousse; l'établissement de la constitution allemande doit être réservé à l'Assemblée constituante, sauf à celle-ci à consulter les cabinets. Cette assemblée est élue, selon la récente loi française, par le suffrage universel direct, à raison d'un député par cinquante mille habitants; elle se réunit dans l'église de Saint-Paul à Francfort, et en attendant le vote de la constitution, elle établit un pouvoir central provisoire confié à l'archiduc Jean d'Autriche (28 et 29 juin).

La fièvre avait gagné jusqu'aux petits États : Neuchâtel s'insurge. A Bucharest, quelques jeunes gens exaltés, venus de Paris, improvisent une insurrection contre l'hospodar, Bibesco, oubliant que ce prince éclairé avait affranchi les esclaves, préparé l'union des deux principautés, l'émancipation des paysans et défendu en patriote inébranlable l'indépendance de son pays (11 juin). Bibesco, prévoyant les malheurs inévitables de cette révolte inconsidérée, abdique (14 juin); un gouvernement provisoire

s'installe et appelle aux armes la Bukovine, la Transylvanie, la Bessarabie, et rêve d'un empire roumain.

Les gouvernements stupéfaits autorisaient ou laissaient faire. On eût dit vraiment arrivée l'heure dernière de l'ancien monde.

Les révolutionnaires espérèrent un moment entraîner l'Angleterre dans leur sarabande infernale. L'Irlande recommence ses agitations. Des bandes de perturbateurs parcourent les rues de Londres en brisant les vitres. A Glasgow, près de cinq mille hommes pillent les boutiques des orfèvres. A Édimbourg, à Newcastle, à Manchester, ont lieu des tentatives de désordres. Enfin le chef des chartistes, O'Connor, convoque cent cinquante mille hommes aux abords de Londres, afin de se rendre à la Chambre des communes, avec une pétition monstre. Mais là ni le gouvernement ni la nation ne perdent le sang-froid. Des milliers de citoyens s'inscrivent en qualité de constables volontaires marchant à côté de la force civique régulière et de l'armée. Ce déploiement de patriotisme anéantit le chartisme. A peine vingt-trois mille hommes se trouvèrent au rendez-vous. Dans le cortège on en compta dix-sept mille seulement, qui se dispersèrent devant le pont de Westminster, à la première sommation de la police. Albion demeura immobile sur ses ancres solides.

II

A chacun de ces ébranlements Palmerston craignait que, malgré la bonne volonté de Lamartine et ses efforts pour la retenir, la nation française excitée, débordant sur l'Europe, ne se précipitât sur la Belgique ou sur le Rhin. La perspective d'un secours en Italie l'inquiétait aussi. Contrairement à l'opinion des ministres anglais, et quoiqu'il se fût porté lui-même garant, en 1847, de la domination autrichienne en Lombardie, il considérait « que les Autrichiens n'ont rien à faire en Italie et n'ont aucun droit d'y être, que leur titre étant fondé sur la force pouvait être annulé par la force[1] ». Il eût aimé à voir toute l'Italie septentrionale unie en un seul royaume comprenant le Piémont, Gênes, la Lombardie, Venise, Parme et Modène, Bologne et plus tard la Toscane, ayant la force de s'interposer entre la France et l'Autriche. Il ne cachait pas son contentement de la chute du parti du repos. « Metternich avait toujours été jaloux de tout talent, de toute connaissance chez les individus et de toute vie dans les peuples et les nations. Il avait réussi pendant un temps à barrer et à arrêter le cours du progrès humain. La merveille, c'est, non pas que la pression prolongée ait enfin rompu la

1. A lord Ponsonby, 31 août 1848.

digue et inondé le pays, mais que ces entraves artificielles aient produit une aussi longue stagnation[1]. »

Cependant il n'avait pas osé se prononcer ouvertement en faveur de Charles-Albert, dans la crainte de favoriser nos velléités guerrières. Il était obsédé par cette idée. Il veillait de tous les côtés à la fois à ce qu'on ne nous fournît aucun prétexte plausible d'intervention. Il avait d'abord conseillé à l'Autriche de modifier son système de compression en Lombardie et de prévenir la révolte par des institutions libérales. La révolte déchaînée, il avait insisté pour qu'elle en limitât le champ par la cession de la Lombardie « plutôt que, en vue de succès douteux et d'opérations militaires incertaines, de courir le risque d'amener une armée française dans le nord de l'Italie[2] ». Il suppliait la Prusse de ne pas se mêler de la lutte du Sleswig-Holstein, de ne pas nous inspirer la tentation du Rhin, pendant qu'elle marchait sur Kiel. « Le possesseur de la Prusse rhénane, écrivait-il à Berlin, devrait hésiter avant de donner l'exemple d'une intervention armée entre un souverain et ses sujets[3]. »

Il ne nous embrassait très fort que pour mieux nous surveiller et nous retenir par l'étreinte de ses bras amicaux. Quoi qu'on lui dît, il était, comme Royer-Collard et les oracles politiques du

1. A lord Normanby, 31 mars 1848; à Léopold, roi des Belges, 15 juin 1848.
2. A Léopold, *ibid.*
3. A Westmoreland, à Berlin, 6 avril 1848.

temps, convaincu que les grandes républiques sont nécessairement agressives. Preuve nouvelle des erreurs de jugement produites chez les hommes les plus intelligents par une connaissance inexacte de l'histoire. Si Palmerston l'avait vraiment connue, il se serait rappelé que notre première république n'avait pas été agressive, qu'elle avait été obligée de se défendre contre l'agression britannique, que bien loin de désirer la guerre, les républiques la redoutent, sachant qu'elles sont à la merci du premier général sacré par la victoire. La gloire était le cauchemar de nos républicains, et la frayeur d'être de nouveau confisqué par elle, les rendait passionnément pacifiques.

Le gouvernement provisoire cependant ne justifiait aucune des alarmes de Palmerston. Malgré les encouragements que les cataclysmes européens donnaient à une politique de propagande révolutionnaire, il s'en abstenait et il désavouait toute pensée d'agrandissement.

En thèse générale, Lamartine était convaincu « que l'alliance russe c'est le cri de la nature, la révélation des géographies, l'alliance de guerre, l'équilibre de paix ». Néanmoins, soit pour ne pas froisser les sympathies polonaises de notre pays, soit pour faciliter un rapprochement de principes et d'intérêts avec l'Allemagne, soit pour prouver que la nouvelle république n'entendait pas agiter le monde à notre profit, il rechercha l'alliance du *statu quo*, celle des mains fermées et des pieds immobiles, celle

de l'Angleterre. Afin de gagner les bonnes grâces du gouvernement anglais, il se dégagea, sans patriotisme et sans dignité, dérogeant à l'élévation habituelle de son caractère, des colères qu'avaient suscitées les mariages espagnols. Persistant contre la justice à voir une bonne affaire de famille dans ce qui avait été un véritable succès national, il déclarait à tort qu'une question de guerre avait été posée, non par la France républicaine, mais par la dynastie déchue ; le danger suscité par cette ambition personnelle avait disparu avec elle.

Il fit plus : il encouragea par l'indifférence de son abstention une tentative anglaise de châtier nos amis d'Espagne. Palmerston, sans consulter ni le chef de son cabinet Russell ni le conseil, expédia à Bulwer une dépêche qui, au mépris du respect dû à une puissance indépendante, contenait des critiques déplacées sur l'administration intérieure du gouvernement espagnol. Le ministère espagnol renvoya la dépêche offensante à Bulwer, puis un désaveu de Londres n'étant pas survenu, il renvoya Bulwer lui-même. A la nouvelle de cet affront, la consternation fut grande à la cour, dans le cabinet et dans le parlement (24 mai 1848). Palmerston crut tenir sa vengeance : il réclama des représailles promptes et décisives. Mais les membres du conseil, qui n'avaient pas été consultés sur une démarche, à leur avis, déplorable, ne voulurent ni se rendre solidaires ni persévérer. Bulwer désavoué fut envoyé en Amérique.

En Sicile Lamartine ne se montra pas moins complaisant. Palerme s'était soulevée à la veille du 24 février. Le roi de Naples considérait comme un encouragement à la révolte la présence des navires de guerre anglais et demandait en confidence l'envoi de navires de guerre français, contrepoids à l'influence de la flotte anglaise. Lamartine, au lieu d'accueillir la suggestion, ou du moins de la garder pour lui, s'était hâté d'en informer l'ambassadeur anglais à Paris.

Vis-à-vis de l'Allemagne la politique de Lamartine avait été respect, sympathie, inviolabilité.

Il ne négligeait pas non plus de rassurer la Russie. La République ne voulait pas commencer par des sacrifices humains ; elle ne voulait pas avoir une lâcheté ou un remords dans les fondements de sa politique de paix avec le monde. Aussi le déclarait-elle à haute voix, la condition d'une alliance avec la Russie et de sa solidité était que la Pologne usurpée, opprimée, sans nationalité propre, sans indépendance civile, religieuse, ne s'élève pas entre elle et nous. Mais elle ne méditait pas une guerre contre les trois co-partageants de la nation démembrée ; elle attendait, elle sollicitait des puissances elles-mêmes, solidaires et garantes des traités de 1815, le retour au droit et à la justice.

En conséquence le gouvernement provisoire n'avait pas encouragé la révolte des Polonais ni

des Irlandais. Les rassemblements que quelques démagogues orgnisèrent pour faire violence à sa sagesse, à la frontière belge, à Strasbourg contre Bade, à Lyon contre la Savoie, furent désavoués, contenus et dispersés.

Ce n'est qu'à l'égard de l'Italie que Lamartine eût voulu adopter une politique d'intervention armée. Dans une conversation privée, il dit à Mazzini de passage à Paris : « L'heure a sonné pour vous, j'en suis tellement convaincu que les premières paroles dont j'ai chargé mon envoyé ont été : « Saint Père, sachez que vous devez être président de la République italienne. » Il répondit aux membres de l'Association italienne de Paris, qui venaient lui faire leurs adieux : « Allez dire à l'Italie qu'elle a des enfants aussi de ce côté des Alpes, allez lui dire que, si elle était attaquée dans son âme, dans ses limites ou dans ses libertés, que si vos bras ne suffisaient pas à la défendre, ce ne sont plus des vœux seulement, c'est *l'épée de la France* que nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement. Et ne vous inquiétez pas, ne vous humiliez pas de ce mot, citoyens de l'Italie libre! Le temps a éclairé la France et lui a donné en raison, en sagesse, en modération, ce qu'elle eut autrefois en impatience de gloire et en soif de conquêtes. Nous ne voulons plus de conquêtes qu'avec vous et pour vous...[1] »

1. Mazzini : « Gli aiuti di Francia a quei giorni erano, per chi le avesse voluti, immancabili. » *Cenni intorno l'Insurrezione lombarda.*

Pour être prêt à répondre à l'appel auquel il s'attendait, le gouvernement décida l'envoi d'une flotte devant Gênes, la formation d'une armée des Alpes de 60 000 hommes et vota les crédits nécessaires à un effectif général de 532 000 hommes. Lamartine avait même pensé envoyer un corps d'observation en Piément, spontanément, sans attendre aucune demande du roi (11 avril).

L'annonce de ces intentions épouvanta Charles-Albert. Il craignait que notre drapeau ne lui apportât la République dans ses plis, n'encourageât la séparation de Gênes toujours mal disposée et ne secondât les menées mazziniennes en Lombardie. Bixio, notre chargé d'affaires à Turin, avertit Lamartine. « L'intervention de la France n'étant pas demandée serait considérée par tous les partis comme un acte d'insigne déloyauté. Elle produirait sans doute la guerre genérale, et ferait certainement sur l'Italie l'effet qu'a produit sur l'Espagne la surprise de 1808 (15 avril); elle soulèverait dans tous les cœurs une haine implacable, une *haine d'Italie* (20 avril). » Il eût semblé que nous arrivions uniquement dans notre intérêt, pour donner satisfaction à notre esprit militaire et occuper la place que l'Autriche allait laisser vacante. Infatués par leurs phrases, les Italiens ne doutaient pas de leurs rapides victoires : l'Autriche n'était plus qu'un fantôme, l'armée de Radetsky qu'une ombre! Cette infatuation était portée à ce point que le ministre sarde à Paris considérait comme

un signe de malveillance les inquiétudes de Lamartine sur le sort de l'armée piémontaise [1]. La formation de notre armée des Alpes, motivée par la pensée amicale de couvrir les derrières de Charles-Albert, préoccupait le gouvernement piémontais plus que l'armée de Radetsky. Il y soupçonnait l'arrière-pensée hostile de le surveiller et de l'inquiéter. Il n'osa en demander le licenciement, mais nous pria d'écarter notre flotte de Gênes.

Il fit publier à Marseille par son consul « que les compagnies de volontaires venant de l'étranger sans autorisation, étant un embarras pour l'armée régulière et un danger pour les campagnes, seraient repoussées, à quelque nation qu'elles pussent appartenir ». En conséquence, lorsque le général Antonini arriva de Paris avec une colonne de volontaires, le consul sarde s'opposa à son embarquement pour Gênes. Manin seul, manifestant ce sens politique de premier ordre auquel, autant qu'au génie de Cavour, l'Italie doit sa résurrection, se rendait compte que, sans le secours français, l'Autriche ne serait pas chassée; mais lorsqu'il consulta les gouvernements italiens à ce sujet, son avis fut unanimement rejeté. L'*Italia fara da se*, lui répondit-on. Les Lombards et les Vénitiens eux aussi se sacrifièrent à une chimère de présomption et restèrent muets.

Commissaire à Marseille je ne tins aucun compte de la notification du consul piémontais je facilitai de mon mieux l'embarquement de la

colonne Antonini. Parmi les volontaires se trouvait un nommé Pieri que je retrouvai plus tard en des circonstances bien différentes.

Dans sa sphère plus élevée Lamartine, dont l'imagination, les sens étaient italiens, ne se résignait pas plus que moi à rester inutile au pays de sa prédilection. Nommé par l'Assemblée l'un des cinq membres de la commission exécutive (6 mai), il revint sur son projet d'une intervention spontanée. Ses collègues ne le suivirent pas. Prévoyant la double hypothèse de la défaite et de la victoire de Charles-Albert, ils résolurent, dans le premier cas, d'arrêter l'Autriche à la ligne du Tessin, dans le second, de réclamer, comme compensation à l'établissement d'une puissante monarchie piémontaise, Nice, la Savoie, protection nécessaire de notre sécurité, lambeau du sol national iniquement séparé par le traité spoliateur de Paris, qui depuis tant d'années demandait le retour à la mère patrie[1]. Ce n'eût pas été une conquête mais une restitution.

Instruit de notre résolution de nous abstenir, le Piémont respira. « L'armée française, disait orgueilleusement le ministre Pareto à la Chambre, n'entrera que si nous l'appelons, et comme nous ne l'appellerons pas, elle n'entrera pas

1. Lamartine, *Révolution de* 1848, t. II, p. 282 : « Mazzini (*loco citato*) prétend avoir la *certitude* que le parti modéré avait pris secrètement l'obligation de céder la Savoie. Dans une carte du futur royaume, faite à Turin, la Savoie était éliminée. » Une certitude de Mazzini n'est pas une preuve.

(12 mai). » « La France, écrivait Cavour, sait hautement comprendre et respecter la cause de la liberté et de l'indépendance italienne[1]. »

III

Notre peuple, ignorant les difficultés diplomatiques de son gouvernement, les méfiances anglaises et piémontaises, persuadé qu'on pouvait atteindre la Pologne en quelques enjambées, maugréait de notre immobilité. Est-ce que par hasard on allait recommencer 1830? Il prenait patience en chantant à tue-tête, dans les rues, le refrain du chansonnier plébéien, Pierre Dupont :

> Les peuples sont pour nous des frères,
> Les tyrans des ennemis,
> Aimons-nous, et quand nous pouvons
> Nous unir pour boire à la ronde,
> Que le canon se taise ou gronde,
> Buvons à l'indépendance du monde.

Deux enfants se querellaient. « Figurez-vous, monsieur, dit l'un d'eux voulant donner une preuve sans réplique de la perversité de son adversaire, figurez-vous qu'il a déchiré l'affiche pour les Polonais. »

Les journaux se défendaient d'avoir peur de l'unité germanique : « Tout ce qui fortifie et affermit la barrière qui sépare la France de la Russie,

1. *Risorgimento* du 20 mai 1848.

plaît à notre politique; tout ce qui unit et consolide l'Allemagne devenue libérale consolide aussi la France, lui est utile et avantageux[1]. » Proudhon avait repris les thèses de Lamennais et de Lamartine sur la fraternité universelle : « Il n'y a plus qu'un peuple européen, en attendant qu'il n'y ait plus qu'un seul peuple sur tout le globe. Il faut rayer du Code les titres I et II concernant l'état civil des Français. Le droit de cité appartient à tout individu dans tous les pays civilisés où il se trouve. »

Lorsque les meneurs révolutionnaires voulurent jeter la foule sur l'Assemblée constituante, ils n'y réussirent pas en parlant d'un ministère du travail; mais au mot de Pologne inscrit sur leurs enseignes séditieuses, on les suivit. Après l'invasion et la dispersion de l'Assemblée, Blanqui, le principal meneur, dit de sa voix dure et pénétrante : « Le peuple exige que l'Assemblée nationale décrète sans désemparer que la France ne mettra l'épée au fourreau que lorsque l'ancienne Pologne tout entière, la Pologne de 1792, sera reconstituée (16 mai 1848). »

L'Assemblée elle-même ne désavouait pas la cause au nom de laquelle on venait de la violenter. Plusieurs de ses membres voulaient comme Blanqui partir en guerre pour la Pologne de 1792. Le citoyen Napoléon Bonaparte

1. *Journal des Débats* des 4 avril, 11 avril, 15 mai 1848; *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1849.

(Jérôme) se contentait de la réorganisation du grand-duché de Posen, de Cracovie et de la Galicie suivant les promesses de 1815, « mais on ne pouvait pas exiger moins, dût-on risquer une guerre. Sans l'appui des nationalités nouvelles, de la Pologne avant toute autre, notre République ne sera jamais en sûreté vis-à-vis de l'Europe monarchique. »

Lamartine écarte ces chimères belliqueuses. « Envoyer cent ou deux cent mille hommes à travers l'Allemagne violée dans son sol, dans sa dignité, dans son orgueil, dans son sentiment national, au-devant d'une armée russe, ce ne serait pas un acte de patriotisme, mais un acte de démence. A moins qu'on n'ait jamais combiné la marche d'une armée ou un plan politique, ou qu'on n'ait jamais mesuré sur une carte la distance qui sépare la Vistule du Rhin, il ne saurait exister entre gens de bonne foi de dissentiment sur une telle évidence. »

La pensée générale de l'Assemblée était qu'aucune action utile en faveur de la Pologne ne pouvait être exercée en dehors de l'Allemagne. Lamartine mettait sa confiance en un appel à la Prusse, « *l'alliée naturelle de notre politique, le chef de ses alliances de l'autre côté du Rhin* ». Marrast proposait une adresse à nos frères d'Allemagne : « La France tend une main amie aux nations voisines et ne demande aucun agrandissement de territoire. Elle demande à l'Allemagne de s'unir à elle dans une sincère, solide et pacifique alliance pour rendre à la Pologne la vie indépen-

dante que lui ont enlevée des traités maintenant déchirés. »

L'Italie n'était pas oubliée dans ce débat. Lamartine expliqua sa politique : « On disait que, par condescendance pour l'Europe, nous n'osions pas déclarer franchement nos sentiments, que nous cachions des actes timides devant des paroles douteuses... Eh bien ! vous allez voir ! Dès les premiers jours, nous avons fait communiquer aux puissances italiennes la volonté ferme d'intervenir au premier appel qui nous serait fait, et, par un acte conforme à cette déclaration, nous avons réuni à l'instant, au pied des Alpes, d'abord une armée de 30 000 hommes, puis une armée qu'en peu de jours nous pouvons porter à 60 000 combattants, et elle y est encore. Nous avons attendu un appel de l'Italie ; et, sachez-le bien, malgré notre profond respect pour l'Assemblée nationale, si ce cri eût traversé les Alpes, nous n'aurions pas attendu votre aveu, nous aurions cru remplir d'avance votre volonté, vos prescriptions, en nous portant au secours des nationalités italiennes. — J'espère que l'Italie n'aura pas besoin de notre concours ; mais que les amis de l'Italie se rassurent, si ce cri de détresse dont je vous parlais tout à l'heure venait à se faire entendre, si les circonstances le rendaient nécessaire et légitime, la France interviendrait à son mode et à son heure. Dans aucun cas, l'Italie ne retombera sous le joug qu'elle a si glorieusement secoué. Dans aucun cas, la France ne manquera à cette fra-

ternité pour 26 millions d'hommes, qui a été sa loi dans le passé et qui est son devoir pour l'avenir. »

On avait fini par s'entendre sur un ordre du jour voté à l'unanimité sur la proposition de Drouyn de Lhuys, rapporteur du comité diplomatique, par lequel l'Assemblée nationale invitait la commission exécutive à continuer à prendre pour règle de sa conduite les vœux unanimes de l'Assemblée résumés dans ces mots : « Pacte fraternel avec l'Allemagne; reconstitution de la Pologne indépendante et libre ; affranchissement de l'Italie (24 mai 1848). » Thiers s'était déjà, en 1847, rallié à la théorie internationale de la démocratie, au nom des politiques d'ambition ; Drouyn de Lhuys y adhérait à son tour au nom des diplomates de métier.

Toutes les manifestations qui se succédaient depuis 1848 furent formulées en maxime affirmative dans la constitution : « La République respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

La lutte entre le principe de l'équilibre et celui des nationalités, poursuivie depuis 1815, se terminait par la consécration officielle du principe des nationalités comme la règle des relations internationales. Cette victoire n'était pas l'œuvre exclusive d'un parti. Chacun y avait contribué : Charles X par son secours à la Grèce,

Louis-Philippe par son intervention en Belgique, Thiers par ses discours de 1841, Drouyn de Lhuys par son ordre du jour. Il y avait un vainqueur et pas de vaincus. C'est un des cas rares où la France ait été unanime. Le monde moderne parut avoir trouvé son principe nouveau, aussi souriant de promesses pacifiques que l'autre avait été assombri de sanglantes discordes.

IV

Le principe des nationalités, à peine officiellement proclamé à Paris, était menacé ou vaincu en Europe ou poussé à cet extrême de résolutions et de moyens, présage de la chute.

Le mouvement de rétrogradation commence en Italie par celui qui avait lancé le mouvement d'expansion, par Pie IX. Sa popularité reposait sur une équivoque. On s'obstinait à voir en lui un politique libéral, alors qu'il était avant tout un prêtre. « Brisez mon frère en mille morceaux, disait le comte Mastaï, de chacun de ces morceaux sortira un prêtre. » « Il est plein de gaieté, écrivait Minto à Palmerston, en dépit de ses prévisions sur les dangers du pays, parce qu'il a récupéré une tête de saint sacrilègement volée. » C'était donc une erreur de croire qu'il seconderait l'action agressive de Charles-Albert contre l'Autriche. On l'espérait néanmoins si généralement qu'il se crut obligé de dissiper cette chimère dans une allocution du 29 avril 1848. Il regret-

tait l'abus qu'on faisait de son nom. Vicaire du Dieu de paix, il ne pouvait faire la guerre à qui que ce soit. Si quelques-uns de ses sujets s'étaient engagés parmi les combattants, c'était malgré lui, parce qu'il n'avait pu l'empêcher! L'Italie répond à ces désaveux par des fureurs et des malédictions. Vainement le souverain pontife, pour corriger cet effet d'impopularité, confie-t-il son ministère au patriote éprouvé Mamiani et écrit-il à l'empereur d'Autriche (3 mai) pour le supplier de renoncer à reconquérir par la force les Lombards et les Vénitiens décidés à repousser sa domination (6 mai); les colères ne s'apaisent pas, et, en un jour, de Guelfe qu'elle était l'Italie entière devient Gibeline. Gioberti donne l'exemple. Il considère désormais comme malaisé que le gouvernement temporel de l'Église puisse longtemps subsister, surtout dans les provinces qui supportent impatiemment le joug des prêtres et qui s'étaient à grand'peine réconciliées avec Pie IX. Il entrevoit que Rome restera isolée et que les autres parties de l'État ou se grouperont ensemble ou se rattacheront au royaume d'Italie.

La contre-révolution de Naples suit l'abandon, par Pie IX, de la guerre nationale (15 mai).

Le Pape essaie de parer aux difficultés toujours grandissantes de la situation, en confiant ses affaires, malgré l'opposition malséante et mesquine du gouvernement du général Cavaignac, à un des hommes les plus éminents du siècle, Rossi. Mais Rossi est assassiné. Il traversait rapidement, selon son habitude, le chemin qui, du

centre de la cour de la chancellerie tournant à gauche, conduisait à la salle des séances des députés : la foule l'entoure, le presse, il reçoit un coup de poignard au cou et il reste mort sur la place. Le soir, une bande hideuse parcourt les rues, torches en main, outrageant la victime et glorifiant l'assassin ; le lendemain, elle se rend au Vatican, réclamant le ministère démocratique et la Constituante italienne.

Dans la Haute-Italie les affaires ne tardent pas non plus à se gâter. Dès que Radetsky eut évacué Milan, les sectaires révolutionnaires y accouraient, rejoints par leur chef Mazzini. Ils trouvèrent le gouvernement, l'influence, aux mains des hommes du parti constitutionnel qui jugeaient l'indépendance et le salut attachés à l'union avec Charles-Albert. N'espérant pas obtenir la république, ils avaient essayé de différer la monarchie et proposé une trêve dilatoire. « Nous ne parlerons pas de république, avaient-ils dit, nous contribuerons de notre mieux au succès de la cause nationale, quoiqu'elle soit représentée par le bourreau de nos meilleurs amis, pourvu que vous différiez jusqu'à la fin de la guerre de l'indépendance d'établir le régime sous lequel l'Italie affranchie de l'étranger devra être régie. Alors la nation consultée prononcera et nous accepterons sa décision. » Ce programme de neutralité entre la république et la monarchie parut une faiblesse, une cause de tiraillement. Le gouvernement provisoire y répondit en proposant au peuple lombard (12 mai) de vo-

ter la fusion immédiate avec le Piémont. Une immense majorité se prononça pour l'affirmative (29 mai); Venise, quoique régie par un républicain, prit le même parti (5 juillet). Mazzini et ses amis protestèrent, et tout en déclarant qu'ils ne résisteraient pas, parce que la résistance serait un commencement de guerre civile et que la guerre civile serait doublement coupable au jour de l'invasion étrangère, ils commencèrent une opposition sourde qui fut loin d'accroître l'élan général.

Les affaires militaires n'étaient pas en meilleur train. La campagne avait débuté par des succès à Goïto et à Peschiera. Les espérances furent telles alors que l'Autriche, ayant proposé par Hummelaer l'abandon de la Lombardie et l'autonomie de la Vénétie, sous un archiduc, la concession fut repoussée. Mais l'armée piémontaise n'avait pas la force d'une longue résistance. Sa discipline était affaiblie par les affidés des cercles républicains de Milan, qui venaient déclamer dans ses rangs contre la guerre royale; les paysans ne lui fournissaient pas même des chariots pour recevoir ses blessés; Charles-Albert était un pauvre général, et comme tel recourait toujours aux conseils de guerre. Dans un de ces conseils où on ne parvenait pas à se décider, le roi sortit vivement. La Marmora a la curiosité de regarder par la serrure de la porte à peine refermée; il le voit à genoux, les yeux en haut, invoquant l'inspiration divine. La disproportion des forces s'accrut par les ren-

forts envoyés à Radetsky, par la retraite des Napolitains et des Romains, refroidis depuis que l'annexion de la Lombardie avait donné à l'entreprise le caractère exclusif d'un agrandissement piémontais. L'armée battue à Custozza fut obligée de se replier sous Milan ; elle ne put s'y maintenir et dut en sortir après la capitulation de la ville (5 août).

Charles-Albert traversa ces alternatives d'espérance et de douleur avec une impassibilité de spectre, toujours à l'endroit le plus périlleux, n'ayant plus de vie que dans ses yeux ardents de fièvre et de courage. A la nouvelle de la capitulation, une multitude affolée se rue sur le palais Greppi, renverse les équipages royaux, poussant des cris de malédiction. Charles-Albert paraît sur le balcon, s'engage à se battre jusqu'au dernier sang et déchire la capitulation. Promesse impossible à tenir. La nuit venue, le colonel La Marmora se fait descendre du balcon et ramène un détachement de carabiniers et de tirailleurs. Sous leur protection, à minuit, le roi s'échappe au bruit de la fusillade et du tocsin et conclut l'armistice dit de Salasco, qui refoula le Piémont dans ses anciennes limites (9 août). Venise refuse d'adhérer à cette capitulation et de se livrer pieds et poings liés à l'Autriche, annule le décret de fusion et se remet en république (13 août). Mazzini conclut de ces faits l'impuissance absolue de la monarchie et des illusions dynastiques, aristocratiques et modérées. « Quiconque s'y livrerait encore n'aurait ni intelligence, ni cœur,

ni amour véritable de l'Italie, ni aucune espérance d'avenir. »

A l'autre extrémité de la Péninsule, la cause italienne périclitait de même. Le roi Charles-Albert avait refusé la couronne offerte à son fils en dépit des conseils de Cavaignac, qui proposait le fils du grand-duc de Toscane. Cette couronne n'était déjà plus à prendre. Le roi de Naples, après le retour de ses troupes, descendit en Sicile (1er septembre), bombarda et prit Messine et se préparait à conquérir le reste de l'île.

Maintenant le succès de la réaction européenne est une simple affaire de temps. Palmerston en homme pratique en a pris son parti. Il n'accorde de secours à aucune des nationalités aux abois qui l'implorent; il feint à peine de négocier en faveur de la Lombardie; aux Vénitiens il répond sèchement : « Il n'entre pas dans les propositions britanniques au gouvernement autrichien que Venise soit affranchie. Il serait donc sage à elle de s'entendre avec le gouvernement autrichien (16 octobre 1848). » Il ordonne à l'amiral Parker, dans les eaux de la Sicile, de ne pas contrarier les mouvements du roi de Naples. Il fait savoir au gouvernement de Sicile qu'il n'y a ni négociations ni médiation possibles, s'il ne reconnaît pas Ferdinand de Bourbon comme roi.

Le peuple piémontais vaincu, abandonné, songe alors à cette France qu'il avait rebutée et soupçonnée. Son roi néanmoins, même en cette détresse, « considère l'intervention d'une armée

républicaine comme plus funeste à l'Italie que la présence de l'armée autrichienne en Lombardie ». Les ministres cependant le décident à députer vers nous et à demander assistance au général Cavaignac, chef du pouvoir depuis les journées de Juin.

Mais leur demande de secours est aussi blessante que l'avaient été les refus d'en recevoir. Ils ne sollicitent pas une intervention, ils exigent une coopération à titre d'auxiliaires ; ils fixent le nombre des soldats, leur itinéraire, interdisent le passage par la Savoie, de crainte d'un réveil des passions annexionnistes. Notre gouvernement devait, en outre, s'engager à ne réclamer aucune cession de territoire et ne permettre aucune propagande républicaine. C'était l'ultimatum d'un victorieux bien plus que la supplique d'un vaincu.

A côté de la demande piémontaise se produisait celle des envoyés de Venise, de Toscane et de Rome. Ce sont, disaient-ils, les princes alarmés de l'influence du drapeau républicain qui, trompant les peuples sur les véritables forces de leurs armées, les avaient induits à repousser les armes fraternelles de la France, maintenant ils les réclamaient presque comme un droit en arguant des déclarations de Lamartine.

Mazzini, continuant sa croisade républicaine contre l'ambition monarchique de Charles-Albert, écrivait de son côté à Paris : « Ne souillez pas votre drapeau en inscrivant dessus pour un roi. Ce roi n'a plus même la seule chose qu'il

eut, la force. Venez pour le peuple italien ; c'est avec lui que vous pourrez jeter les bases d'une solide alliance : tout le reste n'aboutirait qu'à l'anarchie pour nous, et au déshonneur pour la France. »

Mazzini avait tort de s'inquiéter. La requête du Piémont était de celles qu'un gouvernement sérieux ne discute pas. Bastide répondit « qu'en éprouvant le regret qu'une noble susceptibilité nationale ne leur ait pas permis de nous appeler plus tôt la République ne manquerait pas à la dette d'honneur volontairement contractée en se promettant à elle-même l'affranchissement de l'Italie. Il cherchait avec le gouvernement anglais les moyens de rendre la paix et l'indépendance à l'Italie, sans compromettre le repos du monde ». A défaut de nos soldats les Piémontais eussent du moins voulu l'un de nos généraux, Bugeaud, Lamoricière, Bedeau ou Changarnier. Cette proposition n'était pas non plus acceptable. Envoyer de tels officiers à la tête d'une armée, c'était absolument comme si la nation s'engageait dans la guerre. Il n'y avait en réalité à opter qu'entre deux partis : ou intervenir résolument par une armée, à titre d'allié, ou s'abstenir de tout ce qui ne serait pas action purement diplomatique. Cavour l'avoua à la tribune : « Était-ce un acte bien convenable et bien habile de demander à une nation telle que la France d'intervenir dans une question comme celle d'Italie, d'entreprendre une guerre pouvant devenir européenne, en qualité de simple auxi-

liaire, et n'ayant dans l'entreprise qu'un rôle secondaire? Je crois fermement que si l'on voulait l'appui de la France, la seule manière de l'obtenir eût été de demander franchement l'intervention avec toutes ses conséquences (13 août 1848). »

Au lendemain de Février cette intervention était possible, elle avait cessé de l'être après les journées de Juin. Une portion de l'armée des Alpes, rappelée à Paris pour y rétablir l'ordre, y avait été gardée pour l'y maintenir. Paralysés par nos embarras intérieurs, nous n'étions plus en état de faire campagne, surtout au profit d'une nation dont l'armée venait d'être presque anéantie. Du reste Cavaignac ne sympathisait pas non plus avec l'entreprise de Charles-Albert. Il admettait l'unité de l'Italie sous la forme et sur le principe d'une fédération entre États indépendants, ayant leur souveraineté propre, s'équilibrant autant que possible; il ne voulait point d'une unité qui placerait l'Italie sous la domination d'un seul de ses États, le plus puissant de tous. Prêt à défendre la frontière du Tessin si Radetsky la menaçait, il ne se croyait pas obligé de répandre le sang de la France pour assurer à un roi l'extension de ses possessions territoriales. C'eût été à ses yeux un crime de lèse-principe. « Pourquoi voulez-vous, disait-il aux envoyés lombards, que nous travaillions à constituer à nos portes un puissant État qui, aussitôt formé, deviendra contre nous l'allié de l'Autriche? —

C'est une crainte imaginaire, répondaient-ils. Le Piémont, accru de la Lombardie et de la Vénétie, serait au contraire votre allié naturel, parce que ses intérêts seraient les mêmes pendant la paix et pendant la guerre, et que ni l'alliance anglaise, ni l'alliance russe ou prussienne ne pourraient le préserver contre les cent manières par lesquelles vous pourrez l'assaillir. » Le général ni son ministre des affaires étrangères, ne se laissèrent convaincre.

Les historiens italiens s'en sont indignés, oubliant que l'Italie entière partageait alors les défiances du général Cavaignac contre Charles-Albert, et que Manzoni, Cantù, Ferrari, Cattaneo s'étaient prononcés contre l'annexion de la Lombardie au Piémont [1]. D'autre part, les dépêches des ministres piémontais au cabinet anglais, publiées depuis, justifient entièrement les objections du gouvernement de Cavaignac. « Dites aux ministres anglais, écrivait le ministre piémontais, Pareto, à son ambassadeur à Londres, Revel, qu'ils ont intérêt à favoriser dans le nord de l'Italie la constitution d'un puissant royaume en état *de donner la main à la Prusse pour contenir les velléités guerrières de la France* [2]. » L'historien qui rapporte cette dépêche caractéristique a l'inconséquence, je ne dirai pas cynique, car Nicomède Bianchi, que j'ai connu, était un homme droit et excellent, de reprocher lui aussi à Cavaignac et à ses ministres « d'avoir été sans pré-

1. Nicomède Bianchi, t. V, 224, 233, 246, 249.
2. Bianchi, t. V, p. 172.

voyance et sans générosité pour n'avoir pas compris que le Piémont agrandi de la Lombardie et de la Vénétie serait l'allié naturel de la France[1]. »

Cette politique de Cavaignac qu'était-elle d'ailleurs, sinon le souvenir d'un des conseils d'un grand Italien, du plus profond anatomiste de la politique qui ait jamais existé, Machiavel : « Louis XII, dit-il, dans son expédition en Italie, commit l'erreur d'écraser les petits princes et d'augmenter la force d'un prince puissant (c'était alors le Pape). » Il en concluait que les Français ne s'entendent guère aux choses d'État « car il est de règle à peu près générale que qui contribue à rendre quelqu'un puissant prépare sa propre ruine (*chi è cagione che uno diventi potente rovina*) ».

La situation de la France est vraiment singulière. Se meut-elle en faveur des peuples, comme en 1848 et comme plus tard en 1859, la défiance surgit, même chez ceux qui l'ont appelée et qu'elle secourt. Refuse-t-elle de se mouvoir, comme sous Louis-Philippe et sous le général Cavaignac, elle est infidèle à sa mission, elle trompe l'attente du monde ; et pour peu qu'un de ses chefs ait accordé quelque parole de sympathie à ceux qu'il lui est impossible d'assister, on l'accuse de manquer à ses engagements.

Le Piémont n'a pas le droit de nous reprocher de l'avoir délaissé en 1848. « Personne de

1. BIANCHI, t. V, p. 224, 233, 246, 249.

nous n'ignore, disait à la tribune le ministre Perrone, les services que la France nous a rendus. Elle nous a donné tous les moyens de fournir l'armée et d'équiper nos troupes; sans la France, nous aurions été embarrassés d'avoir des fusils. Qui est-ce qui a empêché Radetsky de passer le Tessin? La vue de l'armée française sur les Alpes. Et si la France n'a pas jusqu'à présent envoyé dans le Piémont son armée, elle l'a fait dans la crainte d'exciter une guerre générale, guerre inévitable dans le cas qu'elle intervienne (28 octobre 1848). »

Au surplus Cavaignac et ses ministres ne s'étaient pas renfermés dans une indifférence égoïste, et à défaut de l'assistance par les armes ils accordèrent au malheureux Piémont celle de la diplomatie. Se servant avec habileté de la terreur qu'inspirait à Palmerston l'éventualité de notre descente en Italie, ils l'amenèrent à une médiation ayant pour base l'indépendance de la Lombardie (9 août). Palmerston hésitait à s'engager dans des pourparlers dont il prévoyait l'inutilité, mais informé qu'à défaut de la médiation le gouvernement français irait au secours du Piémont, il ordonne, par une lettre particulière, à son ambassadeur Normanby de s'unir à l'initiative française. L'Autriche ne se décidait pas non plus facilement. Excitée à la résistance et au courage par l'empereur de Russie, elle renonçait de plus en plus aux pusillanimités et aux reculades; on eut grand'peine à lui faire accepter la médiation. Elle le fit en des termes vagues

qui ne l'obligeaient à rien. Le gouvernement piémontais s'y résigna de même. Bruxelles fut choisi comme siège de la conférence.

Le général Cavaignac se montrait également secourable à Venise, au Pape. Il maintint dans les eaux de Venise assiégée deux navires français avec ordre de s'opposer à toute attaque de vive force pendant l'armistice et à empêcher même un blocus de famine. Dans les États pontificaux, Palmerston laissait le champ libre à l'Autriche. Cavaignac déclare à celle-ci que le refus d'évacuer les Légations ouvrirait le *casus belli*. Il n'intervient pas à Rome tant qu'il ne s'agit que de défendre le pouvoir temporel; mais après l'assassinat de Rossi, il ne voit plus dans la personne de Pie IX qu'une faiblesse à protéger, non une domination à imposer et, sans même consulter l'Assemblée, il envoie à Rome Corcelles, avec mission d'assurer la liberté de Pie IX, sans intervenir d'aucune manière dans les dissentiments entre le Saint-Père et son peuple[1]. Pie IX se réfugie à Gaëte : le chef du pouvoir républicain rentre aussitôt dans la rigueur du principe nouveau; ordre est donné à Corcelles de considérer sa mission comme terminée et la brigade Mollière, réunie à Marseille, n'est pas embarquée.

Ces mesures transitoires n'étaient que des palliatifs. L'unique manière efficace de secourir ceux qui allaient succomber eût été de leur envoyer des soldats. Mais toute intervention mili-

1. Bastide, ministre des affaires étrangères, à Corcelles, 27 novembre 1848.

taire isolée de notre part aurait déchaîné une coalition européenne. Comment y eussions-nous résisté? Les Autrichiens, dont les forces croissaient sans cesse, n'ignoraient pas notre faiblesse. « Nous savons très bien, disait à Bastide l'ambassadeur autrichien à Paris, que votre armée est désorganisée, vos finances ruinées, et que vous ne pourriez faire la guerre. — Oui, répondit Bastide, mais nous avons les moyens révolutionnaires. — Sans doute, mais vous n'y aurez pas recours, avait répondu le diplomate en souriant, dans la crainte d'allumer un incendie qui commencerait par brûler votre maison. »

La prétendue assistance de Cavaignac n'était donc en vérité que la forme amicale et attristée de la résignation au triomphe autrichien.

V

Des infortunes semblables avaient fondu dans le reste de l'Europe sur les révolutionnaires.

Quatre-vingt mille hommes envoyés par Nicolas avaient mis à l'ordre les fantaisies roumaines. La Porte protestant qu'elle n'avait pas besoin d'être suppléée, réclama contre cette occupation russe et envoya des troupes à Bucharest. En même temps le recul commença à Posen. Les Polonais, ayant pris les armes pour protester contre le retrait hypocrite des récentes concessions, furent battus; les Allemands crièrent à la jacquerie; le sentiment unanime de

sympathie qui avait éclaté en Prusse se changea en un sentiment non moins unanime de haine. Dans les journaux et dans les clubs de Berlin, on prêchait ouvertement une croisade contre les Polonais de Posen. Les mesures de rigueur les plus sévères furent déployées contre eux. Tout prisonnier pris les armes à la main était fusillé. On marquait les autres moins coupables sur l'oreille et sur la main droite, au moyen du nitrate d'argent et d'une couleur noire. À l'exception de huit districts sur vingt-six, le duché fut incorporé définitivement à la Prusse.

A Berlin le roi supportait de plus en plus malaisément les entreprises et les discours de la Chambre convoquée pour établir une constitution; ses votes et ses délibérations l'exaspéraient; il ne se décidait cependant pas à s'en débarrasser. Parmi ceux avec lesquels il aimait à s'entretenir de cette situation se signalait le fougueux orateur du Landtag, Bismarck. « Une action énergique, lui disait un jour le roi sur la terrasse de l'orangerie de Potsdam, pourrait être dangereuse. — L'absence de courage, riposta Bismarck, serait seule périlleuse. Du courage, du courage et encore du courage, et Votre Majesté triomphera. » A ce moment la reine sortant d'un bosquet s'écria : « Mais, monsieur de Bismarck, comment pouvez-vous parler à votre roi en de tels termes? — Laissez-le dire, répondit le roi en riant, je le mettrai bientôt à la raison. » et il continua à exposer sa tactique défensive. Il finit cependant par comprendre qu'elle était une capitulation

timide. Il se décide, rappelle ses troupes, renvoie ses ministres conciliants, et constitue, sous la présidence du comte de Brandebourg, un ministère de résistance dans lequel Manteuffel prit les affaires étrangères (9 novembre).

Le ministère Brandebourg entra vivement en matière. Il débute par lire à l'assemblée un décret royal qui suspend ses séances et la transfère dans la ville de Brandebourg. Les députés refusent de se retirer, le général Wrangel les bloque jusqu'à ce qu'ils aient quitté la place. Ils se rassemblent le lendemain en dehors de l'enceinte législative, sous la protection de la garde civique. La garde civique est dissoute, l'état de siège proclamé, les chefs révolutionnaires arrêtés. A Brandebourg, le ministère propose une constitution; la Chambre surprise, au lieu de la bien accueillir, s'ajourne au 7 décembre. Le 5, une proclamation prononce sa dissolution en annonçant l'octroi de la constitution. Quelques tumultes dans les rues sont facilement réprimés Le roi était redevenu maître de son État.

La volonté de résistance, désormais réveillée, du gouvernement impérial d'Autriche, se heurtait en Hongrie à des difficultés plus redoutables que celles auxquelles le roi de Prusse avait dû pourvoir. La vaillante nation, depuis la reconnaissance de son autonomie, se consumait en dissensions intestines.

Les Croates se croyaient, vis-à-vis des Magyars, dans les mêmes conditions à peu près que ceux-ci vis-à-vis de l'Autriche. Ils réclamèrent aussi

des franchises nationales. A Pesth, on les leur refusa. Ils s'armèrent sous leur ban Jellachich afin de les arracher. Les Serbes sous Joseph Rajacsics s'unirent à eux. Les Magyars réclamèrent l'appui de l'Empereur. En vue de se le rendre propice, Kossuth déclarait qu'on devait aider l'Autriche dans la guerre d'Italie en lui fournissant des troupes, car cette guerre était dirigée contre Charles-Albert et non contre la nation italienne. Le ministre Batthyany promit des secours considérables si l'Empereur l'aidait à rétablir l'ordre et la paix intérieure, c'est-à-dire à écraser les Croates et les Serbes. Dans la forme seulement, de crainte de trop heurter l'opposition, il exprima le désir vague « que les droits et la dignité de la couronne fussent conciliés avec la liberté constitutionnelle et les vœux *équitables* de la nation italienne » (juillet). L'Empereur fait la sourde oreille, et sous main il favorise, il excite les Croates et les Serbes... Les Magyars menacés, exaspérés, lui adressent une sommation suprême. Par une députation de la Diète ils lui demandent de sanctionner l'émission des deux cents millions, la levée de deux cent mille hommes et de se rendre à Pesth. Cette sommation est repoussée. Sur quoi, les députés remplacent à leur bonnet la plume aux couleurs réunies de l'Autriche-Hongrie par une aigrette rouge, et Kossuth donne le signal de la révolte.

Le gouvernement autrichien, rassuré du côté de l'Italie par la reddition de Milan, dirige vers la Hongrie Jellachich et ses Croates et y envoie

le maréchal de camp Lambert en qualité de commissaire de l'Empereur. A son arrivée à Pesth, Lambert est assassiné (29 septembre) Le grand Magyar Szechenyi désespéré du naufrage de l'œuvre de sa vie, devient fou à la suite d'une discussion véhémente avec Kossuth et veut se jeter dans le Danube; l'archiduc palatin Étienne quitte le pays; le dernier représentant du système constitutionnel, Deak, refuse de s'associer à une politique radicale dont il n'attend que des désastres et sort du ministère (octobre). Kossuth, désormais sans rival et sans contradicteur, devenu le dictateur populaire, proclame la rupture de tous liens avec l'Autriche et l'indépendance de la Hongrie. Le peuple viennois soutient sa révolte, empêche le départ des troupes envoyées contre lui, assassine le ministre de la guerre Latour, et oblige l'Empereur à s'enfuir.

Cherchant des auxiliaires, le dictateur, de germanique qu'il avait été jusque-là, se fait slave et appelle les Polonais à la rescousse. Quelques-uns, tels que le prince Czartoryski, se refusent. « Un Polonais, dit le prince, ne saurait s'attacher exclusivement à la fortune de la race dominante en Hongrie sans forfaire d'une manière patente à ses devoirs de nationalité. » D'autres, tels que Bem et Dembinski, accourent et la guerre s'engage furieusement de part et d'autre.

Le général autrichien Windischgraetz reprend Vienne, et, par représailles de l'assassinat du

général Latour, fait fusiller l'un des députés de Francfort, Robert Blum. Néanmoins la guerre est loin d'être terminée. En cette extrémité l'Empereur se décide à confier ses affaires au prince Félix de Schwarzenberg. Les plaisirs avaient épuisé le corps du prince ; un tremblement nerveux constant agitait ses mains, mais dans ce corps délabré était intacte une âme impétueuse, forte, résolue. Schwarzenberg acceptait le pouvoir à la condition que le vieil empereur abdiquerait au profit de son neveu François-Joseph, âgé de dix-huit ans (2 décembre 1848).

D'une taille haute, bien prise, d'une physionomie sérieuse et éclairée par un sourire bienveillant, le jeune souverain inspirait dès lors la sympathie et le respect. Il comprit la lourdeur du devoir qui lui était imposé. « Adieu, ma jeunesse ! » s'écria-t-il à l'annonce de son élévation au trône. De ce moment, son visage n'exprima plus que par échappées les épanouissements heureux. Il se met à l'œuvre sous la direction de l'intrépide ministre, et le relèvement de l'autorité impériale s'opère à vue d'œil.

VI

En résumé, quand le prince Louis-Napoléon s'installa à l'Élysée, le souffle manquait partout à la révolution de Février ; partout, elle était compromise ou perdue ; partout, elle dissipait par la folie de sa méthode révolutionnaire les

biens acquis par la sagesse de la méthode constitutionnelle ; partout la liberté, traitée en séditieuse importune, était exilée ou mise aux fers, et le principe des nationalités, loin d'être descendu de la théorie dans les réalités, se trouvait à la veille d'être égorgé par le droit de la conquête refait en forces. Déjà on entendait les grincements de dents dans les cabines des pontons, sous les huttes de la transportation, dans les cachots des forteresses, et dans le lointain de l'horizon apparaissait, intact, immense, les foudres de l'ordre en ses mains, le Tsar de la sainte Russie, contemplant d'un regard impatient, courroucé, les grouillements ensanglantés de la vieille Europe.

Quel parti prendrait le nouveau chef du gouvernement de la France? Se prononcerait-il pour ou contre la réaction? Braverait-il Nicolas ou s'inféoderait-il à lui? Demeurerait-il le penseur compatissant de Ham, ou se transformerait-il en rigide César? Réaliserait-il les idées auxquelles il avait dû sa popularité, ou les renierait-il? Hâterait-il ou conjurerait-il la catastrophe de la révolution? Allait-il secourir ou achever la liberté et les nationalités agonisantes? On se le demandait anxieusement.

CHAPITRE IV

LE MINISTÈRE DE LA CAPTIVITÉ

I

« Ce fut un malheur pour moi, m'a dit Napoléon III, de n'avoir pu débuter par un ministère républicain et d'avoir été obligé de me confier aux hommes de la rue de Poitiers[1]. »

En effet une des impossibilités auxquelles se heurta d'abord le premier président de la République fut celle de recruter des ministères républicains. Cavaignac et ses amis se refusaient; Ledru-Rollin et les siens se déchaînaient. Il eût pu appeler Jules Favre, le défenseur de ses intérêts en quelques occasions, « animé de la visible préoccupation de capter par la flatterie sa sympathie intime[2] ». Mais ce rhéteur doucereusement venimeux, au jugement faux, au caractère versatile, sans autre connaissance réelle que celle des phrases, odieux à maints républicains depuis son impitoyable

1. On nommait ainsi les monarchistes coalisés du nom de la rue où ils tenaient leurs réunions.

2. Falloux, t. I, p. 322.

réquisitoire contre Louis Blanc, haï des monarchistes à cause de sa proposition de dépouiller les princes d'Orléans de leurs biens patrimoniaux, suspect à tous à cause de ses volte-face incessantes, n'offrait ni assez de dignité ni assez de sérieux pour être chargé d'inaugurer les débuts d'un gouvernement.

Un des républicains les plus éclairés et les plus loyaux du *National*, Duclerc, conseilla au Prince de s'adresser à Lamartine, dont les ailes étaient assez amples pour couvrir même un Napoléon. Il eût été beau de voir celui qui avait fermé au drapeau rouge la porte de l'Hôtel de ville, ouvrir celle de l'Élysée à l'élu du peuple et justifier ainsi le suffrage universel « d'avoir mis le dépôt de sa liberté entre les mains du nom le plus éclatant de la gloire ».

Le Prince, vers la nuit tombante, galopa donc, accompagné de Duclerc, vers la maison de Lamartine, à Saint-James, au fond du bois de Boulogne. Lamartine, averti, monta à cheval pour aller, comme par hasard, se promener dans l'allée de sapins où le Prince l'attendait. Après quelques compliments rétrospectifs, celui-ci aborda la question en homme d'affaires qui désire avoir une solution prompte et nette. Lamartine ne se déroba point derrière un scrupule de principe. Quoique ayant donné sa voix à Cavaignac par probité républicaine, il était résolu à se rattacher, non par goût mais par patriotisme, au gouvernement légal, contre les factions et oppositions qui chercheraient à l'en-

traver. Il objecta son impopularité : tous les partis, les bonapartistes comme les autres, le repoussaient ; il dépopulariserait le gouvernement naissant en y laissant seulement soupçonner son nom. — Pour ce qui est de la popularité, dit le Prince en souriant, j'en ai pour deux. Et il insista si bien que Lamartine vaincu lui dit : — Si d'ici à demain vous n'avez pas réussi à convaincre et à rallier les hommes que je vais vous indiquer, je vous donne ma parole que j'accepterai les yeux bandés et que nous nous sauverons ou nous nous perdrons ensemble. Dans ce cas, envoyez-moi demain soit mon ami Duclerc, soit un de vos aides de camp, je serai chez vous à l'heure que vous m'assignerez. — Enfin dit le Prince, j'emporte votre parole. Mais quelles personnes me conseillez-vous? Lamartine nomma Odilon Barrot, homme, dit-il, de renommée libérale et d'honneur, et Tocqueville, homme d'honneur et de vertu. Le Prince lui serra la main avec amitié et ils se séparèrent.

La Providence craindrait-elle d'éblouir l'histoire par des visions trop hautes, afin de ne pas la décourager de son rôle habituel d'annaliste pédestre de la médiocrité? Louis-Napoléon ne réussit pas à grouper des collègues autour du nom de Lamartine et il dut chercher une autre combinaison. Il eût été désireux de confier les affaires à Thiers. Celui-ci trouva au-dessous de lui la mission que Lamartine n'avait pas dédaignée : il promit seulement de s'occuper de la

constitution d'un ministère. Connaissant à fond Odilon Barrot pour l'avoir longtemps manié, il savait que s'il était borné et creux, il était probe, courageux, prompt à l'improvisation, d'autant plus sonore qu'il était vide; que, s'il n'avait pas d'idées, surtout depuis le désarroi où l'avait mis la révolution, il serait d'autant plus disposé à recevoir celles qu'on lui soufflerait. L'ayant éprouvé incapable d'amitié comme de haine, il ne craignait pas qu'il s'attachât au Prince auquel il le donnerait. « Dans un cœur comme le sien, semblable à un vase qui fuit, rien ne reste[1]. » Il employa donc tout son art d'insinuation et de flatterie à le convaincre qu'il était l'homme nécessaire; Barrot le crut, et se décida à prendre la présidence du conseil avec le ministère de la Justice (20 décembre). A l'Intérieur il mit Léon de Malleville, homme d'esprit, un des lieutenants les plus dévoués de Thiers; aux Affaires étrangères Drouyn de Lhuys, président du comité diplomatique, sur la proposition duquel avait été récemment promulguée la politique des nationalités; à la Guerre, le général Rulhière, militaire correct et effacé; à la Marine, le doux et inoffensif de Tracy; aux Finances, Passy, instruit, expérimenté, d'une honnêteté et d'un courage à toute épreuve, aussi incapable de plier que de trahir, mais trop ami des paroles inutiles ou paradoxales, contrariant, dénigrant[2];

1. TOCQUEVILLE.
2. TOCQUEVILLE.

à l'Agriculture, Bixio, vaillant, loyal, éclairé; aux Travaux publics, Léon Faucher, maladroit, cassant, aussi sot que s'il n'eût pas eu beaucoup d'intelligence et d'instruction, un de ces honnêtes gens qui rendraient l'honnêteté odieuse; à l'Instruction publique et aux Cultes, Falloux. Avec Odilon Barrot, ce dernier était le personnage le plus important de la combinaison.

Falloux, *Fallax*, a-t-on dit. Jules Favre l'estimait plus félin que lui-même. Pensant le flatter il lui glissa dans l'oreille cet étrange compliment : « On dit que je suis le plus perfide de l'Assemblée, mais à vous le pompon [1]. » Tocqueville paraît de l'avis de Jules Favre : « La nature l'avait fait léger et étourdi avant que l'éducation et l'habitude l'eussent rendu calculé jusqu'à la duplicité; il mêlait dans sa propre croyance le vrai et le faux, avant de servir ce mélange à l'esprit des autres; il se donnait ainsi les avantages de la sincérité dans le mensonge [2]. » Ces jugements sont excessifs. Falloux est un des politiques qui par certains côtés m'ont donné l'idée la moins imparfaite de l'homme d'État. Il réunissait, à un degré que je n'ai trouvé égal qu'en Napoléon III et en Morny, la souplesse et l'obstination, l'aménité des formes et la fermeté des desseins, l'ardeur sous le calme apparent et, dans la poursuite d'un but invariable, l'imperturbabilité à braver les déboires, à supporter les ajournements de la Pro-

1. FALLOUX, *Mémoires*, t. I, p. 362.
2. TOCQUEVILLE, p. 337.

vidence ou des hommes, la flexibilité à varier les moyens suivant les circonstances et les oppositions. Seulement il était incapable de cette équité bienveillante et de sang-froid si remarquable chez Louis-Napoléon et Morny. La courtoisie envers l'adversaire ne lui coûtait pas, l'impartialité lui était impossible; il accueillait sans critique les mauvais bruits qui le déconsidéraient, et mît-on la vérité sous ses yeux, de très bonne foi il ne l'apercevait pas ou l'oubliait, tant était impérieuse la tension de son parti pris. Sectaire à sa façon, il ne savait pas entrer, même un instant, dans la pensée d'autrui, ne fût-ce que pour la mieux juger; il s'absorbait si exclusivement dans la contemplation de la sienne, que lorsqu'il s'agissait de la faire prévaloir, il ne se rendait plus compte de ce qui restait correct et de ce qui cessait de l'être; et cela avec d'autant plus de tranquillité de conscience que, confondant sa personne avec sa cause, il croyait ne se donner jamais lui-même pour objet à son ambition. Il s'estimait irrésistible. On lui contait que quelqu'un avait mal parlé de lui : « Invitez-le à déjeuner avec moi », avait-il répondu. Sa manière d'obtenir un service était d'en remercier avant de l'avoir reçu. Cependant, malgré la grâce de ses procédés, on n'était pas tenté de l'aimer, car son charme manquait de chaleur et ses formes caressantes recouvraient une sécheresse d'âme presque implacable. On ne sentit jamais tant de roc sous tant de fleurs. — Il n'en est pas moins certain

que si la maladie ne l'eût paralysé en pleine maturité, à trente-huit ans, il eût exercé une influence prépondérante, et bien des événements peut-être se seraient déroulés différemment.

En s'asseyant devant son bureau, Falloux trouva un beau portefeuille avec cette inscription : « *De la part de M. de Persigny, souvenir de Londres, 1835.* »

Aucun de ces personnages n'éprouvait de dévouement ni même de sympathie pour le Président. Odilon Barrot avait échangé quelques lettres avec lui durant sa captivité, mais il l'avait à peine aperçu quelques instants à Londres entre deux portes, juste le temps de lui déclarer qu'il y avait un abîme entre ses idées et les siennes. Ses collègues ne l'avaient jamais approché, ne lui accordaient d'autre valeur qu'une certaine témérité d'aventurier, et le considéraient comme un fou à contenir, un esprit médiocre à régenter.

Aucun d'eux, sauf Bixio, ne professait pour la République elle-même plus de dévouement et de sympathie que pour son président : orléanistes ou légitimistes, ils n'y voyaient qu'un pis aller éphémère à travers lequel on reviendrait à la monarchie.

Ces ministres étaient des geôliers plus que des conseillers.

On compléta l'investissement moral du chef de la République, en réunissant, dans la personne du général Changarnier, malgré la prohi-

bition de la loi, le commandement de la garde nationale et celui des troupes de la première division militaire, une véritable armée dont l'état-major fut établi aux Tuileries, — d'où il veillerait à la fois sur les séditions populaires et sur les coups de tête de l'Élysée.

Changarnier[1] n'était pas sorti de l'obscurité lorsque, chef de bataillon du 2e léger, il sauva l'armée en couvrant la retraite désastreuse de Constantine. Des démêlés personnels avec le maréchal Bugeaud lui firent quitter l'Algérie où il revint avec le duc d'Aumale (1847). En février 1848 il commandait la division d'Alger. Dès qu'il eut rempli son devoir de loyauté envers les princes d'Orléans en entourant respectueusement leur départ, il écrivit au ministre : « Je n'ai pas souhaité l'avènement de la république, mais quand la France est menacée de la guerre, je sollicite un commandement sur la frontière la plus menacée. » Présent à Paris le 16 avril, il sauva le gouvernement ; en récompense il fut renvoyé en Algérie comme gouverneur général. Sa nomination de député de Paris (8 juin) le rappela en France.

Je le vis alors à son passage à Marseille. Je me trouvais aux prises avec l'insurrection de Juin commencée là quelques jours avant Paris. La garde nationale, après avoir tiré sur son général, venait de se prononcer en partie pour l'insurrection ; les troupes, insuffisantes et com-

1. Né à Autun le 26 avril 1793.

posées de jeunes recrues, conduites par un chef sans décision, lâchaient pied ou étaient repoussées, je contenais avec peine le gros de la masse ouvrière, en attendant des renforts d'Aix et de Toulon. Sur ces entrefaites on annonce que le général Changarnier arrive, entre dans le port, amenant quelques troupes. Il vint à la Préfecture. Je vis un homme petit, élégant, un peu dameret, la taille serrée dans son uniforme comme dans un corset, affable, familier. Il écoute mes renseignements, et soudain se transforme : il devient ferme, solennel, imposant ; d'un coup d'œil lucide il juge la situation, donne des ordres précis en quelques brèves paroles, communique aux autres la confiance qui était en lui. Ses troupes furent débarquées ; les nôtres reprirent leur moral ; quand le soir il quitta Marseille, il n'y avait plus d'insurrection.

On ne se contenta pas d'installer Changarnier à Paris ; à Lyon on maintint un important commandement militaire entre les mains de Bugeaud, le plus grand soldat du temps. C'était une réserve mobile, couvrant les derrières de l'armée de Paris contre les turbulences de la démagogie méridionale, et pouvant accourir au secours de la capitale si Changarnier était en péril.

Qu'on considère dans le maréchal Bugeaud le soldat ou le citoyen, on lui doit également sympathie et admiration. Soldat, il a possédé toutes les qualités du capitaine consommé; il a été l'éducateur qui, par le précepte et par l'exemple, a transmis à l'armée nouvelle les leçons laissées

par les héros de la Révolution et de l'Empire. Citoyen, il s'est montré sous tous les régimes un des défenseurs les plus imperturbables du bon sens social. Blaye fut la tristesse et non la honte de sa carrière : il y a rempli humainement une mission cruelle.

Changarnier ne peut se placer à côté de Bugeaud que comme l'élève à côté du maître, toutefois élève non indigne. L'un et l'autre étaient également doués de cette bravoure lucide qui rendait sur le champ de bataille Masséna incomparable, et de cette autorité de commandement dont Napoléon reste le type inimitable. Il y avait en Bugeaud plus de simplicité, presque de bonhomie ; en Changarnier plus d'emphase et de fanfaronnade. En un point on ne saurait prononcer lequel l'a emporté sur l'autre : c'est dans la vaillance toute morale, dans ce courage de deux heures du matin, selon l'expression de Napoléon, qui affronte les hasards périlleux de la responsabilité. La plupart de nos généraux, superbes d'entrain lorsqu'ils ont reçu un ordre positif, deviennent incertains et effarés dès qu'ils se sentent livrés à leurs propres inspirations. Bugeaud et Changarnier étaient de ceux qui savent aussi bien exécuter les ordres reçus que s'en donner à eux-mêmes.

Ces chefs de l'armée, pas plus que les ministres, n'étaient attachés au Prince et ne croyaient à son avenir et à sa valeur intellectuelle ; ils ne l'acceptaient que comme une transition à subir. Bugeaud se trouvait depuis le 24 février en rela-

tions directes avec le comte de Chambord; Changarnier ne déguisait pas ses affections orléanistes et son horreur de toute république.

Voici donc quelle était à l'intérieur la situation de Louis-Napoléon lorsqu'il prit possession de l'lÉysée: refus de concours du parti républicain modéré; agression déclarée du parti radical; méfiance presque hostile de ses ministres; l'armée entre les mains de deux chefs dévoués à l'ordre social, au moins indifférents à sa personne, se rattachant à une tradition ennemie: entre le peuple qui lui appartenait et les classes bourdonnantes qui l'avaient combattu, aucun intermédiaire autorisé; quelques amis personnels sans prestige, plutôt compromettants; une force immense dans une complète solitude. Il fallait être un homme d'État hors ligne pour se tenir debout, puis marcher au milieu de tant d'embûches. C'est ce que fit, avec une dextérité à la fois souple et audacieuse, celui en qui Thiers et ses amis n'avaient su apercevoir qu'un *crétin*.

Dès le début l'accord officiel avec le ministère manqua de se rompre. Malleville ne communiquait à son chef ni les dépêches télégraphiques ni les rapports de police; il rédigeait, sans le consulter, pour les journaux, les articles qui lui étaient personnels; enfin, il le blessa plus directement. Le Prince réclamait la communication de seize cartons relatifs à son procès sous Louis-Philippe. Il eût été étrange qu'à lui seul, maître du pouvoir, il restât interdit de jeter les yeux

sur des documents dont ses ministres étaient libres de prendre connaissance. Malleville cependant opposa un refus sec à ce désir naturel. Qu'était-ce dire sinon qu'on ne lui communiquait pas les pièces de crainte qu'il ne les rendît pas? Le Prince ressentit l'outrage. « Je m'aperçois, écrivit-il à Malleville, que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, je ne le souffrirai pas. » Malleville répond par sa démission ; le cabinet tout entier le suit.

Le Prince n'avait pas attenté à la dignité de ses ministres, il avait défendu la sienne. Cependant, désireux d'éviter un éclat de début et aussi de se donner le temps de se reconnaître, il consentit à prier ses ministres de retirer leur démission, et il exprima à Malleville son regret d'avoir, « dans un mouvement d'humeur, manifesté un déplaisir que celui-ci avait pris pour une offense. » Lettre d'excuses pour la forme vive de l'acte, non pour l'acte lui-même. Malleville le comprit ainsi et il refusa de reprendre sa démission. Son ami intime Bixio le suivit, ce qui élimina le seul républicain du cabinet.

Léon Faucher remplaça Malleville à l'Intérieur. C'était le geôlier rébarbatif en remplacement du geôlier sans façon. Ce remaniement ne fut pas sans quelque bien, il introduisit aux affaires un jeune député, dont le nom est devenu célèbre, Buffet. Ce nouveau ministre se montra éminent par l'éloquence, le sérieux et la droiture de

l'esprit, l'inflexibilité de la conscience, la connaissance approfondie des affaires; le tout rehaussé par une modestie mêlée de bienveillance; il commença ainsi en maître cette longue carrière dans laquelle ni son talent ni son caractère n'ont faibli un instant.

En outre, à ce conflit le Prince gagna un peu plus de respect. On laissa davantage « cet excellent jeune homme », comme disait Odilon Barrot, maître de quelques-uns de ses actes. On se résigna notamment à ne pas lui imposer un vice-président antipathique et on ratifia son choix de Boulay de la Meurthe. Du reste il fallut bien maintenir provisoirement l'accord dans la maison, car la rue frappait à la porte pour l'enfoncer.

II

Le mouvement profond auquel le Prince avait dû son élection ne se ralentissait pas. A la première revue qu'il passa sur les quais et sur les boulevards, en costume de général de la garde nationale, suivi d'un nombreux état-major, en présence de Changarnier, les soldats, malgré l'interdiction réglementaire de faire des manifestations sous les armes, le saluèrent par des cris de : « Vive Napoléon », faiblement mêlés de ceux de : « Vive la République ! » Quelques gardes nationales de banlieue crièrent même : « Vive l'Empereur ! » Dans sa visite des hôpitaux,

du Val-de-Grâce, de l'École polytechnique, de quelques établissements industriels, il avait suscité les mêmes enthousiasmes. Quand il entra dans sa loge du Théâtre-Français la salle entière se leva en l'acclamant. Quelque parlementaire qu'on fût, il fallait bien cependant entendre de pareilles manifestations. Elles ne permettaient guère de considérer comme un soliveau celui à qui elles s'adressaient. Les attaques violentes qu'on lui prodiguait le permettaient encore moins. Certaines haines prouvent qu'on vaut beaucoup. La défaite avait exaspéré celle des ennemis du Prince. Aux États-Unis, les luttes présidentielles sont ardentes, mais elles s'apaisent dès le lendemain du vote ; l'élu devient le président de tout le monde, et chacun de s'écrier : « Quel bon président nous avons ! » Telle n'est pas la coutume de nos démocrates. La souveraineté nationale leur est-elle propice, ils l'exaltent ; leur est-elle contraire, ils la bafouent, et malheur à celui qu'elle leur a préféré ! Ils l'abreuvent d'outrages et de calomnies, et, sans souci de cette légalité qui ne leur est chère que quand elle les sert, ils préparent les agressions révolutionnaires. Ainsi se montraient-ils après l'élection du 10 décembre. Presque ouvertement ils organisèrent une levée d'armes contre le Président ; leurs orateurs remplissaient les séances de motions injurieuses ; leurs journaux soufflaient la guerre civile ; leurs sociétés secrètes la préparaient.

Changarnier voyait le péril. A peine en pos-

session de son double commandement, il détermine les dispositions à prendre par chacun de ses officiers en cas d'alerte, les maisons à occuper, les patrouilles à ordonner. Il réunit les chefs de l'armée et de la garde nationale, discute avec eux les diverses éventualités d'un combat dans les rues, leur déclare que s'ils étaient coupés, isolés, ils n'hésitent pas à prendre les résolutions les plus vigoureuses, que, quel qu'en fût le résultat, il les couvrirait de sa responsabilité. Quand il est prêt il provoque la dissolution de la garde mobile, héroïque en Juin, devenue depuis un élément de trouble et d'indiscipline. A cette mesure le ministère joint une demande d'interdiction des Clubs. Le parti démagogique croit l'occasion favorable. Comme prélude et signal du soulèvement, Ledru-Rollin dépose à la tribune la mise en accusation du ministère ; Proudhon, s'attaquant à la personne même du Président, demande dans le *Peuple* sa déchéance. L'agitation est immense. Le Président qui, à cette époque, avait coutume de consulter Thiers, lui dépêche Persigny. « Ce pays est perdu, répond Thiers, nous allons tomber dans une anarchie épouvantable, l'Assemblée est dominée par les clubs, Ledru-Rollin maître de la situation ; dans huit jours nous aurons la Terreur et l'échafaud. » — Persigny veut le rassurer. — « Non, reprend-il, il ne faut pas s'abuser. Dites au Prince que je le plains et que je ne puis rien pour lui. » Persigny insiste encore. Alors se recueillant, il dit : « J'en-

gage le Prince à faire venir de suite le maréchal Bugeaud et à proposer à l'Assemblée de se transporter dans une ville de province, à Châlons ou à Orléans, hors de l'action des clubs, sous la protection de l'armée[1]. »

Il ne fut pas nécessaire d'attendre Bugeaud pour en finir. Léon Faucher fait fermer le local de la Solidarité républicaine, Changarnier ordonne d'arrêter un colonel de la garde nationale suspect, et déploie ses troupes avec tant de résolution que lorsque le Président, vers le milieu du jour, se présente sur les boulevards, il ne trouve devant lui, au lieu d'insurgés, qu'une population enthousiaste dans laquelle les cris de : Vive Napoléon ! comme de coutume, dominaient beaucoup les cris de : Vive la République !

Supposez le Prince tel qu'on vous l'a dépeint, la *volpe* de Machiavel, le fourbe décidé dès le premier jour à violer le serment qu'il a prêté, l'ambitieux sans vergogne aux aguets pour s'élancer sur la légalité qui lui est confiée : il va se démasquer. Qui l'arrêterait ? la victoire a été facile, complète ; les « bons » rassurés lui crient qu'il ne prendra jamais assez de pouvoir ; les « mauvais » déconfits croient prudent de se taire ; ses amis l'excitent à pousser à bout ses avantages et à balayer une constitution impraticable. Quoi qu'il dise on le soupçonnera ; être soupçonné d'un acte n'est-ce pas dans cer-

1. Persigny, *Mémoires*, p. 39.

tains cas un encouragement à l'accomplir? Les hommes d'importance dont il n'est pas encore séparé, Thiers, Molé, Victor de Broglie, Changarnier, se réunissent autour de lui pour délibérer s'il ne conviendrait pas d'en finir par la force avec une assemblée qui délirait et ne voulait pas mourir. Molé était irrésolu ; Victor de Broglie mal à l'aise et ennuyé ; Changarnier impatient ; le Président réservé. Thiers marchait de long en large. Il dit « que les violences de l'Assemblée ne nuisaient qu'à elle et fortifiaient le pouvoir présidentiel, qu'il ne fallait pas gaspiller l'opération héroïque et douloureuse d'un coup d'État, tant que la maladie n'était pas devenue assez dangereuse pour justifier ce remède. » A mesure que Thiers parlait, la figure du Président s'éclairait, se détendait, visiblement satisfait de ces conseils d'abstention. « Avez-vous vu, dit Changarnier à Thiers en sortant, la mine du Président? C'est un..... » suit une expression d'un mépris débordant. De retour à son quartier général il dit à ses officiers, parmi lesquels le vicomte J. Clary qui l'a attesté : « Le Président a perdu aujourd'hui une belle occasion d'aller aux Tuileries. »

Cette résistance à la première tentation de coup d'État ne provenait pas d'un doute sur son opportunité, elle décelait un parti pris fermement mûri, car rien n'était plus net que la règle de conduite adoptée par ce prétendu rêveur.

Rétablir dans une assiette solide la France et l'Europe non encore remises de la révolution de Février et menacées d'une révolution plus terrible encore; dissiper les cauchemars de l'avenir et assurer l'ordre au dedans et au dehors, non l'ordre de la réaction, non l'ordre abêtissant du césarisme, l'ordre d'épouvante du terrorisme, mais l'ordre vivifiant du Consulat; l'ordre assuré, les scélératesses réprimées, les utopies combattues, se consacrer à la réalisation pratique des aspirations généreuses et libérales de sa jeunesse, formulées dans son manifeste de candidat; se mettre à la tête des réformes, ne pas rendre seulement des lois contre les excès, en préparer pour les améliorations. Une magistrature de quatre ans avec des pouvoirs trop limités et une constitution défectueuse lui paraissant insuffisante à réaliser quoi que ce soit de sérieux et surtout de définitif et à remplir la mission providentielle à laquelle il se croyait appelé par son nom et par les suffrages du peuple, il voulait obtenir un pouvoir plus long, mieux défini, plus énergique, au moyen d'une revision constitutionnelle librement accomplie par la nation entière, clairement et directement interrogée. Si cette prolongation lui était refusée, il descendrait du pouvoir à l'exemple de Cavaignac, sans avoir tenté une restauration dynastique par un coup d'astuce ou de force.

A chaque occasion le Président explique ainsi le fond même de sa pensée. A l'inaugura-

tion du chemin de fer de Compiègne à Noyon, il dit : « Les espérances que le pays à conçues à mon élection ne seront point trompées; je partage ses vœux pour l'affermissement de la République ; j'espère que tous les partis qui ont divisé le pays depuis quarante ans y trouveront un terrain neutre où ils pourront se donner la main pour la grandeur et la prospérité de la France (25 février 1849). » C'était la formule que Thiers a adoptée depuis: « La République est le gouvernement qui nous divise le moins. » A un banquet à l'Hôtel de Ville, il proteste « de son dévouement aux grands principes de notre révolution » (3 mai).

Les discours étaient l'unique moyen de révéler ses intentions futures, mais chaque jour il démontrait par des actes son ferme propos de sauvegarder la paix publique. Il eût voulu rendre évidentes de même ses sympathies populaires et ses dispositions libérales. Ses ministres ne le lui permirent pas. Ils refusèrent par trois fois de déposer une proposition d'amnistie générale. Ils taxèrent de *socialistes* ses projets de charité légale, ne lui concédèrent que la mise à l'étude de la création de colonies agricoles destinées à venir en aide aux classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne.

La liberté de l'enseignement fut la seule de ses idées personnelles dont il obtint la complète et immédiate réalisation. On a attribué exclusivement à Falloux le mérite de cette ré-

forme fondamentale. Sans nul doute il l'a préparée avec l'assistance d'une commission extra-parlementaire[1], toutefois c'est le Président qui, avant l'arrivée de Falloux aux affaires, l'avait annoncée et promise dans son manifeste de candidat; c'est encore le Président qui, après la retraite de Falloux, en a assuré le succès définitif. Ainsi un des premiers actes de pouvoir personnel du despote suscité pour l'extermination de nos libertés a été la promulgation d'une des plus essentielles libertés, vainement demandée jusque-là aux doctrinaires du parlementarisme!

Au surplus les dispositions des législateurs ne permettaient guère les réformes qui exigent de la liberté d'esprit. L'assemblée Constituante, depuis l'élection présidentielle, se débattait, avant de s'affaisser, semblable à un taureau frappé à mort. Coup de corne à Changarnier, dont elle supprime le traitement. « Je les étrillerai gratis », répond le général. — Coup de corne à Léon Faucher, dont elle blâme une dépêche imprudente, et Faucher donne sa démission. — Coup de corne à Drouyn de Lhuys, qu'elle accuse de l'avoir trompé. Drouyn de Lhuys fait semblant de n'avoir pas été touché.

1. Dans cette Commission, composée de vingt-quatre membres (4 janvier 1849), Falloux appela les rédacteurs en chef des journaux religieux, en excluant Louis Veuillot, c'est-à-dire l'écrivain supérieur qui, à lui seul, les valait tous. Une telle exclusion constituait une injustice et une offense que Louis Veuillot et ses amis ont eu le droit de ressentir.

Enfin, à bout de fureur et de résistance, elle consent à disparaître.

III

L'espérance générale était que les élections de la Législative (13 mai 1849) allaient détendre la situation. Elles l'aggravèrent.

Les républicains modérés furent anéantis ; ils purent à peine faire passer 70 de leurs candidats ; Lamartine ne fut réélu nulle part. Au contraire les radicaux arrivaient au nombre de 180 ; les conservateurs obtenaient une majorité de 500 voix. Dans cette formidable majorité, les bonapartistes n'étaient qu'une mince poignée, le gros bataillon se composait de légitimistes et d'orléanistes. Le personnel bonapartiste manquait, et la compétition ne s'était produite qu'entre des républicains plus ou moins rouges et des monarchistes plus ou moins blancs. Le paysan avait préféré les monarchistes mais il ne les avait pas nommés comme tels, car presque aucun d'eux, dans ses professions de foi ou ses discours électoraux, ne s'était réclamé du roi blanc ou du roi tricolore ; ils n'avaient parlé que de l'ordre social à préserver, et « ils avaient tous recherché et affiché la qualité de partisans du Président[1] ». C'est ce qui avait déterminé leur succès. Ils avaient été élus pour

1. Montalembert, discours du 10 février 1851.

ce qu'ils paraissaient, non pour ce qu'ils étaient. Eux, néanmoins, arrivaient résolus à agir selon ce qu'ils étaient, non comme ils s'étaient montrés. Le suffrage universel avait cru confirmer son vote du 10 décembre, en réalité il l'avait annulé ; il avait voulu délivrer son élu, il l'avait entravé plus qu'auparavant ; il était convaincu de lui avoir envoyé des amis résolus à l'affermir et à le défendre, les nouveaux députés allaient travailler à se débarrasser de lui.

Telle est l'équivoque qui va peser sur les choses et sur les hommes, se grossir chaque jour, paralyser les efforts désintéressés, aggraver le péril social, et nous acheminer vers un cataclysme.

En attendant que ces brumes du présent s'éclaircissent d'une manière quelconque, il fallait vivre. Mais comment? Le Président, sauf un groupe très restreint, avait contre lui toute la nouvelle Assemblée. Dans quelque fraction qu'il choisît son ministère, il se livrait à des ennemis. La majorité elle-même, compacte contre les radicaux et les Élyséens, se divisait : les uns légitimistes, les autres fusionnistes ou orléanistes. L'état moral des députés ne les disposait pas à une conciliation. « Les conservateurs qui s'étaient attendus, non seulement à vaincre mais à anéantir pour ainsi dire leurs adversaires, se montraient aussi abattus pour être restés au-dessous du triomphe qu'ils avaient rêvé que si réellement ils avaient été vaincus,

et ils étaient en proie à une terreur aussi profonde que celle qui suivit Février ; d'un autre côté les montagnards, qui s'étaient crus perdus, étaient aussi enivrés de joie et de folle audace que si les élections leur avaient assuré la majorité [1]. »

Dans une telle Assemblée, à qui confier le pouvoir ?

Un des nouveaux députés, le maréchal Bugeaud, se montrant aussi résolu dans l'arène politique que sur le champ de bataille, embrassa d'un coup d'œil rapide les difficultés de cette situation compliquée, entrevit les convulsions auxquelles elle devait nécessairement conduire, et entreprit de les conjurer. A l'arrivée des premiers résultats électoraux, — ceux des départements démagogiques dont il était entouré à Lyon, — il crut le succès des rouges assuré et prit une résolution désespérée. Par un changement de front, il fait du 1er corps de son armée sur les Alpes, rappelé à Lyon, le 1er corps sur Paris, il se prépare à venir donner la main à Changarnier pour une exécution exemplaire de la démagogie triomphante. Le résultat définitif ayant assuré aux conservateurs les deux tiers des voix, il ordonne demi-tour à son 1er corps, le renvoie dans les Alpes et vient à Paris occuper son siège de député. Après quelques heures de causerie dans la salle des conférences il se rend compte que bientôt l'abat-

1. TOCQUEVILLE.

tement des conservateurs se relèvera en exaspération, que l'enivrement des radicaux tournera à la déraison et qu'un choc s'ensuivra. Il comprend en même temps que dans le Président réside la seule force capable de contenir les partis en s'élevant au-dessus d'eux, d'imposer la modération au plus fort, la soumission au plus faible. Opérant dans son esprit un demi-tour semblable à celui qu'il avait commandé à ses bataillons des Alpes, il commence par opposer une parole calme aux premières effervescences de ses amis. « Les majorités, leur dit-il, sont tenues à plus de modération que les minorités (30 mai 1849). » Puis, renonçant à sa chimère légitimiste, faisant taire ses souvenirs orléanistes, il se rapproche, sans aucune arrière-pensée, du Président. Comment le servirait-il? Serait-ce en restant à la tête de l'armée de Lyon ou en prenant le ministère?

Le Prince eût voulu lui confier la présidence du conseil. Le maréchal craignit que son nom à la tête du cabinet n'impliquât l'arrière-pensée d'une réaction monarchique et ne produisît lors du prochain combat des rues de l'hésitation et même de la division dans l'armée. Le Président veut alors le mettre à la Guerre en maintenant Barrot à la présidence du conseil. Changarnier, autant préoccupé de sa personne que Bugeaud l'était peu de la sienne, refusa de devenir, à n'importe quelles conditions, le subordonné du maréchal, et comme il paraissait indispensable, on ne passa pas outre.

Certain désormais d'avoir le maréchal comme réserve d'avenir, le Président ne s'affligea point trop de n'avoir pu lui confier actuellement ses affaires. Mais voilà que tout à coup un souffle empesté traverse les airs et terrasse en sa pleine vigueur, à l'âge de soixante-cinq ans, celui « dont l'épée était une frontière et le nom un drapeau [1] ». Ses dernières paroles furent une prophétie de patriote perçant les voiles de l'avenir. Il dit au Président debout au pied de son lit d'agonie : « Vous sauverez la France avec l'union et le secours de tous les hommes de bien. Dieu ne m'a pas jugé digne de me laisser ici-bas pour vous aider. Je vais mourir (10 juin 1849). » Bugeaud était le seul homme en situation d'imposer la raison aux conservateurs, de subordonner ou remplacer Changarnier, de déjouer les intrigues imprévoyantes de Thiers qui, à peine remis de l'effarement de la récente révolution, en partie son œuvre, se préparait à en organiser une nouvelle. Sa disparition fut un irréparable malheur.

Bugeaud éliminé, et avant même que la mort l'eût ravi, le Prince avait dû subir les exigences d'Odilon Barrot. Il n'en avait produit qu'une, mais elle était dure : l'entrée dans le cabinet et au département de l'Intérieur, de Dufaure, le ministre de Cavaignac. Le Prince y avait consenti.

Vinrent ensuite les exigences de Dufaure. Il

1. Louis Veuillot.

demanda que le commandement des gardes nationales fût retiré à Changarnier et qu'on fortifiât le ministère de deux parlementaires sûrs. Le Prince y consentit.

Le premier fut Tocqueville; on eût désiré que le second fût Rémusat, « qui était tout à la fois ami de Thiers et galant homme, chose assez rare, et dont le concours eût assuré au Cabinet l'appui ou au moins la neutralité de cet homme d'État sans l'infester de son esprit[1] ». Au refus de Rémusat on appela Lanjuinais, homme ferme et droit, ami personnel de Dufaure et Tocqueville. Le ministère resta ainsi constitué : Tocqueville prit les Affaires étrangères, Dufaure l'Intérieur, Passy les Finances, Rulhière la Guerre, Tracy la Marine, Lacrosse les Travaux publics, Lanjuinais l'Agriculture ; Falloux, qui se sentait isolé dans cette combinaison, hésitait à y rester; il se décida, sur le conseil de Berryer. Drouyn de Lhuys fut envoyé ambassadeur à Londres.

En dehors de Falloux qui poursuivait un objet tout particulier, les deux hommes importants du cabinet étaient Dufaure et Tocqueville.

Dufaure, digne du premier rang par le talent et par le caractère, ne s'est pas élevé au-dessus du second rang, si ce n'est au barreau. Il y avait dans sa personne comme dans son humeur (je ne parle bien entendu que de l'homme public) quelque chose de bourru, de hargneux, le sour-

1. TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 301.

nois, qui le rendait impropre à rallier, à grouper, à conduire. Il éprouvait du contentement à déplaire, à choquer, à piquer, à rebuter. Son esprit souple et mâle mais dépourvu de connaissances générales, manquait d'horizon et de souffle. Il ne voyait juste et fort que dans un cercle limité, et alors il disait supérieurement, dans la langue incisive et ferme des *Provinciales;* il enserrait et broyait dans les mailles d'une dialectique impitoyable à laquelle l'accent traînard et nasillard de la diction ajoutait une ironie sombre. Il possédait à un degré éminent l'audace de l'avocat qui ose tout dire, non celle de l'homme d'État qui ose faire plus encore que dire. Très gênant quand il était contraire, il apportait peu de secours quand il était favorable : il ne se donnait jamais sans réserve et à chaque instant était prêt à se dérober. Malgré sa fierté d'indépendance, il s'est laissé emporter à tous les courants, il n'a essayé d'en remonter aucun, non par calcul ou bassesse, mais par irrésolution et débilité de courage moral.

Tocqueville, auquel Benjamin Constant seul peut-être pourrait disputer la gloire de premier penseur politique de notre siècle, avait dans les manières la distinction polie et la grâce, et dans l'esprit la hauteur et l'étendue qui manquaient à Dufaure. Comme il apportait à pénétrer les hommes la même sûreté clairvoyante qu'à dégager le principe des institutions, il était peu facile à l'admiration et encore moins

à l'indulgence. Le long ajournement immérité de son ambition lui avait donné d'une manière générale une amertume de misanthropie qui perce dans les rigueurs de ses jugements sur ceux que les événements avaient favorisés. Il aimait peu la République, ne croyait pas comme Dufaure à l'excellence et à l'avenir de ses institutions. Il trouvait plus de garanties pour la liberté dans une monarchie constitutionnelle. Cependant il était décidé à défendre l'état légal parce que c'était la carte forcée, et qu'en dehors rien ne lui paraissait ni bon ni mûr. Mais si, pas plus que Dufaure et ses collègues, il ne souhaitait une restauration monarchique, il voyait le péril prochain dans le rétablissement d'une monarchie impériale, ne pouvant se persuader de la sincérité du Président il le soupnait de viser au delà de cette prolongation légale de ses pouvoirs qu'il l'eût volontiers aidé à atteindre[1].

Ce ministère, choisi dans la minorité républicaine d'une Chambre monarchique, constituait une négation flagrante du principe même du gouvernement parlementaire. Dufaure, « avec son regard presque constamment et presque exclusivement fixé sur lui-même, ne se rendit point compte de la violence qu'il avait faite au Président et à l'Assemblée en envahissant avec ses amis un Cabinet où il n'était point parlementairement appelé[2]. » Il ne correspon-

1. TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 349.
2. FALLOUX, *Mémoires*, t. I, p. 554.

dait aux sentiments de la majorité que par sa volonté de resserrer encore la captivité morale du Président. Celui-ci, s'étant rendu compte des dispositions de ses ministres, leur échappa par un coup imprévu. Sans les avertir ni les consulter, il adressa un message à l'Assemblée. C'est tout naturel aux États-Unis, où le Président, seul responsable, considère ses ministres comme des commis. Ce ne l'est plus du tout dans une constitution qui établit la responsabilité ministérielle. Cette manifestation directe signifiait : « Je ne suis pas lié par mes ministres, ils ont leur politique, j'ai la mienne. » Et c'est en effet sa politique personnelle que, sans souci des opinions de MM. Dufaure, Tocqueville, Falloux, le Président exposait au pays, dans une langue d'une gravité haute et simple. Sa conclusion renouvelait ses déclarations antérieures : « Mes intentions sont conformes aux vôtres. Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie ; comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice. J'appelle sous le drapeau de la République et de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays, je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma conscience pour me conduire, sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission (6 juin). »

Les nouveaux ministres et le Président s'étaient

à peine salués et regardés, ils allaient s'expliquer, quand un appel aux armes retentit à la tribune.

IV

Louis-Napoléon avait trouvé les affaires extérieures en aussi mauvais état que celles de l'intérieur. Pendant qu'il installait avec peine son gouvernement, elles avaient continué à s'assombrir.

En Allemagne, le roi de Prusse, ayant rétabli l'ordre chez lui, persistait à porter le désordre dans le Sleswig et à y défendre la révolution contre le souverain légitime du pays [1]. Son général Wrangel battait les Danois et s'avançait vers le Jutland. Les menaces de la Russie et de la Suède, soutenues par les bons offices de l'Angleterre, obtinrent à grand'peine à Malmoë un armistice de sept mois.

Cet arrêt contrariait les vues de la démagogie allemande réunie à Francfort, autour du Parlement. Elle entre aussitôt en effervescence, se soulève, massacre deux députés prussiens conservateurs, le prince Lichnowsky et le général d'Auerswald. L'ordre n'est rétabli que par l'arrivée de bataillons autrichiens et prussiens, et grâce à leur protection le Parlement

1. Bismarck, discours du 21 avril 1849.

reprend et termine le vote de la Constitution unitaire.

Elle établit au sommet un empereur héréditaire, ayant le droit de guerre et de paix, le commandement suprême sur l'armée, la représentation extérieure, mais avec le concours d'un ministère responsable devant un Reichstag. Ce Reichstag se composait d'une Chambre haute des États, représentant les souverains et les Diètes particulières, et d'une Chambre directe. élue, sans condition de cens, au scrutin secret, par le suffrage universel. Le titre d'empereur allemand fut offert au roi de Prusse (28 mars 1849) par 290 voix contre 248 abstentions.

Le roi de Prusse fut très embarrassé : à aucun prix il ne voulait du suffrage universel et le titre même d'empereur ne le tentait pas ; il le laissait volontiers avec sa pompe à l'empereur d'Autriche ; il lui suffisait d'être proclamé chef militaire héréditaire de la Confédération. Schwarzemberg s'amusa fort de cette conception. « Soyez empereur si cela vous convient, répondit-il, mais nous ne vous donnerons pas les troupes allemandes à commander. » Et voilà le pauvre homme mis en demeure. A la rigueur il se fût résigné ; mais cette couronne offerte par la démocratie lui paraissait « un oripeau, un bric-à-brac pétri de fange que ne pouvait accepter un roi légitime, un roi de Prusse ». Il se tira d'affaire par une ambiguïté : « Cet appel me donne un *droit* dont je sais apprécier la valeur, mais je subordonne mon consentement au libre

consentement des têtes couronnées, des princes et des villes libres de l'Allemagne (3 avril 1849). »

Était-ce un oui, était-ce un non? On en disserta dans les cercles politiques. A Francfort on décida que c'était un non. En effet, l'offre de la couronne impériale était subordonnée à l'acceptation de la constitution, et le roi non seulement ne l'acceptait pas, mais il la rejeta et fit déclarer par son ministre Brandebourg à la Chambre prussienne sa volonté de ne l'accepter jamais, jamais, jamais!

Le Parlement de Francfort mourut de ce « non » prussien. Furieuse du refus royal, l'insurrection démagogique éclate à Bade, à Dresde, dans le Palatinat bavarois ; à Berlin la Chambre vote la validité légale de la constitution de Francfort. Mais le roi n'en était plus aux effarements de mars 1848 : la Chambre est dissoute (27 avril 1849) ; une ordonnance royale réforme le système électoral, une majorité gouvernementale est élue ; les troupes prussiennes réduisent l'insurrection de Dresde ; sous la conduite du prince de Prusse, elles marchent contre celle de Bade. A leur approche les députés de Francfort s'enfuient vers Stuttgard, où la constitution venait d'être reçue à une voix de majorité. Ils n'y restent pas longtemps paisibles. La police les disperse, et ainsi disparaît misérablement cette Assemblée composée de la fleur du génie allemand et qui avait un instant donné de si glorieuses espérances (mai-juin 1849). Alors tout fut fini en Allemagne.

En Autriche le dénouement tarda un peu plus, grâce à l'héroïsme de la résistance des Hongrois.

Pour en venir à bout l'empereur François-Joseph dut recourir à l'intervention de la Russie. Justement Nicolas achevait de régler de concert avec la Porte, par la convention de Balta-Limann, la situation des Principautés. L'occupation mixte russo-ottomane devait s'y prolonger jusqu'à la consolidation définitive de l'ordre; le droit reconnu par le traité d'Andrinople à la nation roumaine d'élire ses princes à vie lui était retiré; elle serait régie par des hospodars nommés par la Porte pour sept ans. Libre de ce côté, Nicolas accueillit la demande du jeune empereur d'Autriche, un peu par bonté, beaucoup par haine de l'intervention des Polonais dans l'armée hongroise, encore plus par considération de l'intérêt de son empire à consolider l'intégrité de l'Autriche, et surtout parce qu'il trouvait enfin l'occasion d'abattre une révolte. Les troupes russes noyèrent les Hongrois sous le nombre, et Goërgey capitula à Villagos.

Le service rendu était tel qu'il eût constitué l'Autriche en perpétuel vasselage, si, dès lors, selon la parole de Schwarzemberg, elle n'eût pas été décidée à « étonner le monde par son ingratitude ». En attendant, tout était fini en Autriche comme en Prusse.

Le Président n'intervint d'aucune façon dans les affaires allemandes. En Danemark il seconda les efforts de l'Angleterre en faveur de l'indé-

pendance de la nation danoise et de la stipulation d'un armistice. En Hongrie il essaya d'arrêter par des représentations diplomatiques l'intervention russe. Il ne se crut pas le droit de conserver la même impassibilité en Italie, où les événemens tournaient décidément au tragique.

Les révolutionnaires européens, pourchassés déjà des autres États, s'étaient donné rendez-vous en Piémont et avaient renforcé la secte mazzinienne. Leur but était de renverser Charles-Albert et d'établir une république en Piémont comme d'autres l'essayaient à Florence et à Rome. Attentifs cependant à ne pas se laisser pénétrer, ils se contentaient de demander des réformes démocratiques, l'impôt progressif, etc., et surtout de provoquer la guerre de revanche. Dans les rues, dans les cercles, dans les journaux, à la tribune, ils déclamaient contre la médiation diplomatique : à aucun prix, on ne pouvait sans déshonneur abandonner la Lombardie et la Vénétie. Dans la presse et à la tribune, Cavour ne laissait aucun de leurs sophismes sans réfutation, aucune de leurs menaces sans résistance. On le huait, on le sifflait, sans abattre sa vaillance [1]. Il s'acheminait à la gloire par l'impopularité.

C'est à la popularité que Gioberti demandait de l'y conduire ; il flattait à outrance « les démagogues sans énergie et sans talent, qui croyaient

1. 28 novembre 1848. « Les murmures me troublent peu ou point : et ce que je pense c'est la vérité, je le dis malgré les tumultes et les sifflets. » (Rumeurs.)

bêtement qu'une nation peut reconquérir son indépendance et sa liberté avec des phrases et des proclamations [1] ». Il combattait sans répit les deux hommes de courage et de talent qui s'opposaient à ces insanités, Pinelli et Revel. Il acquit une popularité immense. Dans un voyage à Milan, à Bologne et à Rome il recueillit des ovations telles qu'aucun grand homme ou prince n'en avait obtenu, à ce point que Pie IX et les princes italiens, quoique alors il conseillât le respect de leurs droits et l'entente avec eux, en avaient conçu quelque ombrage. Sa punition fut de succéder à ceux dont il avait rendu le gouvernement impossible (15 décembre 1848). Débutant par une maladresse conseillée par ses démagogues, il prononce une dissolution intempestive qui lui amène une Chambre ingouvernable, de laquelle Cavour est exclu (22 janvier 1849). Cependant il ne tarde pas à comprendre qu'à moins de livrer son roi, il est obligé de se séparer des braillards sur les épaules desquels il s'est élevé, et, à moins de trahir son pays, de différer la guerre à laquelle il a poussé. L'habitude italienne du temps était, un péril écarté, de remercier l'Angleterre des services qu'elle n'avait pas rendus et, un péril redevenu imminent, de caresser la France et de l'implorer. Ainsi fit Gioberti. Il envoya comme légat à Paris Arese, l'ami personnel du Prince. Il le chargea d'exprimer à « l'illustre neveu de l'homme le

1. Cavour, lettre du 26 avril 1849 (Collection Bert).

plus grand peut-être qui ait jamais vécu, que la patrie italienne attendait de lui sa rédemption, et que tout cœur italien avait éprouvé une très vive joie de la très heureuse annonce de son élection. » Le Président reçut à bras ouverts l'ami qu'il n'avait pas revu depuis 1837, aux États-Unis. Il lui parla sans déguisement. Il était « décidé, dès qu'il en aurait le pouvoir, à faire quelque chose pour un pays auquel il avait conservé son intérêt et son affection ; il reconnaissait que la carte de l'Europe n'avait pas le sens commun, mais si actuellement il proposait de la changer, au profit de l'Italie, il n'obtiendrait pas d'autre voix que la sienne soit au Conseil, soit à la Chambre. — Donnez-nous alors, demanda Arese, au moins un appui moral. — En pareille matière, répondit le Président, le choix n'existe qu'entre l'abstention et une action résolue, ou se tenir tranquille ou passer les Alpes avec une armée. Je ne puis pas passer les Alpes, je me tiendrai tranquille. »

Renonçant à l'attaque immédiate contre l'Autriche, Gioberti eut alors une conception géniale. Tout en ne cessant pas de combattre Mazzini et de l'anathématiser, il avait fini par s'imprégner de quelques-unes de ses idées. Défenseur dans ses premiers écrits de l'indépendance absolue de chacun des États de la Péninsule, il en était venu à admettre un droit national qui, dans un conflit avec les intérêts particuliers d'une fraction de la péninsule, devait prévaloir malgré l'op-

position des gouvernements et des peuples[1].

L'état troublé de la Toscane et de Rome lui parut propice à une première expérience de cette théorie. Il médita une intervention du Piémont en Toscane et à Rome, au profit des princes légitimes et des institutions constitutionnelles, contre la démagogie et ses institutions anarchiques. Il s'agissait d'une préservation, non d'une réaction. On eût sauvé la liberté, écarté l'étranger, préparé la ligue nationale. La Marmora, auquel il confia son projet, l'approuva : il se fit fort de soumettre sans coup férir la Toscane, grâce aux nombreuses relations qu'il y comptait, il aurait ensuite réuni autour de son petit corps les troupes toscanes, les forces régulières ou volontaires, en formation dans la moyenne Italie, fait appel même à Garibaldi ; il aurait ainsi réuni en moins de deux ou trois mois 25 000 ou 30 000 hommes, avec lesquels il serait descendu dans la vallée du Pô, menaçant les flancs et les derrières des Autrichiens, qui ne se seraient pas risqués à franchir le Tessin. Cavour, toujours lucide et toujours courageux, adopta aussi l'idée, et devint ministériel.

Arese fut chargé de soumettre ce projet au Président. Celui-ci en comprit la portée, l'accepta et, malgré la vive opposition de Falloux, en fit recommander l'adoption à Florence et à Gaëte, par le ministre des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys, et par son ambassadeur d'Harcourt. Il de-

1. *Rinnovamento civile*, lib. I, cap. XII.

manda seulement que Naples s'unît à Turin afin d'écarter les suspicions inspirées par l'ambition piémontaise. L'intervention des deux États purement italiens, très rapide et très efficace, ménagerait les susceptibilités nationales et conjurerait bien des résistances. Prévoyant l'avenir, il priait le Saint-Siège de ne pas perdre de vue qu'exclure la Sardaigne de toute participation, ce serait lui faire une injure, ce serait la rejeter en quelque sorte dans les rangs ennemis, et qu'il n'est pas indifférent, quand il s'agit de l'Italie, de l'avoir pour ou contre soi.

Cette proposition de Louis-Napoléon et de Gioberti, conforme à une suggestion antérieure de Casimir Perier, eût assuré définitivement la sécurité pontificale. A cet égard on ne cessait d'osciller entre les impossibilités. Sans la possession paisible de Rome, la Papauté n'est pas indépendante. Or, en l'état des esprits en Italie à cette époque, la Papauté n'était assurée de la possession paisible de Rome qu'à l'aide d'un secours extérieur. N'était-il pas naturel que ce secours extérieur fût italien, plutôt que français ou autrichien?

L'Angleterre approuva. En dehors d'elle, l'opposition fut à peu près unanime. L'Autriche jeta feu et flamme, déclarant qu'au premier pas du Piémont en dehors de son territoire, les troupes autrichiennes iraient en avant. Le cardinal Antonelli dit que le Piémont était au ban du Sacerdoce et de l'Empire. Le Pape, dans un Consistoire (7 février), exclut le Piémont du nom-

bre des puissances catholiques auxquelles il demandait secours, outrage qui fut amer au cœur religieux de Charles-Albert. Naples refusa comme Rome. Le grand-duc de Toscane, qui avait d'abord adhéré, revint sur son consentement, aussitôt qu'il se fut rendu à Gaëte. La bande démocratique et cosmopolite se sentant menacée écuma de colère. Ledru-Rollin s'écria : « C'est une intervention détournée et jésuitique de nature à déshonorer le gouvernement français. » Les révolutionnaires italiens remplirent les rues de Turin de leurs clameurs. Un des collègues mêmes de Gioberti, Rattazzi, le dénonça à la tribune. Charles-Albert, charmé d'être débarrassé de cet abbé qui voulait jouer au Richelieu, l'abandonna ; et le magniloquent, après s'être élevé au bruit des bravos, s'écroula au grincement des sifflets. Tant qu'il n'avait pas eu le sens commun on l'avait exalté, on le conspua dès qu'il fut devenu sensé et prévoyant (20 février 1849).

Les révolutionnaires romains et toscans, ayant la route libre, accomplissent le pas décisif. A Rome, ils débutent par prononcer en fait et en droit la déchéance du gouvernement temporel de la Papauté, puis proclament la République sous le triumvirat de Saffi, Mazzini, Armellini (8 février 1849). En Toscane, ils firent de même ; le Grand-Duc s'étant enfui à Gaëte, ils établirent le triumvirat de Guerrazzi, Montanelli, Mazzoni. En Piémont, ils redoublèrent leur pression, cette fois secondée par le minis-

tère, sur la volonté vacillante de Charles-Albert. Le malheureux roi finit par leur obéir. Irrité des humiliations de l'armistice et de celles encore plus cruelles prêtes à l'accabler, talonné par l'avènement de la République en Toscane et à Rome, acculé à l'alternative de s'avilir ou d'être dévoré par la Révolution, il résolut de tenter une dernière fois la fortune des armes.

Le Président, instruit de son projet, s'efforça de l'en dissuader. Il lui fit officiellement déclarer par Drouyn de Lhuys « de ne pas se bercer de vaines espérances, que, s'il recommençait la guerre il la ferait à ses risques et périls, que la France ne l'aiderait pas ». Il ne s'en tint pas là : il envoya auprès de lui le général Pelet et le diplomate Mercier, afin de lui démontrer que, seul, le Piémont n'était pas en état d'affronter l'Autriche victorieuse [1]. Les historiens décidés à traiter le Prince en halluciné toujours prêt à dérailler dans une folie n'en ont pas moins soutenu que Charles-Albert avait été surexcité par les continuelles provocations de l'Élysée.

Charles-Albert ne tint compte d'aucun avertissement. Le 14 mars, Rattazzi, ministre de l'Intérieur, se présente à la tribune, pâle et ému et dit : « Le jour de la revanche est enfin arrivé. (Applaudissements prolongés.)... Le roi est parti cette nuit pour Alexandrie, son quartier général. » (Applaudissements et cris de : Vive Charles-Albert !)

1. N. Bianchi, *Diplomazia europea in Italia*, t. V, p. 382; t. VI, p. 127.

Puis, sans se souvenir de son opposition déchaînée, de quelques mois auparavant, à un projet de sûreté publique très modéré de Pinelli, il demande et obtient la suspension, pendant toute la durée de la guerre, de la liberté de la parole, du droit d'association, de la liberté personnelle, du droit à l'hospitalité. Le ministère aurait voulu confier l'armée piémontaise à un général français, Bedeau ou Lamoricière. Ni l'un ni l'autre ne consentit à compromettre son nom dans une aventure sans espoir. On eut recours à l'instrument nécessaire alors de toute révolution, le Polonais. On en choisit un nommé Chrzanowski. Les soldats piémontais ne parvinrent jamais à prononcer le nom de leur général.

Le brave peuple piémontais répondit avec un bel élan à l'acte héroïque de son roi ; même le sensé Cavour fut entraîné à l'espérance. « Je ne suis pas effrayé de la guerre, écrivait-il le 16 mars, autant que la plupart des hommes modérés. Je crois qu'elle présente bien des chances en notre faveur et que le véritable danger consiste dans l'engouement que peut produire un premier succès. »

Le 26 du même mois, le ministre Buffa montait à la même tribune où avait paru Rattazzi, et lisait la lettre suivante de son collègue Cadorna : « La bataille de Novare, commencée à onze heures et demie du 23, tourna à notre avantage jusque vers les quatre et demie. De ce moment, notre fortune baissa ; nous perdîmes nos

positions; nos régiments durent se retirer l'un après l'autre du champ de bataille; l'Autrichien s'avança jusqu'à la porte de Novare. Charles-Albert, constamment exposé au feu là où le péril était le plus grand, les balles sifflant sur sa tête, beaucoup tombant à ses côtés, resta jusqu'à la nuit sur les glacis de la ville, où était réduite notre défense. (Vive Charles-Albert!) Le général Durando dut l'entraîner par le bras, pour qu'il cessât de s'exposer inutilement à des risques terribles. (Vive Charles-Albert!) « Général, répondit le roi, c'est mon dernier jour, laissez-moi mourir. » (Émotion très profonde.) Quand le roi se rendit compte de l'état malheureux de l'armée, de l'impossibilité de résister davantage, de la nécessité de demander une suspension d'armes et peut-être d'accepter des conditions auxquelles son âme répugnait, il dit que son œuvre était terminée, qu'il ne pouvait plus rendre service au pays auquel, depuis dix-huit ans, il avait consacré sa vie (ici la voix du ministre est interrompue par les sanglots, et sur le visage des députés se montre une émotion égale); qu'ayant en vain espéré trouver la mort sur le champ de bataille, il avait, après mûre réflexion, décidé d'abdiquer. « Ma résolution est prise, dit-il : je ne suis plus le roi. (Les larmes coupent de nouveau la voix du ministre.) Le roi est Victor mon fils. » Il embrassa tous les assistants, remerciant chacun d'eux des services rendus à lui et à l'État. Après minuit, il partit, accompagné seulement

de deux serviteurs. » (Émotion indescriptible.)

Alors on vit un spectacle admirable. Cette Assemblée qui avait poussé à la guerre, croyant à la victoire, ne désavoue pas ses sentiments de la veille sous le coup de revers inattendus. Elle n'aggrave pas un malheur militaire par une félonie politique, elle ne s'aveugle pas jusqu'à considérer une révolution comme un rempart sûr contre l'invasion victorieuse. Après le discours du ministre, personne ne profère un reproche, une injure, une récrimination, un regret, un blâme ; pas de joie dans aucune âme ; personne n'accuse le monarque vaincu et n'appelle la malédiction sur sa mémoire. Un député, Josti, s'écrie : « Dans une telle mesquinité d'hommes, je vois s'élever un homme vénérable, Charles-Albert ! » et, montrant du doigt son portrait : « Contemplez le martyr de l'Italie. » Et l'Assemblée et les tribunes éclatent en cris de : « Vive Charles-Albert ! » et à l'unanimité, on déclare qu'il a bien mérité de la patrie, qu'une statue lui sera élevée, qu'une députation lui sera envoyée au lieu de sa retraite, et le sort ayant désigné parmi ces députés Rattazzi le ministre de la déclaration de guerre, les applaudissements et les cris recommencent. Scène digne d'une éternelle mémoire. Les peuples qui montrent une telle loyauté d'âme et une aussi imperturbable solidité dans la fortune adverse sont assurés d'un lendemain réparateur. « Tout est perdu, même l'honneur », avait dit Charles-Albert. L'histoire n'a pas ratifié ce mot déses-

péré. Non seulement l'honneur fut sauvé à Novare, mais l'avenir y fut conquis.

Le malheureux roi ne résista pas longtemps à sa douleur poignante. Il s'éteignit à Oporto, revêtu d'un cilice, dans une modeste chambre d'où il dominait la mer, sur les murs de laquelle étaient suspendues les images de la Vierge et de saint François et une carte d'Italie (28 juillet 1849).

La nouvelle de la défaite de Novare ne causa pas de surprise à l'Élysée, car on n'y avait pas douté de l'issue déplorable de cette campagne tant déconseillée. Il n'y eut pas davantage d'indécision dans l'esprit du Président, d'accord ce jour-là avec ses ministres et l'Assemblée. On empêcherait, même par la guerre, la plus légère atteinte à l'intégrité territoriale du Piémont[1]; on n'irait pas au delà. Thiers (quoi qu'il ait raconté) n'eut pas le moindre effort à tenter auprès des ministres et du Président pour obtenir le succès de cette politique sensée; il ne déploya son éloquence qu'auprès de l'ambassadeur d'Autriche pour le rendre modéré et auprès de l'Assemblée pour conjurer l'effet des excita-

1. L'Assemblée vota le 31 mars, à la majorité de 444 voix contre 320, un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire de l'Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours. »

tions belliqueuses de Ledru-Rollin et de ses amis.

L'Autriche détendit les esprits par sa déclaration qu'elle ne prendrait pas un pouce du territoire piémontais. Dès lors, il ne s'agit que de discussions diplomatiques sur l'étendue des sacrifices inévitables. Le Président travailla à en diminuer l'étendue. Gioberti, envoyé en mission extraordinaire à Paris, ne se contentait pas de payer le moins possible, il voulait rendre la défaite même lucrative. Il avait la singulière idée de demander la cession de Parme et de Plaisance. « Cet abbé ne doute de rien, s'écria Thiers. Il croit avoir gagné la bataille de Novare ! »

Le nouveau roi de Piémont, Victor-Emmanuel, âgé de vingt-huit ans, n'était pas élégant d'aspect et de manières comme Charles-Albert. Trapu, le cou court et fort, les traits heurtés et irréguliers, les épaisses moustaches retroussées, à l'aspect de sanglier, il n'avait d'agrément que dans ses petits yeux gris tantôt malicieux, tantôt durs, toujours intelligents. Son père l'avait traité avec rudesse : il ne l'abordait qu'en lui baisant la main, et sans prononcer une parole avant que celui-ci n'eût commencé. Il n'avait pas trouvé beaucoup plus de tendresse dans sa mère, sœur du grand-duc de Toscane, aussi sèche de cœur et étroite d'esprit que déplaisante d'aspect. Il ne connaissait ni les arts, ni la littérature, pas même l'art des princes, la guerre ; il n'excellait qu'à la chasse, à l'équitation. Ado-

lescent, il avait été systématiquement tenu à l'écart des conseils, ne sachant ce qui se passait que par la voix publique. Après les journées de Milan, le ministre Balbo voit un jour se présenter devant lui un personnage enveloppé dans un manteau. « Me reconnaissez-vous? lui dit-il, en se découvrant. — Oui, vous êtes le duc de Savoie. — On dit que la guerre va être déclarée, s'il en est ainsi, je vous supplie d'obtenir de mon père qu'il me donne un commandement. » Balbo le lui fit obtenir.

Plus tard, dans une visite à la Mandria, pavillon de chasse, Rattazzi trouva sur une table un volume de Paul de Kock, un dépareillé de Machiavel sur les *Décades* de Tite-Live, un de poésies en dialecte piémontais de Brofferio, et le *Manuale ad uso dei senatori e deputati*. Comme il regardait avec curiosité cet étrange assemblage, le roi, lui montrant sa collection de porte-cigares, lui dit: « Ma bibliothèque, la voilà! si j'avais à commander ma statue, je dirais au sculpteur comme Jules II à Michel-Ange: Mettez-moi dans la main une épée, point de livres, *Io non sono un letterato*. Dans ma famille on est diplomate ou soldat. » De sa race il possédait en effet l'instinct martial et une astuce sensée que les affaires développèrent très vite. De plus il n'était pas facile, quoiqu'il ne s'obstinât pas contre la nécessité, de l'amener à une opinion contraire à sa tendance naturelle. Uni, depuis 1842, à une archiduchesse d'Autriche, Marie-Adélaïde, angélique créature

d'une grâce charmante et d'une ineffable bonté, il s'était néanmoins engagé dans les liens d'une habitude, devenue plus tard publique, avec la fille d'un garde du corps, ancien soldat de l'Empire, Rosina, grande, belle et gaillarde jeune fille qui l'amusait par l'originalité et la désinvolture de ses façons. Cette liaison n'excluait par les galanteries de hasard.

Ses sujets avaient cent raisons
De le nommer leur père.

Pendant la guerre, il avait déployé la vaillance du soldat et non celle du capitaine. Que ferait-il comme roi ? Nul ne pouvait le dire. Ses premières paroles furent rassurantes : « Je conserverai intactes les institutions octroyées par mon père, je tiendrai haut et ferme le drapeau tricolore, symbole de la nationalité italienne, qui, vaincue aujourd'hui, triomphera un jour. Et ce triomphe sera, à partir de ce jour, le but de tous mes actes et de toutes mes pensées. » Mais il avait débattu lui-même avec Radetzky les conditions d'un armistice désastreux. N'avait-il rien promis? Gendre d'un archiduc, ne s'était-il pas rangé à ce vasselage de l'Autriche que Charles-Albert avait si longtemps subi en le maudissant? On le craignit, lorsqu'il plaça à la tête de son premier ministère le général De Launay, brave soldat, réputé très rétrograde. Aussi à son entrée à Turin fut-il reçu glacialement. Il en pleura de douleur. Ces défiances de l'opinion ne se dissipèrent que lorsqu'il eut

confié le ministère à Massimo d'Azeglio. Avec ce galant homme, on cessa de redouter une réaction, on fut certain que le *Statuto* resterait intact. L'effet heureux de ce choix ne fut pas moindre au dehors qu'au dedans.

D'Azeglio, connu par les uns comme romancier, par les autres comme peintre, comme gentilhomme, avait l'agrément de qui n'approfondit rien, court légèrement sur les surfaces, et se procure ainsi le loisir d'être charmant. Son désintéressement et sa loyauté imperturbables mettaient de l'assiette dans sa vie facile et lui assuraient le respect comme ses dons variés lui attiraient la sympathie. Ce qui séduisit surtout et parut nouveau en lui, c'est que pour la première fois il y eût aux affaires en Piémont un homme qui ne fût pas alourdi par le pédantisme des façons bureaucratiques. Sa manière d'expliquer les affaires, sans emphase, comme dans une causerie, avait de la vivacité, de la grâce, et un reflet de sa fierté morale. Sa devise était : « Aboyer peu, mordre beaucoup. » Parfois il lui arrivait, à l'improviste, de jeter sur la trame habituellement incolore de ses discours des images gracieuses : « N'allez pas tirer le blé pour le faire croître, vous l'arracheriez et il faudrait le ressemer. » Il accepta courageusement la mission remplie chez nous, après 1815, par le duc de Richelieu, de signer le traité qui consacrait le désastre de sa patrie.

V

La défaite du Piémont entraîna la restauration des grands-ducs de Toscane, de Parme, de Modène, et bientôt après la reddition à merci de la Sicile.

La restauration du Grand-Duc s'opéra par l'action spontanée des Toscans. Le gouvernement républicain, à travers les violences, avait abouti à la dictature de Guerrazzi ; c'en était trop. Une insurrection constitutionnelle s'organisa (11 avril). Gino Capponi, le chef de la résistance, fut conduit au Palazzo Vecchio par le peuple, Guerrazzi emprisonné, le Grand-Duc rappelé à la condition qu'il respecterait le *Statuto*, conserverait la bannière tricolore, préserverait le pays du malheur de l'invasion étrangère. Il promit ce qu'on lui demanda. « Voilà, s'écria la Grande-Duchesse, l'occasion perdue d'une bonne Restauration. »

Il ne restait plus debout en Italie que Venise et Rome. Venise, abandonnée dans ses lagunes par le Piémont vaincu, par la France impuissante, par l'Angleterre égoïste, ne s'abandonnait pas elle-même, et, le drapeau royal abaissé, se défendait avec acharnement sous la bannière républicaine de Manin. Rome gémissait entre les mains de Mazzini, soumise aux visites domiciliaires, aux réquisitions, aux insolences de toutes sortes de la secte. Un Zam-

bianchi, capitaine des *Finanzieri* (des soldats de finance), fit exécuter le même jour, sans jugement et enterrer sans prières dans le jardin de Sainte-Callixte, quatorze prêtres, parmi lesquels le curé charitable de la Minerve. Il le fit fusiller sous ses yeux à la suite d'un souper auquel il avait forcé ce vénérable prêtre d'assister. Plus de deux mille huit cent quinze objets (plus tard retrouvés) furent volés dans les musées, les collections publiques et les habitations privées.

A défaut de l'intervention piémontaise, le mieux eût été d'attendre, à Rome, une réaction intérieure, semblable à celle qui venait de délivrer la Toscane. La République romaine était encore moins viable que la République toscane. Conduite par un Mazzini, par un conspirateur inexpérimenté des arts d'état, elle se serait écroulée bien vite sous sa propre incapacité[1]. Mais personne ne consentait à laisser agir le temps, et l'impatience d'une solution immédiate était générale. D'une part les mazziniens aux abois sollicitaient les révolutionnaires français d'accourir et de défendre à leur profit, par les armes, le principe de non-intervention. D'autre part le Pape désirait qu'on laissât arriver les Autrichiens. Si nous ne les avions pas devancés, ils prenaient possession du centre de l'Italie, d'où ils l'auraient dominée tout entière. Cette perspective n'inquiétait pas la Cour de

1. GIOBERTI, *Rinnovamento civile.* — « E ancorchè la spedizione francese non avesse avuto luogo egli sarebbe precipitato. »

Rome, qui se fût considérée comme mieux sauvegardée par les troupes de Radetzky et d'Haynau que par les nôtres. Mais un gouvernement français n'eût-il pas trahi un de nos intérêts permanents, en supportant une aussi menaçante prépotence? — L'Italie libérale et patriotique n'était-elle pas plus intéressée encore à ce que les Autrichiens fussent écartés de Rome? Leurs chefs ternissaient partout leur victoire par des représailles honteuses : ils confisquaient, tuaient, emprisonnaient, rançonnaient. Deux jeunes filles de dix-huit et vingt ans furent bâtonnées sur la place publique à Brescia parce qu'elles s'étaient moquées des couleurs impériales. Le commandant militaire réclama ensuite du municipe 37 florins et 7 kreutzers pour la dépense de la glace employée à soigner les plaies des victimes et pour le prix des verges rompues pendant l'exécution[1]. Maîtres de Rome, ils eussent accompli

1. Palmerston était indigné : « Ces Autrichiens sont vraiment les plus grandes brutes qui se soient jamais parées du nom d'hommes civilisés. Leurs atrocités en Galicie, en Italie, en Hongrie et en Transylvanie ne sauraient être égalées que par les procédés de la race nègre en Afrique et à Haïti. Leur dernier exploit, le fouet donné à Milan à plus de quarante personnes, dont deux femmes et plusieurs gentilshommes, est vraiment par trop infâme et par trop révoltant. (A Ponsonby, 9 septembre 1850.) » Peu de temps après, le principal auteur de ces infamies, le maréchal Haynau, vint visiter une brasserie de Londres. Il avait à peine, selon l'usage, inscrit son nom sur le registre que les ouvriers s'ameutèrent, hurlant : « A bas le bourreau autrichien! » La foule se joignit à eux lorsque le maréchal,

une réaction impitoyable. Quel moyen de leur en fermer la porte si ce n'est d'y arriver avant eux? Notre abstention n'eût pas sauvé la République romaine, cernée de toutes parts, condamnée, morte avant que nos troupes se fussent mises en route. Puisqu'elle devait succomber, ne valait-il pas mieux qu'elle tombât dans nos bras amis que sous l'étreinte féroce du Croate?

En France, les conservateurs excellents patriotes, étaient fort touchés de l'intérêt politique, mais catholiques ardents, les souffrances du chef de leur religion les émouvaient encore plus. Quant aux épreuves de l'Italie, ils n'en avaient aucun souci et ils n'eussent pas donné un écu ou remué un soldat pour les adoucir. Au contraire le Président, quoique soucieux de ne pas laisser notre prestige et notre influence s'amoindrir dans ses mains, quoique pénétré de l'honneur qu'il acquérait en assurant l'indépendance de la conscience catholique par la délivrance de son pontife suprême, désirait aussi avec passion protéger la malheureuse Italie. Il avait donc pour aller à Rome toutes les raisons qui décidaient les conservateurs, et d'autres toutes personnelles qui ne les touchaient pas. Eux pensaient surtout à restaurer la Papauté; lui songeait à profiter de sa restauration pour commencer l'œuvre de rénovation européenne qu'il considérait comme sa mission. En jetant

ainsi traité, sortit précipitamment de la brasserie. Le malheureux fut battu, ses habits mis en pièces; sans l'intervention de la police, il eût été tué.

une armée française sur le flanc des Autrichiens il entendait se constituer à leur place le maître de la politique italienne dans une pensée ultérieure d'affranchissement. Aussi ne puis-je assez m'étonner de la légende qui fait de l'expédition romaine un complot clérical organisé par Falloux. Tant que le Président ne vit à une intervention que les raisons spéciales à Falloux, il s'y refusa malgré les insistances de son insinuant ministre. Il ne s'y décida que lorsque l'intérêt permanent de la France et ses idées humanitaires la lui conseillèrent. Telle qu'elle fut conçue, l'expédition romaine est son œuvre, œuvre de progrès, de civilisation, d'amitié envers l'Italie.

Ses ministres clairvoyants ne s'y trompèrent pas. « Le Président voulait cette intervention plus que moi et avant moi, dit Odilon Barrot, seulement par d'autres motifs que les miens [1]. » « Ne vous méprenez pas sur l'expédition romaine, disait Falloux à Louis Veuillot. Le Président l'a faite contre l'Autriche et non pour la Papauté. Il garde sur le pouvoir temporel les traditions de famille et les sentiments de sa jeunesse [2]. » Le fond de l'observation est vrai, avec cette nuance cependant que le Président était plus convaincu que l'insurgé de 1832, de la nécessité d'assurer au chef de la catholicité la possession indépendante de Rome.

Son parti pris, le Président n'attendit pas les

1. *Mémoires*, t. III, p. 193.
2. *Mémoires*, t. II, p. 129.

résultats de la conférence européenne réunie à Gaëte. Il fit demander un crédit pour l'envoi de troupes à Civita-Vecchia. Une majorité de gauche et de droite le lui accorda, toutefois par des motifs différents. Aussi les explications des ministres restèrent forcément vagues. La réalité pourtant ne l'était pas. Dès qu'on n'allait pas à Rome soutenir la République romaine contre l'attaque imminente des troupes étrangères, on projetait d'y entrer soi-même et de la rendre au Pape. Ne fut trompé que qui voulut l'être. Ledru-Rollin et ses amis ne le furent pas. Jusqu'à la fin ils employèrent leurs efforts à empêcher le vote du crédit.

Le général Oudinot débarqua à Civita-Vecchia le 24 avril. S'il s'était avancé promptement vers Rome le même jour, on lui en aurait ouvert les portes avec joie. Il se crut obligé de notifier son arrivée et d'attendre la réponse. Cela donna le temps à Garibaldi d'entrer dans la ville à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Italie et même du reste de l'Europe.

Le 30 avril, Oudinot se décide à se présenter sous les murs de Rome. Il connaissait si peu le terrain sur lequel il opérait qu'il désigna comme l'un des points d'entrée une Porta Pertusa depuis longtemps, détruite. Il est repoussé. A cette nouvelle Odilon Barrot tombe dans un fauteuil en proie à un profond désespoir; l'Assemblée, à la veille de disparaître, extravague et vote une invitation au gouvernement à « prendre sans délai les dispositions

nécessaires pour que l'expédition ne fût pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné. » Qu'était-ce à dire? Que nous nous arrêterions au pied des murs de Rome et que nous y assisterions, battus et contents, aux prouesses mazziniennes? Cela même ne nous eût pas été possible. Les Autrichiens s'avançaient par Bologne et Ancône; les Napolitains franchissaient la frontière pontificale, et les Espagnols les rejoignaient à Terracine. Oudinot ne les arrêta qu'en leur faisant savoir que leur marche en avant serait considérée comme un *casus belli*.

Cependant, par déférence pour un vote au moins ridicule, et voulant laisser à l'Assemblée législative le temps de s'installer, le ministère expédia Lesseps en négociateur pacifique.

Quant au Président, sans se préoccuper ni de ses ministres ni de l'Assemblée présente ou future, il écrit à Oudinot (8 mai) : « Notre honneur militaire est engagé, je ne souffrirai pas qu'il reçoive une atteinte; les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance. » Il fait mettre cette lettre à l'ordre du jour par Changarnier et envoie à l'armée le général du génie Vaillant, avec instruction de recommencer vigoureusement l'attaque aussitôt que possible, l'autorisant par des lettres de service à se substituer à l'incapable Oudinot, s'il le jugeait nécessaire. Les-

seps ne comprit pas qu'on ne l'avait envoyé que pour gagner du temps; il se laissa enguirlander, reconnut la République romaine, lui accorda une convention inacceptable, contraire à notre honneur et à ses instructions. Le général Vaillant le regarde s'agiter tant que l'armée n'est pas prête, dès qu'elle l'est, il l'écarte, le fait rappeler, conserve par bienséance Oudinot, prend ses dispositions et ordonne l'assaut.

Les mazziniens se répandirent en imprécations et les libérâtres en sarcasmes contre le tyran. Mais les Italiens éclairés reconnurent leur futur sauveur en celui qui les délivrait à la fois de leurs pires ennemis, l'Autrichien et le démagogue. Les révolutionnaires français firent naturellement écho aux mazziniens. Il n'était plus permis, même aux plus aveugles, de croire que « Florence et Rome sans armée, sans argent, sans élan, sans union, sans confiance, pussent soutenir la guerre nationale[1] »; ils le crurent. Il était déloyal de supposer au Président des intentions réactionnaires après son message explicite en faveur de cette Italie *dont aucune des douleurs ne peut nous être indifférente;* ils eurent cette déloyauté. Il était insensé d'espérer que le peuple de Paris, décimé par le choléra, indifférent à la République romaine, « éperdu d'enthousiasme pour le Président, qui visitait les hôpitaux les plus infectés, y demeurant plusieurs heures, épuisant l'argent qu'il

1. Lettre de Minghetti du 10 avril 1849.

avait apporté, en empruntant à ceux qui l'entouraient, prodigue de paroles affectueuses plus encore que d'argent [1] » ; il était insensé d'espérer qu'un tel peuple se soulèverait : ils eurent cette déraison. « Vous avez violé la Constitution, s'écria étourdiment Ledru-Rollin ; nous la défendrons par tous les moyens, même par les armes ! »

VI

A l'attaque de Ledru-Rollin, le Prince répondit par une proclamation, modèle du genre, dans laquelle la fermeté ne va pas au défi, ni la sécurité à l'impertinence : « Quelques factieux osent encore lever l'étendard de la révolte contre un gouvernement légitime, puisqu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai supporté depuis six mois, sans en être ému, leurs injures, leurs calomnies, leurs provocations. La majorité de l'Assemblée est le but de leurs outrages. L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un prétexte, et la preuve, c'est que ceux qui m'attaquent me poursuivaient déjà avec la même haine, la même injustice, alors que le peuple de Paris me nommait représentant et le peuple de la France Président de la République. Ce système d'agitation entretient dans le pays le

1. Falloux, *Mémoires*, t. I, p. 454.

malaise et la défiance, qui engendrent la misère ; il faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. La République n'a pas d'ennemis plus implacables que ces hommes qui, perpétuant le désordre, nous forcent de changer la France en un vaste camp, nos projets d'amélioration et de progrès en des préparatifs de lutte et de défense. Élu par la nation, la cause que je défends est la vôtre, c'est celle de vos familles comme celle de vos propriétés, celle du pauvre comme du riche, celle de la civilisation tout entière. Je ne reculerai devant rien pour la faire triompher. »

L'effet de cette proclamation fut foudroyant ; l'insurrection était vaincue avant que Changarnier, investi de nouveau du commandement de la garde nationale, eût déployé ses troupes. Les files clairsemées des insurgés furent coupées, enlevées en un instant, et on arrêta sans coup férir les représentants réunis aux Arts et Métiers, qui ne réussirent pas à fuir par les fenêtres.

Quand le Président rentra à l'Élysée au milieu des acclamations de la foule, on vint une seconde fois de toutes parts et avec plus d'insistance lui apporter le même conseil qu'après le 29 janvier : « Finissez-en, faites un appel direct au pays. » Les chances de succès s'étaient accrues. Le parti républicain avait perdu la majorité dans l'Assemblée, la plupart des républicains violents étaient en fuite ou en prison, les

autres désavoués par le général Cavaignac [1] et terrifiés. Après le 29 janvier ils s'étaient tus ; après le 13 juin ils se cachèrent. Changarnier, non encore affolé par l'orgueil, ne songeait pas à opposer sa domination à celle du Prince ; les chefs politiques importants, surtout Thiers et Molé, poussaient celui-ci « à renverser, d'accord avec eux et à profit commun, la République [2]. » Sans doute, ils désiraient se débarrasser du Président autant que de la République, « du remède non moins que du mal ». Mais, épouvantés des dangers présents, ils ne pensaient pas à disputer le règne futur. Si le Prince eût feint de s'abandonner à eux, de

1. « Entre vous et nous, n'est-ce pas, c'est à qui servira le mieux la République. Eh bien! ma douleur est que vous la serviez fort mal. J'espère bien, pour le bonheur de mon pays, qu'elle n'est pas destinée à périr; mais si nous étions condamnés à une pareille douleur, rappelez-vous que nous en accuserions vos exagérations et vos fureurs. » (Séance du 13 juin 1849.)

2. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 346. — Tocqueville se trompe lorsque, précisant une affirmation générale parfaitement vraie, il dit avoir appris de source certaine depuis sa sortie du ministère, que, vers juillet 1849, les chefs de la majorité et Louis-Napoléon étaient d'accord et que le coup ne manqua que parce que Berryer refusa son concours. La source à laquelle puise Tocqueville n'était pas certaine car le projet de coup d'État fut formé non en juillet 1849, mais en avril 1850 après les élections de Paris. Il est vrai que l'opposition de Berryer le fit échouer, mais le coup conçu par Thiers n'était pas du tout concerté avec le Prince auquel on ne le communiqua pas. Thiers le reconnaît dans son célèbre discours de janvier 1851 : « Je me hâte de dire que ni directement ni indirectement M. le Président de la République n'avait pensé à autre chose qu'à des moyens légaux. »

suivre leurs conseils, de se faire petit, de leur laisser croire que, sous son nom, ils seraient les maîtres de l'État, sauf à se débarrasser d'eux quand son coup aurait été accompli, il aurait réussi alors sans difficultés à renverser la République avec le concours de la majorité parlementaire de l'Assemblée.

Le 16 juillet, s'étant rendu à Amiens pour distribuer des drapeaux aux gardes nationaux, il fut accueilli avec une véritable frénésie. Changarnier marchait à cheval à côté de lui et Persigny derrière. Tout à coup, le général fit reculer son cheval à la hauteur de celui de Persigny, et se penchant vers lui avec une émotion visible : « Que le Prince en finisse ! lui dit-il à l'oreille ; s'il veut se faire proclamer empereur et répondre aux aspirations populaires, il peut compter sur moi. Qu'il me parle franchement, qu'il s'entende avec moi, et nous en aurons bientôt fini avec la République [1]. » Persigny, que ses tendances rapprochaient des anciens légitimistes, était d'avis qu'on acceptât ces ouvertures, sauf à rompre l'alliance après le succès. La loyauté de Louis-Napoléon, qui fut toujours une des causes principales de ses mécomptes, répugna à ces marchandages trompeurs. Décidé, s'il devenait le maître, à suivre une politique démocratique contraire aux idées des chefs conservateurs, il ne voulut pas leur donner des promesses qu'il n'aurait pas réalisées. Il répondit aux conseils de coup d'État

1. Persigny, *Mémoires*, p. 138.

en les désavouant (23 juillet) à Ham, dans un discours qui, si les républicains n'eussent pas été sourds et aveugles de haine déraisonnable, les lui aurait tous gagnés : « Aujourd'hui, qu'élu par la France entière, je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés, malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

Il répète plus formellement les mêmes assurances à Tours (1er août) : « On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui à Paris que le gouvernement médite quelque entreprise semblable au 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances? Les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire? La France est-elle déchirée par la guerre civile? Y a-t-il 80 000 familles en émigration? Y a-t-il 100 000 familles mises hors la loi par la loi des suspects? Enfin, la loi est-elle sans vigueur et l'autorité sans force? Non, nous ne sommes

pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes. A mes yeux la France peut être comparée à un vaisseau qui, après avoir été ballotté par les tempêtes, a trouvé enfin une rade plus ou moins bonne, mais où il a jeté l'ancre. Eh bien! dans ce cas, il faut radouber le navire, refaire son lest, rétablir ses mâts et sa voilure, avant de se hasarder encore dans la pleine mer. Les lois que nous avons peuvent être plus ou moins défectueuses; mais elles sont susceptibles de perfectionnements. Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer ni aux coups d'État, ni aux insurrections. Les coups d'État n'ont aucun prétexte, les insurrections n'ont aucune chance de succès; à peine commencées, elles seraient immédiatement réprimées. »

Mais les populations auxquelles il déclarait ne vouloir point de coup d'État lui répondaient par de telles invitations à en faire un, et se livraient si entièrement à lui, que l'on persistait, malgré ses démentis, à croire ce coup d'État imminent. Lamartine avait beau écrire : « Après de tels discours toute défiance serait une injure, tout soupçon une calomnie. Si dans trois ans le pays trouve que la période de durée du pouvoir est trop limitée, la revision n'est-elle pas là? Pourquoi alors demander au crime ce que la légalité assure, au coup d'État ce que permet la Constitution? » « Illusion de poète », disait-on, et l'on restait incrédule. « Le peuple, a écrit Machiavel à Guicciardini, dit souvent qu'on fait ce qu'on devrait faire », j'ajoute « ce qu'on pour-

rait faire. » Ceux-là mêmes sur lesquels le coup d'État aurait dû appesantir sa main s'impatientaient de ne pas le voir arriver et méprisaient le Président de ne s'y pas décider. Proudhon constatait la décadence de l'homme qui n'avait rien su faire de la force des cinq millions et demi de suffrages qui l'avaient élu. « Il s'est perdu par l'inaction, parce qu'il s'est posé en force d'inertie[1]. » A l'extérieur, l'étonnement était encore plus grand. « Si le Président, disait le roi de Prusse, avait le prestige qu'on dit, comment reste-t-il garrotté dans les entraves de la République? » Il en concluait que c'était un homme sans caractère, sans valeur, destiné à disparaître comme un accident éphémère devant une restauration bourbonienne ou orléaniste. On commençait partout à mépriser celui qu'on avait craint.

Cependant, autant que les instances passionnées des populations, les dégoûts dont l'abreuvaient ses ministres parlementaires l'incitaient à sortir du parlementarisme.

Il s'efforçait de les gagner par l'affabilité et par l'empressement à accueillir leurs désirs. Il concéda sans peine à Tocqueville d'envoyer à Vienne Gustave de Beaumont, et à Pétersbourg le général Lamoricière, tous les deux connus par leur violente hostilité à sa personne. Il lui arriva d'aborder Falloux en lui disant : « Ma cousine Hamilton a reçu des nouvelles de la duchesse de

1. PROUDHON, *le Peuple*, 2 juin 1849.

Parme, le comte de Chambord se porte très bien. » On ne l'entendait point dire : « Je veux. » « Ne vous semble-t-il pas? » était l'expression la plus forte de sa volonté.

Toujours Falloux restait onctueux, Tocqueville poli, Barrot solennel; Dufaure à demi gagné s'efforçait de ne pas choquer; Passy, comme s'il s'était cru abaissé, cherchait « à reprendre son niveau par l'impertinence[1] »; tous étaient d'accord à n'avoir aucun égard, la plupart du temps, à son opinion et à lui imposer la leur. Sauf le dimanche, ils tenaient chaque jour une réunion chez Barrot. On y discutait la question qui devait être agitée au Conseil; il y avait souvent une minorité et une majorité; après le vote on arrivait compacts devant le Président, on ne lui soumettait que l'opinion de la majorité. Ainsi qu'il me l'a raconté, il n'assistait pas à une discussion, il recevait un ultimatum auquel il devait répondre par un oui ou un non. Ce qu'on lui concédait était de lui donner les motifs de la décision.

On ne tenait aucun compte des témoignages les plus manifestes de sa condescendance. Persigny contrecarrait les ministres, les poursuivait de ses critiques irrespectueuses, le Prince l'éloigna en l'envoyant voyager en Allemagne (août-octobre 1849). Au lieu de juger ce voyage ce qu'il était et d'en savoir gré, on lui supposa l'arrière-pensée « de préparer l'usurpation au

1. TOCQUEVILLE.

dedans et l'agrandissement au dehors ». Et l'on se réjouit fort de ce que ce messager eût été « bien reçu mais éconduit ». Bien reçu, en effet, et nullement éconduit, puisqu'il ne proposa rien [1].

Le ministère tenta même une fois de le réprimander sur un acte de sa vie privée. Une dame à laquelle il portait un vif intérêt, miss Howard, étant venue à Tours, il pria de chercher un appartement pour elle ; on la logea dans la maison du receveur général alors absent. A son retour celui-ci, homme d'une haute et fière honnêteté, fut très scandalisé de cette licence, et marqua son mécontentement dans une lettre à Odilon Barrot. Celui-ci la fit mettre sous les yeux du Président. La communication fut mal reçue. Après avoir, dans sa lettre de réponse, expliqué le fait par une méprise à laquelle il avait été étranger, il ajoutait : « Quant à moi, je n'accuse personne, et je m'avoue coupable de chercher dans des liens illégitimes une affection dont mon cœur a besoin. Comme jusqu'ici ma position m'a empêché de me marier, comme je n'ai ni amis intimes, ni liaison d'enfance, ni parents qui me donnent la douceur de la famille,

1. PERSIGNY, *Mémoires*, p. 84. — « A Berlin, dit Rothan, Persigny avait obtenu à l'insu de notre ministre M. de Lurde, qui l'avait reçu fraîchement, une audience du roi. » (*L'Europe à l'avènement du Second Empire*, p. 203.) Or voici ce que raconte PERSIGNY (*Mémoires*, p. 103). « M. de Lurde, sur l'invitation qu'il en avait reçue de Paris, s'empressa de se mettre à ma disposition pour me présenter aux principaux ministres, et dès le lendemain de mon arrivée je recevais une invitation pour dîner chez le roi à Charlottenbourg. »

on peut bien me pardonner, je crois, une affection qui ne fait de mal à personne et que je ne cherche pas à afficher. » On ne crut pas prudent de recommencer une pareille admonestation.

Le Prince convaincu que ses efforts ne triompheraient pas d'un parti pris invincible, sans cesser d'être d'une imperturbable affabilité, s'enveloppa d'une enveloppe de glace, voila son regard, le rendit terne, opaque, « comme ces verres épais destinés à éclairer la chambre des vaisseaux, qui laissent passer la lumière, mais à travers lesquels on ne voit rien ». Il prit un visage de marbre sur lequel il était impossible à l'œil le plus pénétrant de discerner une émotion quelconque. Il écoutait sans paraître comprendre et ne se donnait nulle peine pour faire exprimer des sentiments qu'il savait d'avance hostiles aux siens. « Les paroles qu'on lui adressait étaient comme les pierres qu'on jette dans un puits, on en entendait le bruit, mais on ne savait jamais ce qu'elles devenaient. » Les ministres eurent alors devant eux le personnage énigmatique, ténébreux, insignifiant ou engourdi, que Tocqueville a décrit avec vérité sans s'apercevoir que c'était un masque et non l'être réel.

Il ne retrouvait sa véritable physionomie ouverte, intelligente, à la fois douce et ferme, que pour les confidents auprès desquels il se reposait de ses ministres.

Parmi eux ne se trouvait aucun membre de sa famille, dont cependant il n'avait pas négligé les intérêts. Il avait nommé son oncle Jérôme

maréchal de France et gouverneur des Invalides, et son cousin ambassadeur en Espagne. Cette dernière nomination ne fut pas sans difficulté. O. Barrot qui recevait tous les dimanches à Bougival le jeune prince, en appréciant son intelligence, sa facilité de parole, le jugeait sévèrement[1]. Néanmoins pour l'éloigner il consentit à l'envoyer en Espagne. Sur toute sa route le nouvel ambassadeur se répandit en critiques violentes contre le gouvernement et contre la personne du Président. A Bordeaux il s'était fait ouvrir les prisons de plusieurs condamnés politiques, leur avait serré les mains, donné l'assurance d'une libération prochaine. Il annonçait l'intention de poser aux futures élections sa candidature dans vingt collèges électoraux, avec un programme démocratique très accusé. Ce qui équivalait à proposer au suffrage universel une véritable déchéance du Président. Celui-ci, dans une lettre publique, réprimanda ce langage et ces candidatures. « C'était à toi moins qu'à tout autre de blâmer en moi une politique modérée, toi qui désapprouvais mon manifeste, parce qu'il n'avait pas l'entière sanction des chefs du parti modéré. Or, ce manifeste, dont je ne me suis pas écarté, demeure l'expression consciencieuse de mes opinions. Tu me connais assez pour savoir que je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit, et que je m'efforcerai sans

1. Odilon Barrot, *Mémoires*, t. III, p. 398.

cesse de gouverner dans l'intérêt des masses et non dans l'intérêt d'un parti. »

Arrivé à Madrid l'ambassadeur blesse la reine Isabelle par le sans-gêne de ses façons, se met en rapport avec ses ennemis, professe hautement que la maison de Bourbon devrait être expulsée de gré ou de force des pays où elle régnait encore. La reine demanda son rappel, que le Président accorda incontinent à Drouyn de Lhuys[1]. Le prince Napoléon reprit alors sa place à l'Assemblée, où il ne négligea aucune occasion d'être désagréable à son cousin. Il entraîna dans sa querelle son père, dont les rapports avec le Président devinrent très froids.

S'il perdit ce concours utile, le Prince conquit celui bien précieux de Morny. Morny, des mains de sa grand'mère M[me] de Souza, avait passé sur les bancs du collège Henri IV. Il s'y était lié avec le jeune duc de Chartres, futur duc d'Orléans, ce qui lui valut après 1830 d'être nommé d'emblée officier de cavalerie, sans examen, en qualité de héros de Juillet. Il servit brillamment en Afrique comme aide de camp du général Trézel. Ambitieux de fortune et de pouvoir, il quitta l'armée, vint s'installer à Clermont-Ferrand, où il fonda l'importante usine de Bourdon. Il ne se contenta pas de séduire le monde riche, il venait s'asseoir familièrement sur le comptoir des petits bourgeois, leur offrant des cigares de choix, les entretenant de leurs affaires. Il plut

1. 10 avril 1849.

et fut nommé député en 1842 avec d'autant plus d'entrain qu'on saluait en lui un des favoris du règne futur. Quoique la mort du duc d'Orléans eût détruit ces perspectives, il conserva son siège. Dans des circonstances délicates il soutint fermement le cabinet Guizot, et il acquit le renom d'un homme d'esprit et de courage. Il ne tarda pas à y ajouter celui d'homme clairvoyant. « Si ce mouvement continue, disait-il à Guizot en 1847, si l'on va où il pousse, nous arriverons je ne sais où, à une catastrophe. Il faut l'arrêter à tout prix, et on ne le peut que par quelques concessions. » Le 24 février le consterna, compromit sa position financière, le jeta dans un tel découragement qu'il ne se présenta pas à la Constituante et qu'il devint... légitimiste, la forme du désespoir politique du moment. Quand Véron le consulta sur le parti à prendre dans l'élection présidentielle, il répondit d'un ton aigri, presque avec mauvaise humeur : « Je ne connais pas le prince Louis, je ne l'ai jamais vu. » Vieillard le lui fit connaître et voir. Ils se donnèrent une poignée de main sans aucune explication et ils se rapprochèrent par ce qu'ils ne se dirent pas plus que par ce qu'ils se dirent. D'abord Morny le prit d'un peu haut et parut vouloir régenter. Fleury le prévint que cette manière ne réussirait pas. Il s'assouplit, devint déférent, et peu à peu s'avança au premier rang dans la confiance et dans la faveur.

VII

Rome fut vite réduite aux extrêmes. Garibaldi, son défenseur, se montra dès lors ce qu'il sera toujours, aussi valeureux soldat qu'inepte général [1]. Mazzini parla de faire de la ville un amas de cendres sous lequel il s'ensevelirait. Les Romains enfin réveillés ripostèrent qu'ils n'enviaient pas le sort de Saragosse, qu'ils préféraient le Vatican et Saint-Pierre à la meilleure des républiques, et ils ne permirent pas aux torches de s'allumer. Mazzini renonça à s'ensevelir et s'enfuit, Garibaldi l'imita quoiqu'il n'eût rien à redouter de nous, et notre armée entra sans coup férir, au soulagement du grand nombre. Notre occupation fut clémente. A l'exception de Cernuschi, arrêté à Civita-Vecchia et plus tard remis en liberté, on laissa s'évader les triumvirs et tous les hommes compromis avec des passeports anglais et américains, on en délivra de français à quiconque en voulut. Ni proclamations féroces, ni supplices; on demanda les armes, on ne les arracha pas ; pas d'exactions non plus; tandis que l'occupation autrichienne accablait l'État pontifical, la nôtre ne lui coûta rien [2].

La chute de Venise suivit celle de Rome et fut

1. Farini, *lo Stato Pontificio*, t. IV. « Tanto valoroso condottiere quanto inetto generale. »
2. Farini, t. IV, p. 246 à 260.

plus cruelle. Le choléra et la famine l'achevèrent, elle tomba sous un sabre inexorable (24 août 1849). Manin, son grand dictateur, se réfugia en France et ne la rendit pas responsable de la cruelle nécessité qui, sous la menace d'une coalition européenne, nous avait obligés de respecter le traité de Campo-Formio, malgré notre désir ardent de le déchirer.

Après la chute de Rome et de Venise tout fut fini en Italie comme en Prusse et en Autriche.

Cette ruine de l'espérance des peuples était l'œuvre et la joie du tsar Nicolas, plus imposant et plus adulé, plus triomphant et plus altier que ne le furent jadis Alexandre et Metternich. Il avait été l'âme de la réaction qui couvrait maintenant l'Europe d'un voile de deuil. Quand on l'avait appelé il était accouru, comme dans les Principautés Danubiennes et en Hongrie ; il serait descendu en Italie si Radetsky eut faibli, et dans le Jutland si le roi de Prusse n'eût pas arrêté Wrangel. Où il ne combattit pas il conseilla. Il avait excité l'Autriche à ne pas céder la Lombardie et à exiger le maintien des délimitations territoriales de 1815. Il avait blâmé les concessions de son beau frère de Prusse. « Il gâte le métier », disait-il. Il affectait de parler irrévérencicusement du gouvernement pontifical : « Nous ne concevons rien, disait-il à Lamoricière, à ces fonctions temporelles remplies à Rome par des ecclésiastiques, mais peu nous importe la manière dont ces calotins s'arrangent, pourvu qu'on fasse là quelque chose qui tienne. »

Et néanmoins il avait envoyé son ambassadeur à Gaëte auprès de Pie IX, rappelé celui de Turin, et laissé sans réponse les lettres par lesquelles Victor-Emmanuel lui notifiait son avènement. Après la réduction de la Sicile il avait écrit au général Filangeri, comme s'il eût été un de ses sujets, pour le complimenter de sa conduite. Il pontifiait et régentait; sa volonté paraissait l'oracle des princes ; l'axe du monde politique ne se trouvait plus à Paris, à Londres ou à Vienne ; il avait été transféré à Saint-Pétersbourg.

Il semblait qu'on allait assister à une troisième réaction, semblable à celles de 1819 et de 1832 ou même pire. Mais deux différences considérables distinguaient 1849 de 1819 et de 1832. En 1819 et en 1832, les idées libérales sombrèrent en même temps que les idées révolutionnaires. En 1849, les idées libérales surnagèrent au naufrage des idées révolutionnaires. L'empereur d'Autriche lui-même se crut contraint de dire dans son manifeste d'inauguration : « Reconnaissant par notre propre conviction la nécessité et le prix des institutions libres et modernes, nous nous engageons avec confiance dans le chemin par lequel nous devons être conduits à la transformation et au rajeunissement de toute la monarchie. » En Prusse et en Piémont subsistaient deux constitutions libérales, dont aucune interprétation pharisaïque ne détruirait l'efficacité. D'un bout de l'Allemagne à l'autre, la perpétuité des rentes foncières, les dîmes seigneuriales, les corvées, les droits de mutation, de chasse, de

justice, les derniers débris de la féodalité demeuraient abolis avec la sanction des princes. Enfin en 1819 et en 1832 personne n'avait l'autorité ni la volonté de s'opposer à Alexandre ou à Metternich. En 1849 au contraire, est entré en scène un personnage puissant et résolu, qui va braver le Tsar réputé invincible, lui résister, l'abattre, relever les causes vaincues, et, assagissant la révolution de 1848, lui rendre les avantages qu'elle semblait avoir perdus à jamais.

CHAPITRE V

LE MINISTÈRE DU PRÉSIDENT

I

Le Piémont fut le premier vaincu que le Président de la République couvrit de sa protection ouvertement et à tout risque. Il ne demanda point Parme et Plaisance, comme l'eût voulu cet « abbé qui croyait avoir gagné la bataille de Novare », mais par ses instances auprès de l'Autriche il obtint la réduction de l'indemnité de guerre de 210 millions à 75. Au dernier moment des difficultés sur une amnistie à accorder aux Lombards ayant interrompu à Milan les négociations entre les plénipotentiaires autrichiens et piémontais, Radetzki notifia, le 19 juillet, un ultimatum : « si dans quatre jours, on ne s'était pas mis d'accord, l'armistice serait dénoncé et la guerre reprise ». Aussitôt informé, le Président ordonne de concentrer l'armée de Lyon au pied des Alpes et fait expédier par Tocqueville à Bois-le-Comte, à Turin (25 juillet 1849), une lettre impérative : « La situation ne serait plus la même que celle

où le Piémont s'était mis avant la bataille de Novare, quand il reprenait spontanément les armes et recommençait la guerre malgré nos conseils. Ici ce serait l'Autriche qui prendrait elle-même l'initiative sans y être provoquée. La nature de ses exigences et la violence de ses procédés nous donneraient lieu de croire qu'elle n'agit point seulement en vue de la paix, mais qu'elle menace l'intégrité du territoire piémontais ou tout au moins l'indépendance du gouvernement sarde. Nous ne laisserons pas, à nos portes, accomplir de tels desseins. Si, dans ces conditions, le Piémont est attaqué, nous le défendrons. » Il envoya copie de cette dépêche par Drouyn de Lhuys, ambassadeur à Londres, à Palmerston, en le priant de savoir quelles étaient ses intentions. Palmerston accueillit cette lecture par les signes du plus vif assentiment. « Vous voyez, Milord, ajouta Drouyn de Lhuys, jusqu'où nous voulons aller. Pouvez-vous m'apprendre jusqu'où vous irez vous-même? » Palmerston répondit sur-le-champ : « Le gouvernement britannique, dont l'intérêt ici n'est pas égal au vôtre, ne prêtera au Piémont qu'une assistance diplomatique et un appui moral[1]. » Mais Schwarzemberg, instruit de nos dispositions avant même que la dépêche de Tocqueville fût parvenue à Turin, donna l'ordre d'en finir et envoya à Paris toutes sortes d'explications et d'excuses. Le 6 août fut signée une paix qui,

1. Dépêches des 25 et 26 juillet 1849.

après de tels malheurs, était véritablement inespérée. Ainsi, « dans la mesure de ses pouvoirs, Louis-Napoléon prêta au Piémont un vigoureux appui, même au delà de ce qu'aurait exigé l'intérêt seul de la France[1] ».

Du reste, en tout ceci les ministres secondèrent avec empressement les vues du Président, et Massimo d'Azeglio n'était que juste quand il faisait parvenir à O. Barrot ses remerciements « pour l'appui qu'il avait trouvé dans le cabinet français ».

Le même accord entre Président et ministres subsista quand il s'agit de rendre moins dure la défaite des révolutionnaires vaincus. Leur folie avait empêché qu'on les soutînt, leur malheur permit de leur témoigner quelque intérêt. Les gouvernements qui les avaient réduits exerçaient contre eux de rudes représailles. Dans le duché de Bade les Prussiens se montraient presque aussi cruels que les Autrichiens en Hongrie et en Lombardie: ils exécutaient, suspendaient les libertés publiques. Les petits princes italiens restaurés devenaient impitoyables. A Modène et à Parme François II et Charles III dépassèrent en férocité ce qu'on a raconté des plus horribles tyrans. Charles assistait parfois lui-même aux bastonnades qu'il infligeait. A Naples des procès furent intentés aux hommes d'intelligence et de probité suspects d'idées libérales. On s'attaqua à d'anciens ministres du roi, tels que Charles Poe-

1. Luigi Chiala. *Lettere di Cavour*, t. I, p. 218. M. Chiala est un historien de premier mérite qui honore grandement l'Italie.

rio, dont l'innocence défiait toutes les machinations. A l'aide d'un « sauvage et lâche système de tortures physiques et morales, on obtint, de cours de justice dépravées, des sentences abominables ; la négation de toute loi divine fut érigée en système de gouvernement[1]. » En Toscane la réaction conserva quelque modération et n'alla pas aux extravagances féroces des Grands-Ducs et du roi de Naples. On fit à Guerrazzi son procès, on ne le passa point par les armes. Mais le Grand-Duc ne tint aucun des engagements pris avec les auteurs de sa Restauration. Sans abolir immédiatement le *Statuto*, il le considéra comme non avenu, il oublia qu'on l'avait rappelé surtout pour empêcher les Autrichiens d'occuper le duché, il les fit venir sous prétexte de réduire la révolte de Livourne et les installa ensuite à Florence ; il n'apparut plus aux populations que comme leur lieutenant. Aussi quand il rentra dans ses États (29 juillet 1849) il trouva l'hostilité de ceux qui les lui avaient rendus. Le jour de l'entrée des Autrichiens, Salvagnoli, un des plus illustres constitutionnels toscans, écrivit à une amie : « Aujourd'hui 25 mai 1849, les impériaux sont entrés à Florence. Dans dix ans, le fils de Charles-Albert sera roi d'Italie. »

Le gouvernement du Président n'adressa ni à la Prusse ni à l'Autriche des remontrances dont elles n'eussent tenu aucun compte. Il essaya du moins de refréner les petits princes sur lesquels

1. Gladstone.

il avait quelque action. Tocqueville, apprenant que le représentant de la France dans le grand-duché de Bade paraissait approuver les exécutions prussiennes, lui écrivit : « Nous avons contribué, autant que nous le pouvions sans entrer dans la lutte, à la répression de l'insurrection. Raison de plus pour désirer que la victoire à laquelle nous avons aidé ne soit pas souillée par des actes de violence que la France réprouve et que nous jugeons odieux et impolitiques... Nous ne pouvons prêter les mains à une restauration antilibérale. Voyez le grand-duc et faites-lui comprendre les désirs de la France. » Presque aussitôt les exécutions cessèrent. A Naples nos agents s'employèrent activement à faciliter la fuite des principaux persécutés. Rayneval, notre ambassadeur, cacha dans sa demeure Mancini, qui l'a bien oublié depuis, et assura son départ ainsi que celui de ses amis Pisanelli et Conforti.

A l'occasion d'autres réfugiés se produisit le premier choc entre Louis-Napoléon et le Tsar. A la suite de l'intervention de la Russie en Hongrie, les chefs du mouvement, Kossuth, Bem, Zamoyski, s'étaient réfugiés à Widdin, au delà de la frontière turque ; l'Autriche demanda à la Porte Ottomane de les lui livrer ; Nicolas l'appuya. Le Sultan répondit que les traités ne l'obligeaient à rien de pareil et il refusa. Aussitôt les ambassadeurs autrichien et russe rompent les relations, annoncent que si la Turquie permet à un seul réfugié de s'échapper, cette autorisation serait considérée comme une décla-

ration de guerre. La Porte demande le secours de la France et de l'Angleterre. Tocqueville hésitait sur la réponse. Le Prince, sans le consulter ni lui ni ses collègues, se met d'accord avec Palmerston, et ensemble ils envoient des représentations à la Russie et à l'Autriche et expédient leurs flottes vers les Dardanelles pour raffermir le Sultan « comme on met un flacon de sels sous le nez d'une dame qui aurait été effrayée [1] ». Les ministres instruits de cette résolution se consultent et ne savent à quoi s'arrêter. Thiers accourt, critique, tempête, menace, déclare la France perdue si l'on ne revient pas sur une détermination téméraire. Le Prince écoute Thiers et ses ministres et persiste. La détermination était si peu téméraire que le Tsar, remis d'un premier mouvement de colère, instruit des sentiments des cabinets anglais et français, renonça à ses exigences, afin d'échapper à l'humiliation d'accepter des remontrances ou à la nécessité de dégainer. Il ne nous marqua même aucun ressentiment et ne se montra blessé qu'à l'endroit de Palmerston avec lequel il se trouvait habituellement en délicatesse. Au lendemain de la reculade l'ambassadeur anglais se rendit chez le chancelier russe et lui lut une note : « L'affaire est arrangée, répondit le chancelier, d'ailleurs l'Angleterre n'a rien à y voir. — Recevez au moins copie de ma note. — A quoi bon? » Cependant il la reçut, de mauvaise grâce,

1. Palmerston.

ajoutant nonchalamment qu'il allait répondre à cette note, qu'elle était terriblement longue et que ce serait fort ennuyeux. « La France, ajouta-t-il, m'a déjà fait dire les mêmes choses plus tôt et mieux. » Pour la première fois, le grand Empereur, le dominateur obéi, s'arrêtait devant une résistance. L'Europe en fut stupéfaite, et elle commença à regarder et à écouter du côté de Paris.

On comprendra dès lors le désappointement et le dépit du Prince quand il apprit que les trois cardinaux chargés par le Pape de prendre possession en son nom du gouvernement temporel, poursuivaient, sous la protection de notre drapeau, la même réaction de vengeances, de procès, d'inexorabilités contre laquelle nous protestions dans les pays non soumis à notre influence directe; qu'ils rétablissaient les coutumes policières de l'ancien temps, rouvraient le tribunal de l'inquisition, remettaient en vigueur la bastonnade dans les prisons, arrêtaient les suspects, commençaient des poursuites sévères, annonçaient des vengeances, abolissaient les franchises constitutionnelles et le Statut, et, ne gardant aucun égard, affectaient de ne pas même mentionner la France dans les remerciements adressés à l'Europe.

Tocqueville protesta vigoureusement contre cette conduite, encouragée en apparence par l'indolence presque complaisante du général Oudinot et par les illusions généreuses mais trop faciles, de Corcelles. « A aucun prix, écrivait-il à celui-

ci, à aucun prix, des procès politiques sur le territoire que nous occupons et surtout pas d'exécutions à l'ombre de notre drapeau. Nous serions déshonorés dans le monde (2 août). » Falloux lui-même pressait de ses avertissements la Nonciature : « Prenez garde, vous jouez avec le feu ; modérez-vous. »

Le Pape répondait avec une ironie paisible : « Vous autres Français, vous êtes toujours trop pressés, laissez-nous le temps. » Et ses cardinaux, le triumvirat rouge, comme on les appelait, continuaient leur office. L'idée qu'aux yeux de l'Europe et de l'Italie il paraîtrait un auxiliaire de l'Autriche, un séide de la sainte alliance, un oppresseur de cette Italie à laquelle son cœur était dévoué, troublait chaque jour davantage le Président. Sans doute, ses ministres protestaient avec dignité dans leurs dépêches. Mais qui lisait ces dépêches? L'opinion publique les ignorait. Il résolut de se dégager par des actes publics, de dégager notre pays, notre armée d'une pesante solidarité. Il rappela Oudinot et Corcelles, et écrivit à Edgar Ney, un de ses aides de camp : « La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y *étouffer la liberté italienne*, mais pour *la régler* en la préservant contre ses propres excès et lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé à la tête des réformes utiles... Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse

dénaturer le caractère de notre intervention. J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France ni des souffrances de nos soldats. Toute insulte à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur et je vous prie de faire bien savoir que, si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices. Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté; il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats. » La lettre résumait ensuite les conditions du rétablissement du pouvoir temporel : « amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon, gouvernement libéral (18 août 1849) ».

Tocqueville, Dufaure, Barrot approuvèrent. Le « clérical » du conseil, Falloux, ne fut pas non plus fâché ; il ne lui déplaisait pas que les triumvirs rouges se convainquissent qu'il n'exagérait pas l'irritation du Président et qu'il avait justement réitéré ses avertissements. Il se contenta de demander que la lettre demeurât confidentielle. Mais, quelques jours après, une dépêche adressée au cabinet anglais, interceptée par la police, fut mise sous les yeux du Président. On l'y raillait d'être devenu le jouet des Autrichiens. Irrité il télégraphia au général Rostolan de publier sa lettre. Le général pré-

texta qu'elle n'avait pas été contresignée par un ministre et refusa. Alors Edgar Ney l'envoya au Moniteur toscan qui l'inséra. Sur quoi les ministres français, sans plus de résistance, la laissèrent publier par le *Moniteur officiel*.

Cette lettre avait plus qu'une importance accidentelle ; elle était et elle est une date dans la question toujours ouverte de l'organisation terrestre du pouvoir pontifical.

Sous Consalvi, le cardinal Sala avait proposé, dans un mémoire, supprimé comme un méfait, la séparation du temporel et du spirituel. Il conseillait de confier aux laïques les emplois temporels, et de ne plus menacer, à propos d'un droit d'octroi, de l'indignation du Très-Haut et de celle des bienheureux Pierre et Paul. Rossi, en 1848, avait repris ce projet en le poussant plus loin. La séparation du spirituel et du temporel opérée, il voulait que le temporel devînt libéral, constitutionnel. Il semblait que sa mort eût enseveli à jamais cette conception. La lettre à Edgar Ney la ressuscitait et lui donnait une forme systématique.

Jusque-là il n'y avait parmi les catholiques que deux thèses relativement au pouvoir temporel. Les uns s'appuyant sur les temps primitifs et sur les paroles de Tertullien : « Rien de terrestre, rien, absolument rien n'est nécessaire à la foi », maudissaient avec Dante « ce Constantin qui, pour le malheur de l'Église, fit le pape riche », et. avec Manzoni, conjuraient le successeur de Pierre « de rendre Rome à l'Italie, et de n'être

plus que le roi des prières et le Pontife du Sacrifice ». Les autres disaient : « La souveraineté temporelle du Saint-Siège a été instituée par un décret particulier de la divine Providence; elle est nécessaire, afin que le Pontife romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Église, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et l'autorité dont il a été divinement investi par Jésus-Christ. » Désormais il y eut un parti moyen demandant avec une égale insistance le maintien du pouvoir temporel et sa transformation en un gouvernement plus ou moins constitutionnel. « S'il ne se décide pas, disait-on, à des institutions libérales, compatibles avec la condition actuelle des peuples, quelle que soit la puissance des mains qui s'étendront pour le soutenir, il sera bientôt en grand péril[1]. » Lacordaire jugeant qu'un « gouvernement d'ancien régime, c'est-à-dire refusant l'égalité civile et la liberté de conscience, ne se concevait plus, même à Rome », préconisa ce système[2]. Proudhon, par d'autres raisons, arriva à la même conclusion[3]. Ce système resta celui de la diplomatie française et européenne jusqu'à l'ouverture de la brèche de la Porta Pia.

Pie IX eût-il voulu l'adopter cela ne lui aurait pas été possible. Pour faire de la liberté il faut des libéraux, or, il n'y en avait pas à Rome; ceux qui l'avaient été se cachaient au fond de

1. Tocqueville.
2. *De la liberté de l'Italie et de l'Église*, p. 32.
3. *La Confédération et l'unité de l'Italie*, p. 100.

leurs demeures. Épouvantés, ils demandaient aux agents français désireux de les entretenir, de les faire mander par des gendarmes, afin qu'ils parussent céder à la contrainte. Quant aux unitaires, aucune concession ne les eût attirés, puisque la seule réforme qu'ils poursuivaient, sous le nom de liberté, c'était le renversement du pouvoir pontifical.

Pie IX ne pouvait donc pas et en outre il ne voulait pas. Sa tentative libérale lui avait laissé un souvenir d'horreur. Bourrelé de remords il se considérait comme coupable d'avoir compromis l'Église, et il n'avait plus qu'une pensée, qu'une passion, effacer jusqu'au moindre vestige de ses innovations téméraires. Lui proposer de les reprendre, c'était lui demander de trahir son devoir, de renier sa foi, d'exposer le salut de son âme[1].

Pie IX avait raison de ne pas vouloir. La Papauté, hors de chez elle, peut être, a été, suivant les nécessités du temps, républicaine, démocrate, sociologue, si ce n'est socialiste ; à Rome elle ne peut être que théocratique. La liberté politique, dans n'importe quelle mesure, sous quelque forme que ce soit, est incompatible avec le Principat ecclésiastique du vicaire de Jésus-Christ. « Le bon sens universel démontre que si le Pape ne peut pas être sujet d'un maître étranger, il ne peut pas l'être davantage de son propre peuple ou de quelque pouvoir né à Rome même et placé

1. Papiers du maréchal Vaillant.

au-dessus ou à côté de lui[1]. » On ne conçoit pas un monarque constitutionnel, à la façon de Louis-Philippe, accolé à un pontife infaillible et des ministres responsables marchant de pair avec des cardinaux, ces sénateurs de la catholicité. — Le cardinal Pacca, à propos des doctrines de l'*Avenir* sur la liberté des cultes et la liberté de la presse, parties essentielles de tout régime libéral, écrivait à Lamennais : « Ces doctrines ont beaucoup étonné et affligé le Saint-Père, car si, dans certaines circonstances, la prudence exige de les tolérer comme un moindre mal, elles ne peuvent jamais être présentées par un catholique comme un bien ou une chose désirable. » Or, si un pape se résigne parfois chez les autres à un moindre mal, chez lui il est en conscience obligé de n'établir que ce qui en soi est bien et désirable, de n'admettre ni la liberté des cultes, ni celle de la presse, d'employer la force de son bras séculier à assurer le respect des décrets de son autorité pontificale.

La lettre à Edgar Ney ne détourna pas Pie IX de ces pensées. Elle lui conseillait, afin de n'être pas jeté par la fenêtre, de s'y jeter lui-même ; il préféra attendre qu'on l'y jetât. Il déclare qu'il ne peut plus se confier à la garde des soldats français et se rendre à Rome, il recule jusqu'à Portici et, de là, il répond au Président par son *Motu proprio* du 12 septembre. On y retrouvait, à peu de choses près, le memorandum des puis-

1. Montalembert.

sances de 1831 : des libertés communales et provinciales, la réforme des lois civiles, des institutions judiciaires et des règles de la justice criminelle, de plus, un conseil des ministres, un conseil d'État, une consulte des finances, une amnistie avec de nombreuses exclusions.

Le Président fut mécontent du *Motu proprio*. Ses ministres, moins exigeants, jugèrent qu'il réalisait en grande partie les vœux émis par la France, et qu'il suffisait de presser le Pape de compléter l'amnistie et de hâter la réalisation des réformes annoncées. Une demande de crédit fournit à l'Assemblée l'occasion d'exprimer son avis sur la politique du ministère, sur la lettre à Edgar Ney, sur le *Motu proprio*. Thiers, nommé rapporteur, se déclara satisfait : les lois annoncées opéreraient un bien incontestable si elles étaient réalisées, et la parole de Pie IX suffisait pour lever tous les doutes à cet égard ; il reconnaissait cependant que, sans attenter à l'indépendance et à la dignité du Pape, on pouvait le presser de réaliser son *Motu proprio* et d'étendre sa clémence. C'était l'approbation de la politique ministérielle, et cela rendait d'autant plus significatif le silence voulu gardé sur la lettre à Edgar Ney.

Le Président comprit l'intention. Pour la première fois ses ministres le virent « animé de quelque chose qui ressemblât à de la passion ». Il ne se résigna pas à rester silencieux sous le dédain de Thiers. Il écrivit à Odilon Barrot une nouvelle lettre, en le priant d'en donner lecture

à la tribune : « Vous n'avez pas oublié, monsieur le ministre, avec quelle persévérance j'ai secondé l'expédition romaine, alors qu'un premier échec sous les murs de Rome et une opposition formidable à l'intérieur menaçaient de compromettre notre honneur militaire : je mettrai la même constance à soutenir contre des résistances *d'une autre nature* ce que je considère comme l'honneur politique de l'expédition. »

Cette lecture eût provoqué la vive adhésion de la gauche républicaine; Cavaignac l'avait laissé pressentir[1]. Tocqueville et Barrot n'osèrent s'y risquer; ils défendirent la lettre à Edgar Ney : elle traduisait dans un élan fier et généreux leur politique; ils ne l'avaient jamais désavouée et ne la désavoueraient jamais. Ils ne lurent pas la lettre à Odilon Barrot. De ce jour leur chute fut décidée à l'Élysée.

1. « Je déclare qu'après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Président de la République, j'ai trouvé les sentiments qui y sont exprimés parfaitement dignes, parfaitement patriotiques; dignes, non pas seulement du grand nom que porte son auteur, d'autres que moi se sont chargés de le lui dire, mais dignes de la nation qui l'a choisi pour son premier magistrat. Ainsi donc, je rends hommage, hommage sans réserve, hommage respectueux, aux sentiments exprimés dans la lettre de M. le Président... Et si, par malheur, les décisions de l'Assemblée ne lui étaient pas conformes, et s'il en résultait quelque atteinte morale portée à l'autorité du pouvoir exécutif, assurément, dans ma pensée, ce n'est pas à lui que j'en rapporterais la faute. » (A gauche, très bien, très bien !)

II

Cette résolution fut facile facile au Président. Il avait fini par découvrir que ce ministère soi-disant inévitable ne subsistait que grâce à son appui, et que la majorité en était fatiguée comme lui-même. Dans les couloirs on le déchirait; on lui reprochait ses ménagements envers les républicains, sa mollesse à destituer et à donner les places aux bien pensants. Si les chefs des partis ne l'attaquaient pas à la tribune et ne lui refusaient pas leurs votes, ils ne déguisaient pas qu'ils ne le trouvaient bon qu'à prendre les mesures répressives et que, cette tâche ingrate terminée, ils le congédieraient. Les ministres se défendaient mal contre ces attaques sournoises et souvent y donnaient prétexte, car si parmi eux se trouvaient les esprits les plus honnêtes ils étaient si raides et si bornés que Tocqueville regretta plus d'une fois de n'avoir pas plutôt pour collègues des coquins intelligents[1].

Odilon Barrot en personne vint révéler au Président ce secret de sa faiblesse. Il convoqua Thiers et Molé à une conférence à l'Élysée, et leur dit brusquement que, puisqu'ils étaient si peu satisfaits de lui, il les priait de prendre sa place. Naturellement ils nièrent leur

1. TOCQUEVILLE, p. 345.

hostilité et refusèrent de prendre la place. Le Président avait gardé le silence. Resté seul avec Barrot, il lui dit : « Croyez-vous que si M. Thiers vous eût pris au mot et consenti à devenir ministre, j'aurais consenti, moi, à lui confier un portefeuille? Si vous l'aviez cru, vous vous seriez étrangement trompé. » Il n'ajouta pas qu'il se sentait libre à son tour de le renvoyer.

Il le fit dès qu'il eut réuni les éléments d'une nouvelle combinaison autour du frère même du ministre à évincer, Ferdinand Barrot, à qui cela valut le sobriquet de Barrot-Caïn. Autour de celui-ci se groupèrent des personnages qui avaient commencé à poindre sous Louis-Philippe, Magne, Achille Fould, deux généraux, d'Hautpoul et de La Hitte, un amiral, Romain Desfossés, trois politiques tout neufs, Parieu, Rouher, le savant J.-B. Dumas.

Restait à instruire Odilon Barrot et la Chambre du changement. Barrot-Caïn fut dépêché à Bougival. Il y fut accueilli par son frère avec une telle loquacité confiante qu'il n'osa débiter son compliment. Cependant au moment de sortir, la porte déjà entr'ouverte, il lui dit : « Tu ne sais pas, Odilon, on m'offre l'Intérieur. — Mon pauvre Ferdinand, répondit Odilon, tu ne vois pas qu'on se moque de toi! » Le pauvre Ferdinand interdit s'en alla sans rien dévoiler. Odilon apprit qu'il était remplacé par une lettre du Président reçue le jour même où l'*Officiel* publiait la liste des nouveaux ministres. Pour adoucir la déconvenue, on lui envoya le grand

cordon de la Légion d'honneur; il le refusa.

La communication à l'Assemblée se fit par un message. « La France, était-il dit, inquiète parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main et la volonté de l'élu du 10 décembre. Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté d'idées, de vues entre le Président et ses ministres et si ces ministres ne le compromettent par aucune irrésolution, et sont aussi préoccupés de sa propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole. » Le Prince affirme sa volonté de respecter la Constitution qu'il a jurée, de relever l'autorité sans inquiéter la vraie liberté, de dompter hardiment les mauvaises passions, d'affermir le principe religieux, sans rien abandonner des conquêtes de la Révolution, de sauver le pays malgré les partis et malgré même les imperfections de nos institutions. » Le message fut complété le lendemain par une déclaration de d'Hautpoul, qui, après avoir couvert d'éloges l'ancien cabinet, dit « que le ministère n'était pas formé contre la majorité, mais, au contraire, développerait avec énergie ses principes, et que les antécédents de ses membres en étaient les garants ». Sur quoi l'Assemblée, rassurée sinon satisfaite, ne permit pas même une interpellation sur l'événement.

Quelle était donc la véritable portée de cette révolution ministérielle ? Faussait-elle le système parlementaire? Mais le cabinet Barrot ne représentait que la minorité; au contraire les nouveaux ministres, choisis dans la majorité même,

en partageaient les passions et les idées bien plus que les ministres congédiés. La portée du changement, en effet très grave, est ailleurs. La Constitution juxtaposait deux responsabilités collatérales et incompatibles, celle du Président et celle des ministres. Le ministère Barrot venait de démontrer, en fait, l'impossibilité de leur coexistence : ministres et Président, sans souci l'un de l'autre, avaient tiré chacun de leur côté. Le Président supprime le conflit ou l'incohérence en abolissant la responsabilité ministérielle. Il n'aura plus en face de lui un président du conseil, au moins son égal, il sera à la fois le chef du pouvoir exécutif et le président de son ministère. Au lieu de deux volontés, il n'en existera plus qu'une; il sera le maître de l'exécutif.

Cette simplification déplut aux monarchistes constitutionnels qui voulaient à la tête de l'État un chef irresponsable, couvert par des ministres responsables; elle aurait dû plaire aux républicains, convaincus alors que la responsabilité présidentielle, et par conséquent la subordination des ministres, est de l'essence même du système républicain.

La distribution des ministères se fit ainsi : à l'Intérieur Ferdinand Barrot, un de ces personnages qui tiennent honorablement en politique le rôle des utilités au théâtre; aux Finances, Achille Fould, homme d'esprit, de club, de salon, amateur de beaux-arts, sachant même un peu de finances, ce qu'il en avait appris de son frère Benoît, banquier éminent; aux Affaires étrangères,

La Hitte, dont il n'y avait rien à dire en bien ou en mal; à la Guerre d'Hautpoul. Quand j'arrivai à Marseille, en 1848, ce général commandait la division militaire. Après m'avoir salué bien bas, il me dit : « J'ai servi le gouvernement déchu, au fond j'ai toujours été républicain. » Il avait probablement dit au Président : « Au fond j'ai toujours été bonapartiste. » Aux Travaux publics, Bineau, ingénieur distingué; à l'Agriculture et au Commerce, Dumas, homme de science éloquent qui partout se trouvait naturellement au premier rang.

Les deux membres les plus intéressants, parce qu'ils sont devenus le noyau du personnel qui a suivi le Prince dans toutes les fortunes, ce sont les deux jeunes avocats de Riom, introduits par Morny à l'Élysée, Rouher et Parieu.

Rouher[1], de taille moyenne, robuste, la tête régulière, agréable, forte et claire, animée par des yeux éveillés, intelligents, d'une finesse qu'on avait parfois quelque peine à distinguer de la fausseté, montrait dans toute sa personne un air d'assurance et d'autorité, que ne gâtait aucune morgue et qu'adoucissaient des façons d'une captivante familiarité. Son grand-père était huissier à Riom, son père avoué, son frère aîné avocat. Après de bonnes études il fut envoyé à Paris. Il fit son droit en travaillant chez un avoué, c'est-à-dire fort mal, tout juste assez pour passer ses examens. Le mouvement littéraire artistique

1. Né à Riom le 30 novembre 1814.

et politique était alors fort intense, et les jeunes gens s'y mêlaient avec passion : les uns, admirateurs d'Ingres, les autres de Delacroix, les uns, sectateurs de Victor Hugo, les autres fidèles aux classiques, beaucoup républicains, quelques-uns socialistes, bien peu conservateurs. Rouher n'élevait pas sa pensée au-dessus de ses dossiers, et ne se préoccupait ni de peinture, ni de poésie, ni de politique. En revanche nul ne figurait dans les bals du quartier Latin avec un entrain plus endiablé, ne troussait mieux un calembour ou un jeu de mots, ou ne chantait avec plus de verve les chansonnettes alors mises en vogue par l'acteur Levassor. Devenu second clerc dans l'étude de Me Rozier, il allait plaider les référés devant le président du tribunal et on l'y remarquait pour son assurance et sa facilité. Reçu licencié il retourna à Riom; son frère lui céda sa clientèle de première instance, ce qui lui fit aussitôt une situation importante. En cour d'assises il ne tarda pas à en acquérir une brillante par la fougue, la forme imagée de ses plaidoiries. On accourait pour l'entendre. Vers 1840, il épousa la fille d'un avocat maire de Clermont, Conchon, nommé bientôt après conseiller à Riom à la suite d'un soulèvement populaire causé par le recensement Humann, dans lequel sa maison avait été brûlée. Rendu orléaniste par son beau-père, il se présenta en 1847 aux élections comme candidat de MM. Guizot et Duchâtel contre le député centre gauche, Combarel de Leyval. Il échoua. Quoique fort dépité de la révolution

de 48, il en prit vite son parti, se représenta aux élections de la Constituante, se dit républicain autant qu'on le voulut, et fut nommé. Sceptique, déjà sectateur convaincu du « mandarin Je-m'en-f... », selon une de ses expressions célèbres, il arriva à Paris tout prêt à se donner au plus fort, à celui qui le placerait sur le théâtre où il pourrait déployer ses rares facultés. Il crut d'abord que ce serait Lamartine ; il se précipita vers lui, l'entoura et en reçut même en présent une levrette. Lamartine effondré, il se tourna vers Cavaignac et vota pour lui. Cavaignac battu, il se fit conduire à l'Élysée par Morny, et le voilà ministre de la justice, garde des sceaux à la place de Barrot.

Bien différent, l'autre avocat de Riom, Esquirou de Parieu[1]. Il appartenait à une famille de robe du Cantal. En sa physionomie sévère, aux traits concentrés, aux lignes larges, carrées, dans ses yeux aux reflets sombres, encadrés sous des sourcils proéminents, épais, se retrouvaient la vigueur et l'âpreté des montagnes natales. Il n'était ni faiseur de calembours ni chanteur de chansonnettes, il passait de longs instants en prière dans sa chambre, la tête inclinée, se frappant la poitrine avec mortification, ou bien il se promenait seul dans les champs un Code à la main. Ses solides études de droit furent poussées jusqu'au doctorat ; en même temps, il avait étudié l'économie politique. En toute matière il

1. Né à Aurillac le 13 mars 1815.

possédait autant de doctrine que Rouher en avait peu, mais il n'était pas doué de son aimable humeur, de sa flexibilité d'esprit; sa réserve était morose, sa finesse renfrognée, son esprit dédaigneux. Plus tard Rouher l'a beaucoup distancé, à ce premier moment, ce fut lui qui l'emporta. A la Constituante il s'était révélé par un discours très applaudi contre l'élection du Président par le suffrage universel. Ministre, il s'éleva très haut dans l'estime et l'admiration de l'Assemblée par ses discours sur la liberté de l'enseignement. Malgré son débit saccadé, précipité, il avait gagné une réputation d'éloquence.

Rouher ne se signala alors que par l'aplomb et la facilité. Il réussit surtout auprès des magistrats. Homme d'affaires déjà très consommé, procédurier sans égal, il ignorait la science du droit et n'avait pas vécu en familiarité avec ses belles théories. Et cependant une question de législation se présentait-elle, grâce à une mémoire et à une facilité d'assimilation exceptionnelles, dès qu'on la lui avait expliquée il en dissertait de manière à éblouir ceux mêmes qui venaient de l'instruire. Une fois cependant il fut pris au dépourvu. Un procès se plaidait devant la Chambre des requêtes de la Cour de cassation sur la propriété des Mémoires du duc de Saint-Simon. Le célèbre président Lasagni vint à la Chancellerie pour lui demander s'il ne revendiquerait pas pour l'État cette propriété. « Quel intérêt peut avoir l'État, répondit Rouher, à posséder les Mémoires de ce fou de socialiste? »

Les nouveaux ministres, plus dociles que leurs devanciers à servir l'ambition du Prince, ne partageaient pas plus qu'eux ses idées, et ne les soupçonnaient même pas; leurs véritables opinions étaient celles de Thiers ou de Guizot. Sur la plupart des sujets le Prince se fût beaucoup mieux entendu avec le premier républicain venu. Toutefois satisfait d'avoir trouvé la docilité, il ne s'inquiéta pas des opinions. D'ailleurs ne voulant pas se fermer, par une rupture irrémédiable, l'issue de la revision constitutionnelle, ni laisser à ses ministres congédiés un recours contre lui, il lui convenait de s'entourer de conseillers que la majorité savait animés de ses passions, de ses rancunes et de ses craintes.

Cette arrière-pensée entraîna l'exclusion bien regrettable de Victor Hugo. Le poète avait-il demandé un portefeuille? Le lui avait-on promis? Cela importe peu. Le certain est qu'il le désirait de la même ardeur que sous Louis-Philippe il avait recherché la pairie. Considérons comme heureux que des hommes doués d'une telle puissance de génie daignent parfois être ambitieux. Personne n'avait plus que Victor Hugo le droit de l'être sous un Napoléon. Qui avait exalté dans des chants plus sublimes les gloires et les malheurs du grand homme? Qui avait demandé plus chaudement le rappel des lois d'exil contre les Napoléon? Qui avait plus noblement défendu et adopté la candidature du Prince? Qui méritait mieux d'écrire son nom au-dessous de celui d'un Napoléon? Le Président sentait ce devoir de

gratitude ; il comprenait le danger de laisser faire antichambre à une telle ambition, car il savait combien sont longues et retentissantes les vengeances des poètes, combien il en a coûté aux Bourbons d'avoir congédié Chateaubriand et à Louis-Philippe d'avoir dédaigné Lamartine. Aussi avait-il le ferme propos d'appeler dans ses conseils le rapsode de l'épopée napoléonienne. Malheureusement Victor Hugo rendit sa bonne volonté impuissante. Après avoir siégé longtemps sur les bancs de la majorité, voté avec elle l'état de siège, refusé l'amnistie aux insurgés de Juin, il venait de s'en séparer à l'occasion d'un effet oratoire manqué.

On discutait une proposition très large d'assistance légale en faveur des classes ouvrières. — Victor Hugo commença son discours en disant : « J'entendais dire tout à l'heure autour de moi, au moment où j'allais monter à la tribune, qu'en dehors de la force tout est vain et stérile et que la proposition de M. de Melun et toutes autres analogues doivent être tenues à l'écart parce qu'elles ne sont que du socialisme déguisé. » Protestations de toutes parts : « Qui a dit cela? » Le Président déclare que personne n'accepte l'objection, que personne ne l'a faite. Molé et Montalembert s'écrient : « La proposition de M. de Melun a été acceptée à l'unanimité dans les bureaux, et la preuve, c'est que son auteur a été chargé de faire le rapport. » Les demi-dieux n'ont jamais tort et n'admettent pas que d'eux tout ne soit admirable. Ce rappel à la vérité parut au

poète une impertinence, il rompit avec ceux qui se l'étaient permise. Il notifia cette rupture par un discours sur la question romaine dans lequel, gardant encore des égards envers le Prince, il s'attacha à froisser les sentiments les plus vifs de la majorité par des paroles intentionnellement emportées. Dès lors, sa nomination eût paru une injure aux conservateurs. D'ailleurs, aucun des ministres si péniblemeut recrutés n'en voulait pour collègue ; plus ils étaient effacés et lui éclatant, plus il les effrayait. Lamartine, repoussé naguère par une opposition semblable, n'en avait conçu aucun courroux, Victor Hugo ne sut pas s'élever à une telle magnanimité. Il avait désiré, il s'était offert, on ne le prenait pas, il ne pardonna pas. En quelques enjambées, dans sa fureur il alla, comme les Dieux d'Homère, d'une extrémité à l'autre de l'horizon. Au centre gauche il eût trouvé Thiers, à la gauche modérée Cavaignac, à l'extrême gauche la place de Ledru-Rollin restait vacante, il y sauta et donna à la démagogie le clairon d'airain qui lui manquait.

III

En offrant un portefeuille à J.-B. Dumas, Louis-Napoléon lui avait dit : « Il y a les blancs, les rouges, les bleus ; l'immense majorité est avec les bleus si c'est votre opinion, nous pouvons nous entendre. » Le nouveau cabinet, par

haine des rouges, se jeta cependant vers les blancs, au grand scandale des bleus.

Après le 13 juin la tourmente perpétuelle qui secouait l'Assemblée s'était apaisée; les séances ne se consumaient plus en de stériles débats de paroles; la même tranquillité régnait en apparence dans la rue; l'État ébranlé paraissait raffermi; la société régulière, le gouvernement légal, les institutions, la paix publique sauvés[1]. Toutefois dans les conciliabules secrets, dans les journaux rouges, ni le calme ni la tranquillité n'avaient succédé aux excitations et aux préparatifs séditieux. A côté des socialistes pacifiques recherchant d'un cœur fraternel l'abolition de la misère, les révolutionnaires purs continuaient leur propagande avec une indomptable ténacité. A peu près assurés des ouvriers des villes, ils s'efforçaient d'entraîner le paysan par le colportage, par la prédication des instituteurs. Ils travaillaient surtout à organiser la défection de l'armée. On attendait les soldats à la sortie des casernes pour leur glisser des brochures et des journaux; on les conduisait dans des cabarets où entre deux verres d'absinthe on les pressait de se ranger du côté de leurs frères, de leurs parents, maudits de la vie et prédestinés de la souffrance comme eux. On faisait enrôler des démagogues auxquels on promettait des récompenses et des primes. Ces engagés faisaient la propagande des régiments et transmettaient à un

1. V. Hugo, Discours du 9 juillet 1849.

comité central des renseignements précis sur les dispositions des officiers et des soldats. Quand on pourrait compter sur deux ou trois cents hommes par régiment, on engagerait la bataille.

En dehors des organisateurs de la subversion, qui blâmera les ministres d'avoir par des mesures énergiques déjoué ces trames, prévenu ces levées d'armes, contenu, châtié les instituteurs révolutionnaires et athées, éliminé les fonctionnaires convaincus de connivence au moins par la mollesse, refréné les clubs, pourchassé les conspirateurs, encadré l'armée en quelques grands commandements militaires afin de la rendre plus compacte et plus mobile?

Mais ils ne s'en tinrent pas à cette œuvre légitime de préservation. Assaillant ceux qui ne menaçaient pas l'ordre social, et ne respectant pas ceux qni méritaient le respect, ils poursuivirent les républicains raisonnables, ils parurent s'acharner moins à l'anarchie qu'à la république. Être noté comme républicain devint un motif de suspicion. Tout fonctionnaire soupçonné de ne pas souhaiter le retour d'une monarchie fut destitué. Avoir participé aux « journées funestes de Février », selon l'expression récente de Thiers, devint une cause radicale d'exclusion. A la tribune retentissaient les provocations ministérielles : « Nous serons prêts à toute heure, disait d'Hautpoul; vous pouvez commencer demain si vous le voulez. » La police, dirigée par un ennemi acharné de l'ordre républicain, sans tact et sans scrupule, Carlier,

paraissait s'être donné la tâche d'exaspérer les moins hostiles. Le peuple tenait aux arbres de la Liberté récemment plantés, il les fit couper; l'anniversaire du 24 février était une de ses fêtes, il l'interdit. Il multiplia les visites domiciliaires, les perquisitions, les arrestations arbitraires suivies de longues détentions préventives dans les cellules horribles de Mazas. Jusque-là l'hostilité des républicains n'était pas justifiée, elle le devint. Ceux qui avaient cru aux paroles du prisonnier de Ham s'éloignèrent tristement, ceux qui eussent été tentés de se rapprocher s'applaudirent de ne s'y être pas décidés. L'honnête Peauger donna sa démission de directeur de l'Imprimerie nationale (15 mai 1850) par une lettre émue. « Votre gouvernement est dans le fond et dans la forme un gouvernement de contre-révolution que je ne puis plus servir, si loin placé que je sois de son action politique. Je vous avais compris un rôle tout populaire; je vous avais rêvé le chef initiateur et modérateur à la fois de la grande démocratie française, vous êtes absorbé par les partis hostiles à la république et à vous personnellement. Ceux qui vous ont aimé et qui forment encore des vœux pour vous, si les vœux pouvaient quelque chose, n'ont plus qu'un genre de service à vous rendre : c'est de s'éloigner de vous et de vous rappeler par leur retraite, s'il y a moyen, au sentiment vrai de votre situation et de votre origine. »

Les résultats de cette politique de contre-bon sens ne tardèrent pas à se montrer. A la suite

des condamnations prononcées par la Haute Cour contre les députés compromis le 13 juin, trente élections complémentaires eurent lieu à Paris et dans les départements. Bien que la campagne fût dirigée par les radicaux socialistes, les républicains de raison pressèrent Carnot, un des plus honorables d'entre eux, de se laisser inscrire sur la liste à côté de Vidal et De Flotte : il serait la protestation, contre le cléricalisme de la loi d'enseignement, en faveur de l'instruction laïque, gratuite, obligatoire. Vidal était l'affirmation du socialisme; De Flotte, ancien transporté, réhabilitait les journées de Juin. Cette liste l'emporta à l'énorme majorité de 130 000 voix en moyenne (10 mars 1850). En province, grâce à la même coalition, dix-huit radicaux socialistes furent nommés. Vidal, élu deux fois, ayant opté pour un département, Paris renouvela et accentua sa manifestation par la nomination d'Eugène Sue, l'aristocratique romancier converti au socialisme (28 avril). Les dépardétements ne se démentirent pas non plus, six socialistes l'emportèrent dans Saône-et-Loire, le département de Lamartine. « Ce qui s'est fait, pendant quinze mois, contre la république, contre la révolution, écrit Proudhon, est déclaré par ce vote nul et non avenu. Il faut que le pouvoir, à peine de rébellion envers le peuple et de tyrannie, non seulement change de système, mais se mette, toute affaire cessante, à réparer le mal. »

Les conservateurs qui se croyaient hors de pé-

ril se réveillèrent en sursaut. Un frisson de terreur parcourut la France, la Bourse baissa de deux francs, les étrangers quittèrent précipitamment Paris. Ce qu'on voyait s'avancer avec une effroyable assurance, ce n'était pas une émeute mal préparée et dont Changarnier viendrait à bout, c'était le socialisme légal, s'emparant des pouvoirs publics, s'infiltrant dans les lois et défaisant régulièrement la société avec l'aide du gendarme.

Le Président, ce Président tant dédaigné, parut alors le seul refuge. Il ne cessait d'être l'objet des empressements du peuple; à chaque revue, les soldats continuaient à lui jeter comme salut l'*Ave Cæsar*. Lui ne modifiait ni son langage ni son attitude; il maintenait sa volonté « de ne pas sortir du sentier étroit tracé par la Constitution et de travailler, avec tous les hommes de cœur et d'intelligence, à consolider quelque chose de plus grand qu'une Charte, de plus durable qu'une dynastie [1] ».

Dans la panique sévissante, sur bien de lèvres habituées à déclamer contre le coup d'État le silence se fit, et nombre de celles qui le dénonçaient le conseillèrent. Les missives, les adresses, les adjurations orales arrivaient à l'Élysée. « Ne vous défendez plus de méditer un coup d'État. Accordez à ceux qui l'annoncent la satisfaction d'avoir été bons prophètes; faites-en un. Nous ne vous avons pas nommé pour que

1. Discours au banquet de l'Hôtel de Ville, 10 décembre 1849.

vous montriez de la vertu à nos dépens, mais pour que vous nous délivriez. — La nation vous a choisi *pour tout oser;* ce qu'elle attend de vous, c'est de *l'audace* et non de la prudence[1]. » Est-ce quand le navire sera coulé à fond que vous arracherez le gouvernail aux mains incapables de le tenir?

Et lui, impassible, répondait avec douceur : Non, je n'aurai pas recours à des moyens illégaux, je ne sortirai pas du sentier étroit que m'a tracé la Constitution. — Vous trouvez mon ministre de l'intérieur F. Barrot insuffisant, je le remplace par Baroche, qui vient de faire ses preuves comme procureur général devant la Haute Cour. — Vous estimez la licence de la presse excessive, j'essaierai de la mater en rétablissant le timbre et en doublant le cautionnement. — Les réunions électorales vous inquiètent, je les fermerai. — Les maires n'obéissent pas, je les suspendrai. — La loi électorale vous semble défectueuse, j'essaierai de l'amender. — La Constitution appelle une réforme fondamentale, je suis prêt à la reviser avec le concours du pays. Mais je vous refuse un coup d'État.

Vous croyez peut-être que ce langage excita de l'admiration? Il fut accueilli par un strident éclat de rire. Proudhon, que j'aime à citer parce qu'il était alors le véritable tribun du peuple, domina toutes les voix par son ricanement sardonique : « L'aventurier s'est éclipsé devant l'homme d'État,

1. TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 315.

le président a tué le prétendant, le magistrat l'emporte sur le conspirateur, et nous sommes forcés de convenir que la République, cette chaste fiancée du peuple, pour mettre sa vertu à l'abri des entreprises du Prince Louis et le tenir à distance respectueuse, n'avait rien de mieux à faire que de le prendre pour chaperon[1]. » Le fin et aristocratique Tocqueville ne raille pas, mais prononce que, décidément, ce prétendu César est un « épicurien épris de la passion des jouissances vulgaires et du bien-être et qui, dans les facilités du pouvoir, alanguissait son énergie et amortissait, rabaissait son ambition même[2] ». Ses confidents et ses amis, qui l'avaient autrefois connu si audacieux, se demandaient, déconcertés pourquoi il répugnait maintenant aux moyens décisifs. Il leur semblait entendre dans l'air une voix irritée lui criant : « Tu dors, César; l'aigle étend au-dessus de ta tête ses ailes frémissantes et tu ne le vois pas; nous t'enverrons les corbeaux. »

IV

Modifier une conduite parce qu'elle fait mal juger votre véritable caractère, marque qu'on n'est pas destiné aux grandes choses. Souvent le courage consiste à se laisser taxer de pusillanimité et la fermeté à paraître irrésolu. Le Prince laissa

1. *La Voix du peuple.*
2. *Souvenirs,* p. 315.

crier et, sachant qu'il ne serait pas la proie des corbeaux, il ne voulut pas se casser le cou en courant avant l'heure après l'aigle. Par sa volonté expresse, Baroche, le nouveau ministre de l'intérieur, fut réduit à chercher quels étaient les expédiens légaux par lesquels on pouvait lutter contre le mouvement socialiste.

De leur côté les chefs illustres de la majorité songèrent à aviser. Quoique divisés, depuis la nouvelle Assemblée, en plusieurs groupes particuliers, les députés conservateurs se réunissaient parfois dans la salle du Conseil d'Etat pour délibérer en commun. On ne pouvait tirer d'un amalgame de légitimistes, d'orléanistes, d'élyséens, de républicains, un président agréé par tous; on en avait créé douze qui, à tour de rôle, dirigeaient les délibérations. Ces présidents se renouvelaient par moitié tous les six mois, et les six sortants restaient adjoints aux douze en fonctions, formant avec eux une sorte de comité directeur chargé de convoquer les réunions générales, de préparer les propositions à leur soumettre. Ce sont les membres de ce comité qu'on nommait *Burgraves*, par réminiscence de la pièce très sifflée de Victor Hugo, dans laquelle des vieillards sermonneurs jouent un rôle principal[1].

1. Les Burgraves, à ce moment, étaient MM. Berryer, V. de Broglie, Thiers, Molé, Montalembert, Vatimesnil, Léon Faucher, Buffet, Benoist d'Azy, Beugnot, Chasseloup-Laubat, Daru, J. de Lasteyrie, Montebello, de Sèze, Piscatory, Saint-Priest.

Les Burgraves se réunirent chez Victor de Broglie. La première fois on s'en tint à des considérations vagues, sans rien conclure ; la seconde réunion allait se passer de même, quand Thiers prit la parole et serra de près la question. Il dit [1] :

« Je crois que l'on n'avance pas les affaires dans des circonstances telles que celles où nous nous trouvons en esquivant les questions et en pataugeant. Il faut parler net. Y a-t-il quelque chose à faire? S'il n'y a rien à faire, qu'on en prenne son parti. Ne continuons pas à agiter le pays par une recherche inutile. Disons-lui : Non, il n'y a rien à faire, il faut aller tout doucement jusqu'à 1852. — Je l'ai dit plus d'une fois, il y a les moyens décisifs et ceux qui le sont moins, ou, pour parler plus clair, les moyens inconstitutionnels et ceux qui peuvent s'accommoder avec la constitution. Veut-on des premiers? Si oui, il ne suffit pas que vous soyez seuls à en vouloir. Pour modifier la Constitution le concours du Président est nécessaire. Je ne parle qu'en mon nom, je ne suis nullement autorisé à parler au sien. Je ne suis pas, on le sait, un homme de l'Elysée, j'y ai rarement mis les pieds. Je dirai même qu'appelé, avec quelques membres de la majorité, par le prince Louis après les élections du 10 mars et consulté par lui sur la conduite à tenir, je lui dis : « Il y a

1. Je cite textuellement, d'après les notes inédites prises sur l'heure par un des assistants. Du reste, quiconque a entendu une causerie de Thiers l'y reconnaîtra.

les moyens légaux et les moyens illégaux. » Il me répondit immédiatement : « Écartons les derniers, je ne veux pas y recourir [1]. » Je lui fis observer que je me bornais à analyser le sujet. Quoi qu'il en soit, le Président ne s'est pas engagé alors à s'unir à la majorité pour reviser la Constitution. Mais enfin il est permis de supposer qu'il a comme les partis son hypocrisie, et que si, nous mettant en rapport avec M. de Persigny, nous lui disions : « Que le Président adresse à l'Assemblée un nouveau message, il déclarera qu'il s'est trompé, qu'il attribuait aux hommes ce qu'il reconnaît être aujourd'hui la faute des institutions, qu'il considère la modification immédiate de ces institutions comme indispensable au salut de la société, qu'il demande à l'Assemblée de s'unir à lui pour accomplir cette œuvre nécessaire, que, si le concours du pouvoir législatif lui est refusé, il se démettra de ses fonctions et résignera un pouvoir qui ne lui permet pas de faire le bien. » Si nous lui tenions ce langage et lui promettions l'adhésion de la majorité, à moins que Louis-Bonaparte ne soit un poltron, il est probable que son langage aussi changerait. L'Assemblée et le Président unis entraîneraient l'opinion publique et l'armée. On aurait peut-être la bataille, mais la victoire est certaine. Je vais plus loin, je suis convaincu

1. Thiers a reproduit publiquement la même assertion dans son discours du 10 janvier 1851 : « M. le président de la République n'avait pensé *à autre chose qu'à des moyens légaux.* »

qu'il s'est présenté telle occasion où le Président pouvait risquer cette démarche sans s'être assuré l'assentiment de la majorité, il aurait été suivi bon gré mal gré. Mais on ne peut le pousser dans cette voie sans lui donner l'assurance qu'il sera soutenu par le pouvoir législatif. Eh bien! voilà ce que j'appelle le moyen décisif. Veut-on l'employer? Les partis sont-ils capables de cet acte de courage et d'abnégation? Penseront-ils aux périls de la société et ne seront-ils pas arrêtés par leurs affections et leurs espérances? Je pose la question. Nous sommes en face de l'histoire. Les circonstances sont des plus solennelles. Il faut nous dire une bonne fois ce que nous avons sur le cœur. »

Berryer et Vatimesnil, très contrariés de la tournure de ce discours, avaient donné, ainsi que Jules de Lasteyrie, des marques de mécontentement, disant à demi-voix : « Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; nous ne sommes pas venus ici pour nous tâter. » — Quand Thiers eut cessé de parler, Berryer dit d'un ton qui exprimait à la fois la contrainte et l'embarras : « Permettez, il est difficile de répondre. Vous voulez que nous nous engagions sans savoir où nous allons, que nous promettions notre adhésion à des mesures qui ne sont pas même formulées, et que nous consentions d'avance à des sacrifices dont on ne précise ni le caractère ni l'étendue. »

Thiers reprit : « Eh bien! je vais essayer de préciser. Vous savez que je ne veux pas l'Empire. Ce n'est donc pas de faire un empereur qu'il

s'agit, cela serait funeste au pays. D'autre part, je considère la restauration de l'une ou de l'autre branche de la maison de Bourbon comme impossible aujourd'hui. Je suis donc d'avis de conserver la république. Mais si je respecte la république, je respecte peu la constitution Marrast. C'est *la plus sotte, la plus absurde, la plus impraticable de toutes celles qui ont régi la France. Tout son esprit est dans sa perfidie, dans les conditions exigées pour sa revision et qui rendent cette revision impossible.* Nous y sommes comme dans une souricière. Voulez-vous y rester? Pour moi je n'éprouve pas le moindre scrupule à en sortir; je tiens que les grands pouvoirs de l'État peuvent rompre *les mailles du filet dans lequel on a voulu perfidement retenir le pays*. Ma conscience ne me fera aucun reproche de déchirer, si le salut du pays l'exige, *la sale pancarte de MM. du National.* L'entreprise ne peut évidemment être tentée qu'avec le concours du pouvoir exécutif. Eh bien! imaginez-vous que nous puissions aller dire au Président : « Jouez avec nous cette partie hasardeuse, engagez-y votre tête, si elle échoue; si elle réussit, vous serez exactement ce que vous êtes aujourd'hui, vous remplirez simplement jusqu'au bout votre mandat actuel. » Ce ne serait pas sérieux. Vous ne pouvez obtenir le concours du Président qu'en lui offrant quelque chose, la prolongation de son pouvoir ou sa rééligibilité. On ne peut préparer au prince Louis un rôle de niais. Pour rester ce qu'il est, il n'a qu'à se tenir tranquille, déposer le pouvoir à

l'expiration de son mandat, comme Cavaignac; on rendra hommage à sa loyauté et à son désintéressement et il aura la consolation d'être applaudi même par ses adversaires. La revision a donc pour condition nécessaire la prolongation des pouvoirs ou la rééligibilité du Président. Voilà exactement le sacrifice qu'il faudrait obtenir des partis. Y sont-ils résignés? »

Quand il n'était pas aveuglé par un intérêt personnel, nul n'était aussi sensé et aussi lucide que cet Athénien de notre Midi. Dans sa vive causerie il avait posé, débattu, résolu le problème, indiqué la seule solution qui eût prévenu et le coup d'État de l'Élysée et l'insurrection de la rue, dissipé les craintes inspirées par l'échéance menaçante de 1852, immédiatement rendu la confiance aux esprits et la prospérité aux affaires. Cette proposition avait, il est vrai, le tort, — la revision ne pouvant être réclamée que dans la dernière législature, — d'être inconstitutionnelle et par conséquent de conduire à un coup d'État. Thiers ne l'avait pas dissimulé : il avait pris son parti du coup d'État et de la bataille des rues qui s'ensuivrait.

Berryer et ses amis n'entrevoyant, en dehors de la monarchie, que calamités et ne voulant à aucun prix favoriser un coup d'État, repoussèrent péremptoirement le sacrifice demandé par Thiers. Le seul but de la réunion, selon eux, devait être de chercher les moyens de replacer dans l'Assemblée le gouvernement que le dernier message du Prince lui avait ôté. On y par-

viendrait en constituant un Comité directeur ayant sur la majorité une action à laquelle le ministère ne saurait prétendre, et en chargeant ce comité de prendre l'initiative de mesures importantes telles qu'une loi électorale, etc.

Thiers répliqua : « Je vais aller plus loin dans la franchise. Je suis philippiste, je ne suis infidèle à aucune de mes affections, mais quand il s'agit du salut du pays toutes les dynasties du monde ne me sont rien, j'en sacrifierai cent si l'intérêt de la France le commande. Peut-on rétablir la branche aînée ou la branche cadette? Peut-on ménager entre elles un arrangement qui ferait cesser leur antagonisme? Si un tel arrangement se concluait à Claremont ou Frohsdorf, je ferais mes efforts pour qu'on le tînt secret, car il augmenterait d'une manière effrayante la force de nos adversaires. Le jour où on pourra nous jeter l'épithète de blancs, nous serons beaucoup plus faibles. Quand j'ai adopté avec mes amis la candidature du prince Louis, avais-je l'espoir de trouver en lui le premier consul? Pas le moins du monde. Certes, le Président a fait des fautes, je les juge sévèrement. Mais, à tout prendre, ces fautes sont moins graves que celles auxquelles on pouvait s'attendre après ses antécédents. Pourquoi donc ai-je appuyé sa candidature? Pour une raison fort simple. J'ai vu au milieu du naufrage un débris monarchique qui surnageait; ce n'était qu'une planche de bâtiment submergé, la *Méduse* ou le *Vengeur*, mais cette planche portait le nom du vaisseau. J'ai cru qu'il

fallait s'attacher à ce débris et s'en servir pour établir ce régime semi-monarchique, semi-républicain que nous avons. Eh bien! il s'agit simplement de savoir si l'on veut une continuation de ce régime, un peu plus longue que la Constitution ne le permet. Les partis sont-ils disposés à ce sacrifice? Si on dit non, la question est résolue. Je comprends ce qu'il y a d'honorable dans la persistance fidèle des partis; mais alors, quand on écarte les grands moyens, il ne faut plus traiter dédaigneusement les secondaires ni faire ressortir leur insuffisance, sauf à nous y ramener quand on en indique de plus énergiques. »

A la fin, la réunion écarta la solution décisive et résolut de s'en tenir à l'expédient d'une loi électorale dont le dépôt serait le premier acte du comité directeur créé en opposition du ministère du Président.

Thiers, entrant dans cet ordre d'idées, dit: « On a parlé d'une loi électorale. Eh bien, je demande encore sur ce point : à quels sacrifices les partis sont-ils disposés, où s'arrêtera leur susceptibilité constitutionnelle? On ne peut rien faire d'efficace en restant dans l'esprit et dans la lettre de la Constitution, mais on peut, en exigeant que le domicile soit prouvé par l'inscription au rôle des contributions directes, éliminer plusieurs millions d'électeurs des plus dangereux : ce ne sera pas le rétablissement d'un cens, car un cens implique l'idée d'une somme déterminée. La légalité d'une telle mesure est soutenable; si

on viole un peu l'esprit de la Constitution, on ne le fait pas trop sentir. Avec de l'aplomb, beaucoup d'aplomb, on peut soutenir qu'il ne s'agit pas de changer les conditions de l'électorat, mais d'en constater l'existence. »

La réunion approuva, et Thiers se chargea de préparer une loi qui subordonnerait le droit électoral à trois ans de domicile, et établirait, comme preuve de ce domicile surtout l'inscription au rôle des contributions directes. En apportant son projet, il estima à trois millions le nombre des électeurs exclus. « Anzin, dit-il en riant, n'aura pas à se plaindre; sur onze mille électeurs, je ne lui en retranche que neuf. »

V

Le projet arrêté, au moment de le déposer comme une proposition de l'initiative parlementaire et de constituer ainsi, selon la fière proposition de Berryer, à côté du gouvernement de l'Élysée, un gouvernement tiré de l'Assemblée, l'audace manqua aux Burgraves. Ils redoutèrent de ne pas disposer de l'Assemblée sans le concours des ministres et du Président; ils déléguèrent Chasseloup-Laubat et Faucher à Baroche, pour obtenir que le gouvernement prît à son compte et présentât lui-même le projet préparé. Après avoir consulté le Président et ses collègues, Baroche répondit que, la loi devant s'appliquer

exclusivement aux élections législatives, le ministère consentait à l'adopter, en préférant néanmoins que l'initiative en fût prise par les Burgraves. Ceux-ci craignirent alors que le gouvernement ne les lâchât après les avoir compromis et ils répondirent : « Si vous ne prenez pas l'initiative, nous ne ferons rien. » A quoi Baroche répliqua : « Puisque vous ne déguisez pas la crainte d'être lâchés, vous ne sauriez être blessés que le gouvernement la ressente aussi. » On chercha donc le moyen de se compromettre et de s'engager réciproquement. On s'arrangea ainsi : le gouvernement, par décret inséré au *Journal officiel*, chargea les Burgraves, comme membres d'une commission extra-parlementaire, de préparer une réforme électorale. En deux ou trois jours, rapidité qui surprit, le projet sur lequel on était d'accord fut achevé et déposé. Cinq preuves furent admises du domicile de trois ans : la contribution personnelle, la prestation en nature, le certificat des patrons ou des parents, le domicile des fonctionnaires publics et des soldats sous les drapeaux.

Le fanatisme du suffrage universel ne vaut pas mieux qu'un autre fanatisme. Tout citoyen parvenu à l'âge de la pleine majorité, non déclaré indigne, indépendamment de toute exigence de fortune et d'instruction, possède le droit inaliénable de participer aux affaires de son pays, à l'établissement de sa constitution, et de ne payer l'impôt qu'après l'avoir consenti. La Révolution de 1789 n'a pas inventé cette règle qu'avait res-

pectée Guillaume le Conquérant[1] et formulée Philippe de Commynes[2]; elle l'a restaurée. Mais de ce que tout citoyen a droit à un vote, il ne s'ensuit pas que les votes de chacun aient le même poids, que la même part dans la souveraineté soit due au manœuvre alcoolisé et au penseur, au savant, à l'artiste, à l'homme d'État, gloires de la nation, à l'industriel, au commerçant, créateurs de sa richesse, et que le jeune homme à peine émancipé de l'école ou de l'apprentissage compte autant que le père de famille mûri par les années et par la responsabilité. C'est néanmoins ce que les législateurs de 1848 ont trouvé naturel sous prétexte d'égalité politique. Or, l'égalité politique n'est pas plus légitime et plus rationnelle que l'égalité sociale. La loi fatale de tout organisme sur notre obscure planète comme dans les mondes dont nous n'apercevons que les lointains reflets, c'est la diversité, c'est-à-dire l'inégalité. Il n'existe pas deux brins d'herbe, deux feuilles, deux animaux, deux mortels, deux soleils semblables, c'est-à-dire égaux. Si l'égalité est la loi politique, pourquoi ne deviendrait-elle pas la loi sociale? quelle raison de condamner à l'inégalité devant le coffre-fort ceux qu'on a rendus égaux devant l'urne? Quoi qu'on fasse, ou l'inégalité sociale tuera l'égalité politique, ou l'égalité politique conduira à l'égalité sociale. L'inégalité ne serait intolérable que si, fermée, elle empêchait le génie et le travail de monter du niveau inférieur aux

1. Aug. Thierry, *Conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 304.
2. Commynes, l. V, ch. xix; l. VI, ch. vii.

échelons les plus élevés; dès que, ouverte, elle n'empêche pas l'ouvrier de devenir millionnaire, le tanneur président de la République, on jouit de toute l'égalité compatible avec la loi naturelle.

Les égalitaires eux-mêmes sentent si bien le vice inquiétant de notre suffrage universel, qu'ils ne sont pas encore fixés sur sa procédure définitive, et ils oscillent du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. L'un ne vaut pas mieux que l'autre. Le scrutin de liste donne à la déraison les facilités qu'il retire à la corruption : le mal change simplement de nature. Le remède serait dans une organisation hiérarchique en groupes spéciaux et professionnels, substituant des hommes instruits, compétents, aux bavards superficiels qui, selon l'expression de Falloux, n'étant capables de rien sont capables de tout [1]. On ne saurait espérer d'une assemblée quelconque le courage ou la prévoyance de cette réforme, faute de laquelle ou nous périrons ou nous descendrons au dernier rang des nations. Elle est réservée à l'homme providentiel qui, à l'heure marquée, sera suscité pour sauver Israël. En attendant, on pourrait adopter un certain nombre de palliatifs d'une plus facile et immédiate application.

Les Burgraves n'imaginèrent ni ne proposèrent un de ces palliatifs. On ne peut concevoir une combinaison aussi maladroite, aussi empirique,

1. Voir dans la *Revue des Deux Mondes* de 1896, les études de M. Benoist. Voir aussi ÉMILE OLLIVIER, *1789 à 1889*, p. 245 et 255. — *Solutions politique et sociales*, p. 302.

plus inefficace que celle de leur loi. Elle supprimait les électeurs capables et honnêtes autant que les électeurs coquins ou ignares; elle frappait au hasard, à tort et à travers, sans savoir ce qu'elle faisait; elle n'organisait pas, elle mutilait. Enfin, elle violait la Constitution de deux manières: en enlevant le suffrage aux trois millions exclus quand la Constitution l'accordait à tous sans exception, en reculant jusqu'à vingt-cinq ans l'exercice du droit électoral pour les non-exclus, tandis que la Constitution le concédait à vingt et un ans.

Tel fut le fond solide de l'argumentation des républicains des diverses nuances, depuis Cavaignac et Grévy jusqu'à Victor Hugo et Michel de Bourges. « Vous rétablissez, dirent-ils, le cens, le pays légal; sous prétexte de contenir ou de prévenir la révolution, vous la déchaînez vous-mêmes, car vous mettez un fusil dans chacune des mains auxquelles vous arrachez un bulletin. » — Les défenseurs du projet ne réussirent pas à rétorquer l'objection. Montalembert, le plus intrépide, l'esquiva par un de ces mouvements de haute raillerie et d'indignation auxquels il excellait: « Savez-vous quels sont les ennemis de la Constitution?... Ce sont ceux qui la représentent comme toujours violée et prête à l'être, qui en font une sorte de *vestale pour rire* dont la pudeur dérisoire serait la fable des carrefours et la risée des nations... Nous voulons défendre la société par tous les moyens que la Constitution permet et que la justice ne réprouve pas. Nous

voulons la guerre légale au socialisme afin d'éviter la guerre civile... Nous voulons commencer contre l'anarchie une expédition de Rome à l'intérieur. On croit nous enfermer dans la Constitution comme dans une espèce de circonvallation ; nous avons trouvé une issue, l'issue du *domicile*, nous avons le droit et le devoir d'en profiter... On a dit dans un journal démocratique, le plus répandu de tous, qui n'a été désavoué par aucun de ses confrères, que nous, les dix-sept chargés de préparer la loi, nous avions voué nos têtes aux dieux infernaux... L'histoire des hauts faits de vos ancêtres nous apprend ce que c'est que les dieux infernaux de la révolution : c'est le choix entre l'échafaud ou le poignard démocratique... Eh bien ! ce sort, je l'accepte et je le préfère à l'infamie et au mépris écrasant dont la postérité accablera ceux que la France aurait chargés de la sauver, et qui, en proie à une pusillanimité sans excuse, auraient livré la patrie déshonorée, la société trahie, la France éperdue, à la servitude, à la honte et à la barbarie que vous lui préparez. »

Le gouvernement, quoique ayant accepté la responsabilité de la loi, la défendait sans chaleur. Un moment le succès en parut même incertain. « Il est un moyen de l'assurer, dit Thiers à ses amis inquiets, déclarons que notre but est d'exclure non pas les classes pauvres mais la vile multitude. Ces paroles mettront la Montagne hors d'elle-même ; ses fureurs épouvanteront les hésitants du parti modéré, et la loi sera votée au mi-

lieu d'une tempête. — Et qui donc, lui demanda-t-on, bravera la fureur des rouges en prononçant ce mot de vile multitude? — Je m'en charge », répondit-il. — Il n'y manqua pas. « Je comprends, s'écria-t-il, que des tyrans s'accommodent de la vile multitude, parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent. Mais des républicains chérir la multitude et la défendre, ce sont de faux républicains, ce sont de mauvais républicains, ce sont des républicains qui peuvent connaître toutes les profondeurs du socialisme, mais qui ne connaissent pas l'histoire. Voyez-la à ses premières pages, elle vous dira que cette misérable multitude a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques. C'est cette multitude qui, après avoir livré à César la liberté de Rome pour du pain et des cirques, égorgeait les empereurs; qui tantôt voulait du misérable Néron, et l'égorgeait quelque temps après par des caprices aussi changeants sous le despotisme qu'ils l'avaient été sous la république; qui prenait Galba et l'égorgeait quelques jours après; qui voulait le débauché Othon, qui prenait l'ignoble Vitellius, et qui, n'ayant plus le courage même des combats, livra Rome aux barbares. C'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence; qui a, en Hollande, égorgé les Witt, qui étaient, comme vous le savez, les vrais amis de la liberté; c'est cette vile multitude qui a égorgé Bailly; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat, des Girondins; qui a applaudi

ensuite au supplice mérité de Robespierre; qui applaudirait au vôtre, au nôtre; qui a accepté le despotisme du grand homme qui la connaissait et savait la soumettre; qui a ensuite applaudi à sa chute et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue. »

A cette apostrophe accueillie par les bravos enthousiastes de la majorité, la Montagne, hors d'elle-même, perdant toute dignité et tout sang-froid, répondit par des rugissements qui redoublèrent pendant la réponse du général Fabvier : « J'ai vu la multitude accueillir les ennemis, mais ce n'était pas la multitude dont l'honorable M. Thiers parlait, c'était la multitude en habits et en jabots. » L'effet voulu par le malin orateur n'en fut pas moins produit. La Montagne avait montré son masque effrayant et la loi fut votée. C'était un véritable coup d'État contre la Constitution, le Fructidor de la nouvelle République.

Le droit populaire mis ainsi hors la loi par le parlement, il ne restait plus qu'à désavouer et à anathématiser la révolution qui l'avait promulgué. Le ministère n'y manqua pas. Rouher, retrouvant les ardeurs du candidat de Duchâtel, renchérissant sur Thiers qui avait qualifié de funeste la révolution de 1848, l'appela une *catastrophe*. Catastrophe sans laquelle son prince fût resté à Londres, méprisé, consumant les derniers débris de son patrimoine et de son espérance.

Les échecs des 29 janvier et du 13 mars avaient découragé les révolutionnaires de l'Insurrection.

« Je n'ai pas la moindre confiance dans une insurrection, écrivait Proudhon, je n'en voudrais pas même avec la certitude du succès, et la raison, raison unique mais invincible, c'est que nous ne ferions que tomber de fièvre en chaud mal... Certes on ne doit jamais dire à un peuple dont les institutions sont violées : *laissez faire*, mais dans des temps pareils, il y aurait un crime, une indignité presque égale à mon avis, de lui crier : Aux armes! » Le Prince Napoléon proposa d'organiser le refus de l'impôt : cela même parut trop audacieux. Il fut décidé qu'on attendrait 1852 et qu'alors on se présenterait au scrutin en compagnie des électeurs exclus, un bulletin d'une main et de l'autre une arme de combat.

VI

Par cette concession de la loi du 31 mai le Prince avait espéré que les Burgraves rendus plus maniables ne lui refuseraient pas la revision et écarteraient de son horizon cette perspective de coup d'État dont on l'obsédait. Il s'était cruellement trompé. En décimant le suffrage universel dont il était l'élu, en supportant les imprécations d'un de ses ministres contre la révolution à laquelle il devait sa magistrature, en permettant aux autres de persécuter arbitrairement les républicains, il avait abandonné le fondement solide d'où il avait grandi, et s'était perché sur des nuages flottants. On le crut perdu à jamais dans l'impopularité. On

conserva encore quelque apparence d'égards tant qu'on craignit une insurrection; dès qu'on fut rassuré on ne prit plus la peine de le ménager. « Décidément, se dit-on, sa véritable mission aura été d'user la légende napoléonienne; il occupe la place et ne la tient plus. » Et l'on mit à l'encan le champ sur lequel campait Annibal.

L'acquéreur serait-il le comte de Chambord ou la duchesse d'Orléans? On en disputa dans les journaux. Pourquoi ne serait-ce pas l'un et l'autre si on les rapprochait par la fusion? On négocie entre les deux branches. Louis-Philippe consent, la reine, le duc de Nemours de même; la duchesse d'Orléans résiste et le duc d'Aumale comme le prince de Joinville se rangent de son côté: il ne leur convient pas de reconnaître que le règne de leur père a été une usurpation. Les négociateurs ne se découragent pas. Cela s'arrangera; l'urgent est de s'assurer d'un général qui, au besoin, mette la main au collet du Président. Changarnier était naturellement indiqué. Les temporisations systématiques avaient lassé son dévouement et déconcerté ses prévisions. Homme d'audace, plus encore que Tocqueville, il déplorait que le Prince osât si peu, quoique ayant été élu pour oser beaucoup, et qu'il laissât échapper, de sa main indécise ou timorée, les meilleures occasions. Il en était venu à le considérer, lui aussi, comme un rêveur nébuleux, un jouisseur amolli, incapable d'une résolution virile et qui ne se déciderait jamais à franchir le Rubicon.

Cet état d'esprit fut compris par les directeurs clairvoyants de la majorité monarchique. Secondés par ses deux aides de camp, ils entourent le général de leurs prévenances, le comblent d'adulations enthousiastes, le promènent dans leurs salons comme le triomphateur de demain, lui rendent des honneurs presque souverains. Qu'était le Président à côté de lui? Un simple mannequin. Dans la perspective de plus en plus visible d'une insurrection ou d'un coup d'État, l'instrument de la solution suprême serait l'armée. L'armée appartenait-elle au général postiche de la garde nationale, dont toute la gloire était d'avoir passé des revues? N'était-elle pas, au contraire, acquise au glorieux soldat de Constantine, à l'intrépide qui, depuis 1848, avait plusieurs fois sauvé la société en péril?

La défiance de soi-même et la modestie n'étaient point parmi les belles qualités de Changarnier. Il se laisse persuader, la tête lui tourne, et tandis que les acclamations non interrompues du peuple et de l'armée ne troublent pas le calme bon sens du Prince, les flagorneries des salons, des grands seigneurs et des grandes dames grisent l'âme du soldat. On lui rend tout facile, on ne le gêne par aucune interrogation indiscrète. Sera-t-il pour le comte de Chambord ou pour la duchesse d'Orléans? Il ne le dit pas et on ne le lui demande pas; on lui fait crédit de silence et de mystère; il suffit qu'en ne se prononçant pas pour les uns, il ne mette pas les autres dans l'embarras. Qu'il reste sphinx, tant qu'il voudra,

pourvu qu'il se déclare sans ambages contre le Président et se montre prêt à en débarrasser la France et l'Assemblée.

A cet égard Changarnier dépasse ce qu'on attendait. Passionné, habitué à se jeter tout entier dans son sentiment présent, il ne se laisse arrêter ni par les empressements affectueux ni par les offres de Persigny; il accepte d'être l'épée de la restauration monarchique et il se prépare au rôle de Monk. Mais pour devenir le Monk de la situation présente, il fallait se rendre le maître incontesté de l'État. Il le deviendrait. Grâce à son armée il s'emparerait de la dictature, assumerait, en détruisant les révolutionnaires, l'impopularité qui ne doit pas peser sur le retour de la monarchie. Après quelques mois de cette omnipotence intérimaire, « part de son dévouement plutôt que de son ambition », il rétablirait, non la duchesse d'Orléans, mais la monarchie légitime et vraie[1].

Ce plan arrêté dans son esprit il ne ménage plus rien. Il devient fou d'orgueil et d'importance. Chaque dimanche il réunissait à sa table aux Tuileries un certain nombre d'amis, surtout d'officiers, et là il criblait le Prince d'épigrammes, blâmait ses actes, ridiculisait sa personne et s'ébaudissait sur ses dettes et ses galanteries; il l'appelait un « perroquet mélancolique ». Souvent, un peu avant le conseil, il venait causer avec le Président dans sa chambre à

1. Falloux, *Mémoires*, t. I, p. 597.

coucher pendant que celui-ci dépouillait sa correspondance et déjeunait: il en sortait lorsque les ministres arrivaient. En se retirant il échangeait quelques mots avec eux. Un jour qu'il était venu en costume négligé, une badine à la main, il prend à bras-le-corps J.-B. Dumas, et devant ses collègues stupéfaits, lui dit de sa voix un peu éraillée et criarde : « Que peut-on faire avec un homme qui a ce visage de Diafoirus? » — A tout propos il se vantait d'avoir l'armée dans la main. Devant les officiers généraux et chefs de corps, il dit au général Guillabert: « Votre division est chargée de la garde de la Chambre. Si le ministre de la guerre vous donnait des ordres, vous ne lui obéirez pas et le f... à la salle de police[1]. »

Il ne prenait pas la peine de dissimuler qu'il guettait l'occasion. Une demande d'argent de l'Élysée parut un instant la lui apporter. Assailli par une infatigable mendicité, le Prince ne savait pas s'en défendre. On avait porté à 1 200 000 francs sous Odilon Barrot sa dotation, d'abord fixée à 600 000. Cela ne lui avait pas suffi. Son intendant lui faisant observer qu'avec un revenu de 100 000 francs par mois, il donnait comme avec une liste civile de 15 millions; il répondit avec gaieté : « Que voulez-vous? ce sont mes frais de représentation. » Le ministère déposa un projet de loi élevant à 2 400 000 francs ces frais de représentation (21 juin). Le moment n'était pas propice. Dans un voyage à Saint-

1. Maréchal de Castellane, *Mémoires*.

Quentin, Louis-Napoléon venait de dire aux industriels et à leurs ouvriers : « Je suis heureux de me trouver parmi vous, et je recherche avec plaisir les occasions qui me mettent en contact avec ce grand et généreux peuple qui m'a élu ; car, chaque jour me le prouve, mes amis les plus sincères, les plus dévoués ne sont pas dans les palais, ils sont sous le chaume ; ils ne sont pas sous les lambris dorés, ils sont dans les ateliers, dans les campagnes. » La majorité avait été froissée de ce langage. La demande ministérielle fut accueillie avec raillerie et presque outrage. Cependant la commission se décide à allouer dédaigneusement, à titre d'*assistance* provisoire, 1 600 000 francs. Comme transaction, un ami du Prince, Lefebvre-Duruflé, propose 2 160 000 francs. Changarnier se demande si le moment de l'attaque n'est pas arrivé et s'il ne fera pas rejeter à la fois les deux propositions. Il va consulter Odilon Barrot. Celui-ci pensa que les choses n'étaient pas assez avancées et qu'il était plus politique de soutenir le projet. Le général suit le conseil et accorde une protection plus blessante qu'une hostilité. Il fut visible à tous que l'Assemblée votait, non pour le Président mais pour le général. Ainsi la dotation arrivait à l'Élysée comme un gage de servitude (24 juin)[1].

Dans la polémique soulevée par cette affaire, les journaux bonapartistes fulminèrent contre

1. Émile de Girardin.

l'Assemblée. Celle-ci voulut rendre le gouvernement responsable de ces excès de presse, bien qu'elle trouvât naturels ceux non moins graves des journaux monarchiques. Elle cita devant elle *le Pouvoir*, le condamna. Les déclamations contre le coup d'État redevinrent à la mode, et les déclarations constitutionnelles du ministère recommencèrent : « C'est une calomnie, dit Baroche. La seule préoccupation de jour et de nuit des ministres, c'est le maintien de ce qui est... Les coups d'État sont impossibles tant que les hommes qui sont sur ces bancs seront au ministère. » Affectant de n'être pas rassurée, l'Assemblée, en se séparant du 11 août au 11 novembre, nomma une commission de permanence, composée des ennemis déclarés de l'Élysée, Changarnier en première ligne.

VII

Pendant la prorogation les partis monarchiques affichent de plus en plus ouvertement leurs visées. Le Comte de Chambord appelle à Wiesbaden (10 août) ses futurs ministres ou sujets. Il donne des instructions, arrête des programmes et prononce l'excommunication contre ceux de ses amis qui, avec La Rochejaquelein, adhèrent au système de l'appel au peuple, « négation du grand principe national de l'hérédité monarchique, dont la restauration est l'unique moyen d'arracher la France aux convulsions révolu-

tionnaires ». Louis-Philippe étant mort sur ces entrefaites (28 août), les orléanistes se retrouvent à Claremont, et aux hommages rendus à leur roi mêlent les débats sur la fusion. A Paris, Changarnier fait célébrer une cérémonie funèbre dans le palais même des Tuileries. « Cérémonie très sainte et très respectable dans son objet, mais très hardie dans son local, cérémonie à laquelle il convie les derniers ministres des rois de la dernière dynastie, comme si les Tuileries eussent été une maison patrimoniale et non le palais de la nation et le quartier général de la République, comme s'il n'eût pas eu sur toute la terre de France un autre arpent de sol neutre pour dresser un autel et élever la libre et touchante prière de cœur à la mort[1]. »

Les journaux commentent, exagèrent, enflent ces manifestations et annoncent le retour de la monarchie. A quoi les bonapartistes répondent par des cris redoublés de : « Vive l'Empereur! » Le seul cri qu'on n'entende jamais nulle part est celui de : « Vive la Constitution! » Les révolutionnaires ne restent pas non plus muets et inactifs : ils prêchent l'avènement de la sociale et ils le préparent.

A la suite des journées de Juin, à côté des nombreuses sociétés secrètes déjà existantes, s'était constituée sous le patronage de Ledru-Rollin à Londres et de son ami Delescluze à Paris, une société non moins secrète, la Nou-

1. Lamartine.

velle Montagne. Elle avait pour enseigne le drapeau rouge, pour programme, plus de représentants délégués, le gouvernement direct du peuple. Les affiliés divisés en décuries ou sections de dix hommes, commandés par un fourrier, un sergent, un caporal, payaient des cotisations mensuelles de 25 à 50 centimes. Dans chaque département un comité reliait les sous-comités d'arrondissements aux comités des autres départements et aux comités directeurs de Lyon, de Paris et de Londres. L'affilié amené dans un lieu fermé, les yeux bandés, jurait sur un poignard, au nom des martyrs de la liberté, d'armer son bras contre la tyrannie tant politique que religieuse et de donner la mort au traître qui serait parjure à son serment. Cette société se propagea avec rapidité dans toute la France. Elle enlaça surtout douze à quinze départements du Sud-Est. Après le vote de la loi du 31 mai elle se mit à la disposition de la Montagne parlementaire, et la pressa de donner le signal de l'insurrection. Les parlementaires, craignant également d'être débordés par la canaille démagogique et d'être châtiés par les soldats de Changarnier, répondirent que sans doute une pareille loi motivait une insurrection, toutefois qu'il serait mieux d'attendre 1852. La Nouvelle Montagne, dépourvue d'un chef accrédité, dut se résigner à cet atermoiement. Elle trouva ce chef dans Alphonse Gent, jeune homme intrépide et intelligent. Dès qu'il eut été acclamé dans un congrès à Valence par les délégués de

quatorze départements, il changea l'ancien signe de reconnaissance en celui de : « Suffrage universel », et il organisa incontinent une levée d'armes. Dans un nouveau congrès à Mâcon (30 septembre) il obtint le concours d'un certain nombre de députés de la Montagne et l'on s'arrêta à ceci : à la rentrée des Chambres les députés demanderaient le retrait de la loi du 31 mai. En cas de refus, on s'insurgerait; des feux allumés sur les hauteurs donneraient le signal, la montagne du Lubéron serait le point de ralliement.

Dans l'été et l'automne de 1850, à l'exception du groupe de Cavaignac défenseur plus ou moins convaincu de la Constitution, tous les partis conspiraient donc contre elle. Les uns sans trop savoir où ils allaient, les autres pour ramener le roi; Changarnier pour obtenir une dictature prétorienne; les révolutionnaires pour rétablir la Constitution de 1793; les socialistes pour opérer la liquidation sociale. A ce spectacle l'optimisme de Lamartine se trouble. Jusque-là, il n'avait cessé de dire : Confiance! pour la première fois, il crie : Conspiration! — Les observateurs étrangers s'alarment. Cavour écrit : « Tous les jours davantage, je me sens dégoûté de la France. Je commence presque à lui préférer l'Autriche. J'éprouve surtout une aversion croissante pour le parti légitimiste : je serais fort embarrassé si j'avais à choisir entre eux et les rouges[1]. »

1. Lettre du 10 septembre 1850.

Dans ce déchaînement de conspirations et d'intrigues, seul le Président ne conspire ni n'intrigue : obstiné à la défensive il se contente de parer les coups. A la menace du complot de la Montagne, dont sa police reçoit la révélation, il répond par l'arrestation immédiate de Gent et de ses principaux complices (29 octobre 1850). Aux soupçons des partis il oppose l'exposé toujours le même de ses desseins, au principe déployé de l'hérédité de droit divin, l'affirmation de la souveraineté nationale. Il corrige les maladresses réactionnaires de ses ministres et conjure les effets de la loi du 31 mai qu'on exploite contre lui, en rappelant avec ostentation l'origine populaire de son pouvoir. Aucun chef d'État n'a pris davantage la peine de s'expliquer. Il le fait successivement à Lyon (13 août), à Strasbourg, (22 août), à Reims (28 août), à Caen (4 septembre, A Lyon, il dit : « Je ne suis pas le représentant d'un parti, mais le représentant des deux grandes manifestations nationales qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la Révolution française. Fier de mon origine et de mon drapeau, je leur resterai fidèle ; je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation* ou *persévérance*. Des bruits de coup d'État sont peut-être venus jusqu'à vous, Messieurs, mais vous n'y avez pas ajouté foi ; je vous en remercie : les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis sans appui dans la nation ; mais l'élu de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple, il

ne les trahit pas. » Il revient sur la même idée à Strasbourg : « En quoi aurais-je démérité de votre confiance? Placé par le vote presque unanime de la France à la tête d'un pouvoir légalement restreint, mais immense par l'influence morale de son origine, ai-je été séduit par la pensée, par les conseils d'attaquer une Constitution faite pourtant, personne ne l'ignore, en grande partie contre moi? Non, j'ai respecté et je respecterai la souveraineté du peuple, même dans ce que son expression peut avoir eu de faussé ou d'hostile. Si j'en ai agi ainsi, c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme. Je ne connais rien au-dessus du devoir. »

A Strasbourg le conseil municipal le boude; à Besançon on organise contre lui une tentative d'assassinat, qu'il déjoue par son sang-froid, mais là, comme ailleurs, les populations se pressent autour de lui, lui prodiguent les témoignages d'affection, l'encouragent. Assuré des sentiments du peuple, il croit nécessaire de provoquer une manifestation publique de ceux de l'armée. On la disait à Changarnier; il est indispensable de démontrer qu'elle est à lui. Le ministre fait savoir aux officiers le désir du Prince qu'à la revue de Satory (10 octobre) la troupe ainsi qu'elle l'avait fait dans les revues précédentes en présence de Changarnier, criât au défilé, non : Vive l'Empereur! mais : Vive le Président! Vive Napoléon! — Changarnier, qui avait naguère donné cette consigne, s'y oppose et pres-

crit de défiler en silence. Les deux ordres s'exécutent à la fois ; la cavalerie crie : Vive Napoléon ! quelques-uns même : Vive l'Empereur ! la ligne reste muette. Changarnier et le Président, côte à côte, peuvent du regard embrasser chacun les forces qui lui appartiennent. Voilà donc en présence de la France inquiète, de l'Europe railleuse, l'existence constatée de deux armées rivales, peut-être à la veille d'en venir aux mains, celle de Louis-Napoléon et celle de Changarnier, celle de César et celle de Pompée.

Cet antagonisme plaisait aux hommes de parti et ils exaltèrent le seul homme capable de le maintenir après l'avoir créé. Le Prince comprit qu'un devoir s'imposait à lui, il ne l'éluda pas. Il remercia ses amis et envoya le commandant de la ligne Neumayer, dans un commandement supérieur au sien, mais en province.

Changarnier tempête, va faire des scènes à l'Élysée et des confidences à la commission de permanence. Il demande carrément à Carlier le préfet de police : « Êtes-vous en mesure d'arrêter le Président ? — Donnez-m'en l'ordre, répond celui-ci, je le mettrai dans un panier à salade et le conduirai sans plus de cérémonie à Vincennes. » Puis il vient conter sa démarche à Odilon Barrot. « Ne craignez-vous pas, lui répond celui-ci, que Carlier n'ait reporté cette conversation au Prince et peut-être lui ait offert de vous conduire, vous, dans son panier à salade ? — Tant mieux, répond l'aide de camp Valazé, nous sommes bien aises qu'on sache à l'Élysée ce

que nous pouvons faire. — Et qu'attendez-vous pour en finir? reprend Barrot. — Je n'attends qu'une signature de Dupin. — Vous l'attendrez toujours. »

A la réflexion Changarnier crut prématuré de tenter l'épreuve, il se contenta de lancer un ordre du jour rappelant aux troupes qu'aux termes de la loi l'armée ne délibère pas; qu'aux termes des règlements militaires elle doit s'abstenir de toute démonstration et ne proférer aucun cri sous les armes. Si cette bravade fût restée impunie le Président était virtuellement déposé, et Changarnier, appuyé par l'Assemblée, maître de l'armée, obtenait la dictature. Les impétueux tels que Persigny voulaient riposter à l'ordre du jour, dès le lendemain, par la révocation du général. Le Prince lucide, maître de lui, comprend que l'heure décisive de sa destinée présidentielle est arrivée et qu'il ne doit pas laisser la moindre chance au hasard. Changarnier brisé il n'a plus à craindre aucun obstacle sérieux. Mais pour qu'il soit irrévocablement brisé il faut que l'opinion adhère à l'exécution, en comprenne l'intention et la portée: il faut que d'avance il soit clair que la révocation n'est pas une préface de coup d'État, comme on va le hurler; qu'elle est un acte nécessaire d'ordre gouvernemental, de discipline militaire et de défense. Il dévore l'outrage et se prépare, impassible en apparence.

Il dissout la Société du Dix-Décembre, qu'on accuse d'être organisée en vue du rétablissement de l'Empire, substitue le général Schramm à

d'Hautpoul. A l'ouverture de la session, dans son message il reprend, en termes sur lesquels il n'est pas permis d'équivoquer, ses assurances de Lyon et de Strasbourg : « J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui par ambition personnelle compromettaient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde, elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position. Comme premier magistrat de la République j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout, si mon nom, comme mes efforts, a concouru à raffermir l'esprit de l'armée, *de laquelle je dispose seul d'après les termes de la Constitution*, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car j'ai toujours fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle. Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la revision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. » Il

conclut ainsi : « Quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. Inspirons au peuple l'amour du repos en mettant du calme dans nos délibérations; inspirons-lui la religion du droit en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le bien, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes. Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. Le but le plus digne d'une âme élevée, quand on est au pouvoir, ce n'est point de rechercher par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois. »

« Voilà, s'écrie Lamartine, le langage qu'un Washington n'eût pas désavoué, et si, comme nous n'en doutons pas, un Bonaparte suit invariablement cette ligne de droiture, de bon sens et de désintéressement, il aura dans un seul nom la gloire de deux. » L'immense majorité de la nation pense, sent, parle comme Lamartine. Les politiques de l'Assemblée ne renoncent pas néanmoins à leur invariable tactique : le Prince est-il ferme, ils l'appellent séditieux ; se montre-

t-il modéré, ils le traitent de poltron. Quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, il ment. Ce message est considéré comme une manœuvre traîtresse ; on n'en doit retenir qu'une parole, parce qu'elle contient une menace : « Je dispose seul de l'armée. » A l'Hôtel de Ville, dans un banquet, il répudie « les spéculations de la force et du hasard », c'est-à-dire le coup d'État. On ne s'y arrête pas. Mais il ajoute : « Les gouvernements qui, après de longs troubles civils, sont parvenus à rétablir le pouvoir et la liberté et à prévenir des bouleversements nouveaux, ont, tout en domptant l'esprit révolutionnaire, puisé leur force *dans le droit né de la révolution même*. Ceux-là, au contraire, ont été impuissants qui sont allés chercher ce droit *dans la contre-révolution*. » — Cette observation profonde, confirmée par l'histoire de toutes les révolutions, scandalise. Encore une menace ! dit-on.

A la réception du 1er janvier 1851 le Prince échange quelques propos aigre-doux avec le président Dupin, salue sèchement Changarnier et ne lui tend pas la main. La tension était arrivée à ce terme extrême où la crise devient inévitable. Il fallait que l'Assemblée envoyât le Président à Vincennes, ou que le Président chassât Changarnier des Tuileries. — « Il n'osera pas », disaient les conspirateurs pour s'enhardir à plus d'audace. En conséquence ce fut le général qui osa. Le prince Jérôme Napoléon lui en fournit l'occasion. Dans une intention peu bienveillante à son cousin, il avait interpellé le ministre de la guerre sur des instructions que, plusieurs

mois auparavant, Changarnier aurait données à ses officiers, de considérer comme nulle toute demande de troupes émanant d'un fonctionnaire civil, judiciaire, politique, — ce qui impliquait la négation directe du droit de réquisition du président de l'Assemblée. Le ministre de la guerre sollicita un ajournement de la discussion. Changarnier, son subordonné, monte à la tribune, et, tranchant de son autorité privée le doute sur lequel son supérieur demandait à réfléchir, il répond : « Aucune de ces instructions ne met en question le droit constitutionnel de l'Assemblée de requérir les troupes, non plus que l'article du règlement qui défère à M. le président de l'Assemblée l'exercice de ce droit. Elles se bornent à prendre les précautions nécessaires pour l'exacte transmission des ordres, et pour l'unité du commandement durant le combat. »

A ces mots accentués avec énergie, comme une menace directe au Président de la République, l'applaudissement de l'Assemblée éclate frénétique. On crut que l'assaut commençait. Persigny et Morny, sans s'être concertés, courent en même temps à l'Élysée, exhortent le Prince à se mettre sur ses gardes et à prévenir les chefs de corps sur lesquels il compte. Personne ne se montra ; Changarnier avait menacé sans être en mesure de frapper. Le Prince, qui n'avait pas menacé, frappe. Il décide la destitution de Changarnier.

Au premier mot de révocation le ministre de

la guerre Schramm pâlit et offre sa démission, ses collègues effarés l'imitent. Toucher à un tel homme, mais ce serait ébranler l'ordre social dont il est la sauvegarde, ils n'assumeront pas cette responsabilité. Cependant ils se ravisent et reprennent leurs portefeuilles, espérant qu'aucun général ne consentira à signer la mesure fatale. On met la main sur un qui s'y décide, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Alors les ministres déçus et de nouveau saisis d'épouvante renouvellent leur démission. Qui choisir pour les remplacer? Billault lui-même, quoique acquis au Président, se récuse.

Ces péripéties n'avaient pu être cachées. Les groupes politiques siègent en permanence, l'agitation gagne la rue ; le mot de guerre civile circule. Le Président imperturbable observe. Le désarroi universel le tire cependant de son immobilité ; il sort l'épée à moitié hors du fourreau. La veille il réprimandait Persigny d'avoir dit à Molé et Thiers : « Après tout je n'ai à perdre, moi, ni hôtel à Paris, ni château en province. » Ce jour-là il annonce que ce violent prendra le ministère de l'intérieur dans une combinaison extraparlementaire. A l'instant l'épouvante change de camp : des ministres elle passe aux chefs de la majorité ; ils se voient déjà appréhendés au corps, conduits à Vincennes sous la griffe du terrible Persigny. Ils accourent vers les ministres démissionnaires dont ils ne redoutent aucune violence et les supplient de reprendre leur démission. Puisque la révocation est inévitable

autant vaut qu'elle soit signée par eux. Les ministres consentent. Mais avec quelle précaution ils procèdent! Personne n'est jugé digne de recueillir l'héritage entier, il sera divisé; l'armée sera donnée au général Baraguey-d'Hilliers, la garde nationale au général Perrot.

Avant la publication du décret les principaux Burgraves (8 janvier 1851), Molé, Thiers, Berryer, Victor de Broglie, Daru, et avec eux le président de la Chambre, Dupin et Odilon Barrot, sont convoqués à l'Élysée. Le Prince leur annonce sa résolution: ils répondent tous d'une voix: « N'en faites rien! n'en faites rien! Le parlement se sentira directement atteint dans son honneur et dans sa sécurité. Votre droit est indiscutable; usez-en avec modération; vous allez compromettre deux années de sagesse et de bonne politique; vous vous exposez à ce que l'Assemblée s'arme du pouvoir que lui donne l'article 32 de la Constitution [1]. — Cela ne m'embarrassera pas, répond le Prince. Je donnerai au ministre de la guerre l'ordre de vous accorder toutes les forces que vous réclamerez et j'attendrai tranquillement à l'Élysée qu'il vous plaise de faire cesser cette scène ridicule. — Les assemblées, riposte Thiers piqué, ont aussi leur esprit de conduite. La nôtre saura éviter ce qui ne sera que ridicule. » Et avec l'aplomb qu'il avait recommandé dans la délibération des Burgraves, il ose, sans rire, ajouter : « Vous juge-

1. Art. 32. « L'Assemblée fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté et elle en dispose. »

riez très mal le général Changarnier si vous le supposiez capable de conspirer. Non, le général n'est pas un conspirateur, il vous a servi loyalement et continuera de même. » Le Président sourit : « Pourquoi alors a-t-il annoncé qu'il se chargerait de me conduire à Vincennes? » Et il coupe court en déclarant que sa résolution est irrévocable, qu'il ne reculera pas, qu'il veut respecter la Constitution, mais par conscience, non par peur; il n'a convoqué les chefs de la majorité que pour les prier de donner à l'Assemblée l'assurance de la légalité de ses intentions et la rassurer contre tout empiétement de sa part. — Berryer refuse la mission. Ils ne seraient pas écoutés s'ils entreprenaient d'enlever à cet acte le caractère et la gravité que le bon sens lui attribuent; l'Assemblée appréciera et avisera. Odilon Barrot ajoute quelques niaises adjurations; on se sépare, et les Burgraves sortent en levant les bras au ciel.

Restait à prévenir Changarnier. S'il allait faire arrêter le messager? On choisit un brave, Fleury. Il arrive en uniforme à sept heures du matin. Pendant que le général saisi au saut du lit se frotte les yeux, il lui remet la lettre suivante : « Général, ce n'est pas sans de vifs regrets que je me vois forcé de vous annoncer ma détermination de supprimer le commandement dont vous êtes investi. La gravité des motifs qui me décident n'affaiblira en rien le souvenir de vos services passés, et, malgré notre séparation, je continuerai à compter sur votre concours, si jamais

la patrie était en danger, de même que vous pourrez compter sur les sentiments que je vous ai voués. » — Changarnier pâle, nerveux, lit rapidement et dit : « Votre prince reconnaît singulièrement mes services. — Mon général, vous n'avez pas d'ordre à me donner? — Non, répond-il, avec une colère contenue, vous savez bien que je n'ai rien à dire, si ce n'est que je vous accuse réception de ma destitution. » Fleury s'incline et sort. A l'Élysée on respira quand on le vit de retour sain et sauf.

La nouvelle tomba sur l'Assemblée comme un cyclone. « Il a osé! » se disait-on en se regardant avec stupeur, puis avec indignation, colère, fureur. Le véritable prétorien, c'était le général qui méditait de renverser la République et son Président et de se proclamer dictateur à l'aide de son armée : c'est le Président menacé, cantonné dans la Constitution qu'on accuse de l'être. Le perfide! le tyran! on évoquerait volontiers un nouveau Brutus contre ce nouveau César. Les uns parlent d'arrestation immédiate, d'autres de mise en accusation, d'autres proposent l'établissement d'un comité de salut public. *Caveant Consules!* On se borne à nommer une commission pour aviser. Cette commission présente un ordre du jour par lequel « l'Assemblée, tout en reconnaissant que le pouvoir exécutif a le droit incontestable de disposer des commandements militaires, blâme l'usage que le ministère a fait de ce droit et déclare que l'ancien général en chef de l'armée de Paris conserve tous ses titres

au témoignage de confiance que l'Assemblée lui a donné dans sa séance du 3 janvier ».

La discussion fut plus calme qu'on ne l'attendait. Berryer déclare qu'il est temps d'arrêter des tentatives réitérées d'omnipotence personnelle. Il trouve abominable que des soldats se soient permis de crier : Vive Napoléon ! et il crie à la tribune : Vive le Roi ! Il se vante d'être allé à Wiesbaden saluer l'exilé qui ne peut pas poser le pied sur cette terre que les rois ses aïeux ont conquise, agrandie, constituée, sans être le premier des Français, le roi ! — Baroche riposte : « De quel droit attaquez-vous de prétendues manifestations impérialistes, vous qui portez avec éclat votre hommage à un prétendant et qui arborez à cette tribune le drapeau de la légitimité ? Le gouvernement ne veut ni une restauration monarchique pour la branche aînée, ou la branche cadette, ni une restauration impériale. Quant à présent, il ne voit de salut pour la France que dans le gouvernement républicain, et c'est sur ce terrain constitutionnel et légal qu'il fait appel aux bons citoyens de tous partis. » Changarnier un peu embarrassé, sans entrer dans aucun détail, assure « qu'il n'a favorisé aucune faction, aucune conspiration, aucun conspirateur ». Il ne se risque pas à attaquer le Président en face, il insinue discrètement que sa présence aux Tuileries n'a pas été inutile à l'Assemblée. « Si mon épée est condamnée à un repos momentané, elle n'est pas brisée, et, si un jour le pays en a besoin, il la retrouvera bien

dévouée et n'obéissant qu'aux inspirations d'un cœur patriotique et d'un esprit ferme très dédaigneux des oripeaux d'une fausse grandeur. » — Lamartine oppose aux méfiances les déclarations formelles du Message, et à Charras s'écriant : « Non, c'est de l'hypocrisie ! » il répond : « Quand un homme élevé profère, sans y être obligé, un nouveau serment, je le crois. »

Thiers alors rentre en scène. Depuis le discours sur le *Motu proprio* de Pie IX, ses relations avec l'Élysée, sans se rompre, s'étaient refroidies. Il vient les rompre à la tribune. Quel motif l'amena à cet éclat? On a prétendu qu'à Claremont la Duchesse d'Orléans avait mis sur ses genoux, en le lui recommandant, son jeune fils. Cette touchante imploration l'aurait attendri et décidé à sauvegarder les droits du Comte de Paris, en écartant les deux prétentions qui les menaçaient, la fusion et la prorogation des pouvoirs présidentiels. Thiers n'avait pas coutume de guider sa conduite par des sentimentalités. La véritable explication me paraît celle donnée par Falloux[1]. Enivré par une infatuation supérieure à celle de Changarnier, il se croyait le maître de la France, plus encore que celui-ci ne pensait l'être de l'armée. Le Prince avait été nommé parce que lui Thiers, l'avait voulu : il ne serait pas réélu s'il ne le voulait pas. Il l'avait voulu tant qu'il l'avait cru résigné au rôle de Télémaque sous sa houlette de Mentor. Mais il n'avait pas tardé à être

1. *Mémoires de Falloux*, t. II, p. 114.

détrompé. Le refus d'accepter son message avait commencé à l'éclairer. Dans deux occasions il l'avait également trouvé rebelle. « Quel costume prendrez-vous? lui avait-il demandé, celui de premier consul ou quelque chose d'approchant serait très bien. — Probablement, avait répondu le Prince, je choisirai l'uniforme de général de la garde nationale ou de l'armée. — Mais alors comment voulez-vous que nous fassions moi ou tout autre, quand nous serons appelés à vous succéder? » — Nonobstant, le Prince avait choisi l'uniforme de général de la garde nationale. Une autre fois Thiers lui avait dit : « Molé et moi nous estimons que pour répondre à l'état et aux tendances de la société actuelle, vous devriez répudier toute habitude et même toute tenue militaire, et couper vos moustaches. » Et le Prince n'avait pas coupé ses moustaches! Ces refus successifs l'avaient sérieusement indisposé. Mais le Prince le comblait de tant d'attentions, il l'avait si respectueusement loué dans un discours à Rouen, il offrait si galamment le bras à M[me] Thiers pour la conduire à table, qu'il avait patienté, presque pardonné les premières désobéissances, au point de s'écrier : « Ce n'est pas un César, c'est un Auguste! » La lettre à Edgar Ney, sur laquelle on n'avait pas pris son avis préalable, gâta de nouveau les relations; elle le courrouça autant que son rapport blessa le Président. Il dut enfin se convaincre que ce flegmatique poli, que ce taciturne impénétrable, sans dire jamais brutalement ni oui ni non, n'en faisait qu'à sa tête. Il méri-

tait d'être puni. Thiers décréta qu'il ne serait pas réélu. Trop perspicace pour croire aux chances du Comte de Chambord, il voyait néanmoins que, si les légitimistes n'avaient pas la force de restaurer leur roi, ils avaient le pouvoir d'empêcher les orléanistes de ramener le leur. Dans la République, Cavaignac était fini, Ledru-Rollin inéligible, Victor Hugo, une nébuleuse en formation ; on parlait bien du prince de Joinville désigné par ses qualités unanimement reconnues, mais ce n'était qu'une velléité ; Changarnier ne se concevait qu'à la tête d'une armée, il ne se maintiendrait pas un jour à la tête de l'État. Il n'y avait donc de choix possible qu'entre lui Thiers, et le prince Louis.

Les républicains modérés, persuadés de l'échec de leur chef, viendraient à lui. Ne leur répétait-il pas dans les couloirs, son champ de bataille autant que la tribune : « La république est le gouvernement qui nous divise le moins? » Ne se moquait-il pas avec eux, dans les coins, des chimères surannées des légitimistes? Pour les légitimistes n'était-il pas aussi la carte forcée, au moins à titre de moindre mal? Il dissipait les ombrages suscités par son ralliement à la république en leur disant, dans d'autres coins que ceux où il les avait chansonnés : « La république oui, mais sans les républicains, vulgaires, ignorants, inexpérimentés, violents. » Les catholiques, indifférents aux démêlés politiques, oublieraient-ils sa défense du Pape, ses amendes honorables dans la commission de l'enseignement, ses décla-

rations récentes en faveur des Jésuites proscrits par lui en 1847? Les industriels, les commerçants ne lui seraient-ils pas reconnaissants de ses discours en défense de la propriété et des principes sociaux? Son élection était donc certaine, pourvu que le Prince fût écarté. C'est pour y travailler qu'il montait à la tribune.

Son discours est une merveille de finesse, d'habileté, parfois d'éloquence, toujours de duplicité maligne. J'étais à la séance où il le prononça. Je le vois encore, un petit mouchoir à la main pour s'essuyer le front, tour à tour excitant, retenant, enchantant l'Assemblée suspendue à ses lèvres. Il défend Changarnier, mais en dénonçant malicieusement son mauvais caractère. Il célèbre son propre désintéressement, mais en même temps il pose sa candidature présidentielle. Il ne servira plus qui que ce soit, si ce n'est la république; il la servira franchement, complètement, sans arrière-pensée. Il a cru longtemps à la monarchie, il s'est peut-être trompé, et le système américain est peut-être préférable au système anglais. C'est au Président, au compétiteur surtout qu'il s'attaque; sans un gros mot il le déchiquette, critique l'ensemble de sa conduite et particulièrement la destitution du général au mauvais caractère. Il n'y a plus à s'y tromper, on veut nous ramemer au temps maudit où les prétoriens proclamaient les Césars. On y est, si la destitution du général demeure impunie. Puis, sans indiquer aucun moyen pratique de résistance ou d'action, il prophétise que

« si l'Assemblée faiblit, au lieu de deux pouvoirs, il n'y en aura plus qu'un ; le mot viendra quand on voudra, l'Empire est fait ».

Malgré ces exhortations et cette prophétie, l'Assemblée fait plus que faiblir. Comme après le message d'octobre, comme après les réunions chez Victor de Broglie, dès qu'elle sent devant elle le Président résolu, elle rompt et recule. Après tant de tapage elle ne décrète rien contre le Président, elle n'ose pas même accorder un mot de consolation à la victime ; elle concentre ce qui lui reste d'énergie contre le ministère demeuré aux affaires sur ses instances et, anodine même contre lui, elle se contente de déclarer qu'il n'a plus sa confiance. La Montagne, à laquelle elle devait sa majorité, avait exigé le silence sur le général qui avait si souvent étrillé ses amis. On remarqua beaucoup le vote de Victor de Broglie, Montalembert, Casimir-Perier, Vitet, Odilon Barrot contre l'ordre du jour.

La destitution de Changarnier n'avait pas été, de la part du Président, le prélude du coup d'État prédit contre l'Assemblée, mais la parade préventive d'un coup d'État de l'Assemblée en préparation contre lui. Il se garda bien de dépasser le but et de se laisser emporter à une offensive qui n'était pas encore dans ses intentions. Il se contente d'avoir brisé un auxiliaire en révolte, repris la direction de l'armée qu'on lui disputait, fortifié son autorité, accru son prestige[1]. Il n'é-

1. Proudhon à Marc Dufreisse, 11 juin 1851 : « L'Élysée

coute pas plus qu'il ne l'avait fait dans les crises précédentes les impatients ou les emportés pressés d'en finir. Il avait fini et bien fini la tâche de l'heure présente, et cela lui suffit. Ses adversaires n'étaient pas assez usés et démasqués, la solution légale conservait ses probabilités; il se remet de nouveau sur la défensive, il n'essaie pas une résistance inopportune au vote de défiance, et il renvoie ses ministres. Je suppose qu'il n'en éprouva pas un vif regret. Si le ministère Odilon Barrot lui avait été désagréable, il ne l'avait pas conduit comme celui-ci à deux doigts de sa perte par sa condescendance funeste pour la loi du 31 mai.

Les préoccupations extérieures n'avaient pas fait défaut non plus pendant la durée de ce ministère. A côté de quelques incidents bruyants, l'affaire Pacifico et celle des réfugiés en Suisse, qui aussitôt réglées n'avaient laissé aucune trace, s'en étaient déroulées d'autres en Italie, en Allemagne et en Orient, sans conséquences immédiates, en apparence sans intérêt pour nous, et qui en réalité constituaient le premier acte du drame dont cette étude prépare le récit. Détournons donc un instant nos regards de l'orage noir déjà grondant à l'intérieur et voyons se former au dehors les premières vapeurs à peine visibles de l'ouragan terrible qui fondra sur nous en 1870.

vient de gagner cinq cents pour cent dans l'opinion, sachez-le bien, par sa destitution de Changarnier. »

CHAPITRE VI

LE PROLOGUE DE 1870

I

Dans la politique intérieure, nous avons jusqu'à présent rencontré deux courants parfois se contrariant, parfois cheminant côte à côte, celui des ministres et celui du Président. Dans la politique extérieure, ces deux courants persistent, mais non plus avec une force égale; celui du Président l'emporte. Sans cesser d'être contrariée sa pensée intime l'est moins, elle s'accuse mieux et prévaut plus souvent. Aussi l'analyse des affaires soulevées en Orient et de l'évolution nationale commencée en Italie et en Allemagne est de premier intérêt. On y retrouve quelques-uns des traits essentiels de cette diplomatie impériale appelée à exercer sur nos destinées et sur celles du monde une influence décisive. En ce sens, je considère les événements de l'année 1850 et du commencement de l'année 1851 comme le prologue du drame qui, se déroulant à travers l'Empire en plusieurs actes successifs, s'achèvera en 1870.

En Orient, Palmerston impatienté de l'obstination avec laquelle la Grèce se refusait à son influence, tout à coup, sans avertir la Russie et la France, les puissances co-garantes, lance un ultimatum sommant la Grèce de satisfaire immédiatement à certaines réclamations et notamment à celles d'un juif portugais né à Gibraltar, don Pacifico (17 janvier 1850). Sur le refus de la Grèce il fait bloquer le Pirée et mettre l'embargo sur les navires du gouvernement grec et sur les navires marchands. Nicolas, encore frémissant de sa récente humiliation dans l'affaire des réfugiés hongrois, prend parti en faveur de la Grèce, au nom de ses droits de co-garant (Note du 19 février 1850). Il semblait naturel que la France s'unît à lui, ses intérêts et son droit étant les mêmes. Mais cette intervention collective eût été désagréable à l'Angleterre. Le Président offre ses bons services et substitue une médiation isolée, tout amicale, à une action collective blessante. Palmerston remercie et accepte. Puis aussitôt, emporté par son impatiente passion, tandis qu'un arrangement se concluait à Londres entre lui et notre ambassadeur (18 avril), sous prétexte qu'à Athènes le médiateur français avait renoncé à sa mission, il méconnaît l'arrangement consenti par lui-même. Malgré les représentations de l'envoyé français, la Grèce, attaquée de nouveau par les forces navales britanniques, menacée d'une ruine complète, se rend à merci et concède au Pirée bien au delà de ce qui lui avait été imposé à Londres (27 avril 1850). Le

Président se fâche, notifie à Palmerston que les respects mutuels sont la condition première de toute alliance, qu'il ne permettra à personne de froisser impunément notre dignité. Il demande que le cabinet anglais considère comme non avenus des faits regrettables constituant la violation d'un engagement. Cette demande n'ayant pas été agréée, il juge la continuation du séjour à Londres de notre ambassadeur incompatible avec la dignité de la République, il le rappelle et le ministre des Affaires Étrangères dit à la tribune : « J'ai eu l'honneur d'annoncer à l'Assemblée qu'à la nouvelle fâcheuse et inattendue de l'insuccès de nos bons offices dans les négociations suivies à Athènes, le gouvernement de la République avait cru de son devoir de demander au gouvernement anglais des explications. La réponse qui nous a été faite ne se trouvant pas telle que nous avions le droit de l'attendre, le Président de la République, après avoir pris l'avis de son conseil, m'a donné l'ordre de rappeler de Londres notre ambassadeur. » (Très vive approbation, triple salve d'applaudissements, abstention sur la plupart des bancs de l'extrême gauche.)

Les conséquences de cette déclaration eussent été fort graves si l'Angleterre ne les eût conjurées en reconnaissant le bien fondé de la susceptibilité française. Le procédé de Palmerston fut blâmé par la Chambre des lords, et malgré un admirable discours de quatre heures, célèbre dans les annales parlementaires, il ne fut couvert

à la Chambre des communes que par une majorité de quarante-six voix. Palmerston comprit qu'il avait excédé la mesure; il revint sur son premier refus et il substitua l'arrangement conclu à Londres le 18 à celui arraché le 27 à Athènes à la faiblesse des Grecs. A la suite de quoi les relations entre le Président et lui redevinrent d'autant plus confiantes que toute inégalité humiliante en avait été exclue.

Cette conduite dénote la prédisposition du Prince, dans tout conflit entre l'Angleterre et la Russie, à pencher plutôt vers l'Angleterre; sa tendance, chaque fois qu'on le lui permettrait, à trancher tout différend européen comme médiateur agissant seul; enfin sa résolution de ne tolérer de qui que ce soit, même d'un allié, la moindre atteinte à l'honneur national.

A Londres et Athènes il n'avait pas cherché l'occasion d'agir de concert avec Nicolas. A Jérusalem il souleva des prétentions qui blessèrent celui-ci bien plus que la querelle sur le droit d'asile où il était entré à demi seulement et surtout pour complaire à l'Autriche. Un traité conclu entre François Ier et Soliman concéda à la France certains privilèges relatifs aux lieux saints. Depuis, les sultans avaient, sous la pression de la Russie, octroyé à l'Église grecque, par des firmans et non par des traités, d'autres privilèges incompatibles avec ceux dont l'Église latine avait obtenu la jouissance. La France réclamait parfois sans insister. En mai 1850 le président demanda à la Porte de revenir à l'exécution pure et

simple du traité de François Ier, sans tenir compte des firmans postérieurs. Les Latins auraient ainsi obtenu de posséder la clef de la porte principale de l'église de Bethléem, au lieu de se contenter de la clef de la petite porte ; ils auraient pu aussi mettre une étoile d'argent dans le sanctuaire. Cette fois l'attaque au Tsar était directe; il la ressentit d'autant plus vivement que le pèlerinage aux lieux saints, très peu en usage parmi les Latins, est au contraire une des pratiques les plus habituelles du rite grec. Chaque année les navires grecs jettent sur le rivage de Jaffa des milliers de pèlerins, venus des régions lointaines du Nord, à travers les fatigues et les privations d'un terrible voyage pour assurer leur salut éternel en s'agenouillant au tombeau du Sauveur. Le Tsar était donc menacé dans sa prérogative de pontife extérieur à laquelle il était peut-être plus passionnément attaché qu'à sa domination de souverain.

Il écrivit au sultan Abdul-Medjid une lettre autographe dans laquelle il lui exprimait la pénible impression qu'il ressentait d'une négociation entamée avec une puissance étrangère sur des changements à un état de fait consacré par des siècles; il demandait le maintien du *statu quo* dans les saints lieux (septembre 1851). La Porte élude en chargeant une commission d'ulémas d'examiner l'affaire. Le différend fut ainsi momentanément assoupi ; toutefois le feu restait allumé; on le ferait jaillir en étincelles belliqueuses quand on le voudrait.

II

L'évolution nationale, encore obscure, balbutiante, mal assurée dans sa marche, qui se dessinait presque en même temps en Italie et en Allemagne et fit entrer dans l'action Cavour et Bismarck, n'attirait pas l'attention des politiques absorbés dans leurs combinaisons ambitieuses, encore moins celle de notre opinion toujours ignorante des réalités étrangères et dont toute la science consiste à croire qu'on nous adore partout. Sa gravité et ses conséquences lointaines n'échappèrent pas à la sagacité en éveil du Président. Sans prendre aucune décision immédiate, il se mit discrètement en mesure d'y intervenir à l'heure propice, lorsqu'il aurait plus de pouvoir et que les événements s'accentueraient.

Après Novare, le Piémont accablé par la nécessité de subir une paix écrasante, ressentit un dernier soubresaut des sectes révolutionnaires. Deux défaites ne leur suffisaient pas ; l'honneur était compromis ; à tout prix, il fallait le conquérir par une guerre à outrance soutenue par la nation entière appelée aux armes. Parmi les plus fougueux défenseurs de ce beau dessein se signalait Lanza. C'était aussi l'avis des Génois ; ils le manifestèrent en se soulevant. Le brave La Marmora les réduisit promptement sans avoir besoin du secours offert par Louis-Napoléon

(avril 1848). Les protestations belliqueuses recommencèrent avec le parlement nouveau élu en janvier 1849. Il débuta en choisissant pour président le chef de la révolte génoise, Pareto ; puis, quand le ministère lui demanda de ratifier le traité de Milan qui refoulait le Piémont dans ses limites de 1815 et lui imposait une indemnité de 75 millions, il refusa de le voter jusqu'à ce que le sort des émigrés lombards eût été assuré, ce qui équivalait à une troisième déclaration de guerre. Imaginez la royauté renversée après Novare, le roi faible et mal conseillé, la guerre à outrance commençait, le malheureux Piémont, après une résistance certainement héroïque, n'en eût pas moins été anéanti pour longtemps, et il n'aurait pas eu la force, en moins de dix ans, d'effacer Novare par San-Martino. Le roi, inspiré par d'Azeglio et La Marmora, n'hésita pas, au risque d'un violent conflit intérieur, à entrer en lutte avec la démence démocratique. Il prononça la dissolution et par sa vigoureuse proclamation de Moncalieri mit le pays en demeure de répudier les révolutionnaires et d'accepter un traité inévitable, laissant comprendre entre les lignes qu'à défaut il aviserait. Le pays comprit et ne renomma pas les députés de la guerre à outrance.

Cavour, revenu dans le Parlement, approuva le manifeste royal, soutint le ministère conseilla l'approbation du traité. « La question, dit-il, est une question entre nous et la fatalité. Sur quelques bancs de la Chambre qu'ait été

pris le ministère, il doit reconnaître cette loi fatale et l'accepter. » Le traité fut ratifié.

Le peuple, le roi, les hommes politiques du Piémont, malgré les erreurs et les infortunes, s'étaient toujours montrés au-dessus des événements; après leur défaite suprême ils s'élevèrent encore plus haut. Dans aucune histoire ancienne ou moderne, je ne connais aucune période plus digne d'admiration que l'histoire du Piémont depuis la paix de Milan jusqu'à la guerre de 1859. Cavour s'y révèle et y domine, mais d'Azeglio pendant trois ans s'y montre égal à celui qui lui succédera : les services qu'il rendit par son courage mêlé de prudence et par une fermeté que la modération n'abandonna jamais, furent moins éclatants, ils ne furent pas moins réels.

Il substitua une politique italienne à l'ancienne politique municipale. Les autres gouvernements de la péninsule s'étaient jetés dans une réaction effrénée, et cette réaction avait trois caractères : elle était autrichienne, anticonstitutionnelle, surtout cléricale. Ainsi, en Toscane, le grand-duc répudiait les principes des lois léopoldines réputées jusque-là inviolables. Son confesseur lui ayant écrit qu'il ne l'admettrait pas au tribunal de la pénitence, s'il ne reconnaissait que, de droit divin, le patrimoine de l'Église est inaliénable, il l'avait reconnu. D'Azeglio prit le contre-pied de cette politique : il en adopta une anti-autrichienne, constitutionnelle, anticléricale. Il fit du Piémont la terre d'asile des émigrés, des fugitifs, surtout du Lombard-Véni-

tien. On ne se contentait pas de les recevoir, on les aidait, on les employait, soit dans les fonctions de l'État, soit dans les universités ou les tribunaux, soit dans la presse. Réunis le soir sous les portiques de la rue du Pò, ils constituaient une représentation de l'Italie, l'Italie gémissante. Ils excitaient les ministres, tenaient en haleine les vaillants demeurés au pays natal, remplissaient l'Europe de plaintes et de malédictions contre l'Autriche. D'Azeglio maintint les franchises parlementaires et les libertés publiques, imperturbablement libéral au milieu de l'éclipse presque générale de la liberté en Europe. Enfin, il entreprit la réforme de la législation religieuse.

En Piémont florissaient encore les institutions les plus surannées du moyen âge, abandonnées partout ailleurs, telles que le droit d'asile dans les églises, l'immunité ecclésiastique; d'innombrables fêtes obligatoires interrompaient à chaque instant le travail; aucune disposition ne protégeait les familles contre les legs aux corporations religieuses. Un légiste éminent, Siccardi, prépara une série de lois pour réformer ces abus, ramener l'Église nationale au droit commun, abolir l'immunité ecclésiastique, assujettir le prêtre aux tribunaux ordinaires, réduire le nombre des fêtes obligatoires à quatre ou cinq, subordonner l'acceptation des legs pieux à l'autorisation du conseil d'État. En un mot il proposa d'introduire la législation en vigueur en France, et sur laquelle, même en ses jours les plus cléricaux, la Restauration n'avait pas porté la main.

Ni Balbo ni la droite ne contestèrent cette réforme si justifiée; ils prétendirent seulement que, soit qu'on les considérât comme un droit, soit comme une simple coutume, les privilèges ecclésiastiques ne pouvaient être abolis sans le consentement de l'Église et du corps ecclésiastique. Des négociations avaient déjà été essayées, elles n'avaient donné aucun résultat. D'Azeglio se retrouvant, comme il l'était souvent dans sa chevalerie, un malin Piémontais, répondait familièrement à ces prôneurs de négociations inutiles : « Avec le Pape, il faut beaucoup de formes, de salamalecs, de baisemains, mais une fermeté de fer, et surtout du fait accompli. »

Cavour défendit énergiquement les lois Siccardi : « Parcourez tous les pays d'Europe, dit-il, quels sont ceux qui ont résisté à la tempête révolutionnaire? ce ne sont ni les princes de l'Allemagne qui tous virent plus ou moins leurs capitales ensanglantées, ce n'est pas la France, où un trône s'écroula en quelques heures, ce fut l'Angleterre, le seul pays où les hommes d'État dévoués au principe d'autorité, savent accomplir eux-mêmes à temps les réformes nécessaires. Suivez cet exemple, messieurs les ministres; ne craignez pas, en marchant largement dans la voie des réformes, d'affaiblir le trône constitutionnel confié à vos mains, vous le fortifierez au contraire, et vous lui ferez pousser dans le sol des racines si profondes que, la tempête révolutionnaire dût-elle se déchaîner de nouveau, non seulement il aura la puissance de lui résister,

mais encore celle de rassembler autour de lui toutes les forces vives de l'Italie et de conduire notre nation vers ces *hautes destinées auxquelles elle est appelée.* » Députés et auditeurs debout unirent leurs voix dans une même acclamation (7 mars 1850).

Victor-Emmanuel secondait d'Azeglio et Siccardi. Il avait eu quelque peine à se plier aux exigences constitutionnelles. Recevoir des conseils, véritables injonctions en réalité, ne lui plaisait guère. Par exemple, il avait écrit de sa main une lettre au Pape sur l'abolition de l'immunité ecclésiastique. Il chargea d'Azeglio de l'expédier. Celui-ci la lut, ne la trouva pas à son gré, la refit et la renvoya. Le roi lui répondit : « Quand je fais une chose, je sais ce que je fais, et pour dire la vèrité, je ne suis pas amateur de conseils. Quand j'en aurai besoin je vous en demanderai. Malgré cela, ne m'en veuillez pas. *Ciao* [1], Massimo. Votre très affectionné. » D'Azeglio offrit sa démission. Le roi lui répondit : « Cher Massimo, ne soyez pas si féroce. Je comprends que vous m'avez refait cette belle lettre pour que je dise, Bravo ! Bravo donc, vous dirai-je, puisque vous le voulez. Il n'en reste pas moins vrai qu'avec vos observations vous m'avez donné une patente d'ânerie, et cependant je crois que je ne suis pas un sot. » Dans une autre circonstance le conseil de d'Azeglio fut mieux accueilli. « Il y a eu peu de rois dans l'histoire

1. C'est une salutation piémontaise équivalente à l'*adieu* provençal.

qui aient été *galantuomini*, il serait temps d'en commencer la série, lui avait dit un jour le ministre. — J'ai donc à faire le *galantuomo*? Le métier me paraît facile, répliqua Victor-Emmanuel. Et, prié d'inscrire son nom sur le registre de recensement de sa capitale, il ajouta à la colonne de la profession, *re galantuomo*. — Ne laissez pas aux autres le soin de vous qualifier, on vous prendra pour ce que vous vous donnerez.

Les lois Siccardi votées (9 avril 1850), le roi les sanctionna malgré les supplications de sa mère et de sa femme. L'archevêque de Turin, Franzoni, enjoignit à ses prêtres de n'y pas obéir. On se demandait qui, de Franzoni ou de Victor-Emmanuel, serait le roi. L'incertitude ne se prolongea pas. L'archevêque fut cité en justice, condamné par défaut à un mois de prison, à une amende et emprisonné. Cela ne le calma point, et il recommença les hostilités à la mort de Santa-Rosa, le ministre de l'agriculture et du commerce. Santa-Rosa, après s'être confessé dévotement et avoir reçu l'absolution, demanda la communion. Son curé, Pittavino, moine de l'ordre des servites, vint, par ordre de l'archevêque, déclarer que les derniers sacrements et la sépulture chrétienne ne seraient accordés que s'il rétractait formellement sa participation aux lois Siccardi. Le confesseur proteste par écrit que le mourant était persuadé de n'avoir ni violé les droits de l'Église ni méconnu l'autorité de son chef visible; sa femme se jette en sanglotant aux pieds du curé, le suppliant de ne pas refuser les

suprêmes consolations à son mari bien-aimé. Le curé reste inflexible : « Non, il me faut une rétractation formelle. » Le moribond portant ses mains tremblantes à sa tête, murmure : « On me demande des choses que ma conscience ne me permet pas d'accorder ; je ne veux pas laisser un nom déshonoré à mes enfants ! » Il rend l'âme. Le prêtre inexorable se retire sans prononcer une parole. Il rencontre en sortant Cavour, l'ami de Santa-Rosa, qui, exaspéré de ce qu'on était venu lui raconter, l'invectiva. On eut grand'peine à les empêcher d'en venir aux voies de fait. L'exaspération publique ne fut pas moindre que celle de Cavour. Le gouvernement dut expulser incontinent le curé, les moines servites et l'archevêque. Une souscription pour élever un monument commémoratif de l'abolition de l'immunité ecclésiastique fut aussitôt couverte, et de toutes parts on demanda à d'Azeglio et au roi de répondre à l'agitation cléricale en donnant la succession de Santa-Rosa à son ami Cavour, le plus énergique champion de la loi maudite.

D'Azeglio, quoique ne l'aimant pas, consentit à le prendre pour collègue. Le roi qui avait hérité des sentiments de défiance de son père, refusa. « C'est trop tôt, son heure viendra plus tard, proposez-moi un nom plus sympathique. » La Marmora insista et démontra que ce nom « peu sympathique » était le nom nécessaire. « Eh bien, soit ! dit Victor-Emmanuel, seulement rappelez-vous qu'il ne tardera pas à devenir le

maître de la maison et qu'il nous f...ra tous dans la rue les jambes en l'air. »

Cavour, malgré son triomphe récent, était alors dans un profond découragement. Les hommes de la droite lui reprochaient de les abandonner; ceux de la gauche continuaient à le suspecter. « Il est probable, écrivait-il, que mon rôle finira bientôt. Dans un temps comme le nôtre, un homme politique est vite usé : je le suis déjà à demi; avant longtemps, je le serai tout à fait. » Et voilà que soudain, à l'improviste, pour la première fois, il se voyait soulevé par la faveur populaire. Le ministère qu'on lui offrait était au-dessous de ses mérites : une raison de cette nature empêcha un jour le jeune Pitt d'entrer aux affaires. Cavour accepta, certain d'obtenir bien vite la prééminence à laquelle il était destiné (11 octobre 1850). Le jour de son entrée au ministère il ordonna de liquider toutes ses valeurs de bourse, opération dans laquelle il perdit une trentaine de mille francs. Bientôt à son premier portefeuille étaient joints celui de la marine et celui des finances (19 avril 1851). Le roi avait prédit juste. Dès que Cavour fut ministre, il devint le ministère. « Ce petit homme, ce coq de combat, disait d'Azeglio, me traite comme Louis-Philippe ; je règne et ne gouverne pas. » En effet il parlait et décidait pour tous, et bon gré mal gré les entraînait, soit dans la réalisation de ses idées de liberté commerciale, soit dans ses mesures financières pour sortir de la dépendance ruineuse

de Rothschild. D'Azeglio s'essouffla tellement à le suivre qu'il en tomba malade.

III

Les petits princes italiens ne cachaient pas leur inquiétude de la conduite de Victor-Emmanuel, condamnation implicite de la leur, excitation à leurs sujets d'être mécontents. Le roi de Naples chargea un de ses envoyés de quelques remontrances. Quand le Napolitain parla des dangers qui menaçaient son trône constitutionnel : « Quels sont donc ces dangers, *signor cavaliere?* » fit le roi. Le Napolitain déconcerté parla des journaux, des conspirations. « Je n'ai rien à craindre, parce que derrière mon trône ne siègent ni la trahison ni le parjure, dites-le à votre roi, mon bon ami. »

Pie IX n'était pas moins mécontent que les autres princes. Il s'était enfin décidé à rentrer à Rome (12 avril 1850). Son secrétaire d'État, Antonelli, s'appliquait à réaliser les promesses du *motu proprio*. Il forma un ministère dont trois membres sur cinq étaient laïques, un conseil d'État, en majorité également laïque et dont faisaient partie deux ecclésiastiques seulement; une consulte des finances entièrement choisie par le Pape parmi les candidats désignés par les conseils provinciaux; des conseils provinciaux choisis parmi les candidats présentés par les conseils municipaux; des conseils municipaux

directement élus par les plus imposés de chaque commune. Les sociétés modernes placent, en matière d'impôt, deux règles au-dessus de toute discussion : les charges publiques doivent peser également sur tous, et être consenties par des représentants élus. Le Pape n'avait pas à établir la première, car dès 1537, Paul III avait décrété que l'impôt serait supporté indistinctement par tous les sujets de l'Église romaine « sans exception de marquis et de barons, pas plus que de vassaux et fonctionnaires ». Pie IX, sachant que qui tient les cordons de la bourse dispose tôt ou tard de l'État, refusa d'admettre le second principe, dans la crainte de ressusciter le *Statuto*, dont le seul souvenir était un cauchemar.

Malgré la sincérité avec laquelle les nouvelles institutions furent établies, elles ne tardèrent pas en fait à devenir purement nominales. Aucun libéral ne voulant par crainte du poignard mazzinien se prêter au fonctionnement de ce mécanisme, le gouvernement théocratique se rétablit par la force des choses. Les ministres ne furent que des commis aux ordres du sous-secrétaire d'État et les consulteurs d'État des conseillers complaisants. De sorte que Pie IX, tout en gouvernant selon les errements de Pie VI et de Grégoire XVI, put affirmer de bonne foi qu'il avait tenu ses promesses. Cependant les tracasseries policières n'en arrivèrent pas aux rigueurs en usage dans les Duchés et le Napolitain. Le Saint-Père institua même une commission formée de quelques-uns des membres de la Consulte

pour reviser ou annuler tous les procès politiques encore pendants. Les mesures sévères auxquelles son gouvernement sourdement miné se trouva réduit ont été démesurément grossies. Le tribunal du Saint-Office, dont la réouverture suscita tant d'alarmes, continua à se montrer aussi bénin qu'il l'était depuis bien longtemps, et à ne brûler ni torturer qui que ce soit[1]. Dans l'ordre des intérêts matériels les désastres économiques causés par la Révolution furent réparés avec intelligence et sollicitude. On retira le papier-monnaie, on réduisit le déficit, on n'augmenta les impôts que dans la mesure indispensable, on reprit les bénéfices lucratifs du monopole du tabac, on améliora les tarifs douaniers, on prépara l'établissement des chemins de fer.

Même dans l'édilité, le Pape effaça les derniers vestiges révolutionnaires. En ses accès de bestialité destructive l'homme se rue sur les plus divines créations de l'art, saccage les villes, brûle les monuments, met en pièces les statues de Phidias, accroche des arquebuses sur les personnages de l'*École d'Athènes*, dépèce le Colisée, bombarde l'Acropole, mutile les cathédrales et rase les châteaux. Puis, revenu de ses fureurs, il fouille, relève, s'acharne à remettre debout ce qu'il a jeté à bas. Labeur inutile ! Le Néant garde ce qu'on lui a donné et la Mort ne rend pas sa proie. Reconstituer l'antique, c'est ajouter une

1. En 1849 l'Assemblée constituante fit ouvrir les portes du Saint-Office. On y trouva un seul prêtre détenu pour faux en écriture privée.

ruine à celle qu'on veut réparer. A grand'peine on remet au jour quelque squelette difforme, mais on salit, on déchire le manteau de pourpre et d'or, le manteau diapré d'asphodèles et de pervenches que, plus ingénieuse et plus féconde qu'aucun artiste, la nature a tissé sur des débris, redevenus ainsi vivants d'une radieuse et éternelle jeunesse.

La Papauté s'était gardée de profaner, en la remuant, la plus antique, la plus illustre poussière humaine. Elle ne contraria pas le travail spontané de restauration opéré lentement par les années sur les restes du palais des Césars ; elle ne dérangea pas l'opulente végétation qui s'étalait sur les gradins disjoints du Colisée ; sur le Forum, elle avait établi de l'arc de Septime-Sévère à celui de Titus, une allée majestueuse d'ormes, nouvelle *Via sacra* par laquelle le pontife de l'univers se rendait à sa basilique d'évêque de Rome, Saint-Jean-de-Latran. Les révolutionnaires à la chemise rouge ne goûtaient pas cette poésie ; ils avaient décrété que le Forum serait éventré. Aussitôt de retour Pie IX fait couvrir les fouilles commencées, reconstitue l'ancienne allée en la plantant d'acacias, afin que l'ancien état fût plus vite rétabli.

Dans l'ordre spirituel, Pie IX n'avait pas eu à réparer des dommages que la révolution n'avait pu accomplir, ce sont ses propres inclinations qu'il modifia. Ainsi, sans avoir jamais été l'ennemi des jésuites, ces grands serviteurs de l'Église et ces dévoués infatigables de la Papauté,

il en avait parfois médit. Quand Prosper Faugère, l'érudit éditeur de Pascal, vint à Rome, Rossi le conduisit à l'audience du Saint-Père, et dans la causerie, rappela l'édition des *Pensées* d'après les originaux. « Je le sais, dit Pie IX ; Pascal, ajouta t-il, a bien mérité de la religion ; son ouvrage réunit la splendeur et la solidité. » L'ambassadeur, craignant que le Pape oubliât les *Provinciales*, fit remarquer que Faugère ne s'était occupé que des *Pensées*. « Oh! répondit vivement Pie IX, à la réserve peut-être de bien peu de choses, tout ce qu'a écrit Pascal est bon. » Puis il dit en italien : « *Anch'egli avea veduto che tutte le cose non erano genuine.* — Lui aussi avait vu que tout n'est pas parfait. » — En 1850 il prodigua les marques de confiance aux jésuites et les encouragements à leur célèbre revue, la *Civiltà Cattolica*.

La propagation, la défense, l'exaltation de la foi le consolèrent de ses déceptions terrestres. Il rétablit la hiérarchie catholique en Angleterre et commença à s'occuper de la définition du dogme de l'Immaculée Conception. Aussi fut-il profondément affligé des innovations ecclésiastiques du Piémont. Quoi que pût tenter Victor-Emmanuel pour l'apaiser, il se montra intraitable. Aux lettres explicatives il répondit par des plaintes hautaines, il éconduisit les envoyés Sauli et Pinelli, approuva et loua Franzoni, et fulmina contre le Piémont dans une allocution consistoriale (1er novembre 1850).

Il est de style d'imputer au cardinal Antonelli

cette attitude intransigeante. Livré à lui-même, Pie IX eût traité, dit-on, mais son abominable ministre l'en détourna par ses artifices. L'âme fière et forte d'Antonelli ne souffrit pas de cette calomnie plus que de toute autre ; il ne s'en est défendu plusieurs fois, avec moi, que parce qu'il jugeait coupable le dessein de vouloir imposer ses vues personnelles au Vicaire de Jésus-Christ ; son unique ambition était de le servir docilement, docilité qu'il a poussée jusqu'à accepter, devant ses contemporains et devant l'histoire, la responsabilité des actes qu'il s'était permis de déconseiller. C'est Pie IX lui-même qui engagea le conflit et qui mit Victor-Emmanuel, déjà en hostilité latente avec ses « bons amis » les princes italiens, en lutte ouverte avec le chef de la catholicité.

Dans ce combat, un encouragement qui fut en même temps une force, vint au roi de celui-là même qui avait, en 1847, poussé les Italiens aux pieds de Pie IX.

IV

Gioberti, démissionnaire de son ambassade, s'était condamné à un exil volontaire. Retiré à Paris dans un modeste appartement de la rue de Parme, il suivait avec anxiété les douloureuses étapes de la liquidation du *Risorgimento* dont il avait été l'initiateur et l'apôtre par son livre du *Primato*. Chacune des pierres croulantes de

son édifice idéal paraissait détachée de son cœur, et pendant ses nuits d'insomnie il scrutait le désastre, l'interrogeait pour en tirer la règle de l'avenir. Peu à peu, avec cette décision du penseur désintéressé qui ne redoute pas des contradictions dont il ne profite pas, il en vint à opérer une transformation radicale dans ses vues politiques : de Guelfe il devint Gibelin. Le *Risorgimento* avait avorté, il prépara le *Rinnovamento.* Il avait placé le succès du premier dans l'union des Princes avec le Pape ; le second ne lui parut réalisable qu'en dehors des Princes devenus autrichiens et du Pape hostile au principe national. Une nationalité ne peut surgir que d'une hégémonie quelconque. Or, il n'en existe que deux dans la péninsule, Rome et le Piémont. Unis, ils forment l'hégémonie complète ; désunis, Rome ne peut rien, tandis que le Piémont peut beaucoup, ayant une armée nombreuse, disciplinée, aguerrie. Puisque Rome refuse de s'unir au Piémont, il faut que le Piémont prenne seul en main la cause italienne et qu'il vienne s'établir à Rome, non à la place du Pape, mais à ses côtés.

La première ville et la première Église du monde ne sauraient se passer l'une de l'autre, c'est à Rome que doit demeurer le pontife du culte universel, mais il doit y vivre sans pouvoir d'État, ni territoire. Sa personne y sera indépendante et inviolable ; ses palais, ses villas, ses églises inviolables comme le palais des ambassadeurs ; une loi débattue avec l'État établirait ces garanties et les mettrait d'accord avec le bon

ordre et la justice; il serait subvenu aux dépenses d'entretien de l'État ecclésiastique par une dotation de l'Italie, ou plus dignement encore par la contribution des peuples catholiques. Débarrassée de la sixième de ses plaies, celle du pouvoir temporel, oubliée par Rosmini, la Rome nouvelle brillerait d'une splendeur inconnue; elle deviendrait un forum et un sanctuaire, une cité et un temple sibyllin ; elle montrerait à l'Univers émerveillé la Diète italienne, consistoire des laïques, et le consistoire des cardinaux vivant à côté l'un de l'autre dans la paix et l'harmonie.

De ces hauteurs extatiques, Gioberti descendait dans les réalités et essayait de les prédire et de les diriger. Pour réunir en une unité une nation démembrée, il faut un grand ministre et une puissante alliée. Le grand ministre existe, ce sera Cavour. Son brio, son activité, même son erreur magnanime de régir une province comme si elle était une nation, contrairement à ceux qui traitèrent la nation comme si elle était une province, tout le désigne aux Italiens et il saura gagner leur confiance par des actes d'italianité. L'allié existe aussi, c'est la France. Jamais, même si elle devenait possible, l'alliance autrichienne pleine de malheurs et de honte! Mieux vaut mourir seul que vivre déshonoré. On ne peut compter sur la Prusse qui vient de refuser follement la gloire de l'hégémonie allemande et qui est de plus lige de la Russie et de l'Autriche. L'Angleterre est une puissance maritime de se-

cours inefficace; elle n'accorde d'ailleurs son appui qu'au prix d'un dur vasselage. L'alliance de la France est seule souhaitable, naturelle, utile. Indépendamment de la contiguïté matérielle, de l'affinité des mœurs et de la langue, toutes les deux sont riveraines d'une mer commune qui les rapproche plus que les rochers et les neiges des Alpes ne les séparent. L'alliance stable de ces deux patries pour la délivrance italienne préparerait peut-être un jour l'union des peuples latins complétée par l'adjonction de la normande Angleterre, en opposition à la ligue baltique des races slavo-allemandes du nord.

Gioberti s'est-il donc identifié à Mazzini, qui depuis son adolescence prêchait l'unité et la destruction du pouvoir temporel? Détrompez-vous, de nombreuses divergences les séparent encore. Mazzini est sorti du catholicisme, Gioberti lui reste fidèle. Mazzini poursuit une réforme religieuse vague, sans dogme et sans surnaturel, Gioberti n'admet qu'une réforme catholique : quelles qu'aient été les erreurs des Pontifes et les corruptions de la curie romaine, le catholicisme demeure la forme la plus parfaite et la plus exquise du christianisme. Mazzini croit à l'efficacité des conspirations, des programmes, des comités, des journaux, Gioberti ne compte que sur l'action légale, constitutionnelle, et sur l'influence toute-puissante de la pensée exprimée dans les livres. Mazzini ne croit à la résurrection que par la république, Gioberti ne prononce pas un *veto* éternel contre elle, mais il démontre

que Charles-Albert a été moins inepte que les républicains, et, comme il avait dit à Charles-Albert : « Marchez, nous vous soutiendrons! » il crie à Victor-Emmanuel : « La misérable Italie attend depuis Machiavel le Prince qui élèvera la bannière sous laquelle elle est prête à courir, soyez ce Prince! »

Déjà, dans l'année 1850, chez Lamennais, j'avais entendu Gioberti, les yeux étincelants derrière ses lunettes d'or, développer avec une intarissable et entraînante faconde ces vues qu'il exposa l'année suivante dans son *Rinnovamento*. Cet ouvrage, malgré sa composition confuse et sa redondance, malgre ses injustices envers Pinelli Dabormida et quelques autres, restera un des plus remarquables monuments de la langue, de l'éloquence, de la science et du génie philosophique et politique de l'Italie moderne. Son action, aussi considérable que l'avait été celle du *Primato*, a été plus durable et surtout plus efficace. Après l'avoir lu Victor-Emmanuel s'écria : « Je serai ce que dit Gioberti! » Sans le dire, Cavour le pensa; et avec eux le pensèrent de même les Italiens patriotes d'un bout à l'autre de la péninsule. Plus que Garibaldi dont les statues encombrent tant de places italiennes, plus que Mazzini à l'indomptable ténacité, plus que Manin au bon sens profond, autant que Cavour, que Victor-Emmanuel, Gioberti a créé l'Unité italienne. Il a été le phare toujours visible sur lequel tous ont constamment tenu les yeux fixés durant la marche dans les sentiers ténébreux.

Le *Contrat social* de Rousseau et le *Pape* de J. de Maistre avaient démontré déjà qu'un livre fortement conçu est aussi une épée, et que parfois le philosophe solitaire, à la pensée et à la parole vaillantes, conquiert, renverse, édifie.

V

Le Président ne se sentant pas encore maître de suivre ses inspirations personnelles, évitait d'intervenir soit dans les affaires politiques, soit dans les affaires religieuses du Piémont. Son ministre fut moins circonspect. Pressé par le nonce et par l'ambassadeur autrichien, le général Lahitte offrit les bons offices de la France, insinuant que leur prompte acceptation arrêterait en temps utile une intervention moins amicale. D'Azeglio répondit fièrement qu'il accepterait avec gratitude les bons offices d'une puissance amie, mais repousserait toute ingérence n'ayant pas le caractère d'une intervention bienveillante. Lahitte insista, signala les dangers de la licence des journaux piémontais, annonça l'intention d'envoyer Corcelles à Turin comme pacificateur : « Envoyez-le plutôt à Rome, riposta sarcastiquement d'Azeglio, c'est là qu'il faut prêcher la conciliation, et que vous avez les moyens d'imposer vos conseils. Nous ne comprendrions pas que vous tentiez de nous contraindre au maintien de ce que vous avez été les premiers à ne pas supporter chez vous. »

Le Président averti et informé intervint, interrompit les remontrances de son ministre, déclara à l'ambassadeur sarde qu'il approuvait l'abolition de l'immunité ecclésiastique et déplorait la conduite de l'archevêque de Turin. Il chargea son ambassadeur à Rome de combattre les « tendances exagérées » de la curie pontificale, et de seconder les démarches du Piémont en vue d'un arrangement.

Ainsi, au premier choc entre le Piémont et la Papauté, sans cesser de se montrer à Rome respectueux, conciliant et protecteur, Louis-Napoléon opine en faveur du Piémont. Voilà encore un indice de ce que sera le Prince devenu tout-puissant.

Il laissa aussi entrevoir, dès ce temps-là, le penchant qui l'entraînait vers la Prusse.

VI

Depuis Frédéric et Marie-Thérèse la rivalité entre la Prusse et l'Autriche, malgré les rapprochements des souverains, ne s'était pas éteinte, l'événement n'ayant pas encore décidé à qui appartiendrait l'Allemagne. Le maréchal Suchet raconte que, parcourant un champ de bataille, il voit un Autrichien couché dans son sang se relever et lui dire d'une voix expirante : « N'est-ce pas que nous nous sommes battus mieux que les Prussiens? » L'antagonisme, assoupi depuis

1815 s'était réveillé en 1848, il ne va plus s'assoupir jusqu'au dénouement de 1866.

Frédéric-Guillaume avait craint que son front de monarque de droit divin ne fût dévoré par la couronne de feu d'empereur de la Démocratie allemande, mais il essaya d'y poser une couronne moins large et moins redoutable, forgée par ses mains princières. Il concerta avec les rois de Saxe et de Hanovre l'établissement d'une confédération du Nord, de laquelle serait exclue l'Autriche, et dont il deviendrait le maître. Le suffrage universel n'y aurait aucune part; sa Charte serait l'œuvre d'un Parlement élu par un suffrage à deux degrés, à base censitaire. On appela cela l'Union restreinte, par opposition à l'Union de la Confédération de l'Allemagne entière rêvée à Francfort. Le général Radowitz, catholique convaincu, homme d'instruction, d'éloquence et de décision, dont on disait qu'il était un moine farouche et un soldat hardi, fut chargé de conduire l'affaire.

Schwarzenberg, à peine délivré des insurrections italiennes et hongroises, sans se donner le temps de réparer l'édifice impérial de toutes parts lézardé, se jeta au travers de l'entreprise. Il le notifia d'un ton impérieux : il ne tolérerait pas la création d'un État fédéré, même dans le nord de l'Allemagne, en dehors de l'Autriche, ce serait un *casus fœderis*. — Si vous tenez à une réforme de l'ancienne Constitution, introduisez dans la nouvelle Union l'Autriche avec toutes ses provinces, placez à la tête de cette vaste machine

un Directoire à trois, composé de la Prusse, de l'Autriche, d'un roi des États moyens, et présidé par l'Autriche; ne le paralysez point par une Chambre populaire. Répugnez-vous à cette Allemagne impériale autant qu'à l'Allemagne démocratique, revenez au pacte de 1815, à l'acte final du Congrès de Vienne, et rouvrons ensemble la Diète, conformément aux anciens errements.

Radowitz protesta de ses bonnes intentions : « exclusion ne signifiait pas hostilité, l'Union restreinte nouerait avec l'Autriche une alliance éternelle ». Puis il passa outre, publia une loi électorale provisoire, fixa au 30 janvier 1850 les élections au Reichstag de l'Union restreinte. Les rois de Saxe et de Hanovre furent moins braves. Effrayés des menaces de Schwarzenberg, appuyées par la Bavière et le Wurtemberg, ils rompirent sans vergogne l'accord. Sous prétexte que leur concours avait été subordonné à l'adhésion de tous les princes allemands, ils refusèrent d'ordonner les élections dans leurs États. L'Union restreinte mourut de ce *non* saxon et hanovrien, comme l'union démocratique de Francfort était morte du *non* prussien. Radowitz, résolu jusqu'au bout malgré cet abandon, vint ouvrir son parlement à Erfurt, sans autre cortège que celui d'un certain nombre de petits États (20 mars 1850). Là, sous le coup de la nécessité, la lenteur allemande se transforma en fougue. Constitution, loi électorale, tribunal d'Empire, acte additionnel, tout fut voté en un tour de main (29 avril).

Schwarzenberg laisse discuter et voter, il agit, il convoque les gouvernements allemands à Francfort. Les plénipotentiaires de Saxe, Hanovre, Wurtemberg, Bavière, de la Hesse électorale, du Danemark pour le Holstein, des Pays-Bas pour le Luxembourg, s'y rendent et fixent au 15 septembre la réouverture définitive de la Diète.

Comment trancher un tel conflit si ce n'est par les armes? Cependant ni l'un ni l'autre des adversaires ne se décide à les prendre sans s'être assuré des dispositions du Tsar, véritable arbitre de la victoire, qui vient d'arriver à Varsovie pour écouter, répondre et décider.

Les vues de Nicolas, fort multiples, n'étaient pas aisées à démêler. Attaché à la famille royale de Prusse par la parenté et par de communs souvenirs, il n'était pas moins dévoué au Danemark dont la Prusse poursuivait la dislocation. Il détestait toute perspective d'unité allemande[1], et la Prusse flattait et préparait cette unité. Il avait en horreur la révolution, et le roi de Prusse lui accordait, tout en déclamant contre elle, de larges concessions. Il jugeait indispensable à la sécurité de son empire que l'Autriche, unie à la Confédération germanique, ne fût pas réduite à ses aspirations orientales; et en même temps il ne

1. Il disait à Lamoricière : « Si l'unité de l'Allemagne, que vous ne désirez pas sans doute plus que moi, venait à se faire, il faudrait encore pour la manier un homme capable de ce que Napoléon lui-même n'a pu exécuter, et si cet homme se rencontrait, si cette masse en armes devenait menaçante, ce serait notre affaire à vous et à moi. » (TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 383.)

voulait pas que, rendue trop forte par l'anéantissement de la Prusse, elle devînt un voisin incommode.

Brandebourg et le prince de Prusse, puis Schwarzenberg vinrent chacun plaider leur cause à Varsovie. Les Prussiens soutinrent qu'ils poursuivaient un intérêt prussien et non révolutionnaire, et ils furent un moment au point de gagner leur juge en concluant la paix avec le Danemark (2 juillet 1850). Mais les Autrichiens reprirent l'avantage dans la conférence réunie à Londres en signant le protocole sur l'intégrité de la monarchie danoise auquel la Prusse refusa d'adhérer. Tour à tour attiré et éloigné par les deux suppliants, le Tsar, se décida à imposer une paix qui, sans être trop cruelle à la Prusse, consacrât la prépondérance de l'Autriche. Il dit aux ministres des deux cours : « Sur le premier qui tire, je tire; je serai contre celui qui attaquera, *sans y avoir été contraint par une provocation inacceptable.* » Aucun des deux rivaux ne se souciant d'être celui sur lequel on tire, l'ardeur belliqueuse se calma, et l'on s'en tint à d'interminables notes, répliques, dupliques, tripliques. Mais on ne pouvait pas longtemps se borner à ces hostilités inoffensives; deux incidents, comme il s'en produit toujours pour dénouer les situations trop tendues, surgirent presque simultanément. Les insurgés expulsés du Schleswig après la journée d'Idestedt s'étaient réfugiés dans le Holstein. Le roi de Danemark et le Tsar demandèrent contre eux à la Diète restaurée l'exécution

fédérale. La Hesse électorale adressa à la Diète la même demande.

Frédéric-Guillaume, le prince électeur, instruit, intelligent, mais despote cupide, tout occupé de constituer une fortune à de nombreux enfants nés d'une union disproportionnée, avait, à l'instar de ses frères princiers, renvoyé les ministres libéraux subis en 1848 et confié les affaires à un ancien président du tribunal prussien, Hassenpflug, gros homme trapu, insolent, dépensier, fanatique d'absolutisme, qui, à peine installé, demanda des impôts sans présenter de budget. Sur la protestation des députés, il déclare l'état de siège en vertu d'une loi abrogée de 1832. Alors les employés refusent leur concours, les trois quarts des officiers donnent leur démission. Grand-duc et ministre sont obligés de fuir. Ils se rendent à Francfort et réclament de la Diète restaurée l'exécution fédérale contre les rebelles. Cette exécution est ordonnée et confiée à l'armée bavaroise.

La Prusse, intéressée au bon ordre dans cette principauté traversée par deux routes d'étapes, liaison entre Cologne et Berlin, ne pouvait rester immobile et indifférente ; le roi, libre de suivre sa pente naturelle, n'eût pas donné le détestable exemple de soutenir une révolte ; mais s'il tolérait l'exécution fédérale par une Diète convoquée sans lui et contre lui, l'Union restreinte croulait. Il sacrifie son devoir de monarque conservateur à son ambition prussienne, et il intervient en faveur du peuple hessois. Deux corps de troupes

s'avancent presque simultanément dans la Hesse. Les Bavarois venus du sud entrent à Hanau, les Prussiens, descendus du nord, occupent Fulda et marchent sur Cassel.

Nicolas réprouve l'intervention prussienne; toute résistance aux mesures de la Diète de Francfort lui est une offense personnelle qu'il ne tolérera pas. La Bavière et le Wurtemberg contractent avec l'Autriche une alliance offensive et défensive. Une armée de 200 000 hommes se prépare. Schwarzenberg, ses derrières ainsi assurés, somme les Prussiens de s'arrêter, leur promettant de respecter leurs routes d'étapes, et d'évacuer le pays dès l'arrangement du conflit constitutionnel.

Un conseil extraordinaire se réunit aussitôt à Berlin. Radowitz, appuyé par le prince de Prusse, dit qu'il ne s'agit pas de discuter si les prétentions prussiennes sont ou non fondées; ne le fussent-elles pas, il n'y a plus à délibérer; la question d'honneur est posée: reculer devant une menace serait une tache à l'écusson. — Négociez encore, si vous le voulez, mais en armes, après avoir mobilisé toute l'armée. — Le ministre de la guerre, Stockhausen, combat cet avis : — Nous ne sommes pas prêts, notre armée n'est pas en force d'affronter seule l'Autriche grossie des États moyens, soutenus par la Russie; en plus de quinze jours, nous pourrions à peine réunir 70 000 hommes entre l'Elbe et l'Oder et nous en aurons devant nous 150 000. — Et pourquoi nous battrions-nous, ajoute Brande-

bourg? Ne voulons-nous pas comme l'Autriche que l'alliance du 26 mai soit définitivement abandonnée, que la Hesse soit soumise et le Holstein pacifié? Nous battrions-nous pour savoir si l'ordre également désiré des deux côtés sera rétabli par la Diète ou par nous? Cela vaut-il de risquer notre prestige national dans une guerre sans espoir? Je n'accepte pas cette responsabilité. — Cette opinion prévalut dans le conseil.

Qu'allait décider le roi? Radowitz le supplia de ne pas fléchir. Le roi ému se promenait sur la terrasse de Potsdam avec agitation, en proie à de violentes perplexités. Il se tut longtemps; enfin les larmes dans les yeux il répondit à son conseiller consterné : « Non, je ne puis faire la guerre à l'Autriche, les os de la reine Louise frémiraient dans leur tombe. » Il enveloppa sa reculade d'un constitutionnalisme inusité. Il dit à ses ministres : « Je ne partage pas votre manière de voir et je souhaite que vous n'ayez jamais à la regretter; cependant je m'y range, ne voulant pas me séparer de vous. » Il fut décidé qu'on ne mobiliserait pas, qu'on continuerait à négocier aux conditions proposées naguère par l'Autriche (3 novembre 1850). Radowitz désavoué, vaincu, désolé, donne sa démission. Brandebourg, atteint par une fièvre subite, trouve à peine la force de signer la dépêche annonçant à Vienne la résolution du cabinet; il meurt dans le délire, foudroyé par le désespoir patriotique.

La fureur publique fait explosion. Le nouveau

ministre Manteuffel essaie de se donner quelque air de dignité. Il signe l'ordre de mobilisation (5 novembre au soir). Les deux ministres belliqueux qui avaient suivi Radowitz, Ladenberg et de Heydt, retirent leur démission. Une joie universelle se manifeste dans la presse, dans l'armée, dans la population ; les hommes de la landwehr rejoignent avec enthousiasme ; le général prussien reçoit l'ordre de ne plus s'inspirer que des considérations militaires et de repousser les Bavarois s'ils s'avancent. Schwarzenberg, irrité de ce revirement, redouble de hauteur : il somme la Prusse de se retirer et fait expédier l'ordre au général bavarois de marcher sur Cassel (27 novembre). En Bohême trois corps autrichiens se massent ; 30 000 Saxons se disposent à rejoindre les 80 000 Bavarois déjà en campagne ; le Tsar mobilise les grenadiers de sa garde ; les vedettes des deux camps échangent quelques coups de fusil. Si la guerre s'engageait, en quelques jours, Berlin était à discrétion ; pour longtemps, si ce n'est pour toujours, selon le désir de Beust, l'épisode de Frédéric serait effacé de l'histoire d'Allemagne, et la Prusse réduite à n'être qu'un État moyen de plus.

Le roi et Manteuffel s'épouvantent de cette perspective imminente, certaine, et revenant sur leur velléité guerrière, transmettent aux troupes prussiennes l'ordre de ne plus avancer. Manteuffel court à Olmütz où l'attend Schwarzenberg et capitule : capitulation entière, sans merci, égale à celle du Piémont après Novare. On lui

concède l'occupation des routes d'étapes qu'on n'avait jamais contestées et le maintien d'un bataillon à Cassel; sur tout le reste il se soumet. La Prusse renonce à l'Union restreinte, promet de désarmer avant l'ouverture des conférences, à Dresde, sur l'organisation fédérale; elle ne s'opposera plus à l'exécution fédérale ni dans la Hesse ni dans le Holstein, ses routes d'étapes pourront être traversées par les Bavarois (29 novembre 1850).

Une nation militaire fière et forte a été rarement soumise à une telle avanie. « C'est un second Iéna! » s'écria le prince de Prusse. — C'était pis. A Iéna on succombait sous un Napoléon et après une vigoureuse résistance: ici la chute était sans gloire, sans honneur. Schwarzenberg avait dit: « Il faut avilir la Prusse avant de la démolir. » Il l'avait avilie et ne la démolit pas parce que le Tsar n'y consentit pas. Humilier à ce point un peuple sérieux sans l'achever est une imprudence qu'on expie. Beust, le principal instigateur de l'alliance des États moyens avec l'Autriche, pressentit si vivement les conséquences de cette demi-victoire qu'il en eut un épanchement de bile. — « Malheur à toi! dit un personnage de Schiller, il ne te pardonnera jamais d'avoir été témoin de sa faiblesse. » De ce jour la passion nationale de tout Prussien fut de venger l'outrage d'Olmütz.

La Russie tira moins de profit encore de cette campagne si bien conduite et si mal achevée[1].

1. Discours de Bismarck, 19 février 1878 : « Ce rôle qu'il a joué en cette circonstance valut-il à l'empereur Nicolas la

L'Autriche lui garda rancune d'avoir modéré sa victoire, la Prusse de l'avoir permise.

Les héros de l'opposition prussienne qui après les désastres inévitables, eussent lapidé Radowitz pour avoir engagé la guerre sans être prêt, huèrent Manteuffel qui n'avait pas voulu s'y décider parce qu'il n'était pas prêt. Bismarck, informé de la vérité par les confidences du ministre, défendit l'arrangement au milieu des exclamations et des colères, poussant l'audace jusqu'à célébrer cette Autriche par laquelle on venait d'être meurtri. Aucun intérêt prussien, ajouta-t-il en substance, n'est en jeu, ni l'intégrité de nos frontières ni la sûreté de notre constitution, et nous ne voulons pas faire de conquête. Reste la question d'honneur; mais céder à une force majeure, ce n'est pas forfaire à l'honneur. « La honte et le malheur pour la Prusse serait de ne pas se garder de tout contact ignominieux avec la démocratie et surtout *de se charger du rôle que le Piémont joue en Italie.* »

Ce discours est le premier acte par lequel Bismarck s'est révélé maître en cet art de l'homme d'État qui consiste à discerner, au milieu du

reconnaissance de l'une des deux parties? En Prusse, assurément non. Les nobles idées de ce souverain furent méconnues en face de ce qu'éprouve le sentiment national d'une grande nation quand une autre puissance lui commande ou lui défend ce qu'elle doit faire ou ne pas faire dans une question de son propre intérêt qu'elle croit elle-même comprendre. Mais peut-être est-ce l'Autriche qui fut reconnaissante à l'empereur Nicolas? Trois ans plus tard survient la guerre de Crimée, et je n'ai pas besoin d'en dire davantage. »

fracas des phrases et des excitations de la presse et de la rue, après un examen rapide du pour et du contre, le point de possibilité, ou mieux, la raison de décider. Le ministre de la guerre *déclarant n'être pas prêt*, la raison de décider était qu'une humiliation provisoire, dont on restait le maître d'abréger la durée par un sérieux effort, était préférable à une guerre qui conduisait à un écrasement dont il était difficile de calculer la durée.

Cavour aussi avait défendu la paix forcée de Milan avec autant de courage que Bismarck la capitulation d'Olmütz. En Prusse aussi bien qu'en Piémont, les charlatans et les spéculateurs en patriotisme, ardents à convertir la calamité nationale en moyen de triomphe personnel, restèrent sourds à ces conseils du bon sens. Le Parlement blâma le traité. Mais en Prusse, comme en Piémont, existait un roi obéi; le Parlement fut dissous, celui qui lui succéda ratifia le traité. Manteuffel commença aussitôt le relèvement à la conférence de Dresde. Il y heurta fièrement son vainqueur de la veille; il contribua à l'échec du projet d'une grande Allemagne, et exigea, sous forme d'ultimatum, la parité de la Prusse et de l'Autriche dans toute organisation fédérale. Schwarzenberg se fût certainement emporté à une nouvelle arrogance si, sans s'en douter, Louis-Napoléon n'eût pacifié la querelle recommençante.

VII

Louis-Napoléon se montrait aussi favorable à la Prusse qu'il l'avait été au Piémont.

Je ne comprends pas qu'on ait expliqué cette prédilection prussienne par l'arrière-pensée de reprendre les provinces rhénanes. La main de la Prusse était la seule dont on ne pût les attendre. Ses rois ont l'habitude de prendre et non de donner. Leur ambition actuelle les obligeait plus que jamais à respecter, à flatter, à seconder les passions nationales : en eussent-ils eu la volonté, ils n'auraient pas eu le pouvoir de céder un territoire allemand quelconque. Il leur était même interdit, sous peine de ruiner leur avenir, d'accepter une conversation diplomatique sur ce sujet. La poursuite de l'alliance prussienne impliquait le renoncement à la revendication des provinces rhénanes. C'est l'Autriche qui aurait pu les donner ou plutôt aider à les conquérir, en retour d'une garantie de ses possessions italiennes et d'un concours armé dans sa lutte pour la prépondérance en Allemagne. Mais, préoccupé de la transformation de l'Europe plus que de l'accroissement de la France, n'admettant pas la conquête comme un titre valable d'annexion, le Prince ne songeait pas à obtenir de l'Autriche ou de qui que ce fût, une province dont il connaissait les sentiments allemands et à laquelle la violence même n'eût pas arraché un vote d'union. Il

était sympathique à la Prusse parce qu'il espérait d'elle plus que de l'Autriche, symbole de l'oppression internationale, le développement des progrès modernes et des aspirations des peuples, et qu'il la jugeait destinée fatalement à poursuivre en Allemagne le rôle d'émancipation assumé par le Piémont en Italie.

Il ne put pas se rapprocher du cabinet prussien dans l'affaire du Danemark, se croyant obligé de défendre avec l'Angleterre l'intégrité de « l'ancien allié qui eut tant à souffrir de sa fidélité à la France, lors de nos désastres ». Cependant il appuya en même temps les droits des Duchés, et par là il se rapprocha, en partie du moins, de la thèse prussienne. Dès qu'il eut l'occasion de complaire au roi de Prusse, il la saisit. Ce fut en lui envoyant Persigny comme ambassadeur. Personnellement il n'eût pas songé à investir de cette fonction délicate cet ami trop impatient de s'élever au-dessus du rang secondaire auquel il s'était lui-même destiné par sa devise, *Je sers*. Il commençait à être gêné, importuné par ses intempérances de parole et de jugement. Il céda aux instances répétées du roi de Prusse, et à la pression exercée sur lui et sur ses ministres encore plus rétifs que lui, par Hatzfeld, l'ambassadeur prussien, gendre du maréchal de Castellane, et par la princesse Stéphanie de Bade. Le roi de Prusse, dilettante de l'esprit, avait été amusé par la verve de Persigny lors de sa mission en 1849. Ce n'était pas cependant ce qui le rendait si pressant. Engagé alors dans son

affaire de l'Union restreinte, il supposait que l'envoi auprès de lui du confident et de l'inspirateur supposé de l'Élysée lui apporterait une force contre l'Autriche et contre les résistances des États du Nord.

Persigny partit avec des instructions contradictoires. Le ministère lui prescrivait de s'abstenir de toute ingérence, de tout engagement, de toute compromission, et de ne manifester quelque sympathie que pour les États moyens « dont la protection est un des intérêts permanents de notre politique. » Cela équivalait à dire, les États moyens gravitant alors dans l'orbite de l'Autriche, qu'il fallait pencher vers l'Autriche. Le Président recommandait aussi de « s'abstenir de toute ingérence, de tout engagement, de toute compromission », mais de pencher surtout vers la Prusse, de l'aider discrètement et d'essayer de l'attirer à une alliance. Il prit soin, du reste, d'instruire la cour de Berlin par Hatzfeld de la véritable mission de son envoyé : « Ses intentions envers la Prusse étaient entièrement amicales; il n'avait aucune objection contre un accroissement de ses forces obtenu par une confédération étroite. » D'après le récit de Hatzfeld, il aurait ajouté : « Si les adversaires de la Prusse offraient à la France la perspective d'accroissements territoriaux, la Prusse ne devrait-elle pas faire du Palatinat bavarois la matière d'une offre de ce genre? » L'ambassadeur aurait interrompu, disant que la plus légère indication d'un pareil désir rendrait impossible tout rapprochement.

Déjà antérieurement, ajouta-t-il, les ministres Drouyn de Lhuys et Tocqueville avaient déclaré que, dans une semblable conjoncture, la France n'aurait besoin d'aucun accroissement de territoire, car un avantage très réel résulterait pour elle d'une guerre austro-prussienne : la rupture de la Sainte-Alliance et du faisceau solide formé par les trois puissances de l'est qui, pendant une génération, avait opposé à la France une barrière inexpugnable. Le Prince convint aussitôt de la justesse de ce langage et n'insista pas ; il n'avait fait son observation qu'en hypothèse de l'Autriche offrant des territoires prussiens. — S'il avait eu à se convaincre de la résolution invincible de la Prusse de ne consentir à aucune cession de territoire allemand, même en dehors de chez elle, il l'aurait été par cette conversation. Néanmoins il persista dans la poursuite de l'amitié et de l'alliance prussienne, démonstration évidente que la reprise du Rhin n'était pas le but de son ambition [1], et qu'en souhaitant une guerre entre

1. Rothan raconte (*L'Europe à l'avènement du second Empire*, p. 249) : « qu'en 1850 Louis Napoléon s'adressa à lord Malmesbury avec lequel il s'était étroitement lié au temps de son exil à Londres. Il lui démontra que l'Europe réclamait une modification aux traités de 1815 et il lui demanda, *à brûle-pourpoint*, comme un homme qui ne doute de rien et que rien ne déconcerte, ce que ferait l'Angleterre : 1° si cette modification était soumise à un Congrès ; 2° si la guerre devait éclater en Allemagne. Il ne cachait pas qu'il soutiendrait la Prusse et se dédommagerait sur le Rhin. L'Angleterre y trouverait son compte, car il lui serait loisible, au prix de son alliance ou de son abstention, d'étendre son influence en Égypte. » — Rothan commet une erreur

les deux puissances allemandes, il ne songeait qu'à obtenir la liberté de ses mouvements en Italie et ailleurs, par la rupture de la Sainte-Alliance.

Persigny, arrivé à Berlin le 4 janvier 1850, ne tint aucun compte de ses instructions officielles et dépassa ses instructions secrètes. Sans aucune réserve, il approuva l'entreprise d'Erfurt, préconisa la cession à la Prusse du port de Kiel, de la partie du Schleswig qui domine la baie, et l'adjonction du Holstein à l'État fédératif projeté. Avec Radowitz il s'abandonna à une expansion sans réticences. Lui parlant comme à l'ami dont

en parlant d'une lettre du Prince à Malmesbury, c'est une conversation qui eut lieu à Paris le 30 mars 1849 et non 1850 entre les deux personnages. Or, voici dans quels termes Malmesbury, dans ses Mémoires, la raconte : « Il dit que l'Europe réclame une modification aux traités de 1815 et demande ce que ferait l'Angleterre si cette modification était proposée par un Congrès et quelle attitude elle prendrait au cas où la guerre éclaterait entre la Prusse et l'Autriche. Il dit que la France ne s'opposerait pas à nous voir étendre notre influence en Égypte et que la France et l'Angleterre alliées seraient maîtresses de la situation. *Ceci me paraît vouloir insinuer* que la France prendrait parti pour la Prusse et que, si cette puissance gagnait du territoire en Allemagne, la France *avancerait sa frontière* et laisserait l'Angleterre prendre des compensations dans le Levant. — This seems *me to hint* at an idea that France would take part with Prussia and if that power gained territory in Germany, France would *advance her frontier* and allow England compensation in the Levant. » (t. I, p. 244.) Il ne s'agit donc pas d'une demande *à brûle-pourpoint*, mais d'une *supposition* de Malmesbury. Le mot du Rhin n'est pas prononcé, il est simplement dit, sans spécification locale : « *dans ce cas la France avancerait sa frontière* », ce qui viserait la Belgique, Nice, la Savoie aussi bien que le Rhin.

on est sûr, il lui raconta que la forme actuelle du gouvernement français serait bientôt modifiée et l'Empire rétabli par le peuple et par l'armée. Il lui traça, à sa façon, le programme du nouvel empire. Napoléon avait succombé pour avoir méconnu la vocation naturelle de la France, l'hégémonie sur les races romanes du Sud, et s'être obstiné déraisonnablement à attirer l'Allemagne dans la sphère de sa domination. Notre ambition devait désormais ne nous attirer que vers le Sud où est notre intérêt. Nous ne pouvions pas tolérer plus longtemps que l'Autriche dominât toute l'Italie. Mais l'Autriche gênait la Prusse en Allemagne autant qu'elle nous gênait en Italie. Elle était l'ennemi commun; une alliance contre elle était tout naturellement indiquée à la Prusse et à la France. L'Autriche réduite, le futur empereur n'avait pas l'intention de lutter contre la force des choses et d'inquiéter l'Europe par une avidité inintelligente. La force des choses demandait que l'Italie comme l'Allemagne se constituassent sur des bases nationales. Il suffisait à la France de chasser les Autrichiens de l'Italie, qui ensuite s'organiserait selon ses propres convenances. Si la Prusse aidait l'empereur dans cette tâche, il la laisserait volontiers constituer l'Allemagne selon les aspirations nationales. La France était assez grande pour ne désirer en retour aucune extension. Elle pouvait, en faisant un usage judicieux de sa puissance, diriger le monde, tandis qu'en redevenant conquérante elle armerait l'univers contre elle. Ce-

pendant Napoléon ignorait lui-même si pour justifier ses entreprises civilisatrices il ne faudrait pas exhiber devant l'opinion publique ce qu'on appelle un profit réel. Dans ce cas il penserait à la Savoie ou à Landau.

L'exubérant ambassadeur eut beau se dépenser en démonstrations et en prophéties, il ne convainquit pas. Le roi éprouvait à l'égard des Napoléon l'aversion insurmontable que lui avaient inspirée les abaissements et les malheurs de sa famille sous le premier empire. Ce sentiment n'était pas moins vif dans sa cour, dans sa diplomatie, dans son armée. Le parti féodal en était à l'exécration : là on remontait au delà de Napoléon, on écumait encore en se ressouvenant de la dévastation du Palatinat par Louis XIV. Les avances de Persigny furent accueillies par l'incrédulité et le dédain. On ne chercha pas même à lui cacher qu'on ne prenait pas son Prince au sérieux et qu'on attendait la restauration prochaine de la monarchie, que laissaient pressentir les rapports de Hatzfeld, l'habitué des cercles légitimistes et orléanistes de Paris. La première fois que la princesse de Prusse aborda notre ambassadeur, elle célébra avec exaltation la duchesse d'Orléans. Le prince Frédéric-Charles lui dit : « Oh ! je pense bien que le duc d'Orléans ne tardera pas à être roi de France ! » Chacun parlait à l'avenant. Dans cette atmosphère glacée, un seul homme, Bismarck, malgré l'ardeur de ses convictions réactionnaires, ne craignit pas de se compromettre en se montrant poli,

bienveillant, aimable envers l'étranger que ses amis traitaient en ennemi.

Les caresses n'ayant pas réussi, Persigny se dit que, même en diplomatie, être désagréable et grincheux n'est pas toujours le plus mauvais moyen d'obtenir des égards. On s'obstinait à ne pas prendre son gouvernement au sérieux, il s'efforça de le faire paraître dangereux. Au compliment de Frédéric-Charles, il riposta sèchement : « Votre Altesse arrange à sa guise l'histoire de France » ; puis, sans attendre que, selon l'étiquette, il l'eût congédié, il lui fit un profond salut et lui tourna le dos. — Il ne fallait pas, disait-il de tous les côtés, recommencer avec le neveu de l'Empereur la conduite qu'on avait tenue avec le gouvernement de Juillet, mais le traiter comme s'il avait une légitimité de huit siècles. Si la France était de nouveau placée dans l'alternative ou de subir des humiliations ou de prendre les armes, elle aurait bien vite fait son choix, et cela non pas dans une pensée d'orgueil ou d'ambition, mais pour sauver l'Europe de grands malheurs, parce qu'il valait mille fois mieux pour la société lutter sur les champs de bataille que tomber dans le socialisme. L'Europe tremblerait alors au cri de guerre poussé par le neveu de l'Empereur.

Ces fanfaronnades ne réussirent pas mieux que les caresses, et le colérique ambassadeur dut enfin se convaincre qu'on ne l'avait demandé ni pour ses mérites ni par considération pour son Prince ni par amitié pour la France, et qu'on

avait songé uniquement à se servir de sa présence comme le paysan se sert d'un mannequin de paille pour effaroucher les pies.

Cependant il ne convenait pas à l'Autriche de laisser debout cet épouvantail, elle marcha dessus. D'abord elle répandit en Allemagne par ses affidés et ses journaux le bruit que Persigny ne se souciait pas plus de l'Union restreinte que de la grande Allemagne, qu'il avait été envoyé pour trafiquer du Rhin. On affecta de le croire et on le crut même à Berlin. « Il n'en a dit un mot nulle part et à personne, c'est vrai, mais il n'en pense pas moins, défions-nous [1]. » La seconde manœuvre de Schwarzenberg fut encore plus habile. Il décida le roi à réclamer de la Suisse l'expulsion des réfugiés de Neuchâtel, en invitant la France, par une note péremptoire, à s'associer à cette sommation et aux mesures militaires qui suivraient son rejet.

Persigny à bout de patience, trouvant une issue pratique à ses sentiments de dépit, se fâcha. Il ne garde aucun ménagement et pose la question de guerre. « Sans cette franchise, dit-il au ministre des Affaires étrangères Schleinitz, vous pourriez croire que la résistance de la France ne sera pas plus sérieuse qu'en 1840, et vous vous

1. Dépêche de Persigny : « On cherche à dénaturer ma conduite. On suppose que je suis venu ici pour demander à la Prusse les provinces rhénanes en échange de son agrandissement en Allemagne, le gouvernement prussien tâche d'accréditer ce bruit. C'est d'une mauvaise foi insigne, car il sait que je n'ai jamais prononcé un mot semblable. »

avanceriez si loin qu'il ne vous serait plus possible de reculer. » S'adressant ensuite aux souvenirs reconnaissants que le Président gardait à la Suisse, il en obtient la formation d'un corps d'armée sur les frontières de l'Est, sous le commandement du général Changarnier (fin février 1850). Il y avait quelque excès dans ces procédés, Persigny ne se le dissimulait pas : « On ne passe pas de la faiblesse à la politique de la force sans un peu d'exagération. L'important est que le coup soit porté, et il l'a été en pleine poitrine. » L'événement le démontra vite. Il fut pendant quinze jours l'objet des colères et des fureurs de la Cour, de la société, du corps diplomatique, puis tout le monde redevint poli et gracieux; le gouvernement prussien renonça à son intervention en Suisse. et, comme en diplomatie un mensonge ne coûte guère, il nia en avoir jamais eu l'idée.

Cette affaire rendit Persigny décidément insupportable. On trouva que pour un mannequin il se remuait beaucoup trop, et on chargea Hatzfeld d'insinuer qu'il compromettait les bons rapports par ses violences et ses façons soldatesques : on l'avait cru bien différent quand on l'avait demandé. En même temps arrivaient à l'Élysée les échos des propos tenus par l'ambassadeur. Le Président en fut très mécontent. L'annonce d'une restauration impériale le compromettait et donnait à ses affirmations constitutionnelles l'apparence d'une tromperie; l'offre de Kiel et de l'entrée du Holstein dans l'Union res-

treinte, constituait une véritable immixtion dans des affaires dont il avait interdit de se mêler. Au ministère des Affaires étrangères, auquel arrivaient aussi des rapports, on fut vexé plus encore de l'adhésion donnée à la tentative d'Erfurt, et de l'indifférence témoignée aux États moyens. De toutes parts les blâmes tombèrent sur l'ambassadeur, blâmes pour ce qu'il avait fait et dit autant que pour ce qu'il n'avait pas fait et dit. Enfin le comité diplomatique de l'Assemblée, entièrement autrichien, exigea de La Hitte, puisqu'il ne se décidait pas à faire justice d'un confident supposé du chef de l'État, de déléguer en Allemagne un envoyé privé qui, sous prétexte d'aller aux informations, redresserait les errements de Persigny et ramènerait notre politique vers l'Autriche. On choisit Rio, légitimiste clérical. A peine en Allemagne, dès Francfort, il manifesta bruyamment ses préférences autrichiennes et n'arriva à Berlin qu'après quinze jours de cette prédication. Persigny comprit, et donna sa démission. Il rentra à Paris tout fier, disant : « Je les ai traités comme après Iéna (juin 1850). »

On ne nomma son successeur (Lefebvre) qu'en décembre et les affaires graves se traitèrent à Paris, dans le cabinet du Président avec le souple et habile ambassadeur prussien. Le Président se montra aimable, condescendant. Uni à l'Angleterre, il écarta de la conférence de Dresde le projet « de dénaturer la Confédération allemande, d'absorber dans son sein vingt peuples et vingt États, d'adjoindre aux populations allemandes

des populations slaves, hongroises, illyriennes, italiennes au milieu desquelles elles seraient noyées, et de substituer à une garantie de paix une menace, un symbole de confusion et d'envahissement[1] ». Apprenant l'irritation causée à Schwarzenberg par l'ultimatum de Manteuffel sur la parité des voix, il soumit à Hatzfeld l'idée que nous verrons se reproduire souvent, de provoquer la réunion d'un congrès.

Ces condescendances ne vinrent pas à bout, plus que les véhémences de Persigny, d'une insurmontable aversion. Le comte de Chambord passant à Berlin pour se rendre à Wiesbaden (5 août 1850), le roi alla le recevoir avec les insignes de l'ordre bourbonien du Saint-Esprit, lui rendit des honneurs royaux et mit à sa disposition le château de Potsdam. Il ne sut aucun gré du Memorandum et il interpréta fort mal la proposition d'un congrès. C'était une assistance, il y vit une menace, et contre elle il se réfugia dans l'amitié traditionnelle de l'Autriche.

« Ne continuons pas à nous quereller, dit-il à Schwarzenberg. N'entendez-vous pas la voix de l'ennemi commun ? Puisque nous ne réussissons pas à créer du nouveau, restaurons l'ancien, j'y consens et pour vous donner une preuve de ma ferme volonté de rétablir les relations intimes d'autrefois, je vous offre de vous garantir contre la France vos possessions italiennes. » — Et, en effet dans le même mois, d'un commun accord,

1. Mémorandum du 5 mars 1851.

la Diète fut rétablie à Francfort, et un traité secret fut signé (16 mai 1851) par lequel, dans le cours des trois prochaines années, chacun des deux gouvernements assisterait l'autre avec toutes ses forces s'il était attaqué dans quelqu'une de ses possessions, située *en dehors ou au dedans de la Confédération allemande*. Pendant trois ans, les armes prussiennes assuraient la domination oppressive de l'Autriche en Italie.

Ainsi la première tentative de Louis-Napoléon, par Persigny et par lui-même, de séparer la Prusse de l'Autriche n'aboutit qu'à les réconcilier et les réunir contre lui.

VIII

Les sièges, bureaux, etc., de l'église Saint-Paul [1] furent vendus à l'encan, la tribune achetée par la commune catholique de Burgel-sur-le-Mein, et transformée en une chaire que les jésuites inaugurèrent par une mission. La Diète recommença ses travaux. Metternich, revenu à Johannisberg, assista au milieu des hommages à la résurrection triomphante de son système policier. Les Holsteinois prévinrent l'exécution fédérale en se soumettant. Dans la Hesse, cette exécution se poursuivit rigoureusement : les maisons des rebelles furent occupées par les soldats et des conseils de guerre sévirent contre

1. Local où siégeait le Parlement de Francfort.

leurs personnes. Là, comme en Saxe, en Wurtemberg, en Autriche, les Constitutions libérales de 1848 furent retirées, et la Diète prit des mesures pour qu'il n'en subsistât ou qu'il ne s'en établît de pareille nulle part. On eût bien voulu amener le roi de Prusse à reprendre les concessions octroyées; il ne voulut pas manquer de parole; mais la réaction se croyait sûre de les rendre inoffensives par la manière dont elle les interpréterait. Le nain légendaire, gardien de la grotte du Kyffhauser, montagne de Thuringe où dort Frédéric Barberousse en attendant des jours meilleurs, y introduisit un jour un berger. — Les vautours volent-ils toujours autour de la montagne? demanda l'Empereur. — Oui, répondit le berger. — Alors, s'écria Frédéric Barberousse en soupirant, il faut donc que je dorme encore! — En 1851, les vautours volaient de plus belle autour de la montagne.

Ayant à députer auprès de la Diète des plénipotentiaires animés de l'esprit de réaction et complaisants à l'Autriche, le gouvernement prussien choisit le défenseur de la capitulation d'Olmütz, l'implacable adversaire de la démocratie, Bismarck. Le Junker enragé avait fait partie des diverses Chambres de députés qui s'étaient succédé depuis 1848. Plus le courant démocratique avait grossi, plus il s'était animé à le braver. Il s'était porté l'adversaire déterminé de tout ce que louait, souhaitait, professait ou faisait la démocratie allemande.

Elle avait demandé la guerre au Danemark en

faveur du Schleswig-Holstein, il déclara cette guerre « frivole, désastreuse, révolutionnaire, vraie querelle d'Allemand ».

Elle avait dissous la vieille Diète de 1815. « Qu'on m'indique, dit-il, depuis le temps des empereurs de la maison de Souabe, une période de l'histoire d'Allemagne, à part le règne de Charles-Quint, où l'Allemagne ait joui de plus de prestige à l'étranger, de plus d'unité politique et d'autorité dans la diplomatie, qu'au temps où la Diète germanique dirigeait les relations extérieures. »

Elle avait affirmé l'unité allemande : il se barricada dans l'hégémonie prussienne. « Jamais je n'ai entendu un soldat prussien chanter la patrie allemande. Le peuple d'où cette armée est tirée et qu'elle représente avec le plus de vérité n'a aucun désir de voir son royaume prussien se fondre dans la fermentation putride de l'anarchie de l'Allemagne du Sud. Nous désirons tous voir l'aigle de Prusse étendre ses ailes puissantes et protectrices, de Memel au Donnesberg, mais nous le voulons libre, non pas enchaîné par une nouvelle Diète de Ratisbonne et les ailes coupées par la serpe égalitaire brandie à Francfort. Prussiens nous sommes et Prussiens nous resterons. La Prusse est un Bucéphale qui porte de bon cœur son cavalier habituel, mais qui rejette sur le sable l'intrus, écuyer du dimanche, avec tout son harnachement noir, rouge, or[1]. »

1. Couleurs adoptées par le Parlement de Francfort pour l'empire allemand.

La Diète avait voulu mettre le roi de Prusse à sa tête, il considéra cette offre de la couronne impériale comme une perdition. « C'est le radicalisme qui fait au roi ce cadeau. Tôt ou tard ce radicalisme se redressera devant le roi, lui demandera sa récompense et montrant l'emblème de l'aigle sur ce nouveau drapeau impérial, lui dira : Pensais-tu que cet aigle fût un don gratuit? »

Elle avait proclamé la souveraineté populaire et le suffrage universel, il affirma le droit divin de la Royauté. « Ce qui est constitutionnel en Prusse depuis des siècles, c'est une royauté autonome qui a cédé, au cours des années, certains de ses droits aux Chambres, mais spontanément non par contrainte. Les rois de Prusse ne tiennent pas leur pouvoir du peuple; ils l'ont de droit divin; ce pouvoir est illimité et chaque concession de leur part est un don gratuit. »

Elle avait préconisé l'État laïque, il célébra l'État chrétien, lutta contre l'émancipation des juifs, flétrit le mariage civil, « qui rend le prêtre un caudataire de l'officier civil ». Il voulait que le christianisme fût au-dessus de l'État. « Sans un fondement chrétien, la législation ne sera pas régénérée dans la fontaine de l'éternelle sagesse, mais restera sur les sables mouvants des vagues et changeantes idées humaines. »

En matière budgétaire, la Diète professait que le gouvernement ne peut disposer d'aucune somme sans le consentement du corps législatif, il soutint et fit admettre que « si le gouverne-

ment et la Chambre ne peuvent s'entendre sur le budget, le dernier budget subsisterait jusqu'à ce qu'un accord ait eu lieu; le consentement de la Chambre ne serait nécessaire que pour l'établissement des impôts nouveaux ou l'augmentation des impôts existants. »

Elle avait supprimé les justices patrimoniales privées et les tribunaux d'exception, il considéra cette constitution d'un droit commun comme un malheur.

Elle avait admis la liberté de la presse, il eût voulu, comme le calife Omar, détruire tous les livres, excepté le Coran chrétien. L'imprimerie lui paraissait l'arme même de l'Antéchrist.

Elle parlait à tout propos d'humanité, de droit, il célébra la force. « Entre des principes aussi diamétralement opposés que ceux par lesquels l'Europe était ébranlée, ce n'est pas à des majorités parlementaires de quelques voix qu'il appartient de décider. Dans cette lutte, c'est le Dieu qui préside aux batailles qui doit jeter le dé d'airain de la décision. » A la nouvelle que Windischgraetz avait fait fusiller Robert Blum, il dit à Beust, alors ministre à Berlin : « Il a bien fait, quand j'ai un ennemi en mon pouvoir, je l'anéantis. »

« Je considère Bismarck, disait le roi, comme un œuf duquel je veux faire éclore un ministre. » Dans cette pensée, il le nomma d'abord premier secrétaire (mai 1851), et bientôt après titulaire de légation à Francfort (15 juillet). Le nouveau diplomate vint là se convaincre à son tour de ce

qu'il aurait pu apprendre du secrétaire florentin « qu'aux places de spectateur on voit le monde politique tout différent de ce qu'il est derrière les coulisses[1] ».

Ainsi Cavour et Bismarck entraient dans la carrière officielle, presque au même moment, à la veille du jour où le Prince, sans lequel ils auraient manqué leur destinée, allait être investi de l'omnipotence, l'un à un second rang dont il ne tarderait pas à faire le premier, l'autre en une fonction subordonnée où il languit quelque temps. L'un arrive parce qu'il a abandonné sa caste aristocratique, l'autre parce qu'il la représente. Ce double événement dont on ne soupçonna pas alors l'importance se perdit au milieu du fracas déjà assourdissant de notre tempête intérieure.

IX

Pour constituer un nouveau cabinet, le Président qui n'avait pas un choix très étendu, appela de nouveau Odilon Barrot. Le premier mot de celui-ci fut : « La prorogation de vos pouvoirs au moyen de la revision vous suffit-elle? — Oui, répondit résolument le Prince, mes désirs ne vont pas au delà. » — D'accord sur ce premier point, on le fut aisément sur un second : la modification de la loi du 31 mai. Cette loi n'avait pas été un

1. Discours du 13 mars 1867. — Machiavelli, *Discorsi*, lib. I, cap. XLVII.

piège tendu à des adversaires. Le Prince ne l'avait pas présentée perfidement avec l'intention secrète de la désavouer quand la majorité se serait compromise en la votant. On l'a vu, c'est la majorité elle-même qui en avait pris l'initiative et pesé sur lui pour qu'il la proposât. Il n'avait pas tardé à se convaincre de l'étendue de cette lourde faute, et comme il n'apportait aucun amour-propre dans la conduite des affaires, il résolut de la réparer. Odilon Barrot consentit à l'y aider. On en vint alors au choix des personnes. Le Prince proposa Billault à l'Intérieur. « Il est impossible, répondit Barrot, à cause de son discours sur le droit au travail. — Alors prenez Léon Faucher, il est sympathique à la majorité. — Mais, répond Barrot, il est antipathique aux autres partis, il est d'ailleurs intraitable sur la loi du 31 mai ; il préférerait se couper le bras, dit-il, que de toucher à cette arche de salut. » Ne sachant à qui s'adresser, le Prince constitua provisoirement un ministère d'affaires, composé d'hommes distingués, quelques-uns éminents : Vaïsse, réputé un administrateur consommé ; de Royer, un magistrat d'autorité et de remarquable talent : Schneider, un industriel hors ligne ; Vaillant et Randon, des soldats de valeur ; Magne, un homme d'affaires habile, Giraud, ami intime de Thiers, érudit et spirituel ; Brenier, diplomate expérimenté ; Germiny, financier connu. Ils avaient le tort irrémédiable, aux yeux des chefs parlementaires, de ne pas appartenir à l'Assemblée et de n'être pas les serviteurs de ses passions.

Ce ministère d'attente constitué, le Président, mis en éveil par la conduite du général Neumayer, et ne voulant pas que l'incident se reproduisît, commença à sélectionner l'armée de Paris. Il était sûr des soldats, des sous-officiers et des officiers ; il l'était moins des généraux. Quelques-uns, tels que Bosquet, professaient des opinions républicaines ou demeuraient attachés à Cavaignac et à Lamoricière, d'autres aux princes d'Orléans ou à Changarnier. Il fallait sans bruit envoyer au loin les corps qu'ils commandaient et les remplacer par d'autres, conduits par des chefs amis. Enfin, il fallait mettre à la tête de cette armée de choix un général aussi audacieux que Changarnier et plus fidèle. Si le Président ne réussissait pas dans cette double opération, il restait à la merci de ses ennemis. Baraguay d'Hilliers, piqué de ce que les ministres ne croyaient pas nécessaire d'obtenir de l'Assemblée l'autorisation de le maintenir dans ses fonctions militaires, quoiqu'il fût député ne voulant pas être discuté, avait donné sa démission. Castellane appelé de Lyon pour lui succéder (11 juillet 1185) avait obtenu d'être laissé à un poste où il serait plus utile qu'à Paris.

Le Président se serait difficilement tiré d'affaire si son heureuse étoile ne lui avait amené le commandant Fleury.

Fleury était fils d'un riche négociant de Paris, qui lui laissa une jolie fortune. Il la dévora en folies de jeunesse. A la veille d'être réduit aux abois, il se rendit en Angleterre, vers 1837, dans

l'espérance de se refaire par un riche mariage. Il ne trouva pas l'héritière, mais il fut présenté par Persigny au Prince, alors de retour des États-Unis. Ces premières relations furent banales et fugitives. A Paris, réduit à l'extrême, il se demanda s'il se brûlerait la cervelle ou s'il s'engagerait. Il s'engagea dans les spahis de Yusuf, gagna la confiance de son chef, devint son secrétaire, son inspirateur, son ami. Yusuf le poussa rapidement, chose facile, car, s'il ignorait la science militaire, il savait caracoler, parader, se procurer de superbes chevaux, et il était brave, séduisant, fort aimé de ses camarades. En 1848, après douze années de séjour en Afrique, Lamoricière signa sa nomination de chef d'escadrons. L'officier n'avait pas été plus ménager de ses deniers que le fils de famille; il ne s'était guère astreint aux règles de la comptabilité, et il dut venir à Paris en congé pour chercher les moyens de liquider sa situation embarrassée à Orléansville qu'il quittait. N'ayant pu encore aborder Lamoricière, il se promenait tristement aux Tuileries, quand il rencontra le général de Beaufort : « Quelle chance vous avez eue, lui dit le général, de n'être pas devenu l'officier d'ordonnance du duc d'Aumale! Le rôle des d'Orléans est fini, l'avenir est maintenant au prince Louis-Napoléon ; le voilà député, il va devenir Président de la République. » Ce fut un trait de lumière. Fleury se mit à courir après Persigny, finit par l'atteindre dans un des recoins où il se dérobait à la police. Justement il manquait au Prince, isolé dans l'armée comme

dans la politique, un officier supérieur, audacieux, intelligent, dévoué, qui pût lui servir d'aide de camp et lui gagner le jeune état-major. Persigny comprit que Fleury serait cet auxiliaire désiré. Il le conduisit auprès du Prince. On se reconnut, on s'expliqua, on se convint, on s'engagea; et dès le lendemain Fleury, installé en qualité d'aide de camp *in partibus*, suivait partout le futur président, armé d'une canne à épée et d'un revolver, ne prenant pas même la peine, son congé étant expiré, de le faire renouveler, tant il était certain du résultat de l'élection.

Il n'avait pas été attiré vers l'héritier de Napoléon par fanatisme bonapartiste ni par dévouement à une idée quelconque; il avait obéi à un instinct de beau joueur qui va où l'on gagnera, où l'on pourra faire une brillante et prompte fortune et bien s'amuser. Plus tard ce qui avait commencé par un calcul devint un dévouement affectueux, sérieux, constant. Élégant cavalier, il avait les formes aimables et les libres allures de qui a beaucoup vécu, et l'aisance souple de qui est habitué à affronter gaiement les périls. Il ne fallait pas demander à son esprit dépourvu de forte culture l'étendue, l'élévation, la vigueur, mais on y trouvait autant qu'on le voulait la justesse et la sûreté du jugement, la perspicacité à discerner la meilleure conduite pour obtenir une réussite. Il excellait à traiter avec les hommes, à s'insinuer dans leur confiance, à flatter leur amour-propre, à caresser ou allumer leur ambition; il savait aussi ména-

ger les rapprochements, remplir avec sang-froid les missions risquées, poursuivre avec dextérité les négociations épineuses. Sa faiblesse était d'aimer à dépenser beaucoup, à mener un train fastueux d'apparat, et à se donner de l'importance. Au régiment, on le nommait *M. le Grand.* S'était-il mêlé d'une affaire dans une mesure quelconque, il eût été difficile de lui persuader qu'il ne l'avait pas décidée à lui tout seul. Toutefois, il n'a pas exagéré les services qu'il rendit à cette époque. Ils furent de première importance. Sans son activité, son intelligence, son savoir-faire, le Président eût été enlevé par les vieux généraux d'Afrique coalisés. Il sut désigner les régiments bons à éloigner ou utiles à rapprocher. Sans nuire à personne, il favorisa, assura les dévouements et parvint à réunir à Paris une légion de jeunes officiers distingués sur lesquels on put entièrement compter. Ce fut lui aussi qui désigna au choix du Prince Saint-Arnaud, sous lequel il avait servi à Orléansville.

C'était un intelligent, vigoureux et brillant soldat que ce Saint-Arnaud, capable à un égal degré d'héroïsme et de diplomatie, intrépide à combattre et habile à séduire, tendre et implacable, aimant les aises de la vie et bravant avec stoïcisme les épreuves de la maladie et de la mort. Les commencements de sa carrière sont enveloppés d'une mystérieuse obscurité. On sait que, né en 1798, il entra très jeune dans la garde de la maison du roi, qu'il en sortit et ne reprit du service qu'en 1830. Quelle avait été la cause de

cette interruption? Qu'a-t-il fait dans l'intervalle? A-t-il été, comme on l'a dit, comédien ou commis voyageur? Je n'ai pu me procurer aucune information sérieuse sur ce va-et-vient, si ce n'est qu'il se rattachait à des dissipations de jeunesse. Sa fortune commença en 1833, quand il eut rencontré Bugeaud à Blaye. Celui-ci l'emmena en Afrique, en fit, avec Trochu, son élève favori. Le 1er mai 1846, il écrivait d'Alger au ministre : « Voilà un homme qui fera un maréchal de camp selon mon esprit et selon mon cœur. Il est honoré et chéri de ses troupes, redouté des Arabes. Il est depuis près d'un an entre deux insurrections commandées par des chefs très entreprenants et très persévérants. Il a déployé dans ces difficiles circonstances une activité et une résolution rares. » Il revenait encore à la charge le 3 mai 1847 : « Saint-Arnaud commande une subdivision avec la plus haute distinction depuis deux ans et demi, et il est l'homme d'Afrique qui a livré le plus d'actions de guerre pendant cette période. »

« J'ai, dit Fleury au Prince, le général qu'il vous faut; il commande une brigade à Constantine; son physique est agréable, ses manières distinguées, son intelligence hors ligne, son caractère aventureux et noble. Il a le don du commandement; par son langage coloré, son attitude hardie, il inspire aux troupes la confiance et les entraîne. Il s'agit de le mettre en lumière. Chargez-le d'aller dompter la Petite Kabylie qui n'est pas encore soumise, il se distinguera ; vos

journaux célébreront et grossiront ses exploits, vous le nommerez général de division, vous l'appellerez à Paris et vous n'aurez plus rien à craindre de Changarnier ni de qui que ce soit dans votre lutte inévitable avec l'Assemblée. » Le Prince accepta ce conseil. L'expédition de la Petite Kabylie fut résolue (fin de mars), et il fut entendu que, dès qu'elle serait en train, Fleury se rendrait auprès de Saint-Arnaud, à titre d'envoyé de la Présidence, en apparence pour suivre les opérations, en réalité pour s'assurer des dispositions du général et s'entendre avec lui. Il s'agissait, non de lui proposer un coup d'État, que le Prince s'efforçait d'éviter, mais de s'assurer un dévouement qui allât jusqu'où les circonstances l'exigeraient.

X

La situation du ministère nouveau, difficile en elle-même, fut encore aggravée par la demande inopportune d'une subvention de 1 800 000 francs en faveur du Président. L'argent se faisait de plus en plus rare à l'Élysée. Quand on eut résolu d'envoyer Fleury auprès de Saint-Arnaud, on ne sut comment se procurer les six mille francs nécessaires à l'achat des chevaux, etc. On demanda à Achille Fould de faire escompter un bon par sa maison de banque. Son frère fit répondre que l'on n'escomptait que les

billets de commerce. On eut grand'peine à obtenir un prêt ailleurs.

Montalembert, quoique contrarié de cette demande, l'appuya (10 février 1851). Il entama l'examen de la conduite générale du Prince depuis son avènement. Thiers l'avait défigurée, il lui rendit son véritable aspect. En sa vaillante loyauté, il ne craignit pas de défendre celui que ses amis méconnaissaient et déchiraient, de soutenir que le Prince avait tenu beaucoup plus qu'il n'avait promis, à la différence de la plupart des princes et des pouvoirs de ce monde qui promettent en général beaucoup plus qu'ils ne tiennent. « Vous me direz qu'il a fait des fautes? Vraiment? Vous avez découvert cela? Permettez-moi de vous demander si vous avez connu un gouvernement quelconque au monde qui ne fît pas de fautes? Il est bien des points sur lesquels je ne suis pas d'accord avec le Président. Il pourra me faire regretter un jour d'avoir cru en lui, il pourra me faire rétracter le témoignage que je lui rends; mais, comme je ne lui dois rien, comme je ne lui demande rien, comme il ne peut rien pour moi, il y a une chose dont je suis sûr : c'est que jamais, par aucune faveur, par aucune complaisance, il ne pourra gâter le plaisir que j'éprouve et l'honneur que je me fais en venant lui rendre ici ce public témoignage, et en venant protester contre une des ingratitudes les plus aveugles et les moins justifiables de cette longue série d'ingratitudes qu'on appelle l'histoire de France. »

S'élevant au-dessus des mesquines querelles du jour, embrassant d'un vaste regard le passé et le présent, il se sépara de l'illusion légitimiste. « La monarchie du vieux droit, je la regrette comme vous et autant que vous, mais je n'y crois pas comme vous ! Je vous envie votre foi sans pouvoir la partager. Comment voulez-vous sérieusement que le peuple français distingue entre un roi et un Président, alors qu'il n'est pas d'exemple, depuis soixante ans, d'un fils ou d'un petit-fils qui ait remplacé son père sur le trône? » Néanmoins, admettant oratoirement l'hypothèse du succès des monarchistes, il leur disait : « Vous vaincrez peut-être, je le veux bien, ce n'est pas ce jour-là, mais le lendemain de ce jour que commenceront vos embarras et vos dangers. Vous verrez renaître contre vous, surgir contre vous, employer contre vous toutes les armes, toutes les perfidies, toutes les malices, toutes les iniquités, tous les outrages qui ont été employés de votre temps contre les pouvoirs que vous attaquiez; vous les subirez tous, et j'ajoute que vous les aurez tous mérités. » — Paroles justicières, toujours vraies, qu'il ne faut pas laisser mortes et inutiles dans des recueils fermés, qu'il faut reproduire souvent et plus souvent admirer et méditer.

L'Assemblée se montra intraitable et repoussa la subvention. On parla d'y suppléer par une souscription nationale. Le Président refusa et fit annoncer la vente de ses chevaux.

Ce dernier échec ne permettait pas de mainte-

nir le ministère extra-parlementaire. Le Prince se tourna de nouveau vers Lamartine, qui accepta et s'entendit avec Billault, et cette fois encore ne réussit pas à constituer un cabinet. Il fallut recourir à l'inévitable Odilon Barrot. Celui-ci, malgré les objurgations emportées de sa belle-mère et de sa femme en larmes, se rendit à l'Élysée, avec l'arrière-pensée de produire des exigences qu'on repousserait. Il débuta par proposer à l'Intérieur Léon de Malleville, ne doutant pas d'un refus immédiat. — Je le veux bien, répondit le Prince. Mais cette solution ne convenait pas à Thiers. Comme il ne faisait pas de l'opposition à demi et ne reculait pas devant les extrêmes, il voulait acculer le Président à l'impossibilité de gouverner en renversant successivement ses ministères extra-parlementaires et en l'empêchant d'en trouver un dans l'Assemblée. Sur ses conseils Malleville refusa. Odilon Barrot, par la faute des parlementaires, dut renoncer à constituer un cabinet parlementaire.

Ses adversaires poussaient de leur mieux le Prince hors de la Constitution. Lui, s'entêtant à n'en pas sortir, appela encore un parlementaire, Léon Faucher. Celui-ci consentait à défendre la revision, mais continuait à se refuser à toute modification de la loi du 31 mai. Le Président se résigna à ne poursuivre pour le moment que la moitié de son programme. Néanmoins les manœuvres de Thiers n'eussent pas permis à Léon Faucher de réussir plus que Lamartine, Billault, Odilon Barrot, si Victor de Broglie, toujours

clairvoyant, ferme et désintéressé dans ces crises sans fin, prenant d'autorité le mandat qu'on ne lui offrait pas, ne s'était donné à lui-même la tâche d'assurer la formation d'un cabinet. Léon Faucher se refusait d'adjoindre à son ami Buffet quelques-uns des anciens ministres notoirement compromis avec l'Élysée : Baroche, Rouher, Achille Fould. Victor de Broglie lui fit comprendre qu'il était habile de s'annexer les seuls personnages à redouter comme successeurs. Le Président comprit cette intention. « On a voulu, dit-il en lisant la liste, me faire mettre tous mes œufs dans le même panier. » L'introduction de Baroche et de Rouher n'en a pas moins été présentée comme une machination ténébreuse, comme un défi jeté à l'Assemlée.

L'époque à laquelle on pouvait constitutionnellement provoquer la revision était arrivée. C'est pour l'obtenir que le Prince manœuvrait, patientait depuis près de trois ans. Son attente serait-elle déçue? Nous voici parvenus à la crise décisive.

LIVRE III

LE COUP D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

COMMENT LE COUP D'ÉTAT DEVINT INÉVITABLE

I

Militare est vivere, a dit Sénèque. Vivre c'est combattre, contre soi-même et contre les autres, contre les passions et les fatalités, contre l'insensibilité de la création et l'égoïsme des créatures, contre l'inconstance de la fortune et la mobilité des hommes, contre les tyrannies de la vie et les guet-apens de la mort. *Militare est vivere.* Et le combat étant une douleur, vivre c'est souffrir. Même aux heures favorisées des doux contentements on craint encore, et l'on regarde anxieusement à tous les points de l'horizon, comme Niobé, si quelque flèche impitoyable ne va pas percer les êtres aimés qui s'abritent dans vos bras.

A un tel spectacle le cœur du stoïque se trouble

parfois et ne reste pas le maître d'étouffer un gémissement. *Vellem inter homines non fuisse*, je voudrais n'avoir pas vécu parmi les hommes. Mais son courage se relève vite et il poursuit la route de sa destinée, calme et patient, résigné, s'arrêtant au bord des sources, sous les ombrages, sans se plaindre de l'aridité des steppes. D'autres se consolent des épreuves de la terre par l'espérance du ciel : dès ce monde, ils se transportent en Dieu, vivent de lui, en lui et par lui ; ils traversent ainsi avec allégresse les tribulations, convaincus qu'elles sont le vestibule des béatitudes. La plupart ne sont capables ni de ce stoïcisme ni de cette exaltation, ils ne veulent pas être malheureux. S'ils le sont ils n'accusent pas la fatalité providentielle, encore moins eux-mêmes ; c'est la société qui est coupable ; elle est mal organisée, il faut la modifier, la transformer ; elle est un enfer, il ne tient qu'à nous d'en faire un Éden.

Cette aspiration invincible des foules au bonheur terrestre ne constitue pas un fait nouveau ; elle s'est toujours manifestée, elle a persisté malgré de constantes déceptions, elle survivra aux déceptions prochaines. La résignation stoïque, la foi religieuse, l'utopie sont en quelque sorte les *catégories* indestructibles de l'existence sociale. A toutes les époques on les retrouve, non toutefois en la même intensité ; tantôt le stoïcisme prévaut et virilise les peuples, tantôt la foi religieuse les berce, tantôt l'utopie les fascine.

Dès 1830 l'utopie s'était emparée d'une portion de la classe lettrée, à la suite des écrits de Saint-Simon et de Fourier; aux approches de 1848 elle gagnait le peuple; après 1848 elle le mit en feu. On ne fait point passer brusquement des millions d'hommes de l'obéissance à la domination; on ne les rend pas à l'improviste de sujets souverains; on ne jette pas tout à coup à des yeux habitués aux demi-clartés des maisons closes la lumière crue d'un soleil sans ombres; on ne précipite pas la multitude d'une oligarchie censitaire dans une démocratie illimitée, sans que les cerveaux surexcités et grisés ne soient hantés par des fantômes et aveuglés par des hallucinations. Ce phénomène se produisit après 1848, et c'est l'état favorable aux débordements de l'utopie. Cabet, Victor Considérant, Pierre Leroux jusque-là dogmatisaient dans de petits cénacles et pour quelques rares adeptes; ils professèrent à la tribune, sur les places publiques, Cabet le communisme, Victor Considérant les attractions passionnelles, Pierre Leroux la triade, le circulus, la renaissance dans l'humanité.

Quoi qu'on pense des utopies, il faut respecter les utopistes, tant leurs intentions étaient pures, désintéressées et leur effort généreux. Qui a été plus digne d'estime que Considérant, et d'intérêt que Pierre Leroux, avec sa belle tête de ruminant illuminée par un fin sourire? Leur action même ne fut pas sans résultat bienfaisant. Jusque-là le peuple démocratique appartenait aux Jacobins, uniquement préoccupés de conquérir le gou-

vernement et son budget *per fas et nefas*, ils le leur arrachèrent en partie, et ils opposèrent à leur *compelle intrare* la liberté de la discussion, professant de n'attendre la transformation sociale que d'un acquiescement volontaire. Afin de se distinguer des révolutionnaires purs, dont Blanqui conduisait la gauche et Ledru-Rollin la droite, ils s'appelèrent socialistes, c'est-à-dire les apôtres d'amour et de paix, par opposition aux sectaires de haine et de combat.

Le socialisme ne demeura pas longtemps dans cette sphère idéaliste. D'autres esprits vinrent qui, sans lui enlever tout à fait son caractère théorique, le rapprochèrent davantage des réalités et le mêlèrent aux événements. Proudhon fut le plus éminent des socialistes de cette seconde période[1]. Je ne puis me rappeler sans sympathie ce fils de tonnelier, obligé d'apprendre ses leçons sur les livres des camarades, ses parents étant trop pauvres pour lui en fournir, cet ouvrier imprimeur qui composait lui-même ses premières brochures, ce commis qui écrivit son livre des Contradictions sur son bureau d'employé, cet humble qui, par la puissance de son intelligence, la vigueur de son travail, s'est placé parmi les maîtres de notre langue et s'est montré le manieur le plus terrible et le plus souple des ressorts compliqués de la machine dialectique. Sa fière indépendance d'esprit, si rare en temps démocratique, l'a empêché de

1. Sur Proudhon, lire la remarquable étude en deux volumes de M. Arthur Desjardins.

s'affilier à aucune secte, de se rendre caudataire d'aucun parti. Il a cherché la vérité et l'a écrite comme il l'a vue, n'hésitant pas plus à se contredire qu'à réfuter les autres. Il en était arrivé à s'abstraire de toute personnalité, même de la sienne, et à se considérer comme un géomètre en face de ses déductions dans l'espace.

L'homme était naïf, sans méchanceté, âpre contre les idées non contre les personnes. « Je ne doute jamais des bonnes intentions de qui que ce soit », a-t-il dit. Il sait « faire chanter son âme au milieu du cœur de ses amis ». Il pratique et préconise les vertus de famille : « L'homme est incomplet hors du mariage et aucun amour irrégulier ne peut suppléer à ce que donne la qualité de mari et de père. Une erreur déplorable de nos démocrates, c'est de croire que la famille est une charge qui arrête le dévouement et l'action ; c'est le lest au contraire qui nous donne l'aplomb. » Son malheur fut d'être contraint d'écrire sans repos pour ne pas mourir de faim. Les esprits qui ne se reposent jamais sont sujets à beaucoup d'écarts. Pressé par la nécessité, talonné par l'événement, il ne donnait pas le temps à la pensée déposée dans son cerveau d'y mûrir ou de s'y clarifier. La précipitation, l'emportement gâtent ses écrits. Ses contradictions fatigantes ne sont que des rectifications successives de ces précipitations et de ces emportements, bientôt rectifiés par d'autres qui, à leur tour, le seront de même. De telle sorte que, quoique le plus péremptoire et le plus dog-

matisant des hommes, il en est le plus flottant. Il affirme avec une violente autorité des idées dépourvues de stabilité, il impose une conviction à laquelle il aura bien souvent cessé de croire lui-même au moment qu'on l'adoptera. Son esprit, autant que fort et étendu, était nativement droit et juste : ce n'était qu'à grand'peine qu'il parvenait à se rendre absurde et il n'y réussissait pas toujours. On pourrait par des extraits obtenir deux Proudhon, tous les deux également vrais, dont l'un serait la satire cruelle de l'autre. L'un, en souci de l'applaudissement des cabarets, déraisonnant, blasphémant, favorisant, soulevant les plus détestables passions, démagogue à lier; l'autre, sage, sensé, judicieux, exprimant d'un tour exquis les sentiments les plus élevés, épris de la beauté et de la pureté des lignes, idolâtre de la mélodie dans la musique et dans le langage, juge sûr des événements, critique impitoyable de la sottise. Sous ses paradoxes à panache et ses exagérations tapageuses, que de trésors de raison et de vérité! Nul n'a mieux démasqué les sectes, ridiculisé leurs programmes; bien avant Taine il a dénoncé le néant intellectuel et l'hypocrisie de vertu de l'oppressif jacobinisme, il a appelé les nouveaux jacobins de leur vrai nom : Vous êtes des *blagueurs*. Il jugeait le gouvernement direct et la législation directe de Ledru-Rollin les deux plus énormes bévues dont il ait été parlé dans les fastes de la politique et de la philosophie. « Vous vous croyez, a-t-il dit à Louis Blanc, avec preuves à l'appui, l'abeille

du socialisme, vous n'en êtes que la cigale. »

Son livre des *Contradictions économiques* est une œuvre formidable digne de rester. Il y examine successivement les prétendues vérités économiques, la propriété, la concurrence ; il démontre que chacune d'elles est vraie, mais que sa contradictoire ne l'est pas moins ; ce qui les rend à la fois fausses et vraies. Est-ce à dire qu'il ne faille plus croire à rien? Nullement. Il faut écarter le côté négatif des idées, retenir leur côté positif, non les juxtaposer, mais les fondre dans une idée nouvelle, ayant de chacune ce qu'elle a de bon et formant un tout complet et nouveau ; en un mot il faut résoudre les antinomies par une synthèse.

Il n'a jamais réussi à dégager la synthèse ; de cascades en cascades, il en est arrivé à convenir que l'antinomie restait plus forte que lui et il l'a laissée intacte, ses deux termes se regardant, se menaçant, tantôt victorieux, tantôt vaincus. En 1851 il cherchait encore. Il venait d'éprouver deux graves échecs : Thiers avait réfuté son projet de crédit et Bastiat obtenu l'avantage dans la controverse sur le prêt à intérêt. Il essaya de se relever par un coup d'éclat. Dans un livre publié de Sainte-Pélagie, où il subissait un emprisonnement de trois années pour délit de presse [1], il proposa la liquidation sociale. Plus d'Église ! la morale rationnelle au lieu de la morale révélée. Le divin est épuisé. « A moi Lu-

1. *Idée générale de la Révolution sociale au XIXe siècle.*

cifer! Satan! Qui que tu sois, démon que la foi de mes pères opposa à Dieu et à l'Église, je porterai ta parole et ne te demanderai rien! » Plus de gouvernement, la liberté illimitée, le contrat libre à la place de la loi absolutiste, la justice équitable et réciproque au lieu de la justice souveraine et distributive; l'équilibre des forces substitué à l'équilibre des pouvoirs, l'unité économique à la place de la centralisation publique; plus de domination de l'argent, les dettes payées, les servitudes abolies, les hypothèques levées, les fermages remboursés, le crédit gratuit, l'échange égal, la valeur réglée. Dieu chassé de l'Univers, l'autorité de la Cité, la liquidation sociale terminée, l'anarchie triomphante, le contrat social souverain, on édicterait le titre d'acquisition nouveau : à savoir, que tout paiement de loyer acquiert au locataire, fermier, métayer, une part proportionnelle dans la propriété. — Ces propositions reproduites, commentées, exaltées ou maudites, produisaient une véritable épouvante.

A côté de Proudhon travaillait aussi à la liquidation sociale un journaliste, Émile de Girardin, n'ayant ni ses connaissances étendues, ni son talent d'écrivain, ni son intégrité, mais l'égalant en passion, en ténacité au travail, et paraissant plus pratique parce qu'il était plus pédestre. Il eut cette idée infernale que pour dépouiller le propriétaire il n'est point besoin de supprimer la propriété, que pour dévaliser le capitaliste il n'est pas nécessaire d'abolir le capital, que, sans

effaroucher les idolâtres des vieux mots, on pourrait, par l'organisation de l'impôt, rendre la propriété et le capital purement nominaux entre les mains de leurs détenteurs. Il commença par la critique superficielle de notre admirable système financier, condamna successivement les diverses taxes, aliments depuis tantôt un siècle de notre fortune nationale : tâche facile, car il n'existe aucun système fiscal quelconque qui par quelque côté ne soit défectueux : c'est pour cela que les hommes d'État sérieux regardent comme le meilleur celui qui existe, par cela qu'étant habitué à ses imperfections on en souffre moins. Le système actuel d'impôt jeté théoriquement à bas, Girardin repoussa l'impôt progressif sur le revenu, panacée à l'usage des ignorants, inventé en apparence au profit du peuple et qui retomberait cruellement sur lui, il s'arrêta à l'impôt sur le capital acquis. Celui-là frapperait le riche seul ; il constituerait un prélèvement annuel sur sa fortune, prélèvement dont le pauvre serait excepté et qu'on pourrait par des augmentations successives pousser à peu près jusqu'au nivellement des conditions et des fortunes. — Pour donner à sa spoliation un air bon enfant il l'appelait l'impôt-assurance. « La loi agraire, s'écriait Proudhon enthousiasmé, n'est rien à côté du projet inventé par ce fauve. »

Et cependant les révolutionnaires d'alors, à cause de la suspicion inspirée par celui qui le proposait, ne prirent point garde à ce projet. Proudhon lui-même avait fini par les impatien-

ter. Son énergie se tenait à l'ordre spéculatif, il était homme de polémique, non de barricades; il y avait trop de légalité dans ses moyens, d'idéalité dans ses systèmes, de science dans ses exposés souvent incompréhensibles. On réclamait un autre genre d'action; on ne s'inquiétait pas d'organiser l'avenir, mais de s'emparer du présent, de conquérir la richesse, de mettre dessus ce qui était dessous; la victoire obtenue on s'arrangerait comme on pourrait. En révolution on se précipite d'autant plus en avant qu'on ignore où l'on va. Le socialisme, qui de la philosophie était descendu dans la science, glissa dans la démagogie. Cette évolution est fatale dans tous les pays et dans tous les âges. Quand elle fut accomplie aucun signe doctrinal ne sépara plus les socialistes et les jacobins. Cabet, Considérant,Pierre Leroux, Proudhon furent relégués parmi les antiquailles.Sous la haute direction de Ledru-Rollin, de Delescluze et de Blanqui, des meneurs subalternes, tels que Gent, enrôlèrent dans les cadres des sociétés secrètes socialistes et jacobins pour l'assaut prochain à la société. L'état d'esprit de cette armée, venue de côtés opposés et maintenant réunie en une même haine, est décrit par Proudhon en paroles sinistres :

« Blanqui est l'incarnation des vengeances populaires. Il est comme Marat une des faces hideuses, mais malheureusement logiques, nécessaires de la Révolution, Ayez donc pitié des stupides et féroces humains et laissez passer la

justice de Dieu! Aujourd'hui ni vous, ni moi, ni personne ne pouvons rien contre la force des choses. La réaction l'a voulu. *Nous sommes emportés vers les catastrophes, vers les vengeances.* Déjà on ne s'occupe plus des idées, déjà on croit en savoir de reste, et de toutes parts l'impatience révolutionnaire accuse les théoriciens. Blanqui aura son heure, il est inutile de le nier, il y aurait de l'imprudence, presque de l'injustice à y faire obstacle. Ce qui s'ensuivra, sans doute, sera *la dissolution de la France si ce n'est comme nation* du moins comme État. Mais la chute de l'État français entraînera celle de tous les États européens; à travers la *bacchanale des sectes, des partis, des factions, des banqueroutes, des guerres civiles, des proscriptions*, nous arriverons, d'épreuve en épreuve, à la pratique pure et simple de la liberté. Mon unique souci est de faire si bien en subissant le fléau, que je n'en reçoive point la *solidarité et la souillure* [1]. »

Voilà où en était venue, en 1851, cette France démocratique que, dans son poème du lyrisme furibond, Victor Hugo appelle

> La France libre et fière et chantant la *Concorde!*

Et à peine quarante ans après que cette effroyable concorde a été sur le point de s'abattre sur la France et de la saccager, on nous conte que le péril social a été un complot du prince Louis-Napoléon, que la France ne courait aucun

1. A Langlois, 14 août 1851.

danger en 1852! tel n'était pas l'avis des contemporains. Écoutez quelques-uns des plus éminents, choisis parmi les adversaires du Prince.

C'est d'abord Lacordaire qui, dès 1848, écrivait : « Il est manifeste que nous passerons par une bataille gigantesque dont celle de Juin n'est que le prélude[1] ? » C'est Doudan, fin observateur, reflet des hommes distingués réunis autour d'une femme d'élite, Mme d'Haussonville : « Il faut au moins dix ans d'une *tyrannie tutélaire* pour rendormir toutes ces horribles bêtes que réveille le bruit des révolutions[2]. » C'est Molé : « On se sent entraîné vers un avenir aussi obscur que redoutable. Si Dieu ne s'en mêle, je ne sais où nous irons[3]. » C'est Albert de Broglie : « La Providence a jugé à propos d'annoncer une des *plus formidables crises politiques qui aient jamais plané sur une nation*, non par de vagues pressentiments, mais par deux ou trois articles parfaitement clairs inscrits dans la loi fondamentale du pays. S'il y a de l'imprévu cette fois pour quelqu'un, c'est pour ceux qui ne veulent pas voir[4]. » C'est Dupin, président de la Chambre : « La gêne se fait sentir partout ; le commerce languit, l'inquiétude *née de l'instabilité*, obsède toutes les pensées et préoccupe toutes les imaginations[5]. » C'est Lamennais : « Un funeste esprit

1. A Mme Swetchine, 15 septembre 1848.
2. 24 juillet 1849.
3. A Falloux, 21 octobre 1849.
4. *Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1851.
5. Discours au concours agricole de Châtillon-en-Bazois.

de jacquerie fermente parmi les paysans dans une partie de la France. L'année où nous entrons se présente sous un aspect fort triste. Ce qui s'accumule de colères dans la masse du peuple est incalculable. Il y a partout une grande attente, et sous une atmosphère de plomb, cette sorte de silence solennel qui précède un violent orage. On ne voit guère comment le problème de 1852 pourra être résolu sans combat ». A moi-même il disait : « Je n'entrevois l'avenir qu'à travers un voile sanglant ». Et Michelet, à qui j'exprimais l'espoir que les esprits se calmeraient, me répondait en hochant la tête : « Non, ce sera la guerre de trente ans ».

M'étant trouvé dans le Var au moment d'une lutte électorale, je fus effrayé des passions sauvages dont je sentais le frémissement. Découragé des querelles politiques et n'y prenant aucune part, je m'étais réfugié dans le vague d'un socialisme évangélique et mystique. Pendant plusieurs mois d'un véritable apostolat, j'essayai d'adoucir les farouches démocrates parmi lesquels il y avait de fort braves gens. La plupart, en m'applaudissant et en m'entourant d'affection, continuèrent à s'enregimenter dans la *Nouvelle montagne*. Prié par quelques-uns, compromis dans le complot de Gent, de les défendre devant le Conseil de guerre de Lyon, je pus me convaincre que les poursuites, loin d'arrêter l'ardeur de la société secrète, l'avait accrue du désir de délivrer ses chefs.

1. A M. Élie, 4 juillet 1850; 2 janvier 1851; 10 mars 1851; 7 août 1851.

En Europe l'inquiétude n'était pas moindre. Dans ce temps, les peuples, avant de se remuer, attendaient le signal venu de Paris; « toutes les révolutions qui n'avaient pas là leur point d'appui étaient des révolutions avortées[1] ». Les révolutionnaires européens représentés par Mazzini dans le comité central de Londres et par des délégués dans les conciliabules parisiens, organisaient en Italie et en Allemagne la revanche de leurs récentes défaites.

La date du combat était fixée, ce serait en mai 1852. A cette époque expiraient à la fois les pouvoirs du Président et ceux de l'Assemblée. Ceux du Président, nommé pour quatre ans en décembre 1848, auraient dû se prolonger jusqu'à décembre 1852, mais par une nouvelle pensée de méfiance, ne voulant pas que les élections législatives, tombant en mai, fussent faites sous l'influence présidentielle, l'Assemblée avait abrégé par un décret spécial la durée de la première période présidentielle et l'avait reportée en mai. De telle sorte qu'en mai 1852 « il n'y aura plus ni assemblée pour tenir lieu de président ni président pour tenir lieu d'assemblée; il n'y aura que deux pouvoirs expirants en face de deux urnes muettes : les deux câbles du vaisseau rompent à la fois[2] ». Dans l'interrègne législatif et gouvernemental, la Révolution passera à son aise. Un décret de la Constituante lui donnait sa date, la loi du 31 mai de la Législative, lui fournit son

1. Lettre de Cavour du 18 décembre 1848.
2. Albert de Broglie.

mot d'ordre : « la restitution du suffrage universel ».

A 1852 ! fut dès lors le refrain placé au bout des harangues et des articles démagogiques, une espèce de glas qui, dans l'Europe entière, ne cessa de retentir à travers les intérêts, les affaires, les plaisirs, de porter l'alarme au sein des familles paisibles. Cette conviction que 1852 serait l'année d'un jugement dernier, fût-elle erronée (ce qui n'était pas), possédait les esprits ; or les terreurs d'imagination ne sont pas celles qui affolent le moins.

Les rouges n'organisaient pas seuls ce rendez-vous de la guerre civile ; les légitimistes s'y disposaient également. « Sous la direction du duc des Cars se prépara dans l'ouest une organisation militaire qui tendrait comme en 1832 à remplacer par la guerre civile l'action légale et parlementaire[1] ». Le comte de Chambord en se défendant de vouloir la guerre civile, ne décourageait pas ce parti d'action ; il avait annoncé qu'il viendrait se placer à sa tête et en prévision avait commandé à Paris un uniforme de lieutenant-général et un chapeau à cocarde *tricolore*[2]. D'autre part les jeunes princes d'Orléans caressaient les officiers de l'armée d'Afrique qui avaient servi à leurs côtés ou sous leurs ordres. Joignez à cela l'armée qu'au dernier moment l'Assemblée mettrait à la disposition de Changarnier, et doutez, si vous le pouvez, du cataclysme.

1. Ch. de Lacombe, *Berryer*, t. II, p. 98.
2. Falloux, *Mémoires*, t. II, p. 98.

Aucun des hommes d'État expérimentés de la majorité n'en doutait, mais ils ne savaient comment le conjurer. Ils se désolaient, ils répétaient d'une voix gémissante la lamentation des sénateurs carthaginois dans le magnifique drame lyrique de Reyer : « Quelle douleur ! quel malheur ! Nous sommes perdus ! Qui nous sauvera ! ». L'immense majorité de la nation ne se lamentait pas, elle désespérait encore moins, car en même temps que le mal elle voyait le remède. Ce remède c'était un gouvernement fort, et ce gouvernement fort n'était pas à chercher, il existait, il n'y avait qu'à le maintenir dans les mains fermes qui l'exerçaient.

En effet, au milieu de l'affaiblissement général, de la dissolution et de la rivalité des partis, le Prince avait constamment grandi. Il avait triomphé des gaucheries de l'inexpérience, des tâtonnements des débuts ; il était devenu maître de lui-même et par conséquent des autres. Lamartine le jugeait : « l'homme d'État le plus sérieux et le plus fort de tous ceux, sans aucune exception, qu'il eût connus dans sa longue vie parmi les hommes d'État... un homme au niveau de sa situation actuelle, un homme à la hauteur de ses devoirs envers le pays qui lui a donné le gouvernement, un homme d'un coup d'œil juste et serein, un bon cœur, un grand sens, une sincère honnêteté d'esprit, une modestie qui voile l'éclat et non la lumière[1] ». Ses ministres parlemen-

1. Lamartine, *Mémoires politiques*, tome IV, p. 611-78.

taires eux-mêmes avaient fini par en penser quelque bien. Tocqueville, après l'avoir caricaturé de sa plume incisive, s'échappe cependant à reconnaître « que quand on le forçait de resserrer son esprit dans les limites d'une affaire, celui-ci se trouvait capable de justesse, quelquefois de finesse, d'étendue et même d'une certaine profondeur ». Odilon Barrot confesse « que sa foi dans sa destinée, sa force de volonté, sa patience et son audace dans les résolutions, en faisaient déjà un homme hors ligne [1] ».

Quant au peuple il était de plus en plus séduit par sa bonne grâce dans ses apparitions en public, frappé par la vigueur de ses résolutions dans les moments de crise, touché par ses discours pleins de tact et de force, d'une allure fière, haute, ample, et en même temps d'une familiarité persuasive. Il l'avait nommé à cause de son nom, il entendait le réélire pour lui-même. Dans une de ses promenades, il rencontra un rempailleur de chaises qui l'interpelle : « Arrête-toi un instant et laisse-moi te dire un mot. On dit que là-bas à la Chambre ils ne veulent pas de toi. Eh bien! nous en voulons, nous! Nous savons que tu aimes le peuple et l'ouvrier. Qu'ils n'oublient pas qu'à ton premier signal nos bras et nos poitrines sont à ton service ». Il touchait le genou du Prince de ses poings fermés et, comme le cheval s'impatientait, il se rangea en disant : « Compte sur nous! ». Cet homme était la personnification du peuple.

1. *Mémoires*, t. IV, p. 253.

Le Prince acceptait le devoir nouveau que le pays lui imposait. Il était décidé à soutenir le mouvement révisionniste et à ne pas se laisser tranquillement égorger aux pieds de Changarnier comme César aux pieds de la statue de Pompée. Il crut qu'un des moyens de se dispenser d'un coup de force était de laisser entrevoir qu'il saurait y recourir. C'est ce qu'il fit à Dijon où il était arrivé au milieu d'étourdissantes ovations. Il expliqua à l'Assemblée, en même temps que ses griefs, la responsabilité qu'elle encourrait en résistant aux vœux de la nation.

« La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quelle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables. C'est parce que je suis l'adversaire le plus naturel de l'une et de l'autre qu'elle a placé sa confiance en moi. Si mon gouvernement n'a pas pu réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des assemblées comme celle des gouvernements les plus dévoués au bien public. *Depuis trois ans on a pu remarquer que j'ai toujours été secondé par l'Assemblée, quand il s'est agi de combattre le désordre par des mesures de répression. Mais, lorsque j'ai voulu faire le bien, améliorer le sort des populations, je n'ai rencontré que l'inertie.* Je profite de ce banquet comme d'une tribune pour ouvrir à mes concitoyens le fond de mon cœur. Une nouvelle phase de notre ère politique commence. D'un bout à l'autre de la France des pétitions se signent pour

demander la revision de la Constitution. *Si la France reconnaît qu'on n'a pas eu le droit de disposer d'elle, sans elle, la France n'a qu'à le dire; mon énergie et mon courage ne lui manqueront pas.* Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à faire sa volonté. Et croyez-le bien, Messieurs, la France ne périra pas dans mes mains. » (1er juin 1851).

A mesure que ces déclarations tombaient lentement des lèvres calmes du Prince, le monde officiel pâlissait et perdait contenance. Le président Dupin protesta en s'asseyant brusquement. A l'issue du banquet, Léon Faucher déclara qu'il se retirerait si les phrases aiguës ne disparaissaient de la version officielle. Le Prince lui accorda cette satisfaction : le texte véritable reproduit partout n'en fit que plus vite son chemin. Coup de tête inspiré par Persigny, dit-on. Persigny avait si peu inspiré qu'il désapprouva[1]. Aucun acte ne fut plus personnel ni mieux médité.

Éclairé pas une haine de plus en plus en éveil, Changarnier comprit et craignant que l'Assemblée ne comprît aussi, il jugea nécessaire de la rassurer. Une sotte démarche de Persigny faite à l'insu du Prince venait récemment de le blesser et d'accroître sa confiance en lui-même. Persigny s'était présenté dans le modeste appartement que le général occupait rue Saint-Honoré, 3. — « Quelle tristesse, de voir dans un si petit

1. Persigny, *Mémoires*, p. 83.

réduit un homme qui tient une si grande place dans le pays! — C'est que j'ai besoin d'un petit cadre pour paraître grand. » — Alors Persigny fit luire aux yeux du général les plus brillantes perspectives s'il redevenait l'ami et l'auxiliaire du Prince : on le ferait maréchal, connétable! Le général répondit par quelques paroles hautaines et s'empressa d'aller raconter la démarche. Persigny avait oublié que le général était de ceux qu'on gagne et qu'on n'achète pas. Changarnier n'en fut que plus ardent à répondre au discours de Dijon. Ne reculant devant aucune arrogance il dit : « A en croire certains hommes, l'armée serait prête, dans un moment d'enthousiasme, à porter la main sur les lois du pays et à changer la forme du gouvernement. — Pour vous rassurer il me suffirait peut-être de vous demander où est le prétexte de l'enthousiasme? (Rires et approbations.) l'armée profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs et de sa dignité, ne désire pas plus que vous voir les hontes et les misères du gouvernement des Césars, alternativement proclamés ou changés par des prétoriens en débauche. Personne n'obligerait nos soldats à marcher contre l'Assemblée: Dans cette voie fatale on n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade, et on trouverait devant soi les chefs que ces soldats sont habitués à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur. Mandataires de la France, délibérez en paix. » (21 juin.)

Ils délibérèrent en paix, et voici ce qu'ils firent.

II

La Constitution était l'objet de critiques acerbes, quelques-unes injustes, d'autres contestables. On pouvait, par exemple, se partager alors sur la nécessité d'une seconde Chambre. Mais tous les bons esprits s'accordaient à reconnaître deux défectuosités redoutables : — 1° Deux pouvoirs également émanés du suffrage universel mis en présence, et par suite en opposition possible, sans aucun moyen de vider leurs conflits, soit par une dissolution, soit par une consultation plébiscitaire ; « corps à deux têtes, selon l'expression de Félix Pyat, or un corps à deux têtes, est un monstre et les monstres ne peuvent vivre ». 2° La réélection du Président interdite. « Avec cette clause l'Amérique n'aurait pas eu Washington : condamner un peuple à ne pas nommer un président qu'il estime et qu'il désire, et le condamner à un président qu'il ne veut pas, c'est attenter à sa souveraineté, c'est le désaffectionner de la république même[1]. » L'évidence est telle que la troisième république a admis sans conteste dans sa constitution ce qu'on réclamait de la seconde : longue durée du pouvoir présidentiel avec la rééligibilité, faculté de dissolution. Pourquoi les républicains de 1852 déclarèrent-ils inadmissible ce que leurs successeurs

1. Lamartine.

ont trouvé tout naturel? Uniquement parce que la réélection de Louis-Napoléon était certaine.

A ce motif vint s'en joindre un autre fourni par une manœuvre soi-disant habile inventée par Falloux et Berryer. Ils avaient constaté la violence du mouvement revisionniste qui venait encore de se manifester par un pétitionnement formidable, par les vœux presque unanimes des conseils généraux. Ils espérèrent détourner ce courant, et en s'y associant le rendre royaliste. D'accord avec les républicains à ne point vouloir de la prolongation des pouvoirs présidentiels, tandis que ceux-ci s'y opposaient en combattant toute revision, même *limitée*, eux comptaient l'empêcher en supprimant à la fois la république et la Présidence par une revision *totale*. Les républicains n'entendant pas que la république fût mise aux voix, eurent un second motif de repousser toute revision.

La revision totale n'était pas de nature à effaroucher le Président, car si le pays eût dû opter entre la monarchie et lui, la monarchie n'eût pas obtenu deux cent mille voix. Par loyauté constitutionnelle, il s'en tint à la revision limitée. Sans doute, elle permettait sa réélection, mais elle assurait le maintien des institutions républicaines.

Lamartine, Odilon Barrot étaient depuis longtemps acquis à cette thèse. Victor de Broglie lui apporta l'autorité de son concours. La complication des faits et l'approche des catastrophes troublaient les plus fermes et les jetaient dans

les espérances folles, dans les dessins blâmables ; elles le rendaient plus lucide. Convaincu que le bon sens, le patriotisme, conseillaient de subir la République et le Président afin d'échapper aux hasards de 1852, il le dit hautement et réclama la revision non pour ébranler les institutions actuelles au profit d'une monarchie quelconque, mais pour leur donner une sanction et des garanties.

Il fut nommé président de la commission chargée de statuer sur les projets de revision. Malgré l'appui de Montalembert, Odilon Barrot et Tocqueville, il ne put faire prévaloir la revision limitée contre la coalition des ennemis d'une revision quelconque et les partisans de la revision totale. Il préféra se rallier à ceux-ci pour éviter le rejet absolu, contre quoi il n'y avait pas de remèdes, sachant bien que la revision totale serait forcément limitée dans la pratique.

Le rapporteur choisi, Tocqueville, suivit Victor de Broglie et par les mêmes raisons conclut comme lui, faute de mieux. Son rapport résuma avec force et fidélité les aspects divers du sujet : il montra les erreurs de la Constitution, et ne cacha pas les risques auxquels on s'exposait en se mettant en lutte avec le sentiment public : « Qui nous assure que le peuple n'essayera pas de se sauver lui-même en recourant à quelque procédé irrégulier et plus dangereux que l'agitation crée par la revision ? Qu'on se demande s'il peut sortir du *statu quo* actuel autre chose qu'une grande crise, et si cette crise ne doit pas aboutir presque nécessairement, *soit à l'usurpation soit à l'anar-*

chie, en tout cas à la ruine de la République et peut-être de la liberté. »

Michel de Bourges célébra magnifiquement la République, Berryer plus magnifiquement encore la monarchie[1]. Naguère il avait repoussé la proposition Créton d'abroger la loi d'exil contre le comte de Chambord : « Ce serait, sous le masque d'une prétendue générosité, une tentative pour diminuer ce qui reste de dignité et de grandeur personnelle aux exilés. L'abrogation sérieuse, c'est *la révolution politique.* » Il vint proposer cette révolution politique. « La société française n'est pas républicaine et ne peut pas l'être. Il n'y a que le principe héréditaire qui puisse la conserver, la développer, la rendre puissante. Nos malheurs viennent de ce que nous avons abandonné ce principe : ils ne cesseront que quand nous y serons revenus[1]. » Du reste il ne dissimula pas l'angoisse sociale que l'on nie aujourd'hui : « Dans toutes les questions, dans toutes les affaires, dans toutes les relations de la vie, sur tous les points du territoire, on craint, on redoute, on est effrayé de la crise que les termes mêmes de la Constitution préparent pour 1852 ».

Les discours de Michel de Bourges et de Berryer étaient surtout des exposés d'histoire et de doctrine. Cavaignac, Dufaure et Odilon Barrot se montrèrent plus pratiques. Cavaignac et Du-

1. Dans ce discours, il y eut un trait qui fut cruel aux exilés. *Les coupables ordonnances* y était-il dit. Si les ordonnances furent coupables, la Révolution, qui avait détrôné leur auteur, a été légitime.

faure combattirent à la fois les deux revisions, toutefois par des arguments différents où l'on retrouvait le républicain de la veille et le rallié du lendemain. Dufaure parla en légiste retors, Cavaignac en soldat sincère. Contre la revision totale l'argument de Dufaure fut, comme on dit au palais, tout en fait : mettre en question la République ce serait déchaîner la guerre civile. Cavaignac invoqua le droit divin de la république ; après Proudhon et le démagogue Delescluze, il la plaça au-dessus du suffrage universel. « Il y a des principes *antérieurs et supérieurs aux lois humaines*, *la souveraineté nationale est en politique l'un de ces principes* ; or il n'est pas une forme de gouvernement monarchique qui ne soit la négation ou au moins l'abdication de la souveraineté nationale. Une génération ne peut pas engager à jamais les générations futures. » Contre la revision partielle l'argument de Dufaure fut un sophisme d'avocat ; il sentait ce qu'il y avait d'odieux à soutenir une mauvaise constitution uniquement pour faire échec à un homme qu'on n'aimait pas. Il s'en défendit : « C'est le 27 mai 1848 que l'article 45 a été voté et je vous demande si à cette époque personne en France prévoyait que Louis Bonaparte aurait l'honneur d'être Président de la République ». Tout au contraire qui dès les premiers jours, n'avait prévu cette candidature? A coup sûr, personne n'en doutait plus en octobre, quand le vote *provisoire* du 27 mai devint définitif. — Cavaignac fut plus sincère : « En vérité, je trouverais

le parti républicain bien simple de s'en défendre. Mais certainement que la Constitution est une œuvre de méfiance; certainement que plus d'un de ses articles est dirigé, non pas assurément contre la personne de M. le Président de la République ni contre son caractère, mais *contre des prétentions qu'on lui suppose*; *nous serions véritablement bien craintifs de ne pas avouer ce sentiment et cette pensée* ». Quant à la crainte d'une réélection inconstitutionnelle qui perçait dans tous les discours, Dufaure l'écarta par une phrase bien faite: « Nos lois civiles ont une admirable pudeur que je veux imiter : elles appellent impossible, non pas seulement ce qui est matériellement impossible, mais encore ce qui est contraire aux lois et à la morale. L'élection inconstitutionnelle faite en 1852 serait contraire à la morale et aux lois; je la déclare impossible. » Cela équivalait au : Délibérez en paix de Changarnier.

Odilon Barrot corrobora l'argumentation de Cavaignac et de Dufaure contre la revision totale et soutint contre eux la revision limitée par des arguments sans réplique, présentés avec une puissance insolite. Il multiplia les adjurations prophétiques : « Quoi! une nation qui aurait reconnu dans sa constitution des vices radicaux ne pourrait y remédier et serait condamnée à vivre dans une situation pleine de troubles et de dangers parce qu'elle craindrait d'ouvrir une chance à la réélection de son premier magistrat? La nation tout entière, par ses organes les plus sérieux, les conseils généraux, vous demande un

remède à une situation devenue impossible, et vous le lui refuseriez? Elle voit dans la revision de la constitution son unique voie de salut et vous la lui fermeriez? ».

Victor Hugo procéda par l'injure et par l'outrage selon la méthode de la démagogie. Il insulta grossièrement le Président. « Quoi! après Auguste, Augustule! Quoi! parce que nous avons eu Napoléon le grand, il faut que nous ayons Napoléon le petit! »

Thiers, qui se faisait entendre dans toutes les circonstances graves, n'osa pas monter à la tribune. Ses paroles dans la réunion Victor de Broglie et d'autres de même nature, connues, colportées, répétées étaient encore dans toutes les mémoires. A chacun de ses arguments en faveur de la constitution on lui eût crié : *la sale pancarte du National; les mailles du filet dans lequel on a voulu retenir le pays; la plus impraticable des constitutions, tout son esprit est dans sa perfidie, etc., etc.* Il se dédommagea de son silence forcé par un redoublement de manœuvres dans les couloirs, non seulement pour faire échouer tous projets de revision, mais pour dénigrer ceux qui les défendaient. Il s'efforça de semer dans la droite des germes de division. Qui penserait, disait-il, à accuser Falloux et Berryer de vous tromper, mais ils se trompent eux-mêmes et lourdement, en croyant qu'une revision pourrait tourner au profit de leur roi; de quelque nom qu'on affuble la revision, totale ou partielle, elle ne profitera qu'au Président. — On vous a dit que

la revision rejetée, on défendra la légalité constitutionnelle contre l'usurpation. Mais quelle force aurez-vous pour maintenir une constitution dont vous aurez vous-même démontré les vices? l'unique moyen efficace de débusquer le Prince est de se renfermer dans la constitution comme dans une citadelle bien barricadée et de refuser toute revision ; votre mot d'ordre doit être : *ni un jour ni un écu de plus*. — Et quand on lui demandait : Qui gardera la citadelle? Qui? Vous avez donc oublié les paroles de Changarnier. Interrogez-le et vous entendrez sa réponse. Et en effet, quand on interrogeait le général, aussi confiant que lorsqu'il siégeait aux Tuileries, il répondait : « Que Changarnier lève le doigt et toute l'armée suivra[1] ». Et l'assurance de Thiers, grossie de celle de Changarnier, ne douta plus de rien. Si le Président voulait sortir de la légalité on l'y ramènerait par la force.

Baroche, le défenseur officiel du gouvernement, ne fut pas à la hauteur de sa tâche. Le rappel de la loi du 31 mai eût dû être le préalable de la revision. « Donner la constitution à reviser, disait Lamartine dans son *Conseiller du peuple*, à une fraction de la nation contre la nation toute entière, ce serait jouer une partie avec des dés pipés, trahir la République. L'Assemblée qui l'aurait fait se serait déshonorée. Pour ma part, je n'y consentirai pas. » Les divers orateurs de l'opposition, Grévy, Victor Hugo, Pascal Duprat, La

1. Il se mettait en fureur quand on lui disait qu'il ne disposait pas de l'armée. *Mémoires* de Castellane, 11 février 1852.

Rochejacquelein insistèrent sur ce point de vue. Baroche lié à cette loi dont il avait été le promoteur officiel n'échappa pas à l'étreinte de cet argument sans réplique. Il ne sut pas même reprendre l'avantage contre d'autres arguments, faciles à réfuter. L'ampleur de la pensée et la vigueur de conviction manquaient à sa faconde avocassière. — Le Président a été un bon gendarme au dehors comme au dedans, voilà tout ce qu'il trouva, ainsi que le lui dit ironiquement Dufaure, pour rehausser la gloire du nom de Napoléon. Au lieu de s'élever par un dédain superbe au-dessus des outrages de Victor Hugo, il se lança dans un véritable pugilat de récriminations; au lieu d'opposer aux théories jacobines de Cavaignac et à l'astuce de Dufaure la doctrine de la Convention que Napoléon avait faite sienne par ses plébiscites, il ne sut que contester la liberté des élections de l'Assemblée constituante, les plus libres qui se fussent faites jusque-là.

La revision obtint la majorité absolue, 446 voix contre 278. Elle n'eut pas la majorité constitutionnelle des trois quarts, 543. Il manquait 97 voix.

La séance qui suivit eut l'importance du *post-scriptum* dans certaines lettres : on y trouve le mot capital. Il ne suffisait pas d'avoir rejeté la revision, il fallait se débarrasser des 1 500 000 pétitionnaires qui l'avaient réclamée. — Rien de plus simple, dit Charras, déclarons que leurs pétitions sont l'œuvre du gouvernement. — Non, objecta

le questeur Baze, cependant aussi animé contre le Président que Charras, cela dépasserait la vraisemblance ; déclarons que dans un *grand nombre de localités* l'administration a usé de son influence. Cela même parut exorbitant et l'on vota que cet abus d'influence avait eu lieu dans *quelques localités*. L'ensemble du pétitionnement formidable fut donc réputé spontané et sincère, pourquoi alors n'en avoir pas tenu compte?

Lamoricière, avec une crânerie militaire, tira la conclusion de tous ces débats. « On nous a dit : la Constitution est déplorable et elle nous perd, la République est impossible et elle nous tue, mais il ne faut changer la Constitution et abolir la République que légalement, car sortir de la légalité nous perdrait. Ainsi on sera perdu si on reste dans la Constitution et dans la République ; et perdu si l'on en sort illégalement, et on n'en peut plus sortir autrement puisque la revision a été rejetée. Quand on met un peuple dans une semblable alternative savez-vous ce qu'il répond? Mourir pour mourir, mieux vaut essayer de se sauver par une révolution ; puisque le pays doit se perdre avec la Constitution, il faut la reviser même illégalement, c'est-à-dire la violer[1]. »

Ce langage se fit entendre d'un bout du pays à l'autre. « Il ne reste plus, dit-on de toutes parts, qu'à violer cette détestable Constitution. » Et qu'elle fût détestable, on n'en doutait plus, depuis que la majorité absolue l'avait

1. 21 janvier 1851.

reconnu. La distinction entre la majorité ordinaire et la majorité exceptionnelle n'était pas comprise par le bon sens simpliste du peuple. Comment, disait-il, la majorité qui a suffi à établir la Constitution ne suffit pas à la réformer! la majorité qui suffit à nous écraser d'impôts, qui suffirait à envoyer nos enfants à la bataille, à acquérir ou céder des provinces, à établir les lois qui ouvrent les prisons ou dressent l'échafaud, cette majorité ne suffit pas à changer une Constitution que tout le monde déclare mauvaise et dont chacun désire sortir, « les montagnards voulant plus qu'elle et les partis monarchiques bien moins[1] ».

Une foudroyante clarté se fit. Depuis longtemps on se disait : Cela marche mal; la Chambre et le Président ne s'entendent pas; on ne se rendait pas compte du pourquoi. On le vit. On vit que l'Assemblée nommée pour soutenir le Président travaillait à le renverser. L'équivoque qui pesait sur la situation depuis les élections législatives se dissipa au souffle de la colère. — Nos députés nous trahissent; ils accusent le Président de préparer un coup d'État; ce sont eux qui conspirent! Divisés entre eux, ils ne sauraient qui mettre à sa place, et ils veulent l'empêcher d'être réélu; leur victoire ne serait qu'une anarchie ; nous ne la permettrons pas. — On s'exprimait ainsi dans les casernes, dans les ateliers : le mouvement revisionniste, au lieu de s'arrêter, reprit

1. Tocqueville, *Souvenirs*, p. 297.

de plus belle. Les Conseils généraux retardataires, sauf quatre à cinq, s'y rallièrent et la revision légale ayant été rejetée à une majorité qui ne permettait pas d'espérer une solution différente dans trois mois, *reviser* signifia désormais violer la Constitution, briser la Chambre et faire un appel au peuple.

Un coup d'État du pouvoir n'est possible que lorsqu'il est déjà accompli dans la volonté générale. L'opération césarienne suppose un enfant prêt à naître. En août, quand l'Assemblée, épuisée par sa belle besogne, se sépara, le coup d'État était fait dans l'esprit public. Le mot terrible : « Il faut en finir », d'abord soufflé, puis murmuré, circulait maintenant partout avec l'impétuosité de l'ouragan qui brise tous les obstacles.

Restait à savoir si le Président qui jusque-là avait résisté au coup d'État s'y déciderait enfin.

III

Et lui hésitait. Oui, il hésitait. Non, certes, par défaillance de courage, car les périls ne l'arrêtaient pas et il se montrait d'autant plus calme à les braver qu'ils devenaient plus menaçants. N'avait-il donc pas entendu des millions de voix lui disant sous toutes les formes et dans toutes les occasions : « Nous périssons ! Sauve-nous de nos ennemis révolutionnaires et de nos sauveurs parlementaires ! » Il les avait entendues. Qui

donc l'arrêtait? Est-ce les homélies cauteleuses des 97? Il connaissait trop bien les mobiles de ces Caton pour en être troublé. Ce qui l'arrêtait, c'était l'opinion de quelques gens de bien dont il estimait la droiture, lui disant : Vous n'avez pas le droit de préserver ce peuple, dût-il périr, cela vous est interdit par une légalité à laquelle vous enchaîne un serment. — Ses amis pressés d'arriver, de conquérir des places, des honneurs, ne comprenaient pas ses scrupules. Ils étaient bien à l'aise, eux, ils n'avaient pas engagé leur foi; lui ne pouvait oublier la séance dans laquelle il avait levé la main et dit en prenant Dieu à témoin : Je le jure! Et voilà pourquoi il hésitait.

Il n'eût pas hésité s'il avait cru, comme l'ancien, que tout ce qui aide à retenir la domination est honnête, *Omnia retinendæ dominationis honesta*; s'il s'était résigné à admettre comme Montaigne « que parfois le bien public requiert qu'on trahisse et qu'on mente, que ce serait mal entendre le monde que de priver la tromperie de son rang, qu'elle a servi souvent profitablement et qu'elle entretient et nourrit la plupart des vacations des hommes » ; si, comme Machiavel, il avait professé, « que le Prince peut manquer à sa parole, quand cela lui est utile », ou s'il avait été semblable à ce Ferdinand le Catholique, qui, informé que Louis XII se plaignait d'avoir été trompé par lui deux fois, s'écria : « Il ment, le drôle, je l'ai trompé au moins dix fois ». — Mais il ne croyait pas qu'il y eût deux

morales, l'une celle des sujets, l'autre celle des princes, que dans le maniement des grandes affaires il fût permis de n'avoir ni foi ni loi; il savait que la morale est une, qu'elle doit régir toutes les manifestations publiques et privées de la vie humaine, que les princes y sont d'autant plus astreints que, placés plus haut, ils doivent servir de modèles et pratiquer les règles qu'ils sont chargés de sauvegarder; il était un homme de probité et d'honneur, et voilà pourquoi il hésitait.

Et il avait raison d'hésiter. « On lie les bœufs par les cornes et les hommes par les paroles », a dit le bon vieux Loysel. Cela a été une marque de dégénérescence morale que l'obligation de constituer des officiers publics chargés de protéger par leur témoignage les paroles données contre des dénégations ultérieures. Mentir même quand on n'est pas engagé, ne pas exécuter un engagement même quand il n'est pas écrit et à plus forte raison s'il a été placé par le serment sous l'invocation de Dieu, c'est une des plus coupables laideurs de la conscience individuelle. Encore plus réprouvables sont le mensonge et le parjure d'État : ils constituent un véritable malheur public. Que restera-t-il de stable dans une société si la parole de ceux qui gouvernent ne l'est pas? Montesquieu place en premier rang, parmi les causes de la décadence romaine, le mépris dans lequel le serment était tombé.

L'historien philosophe, qui juge les succès après les avoir racontés, s'enquiert de la possi-

bilité morale autant que de l'opportunité politique, et il n'approuve pas comme nécessaire un acte que la loi morale réprouve. Ce qui est mal n'est jamais nécessaire.

Le Coup d'État, évidemment conseillé par les circonstances, était-il permis par la loi morale?

Non, si tout engagement pris, tout serment prêté doit, quoiqu'il arrive, être inébranlablement tenu parce que le sage ne manque jamais à sa parole.

Mais peut-on admettre une règle aussi absolue? Réfléchissons et analysons.

Un homme d'une loyauté éprouvée fiance solennellement sa fille à un jeune homme qu'il croit honorable, il apprend que c'est un coquin ayant commis des méfaits et prêt à en commettre encore. Il refuse de tenir sa promesse. Le blâmerez-vous?

La fille d'Hérodiade dansa au milieu de la cour d'Hérode et lui plut, de sorte qu'il lui promit avec serment de lui donner tout ce qu'elle lui demanderait. Elle, poussée par sa mère, dit : « Donnez-moi ici dans un bassin la tête de Jean-Baptiste. » Et le roi fut contristé, mais, à cause de son serment, il commanda qu'on la lui donnât. « Hérode fut coupable, dit saint Ambroise, il était contre le devoir de tenir un tel serment[1]. »

Donc en conscience on peut quelquefois manquer à un serment sans devenir un parjure. En effet, dans tout serment, dans tout engagement

1. *De Officiis*, lib. I, cap. L, vers. fin.

est sous-entendu le cas de force majeure, le cas imprévu qui change les conditions dans lesquelles l'engagement a été pris ou qui convertirait en un mal ce dont on s'était promis un bien.

Dieu seul veut toujours ce qu'il a voulu une fois, parce qu'il est de son essence de ne vouloir que ce qui est infailliblement vrai, juste et bon. Nous autres, êtres fragiles, à courte vue, faillibles, cheminant à tâtons au milieu des brouillards, nous sommes condamnés à plier nos volontés aux circonstances et à les rendre changeantes comme elles. Il nous est interdit de disposer irrévocablement, même par des serments, d'un avenir qui ne nous appartient pas et qui nous fuit. Comment aurions-nous la présomption de régler par des résolutions immuables des événements incertains, *consiliis certis incertos eventus?*

Deux moralistes, sources pures et vivantes où depuis des siècles puisent les générations, Sénèque et saint Thomas ont clairement formulé la règle de la conscience. Quiconque prête un serment avec l'intention de le violer, est un coupable; quiconque l'ayant prêté de bonne foi est contraint par un événement imprévu, *improvidatum*, de ne pas le tenir, n'encourt aucun blâme. « Dans tout engagement, dit Sénèque, est impliquée cette restriction tacite, *si je le puis, si je le dois, si les circonstances sont les mêmes. Toutes les choses* doivent être en même état qu'au moment où l'on a promis pour qu'on puisse réclamer un engagement comme obligatoire. Le

moindre changement laisse toute liberté de changer de détermination et *dégage de la promesse, de fide liberat*. La force majeure excuse, *Vis major excusat*[1]. » Thomas d'Aquin, s'appuyant de l'autorité de Sénèque, généralise la thèse : « On peut ne pas tenir un serment, dans deux cas : si ce qu'on a promis est manifestement illicite, parce qu'on a fait mal en donnant la promesse et qu'on fait bien en ne l'exécutant pas, ou si les *conditions des hommes ou des affaires sont changées*. Pour que le serment garde sa force obligatoire il faut que *toutes choses* soient demeurées semblables. Quand elles changent on n'a pas commis le mensonge, parce qu'on a promis en sous-entendant les conditions nécessaires ; d'autre part on n'est pas déloyal en ne remplissant pas l'engagement, parce que ces conditions n'existent pas[2] ».

1. *De Beneficiis*, liber IV, de XXXIV à XL : Tacita exceptio, si potero, si debebo, si haec ita erunt. Omnia esse debent eadem quæ fuerunt quum promitterem, ut promittentis fidem teneas, alioquin quidquid mutatur, libertatem facit de integro consulendi et de fide liberat. Vis major excusat.

2. *Summa theolog.*, 2ª 2ᵉ quæst. 110 art. 3, ad. 5. Potest tamen excusari ex duobus : uno modo, si promisit id quod manifestè est illicitum, quia promittendo peccavit mutando autem propositum benè facit ; alio modo, si sunt mutatæ conditiones personarum et negotiarum : ut enim Seneca dicit, lib. De beneficiis (lib. IV,) ad hoc quod homo teneatur facere quod promisit, requiritur quod omnia immutata permaneant. Alioquin nec fuit mendax in promittendo, quia promisit quod habebat in mente, subintellectis debitis conditionibus ; nec etiam est infidelis non implendo quod promisit, quia eædem conditiones non extant. — Suarez dit aussi (De Juramento, c. XXXIV) : Hæ sunt in omni

Les jurisconsultes ont prononcé comme les moralistes et les théologiens. Lorsque l'exécution régulière d'un engagement a été entravée par un cas fortuit ou une force majeure, le débiteur est déchargé de toute responsabilité, pourvu qu'il n'ait rien négligé pour empêcher le cas fortuit ou, du moins, en neutraliser les effets.

L'unité de la morale reconnue, ce qui est incontestable dans l'ordre privé et dans le domaine juridique l'est de même dans l'ordre politique. Là le serment ne lie pas moins, mais il ne lie pas plus. Là aussi n'est pas parjure, au sens criminel du mot, celui qui est obligé de manquer à son serment par des circonstances invincibles et imprévues et pour accomplir un grand devoir social.

Le délicat est de savoir qui décidera si l'on est dans les conditions justifiant la libération du serment? Ce sera la puissance dispensante. « L'existence d'une puissance dispensante, dit Joseph de Maistre, est une nécessité dans toute législation civile, politique et religieuse, car partout où il n'y a pas dispense, il y aura violation[1]. »

Dans l'ordre religieux catholique, il n'est pas de vœux, de serment dont le Pape ne puisse relever[2]. La puissance dispensante dans l'ordre

juramento promissorio subintellectæ conditiones generales... 5° Si res non fuerit notabiliter mutata, aut res in eo statu permanserint ». — Sic Billuart, S. Alphonse de Liguori, etc.

1. Du Pape Liv. II, chapitre VII.

2. « Concedimus in jure ecclesiastico Papam nihil non posse cum necessitas postularit. » Bossuet, *Defensio*, l. XI,

civil c'est le magistrat; dans l'ordre politique, le peuple directement consulté. Seulement, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre civil, la dispense précède la violation. Il peut en être ainsi dans l'ordre politique; le plus souvent cependant, l'intéressé lui-même, d'après une pratique consacrée que la morale approuve[1], se déclare délié *ipso facto*, à ses risques et périls, sauf à se soumettre ensuite au jugement du peuple.

IV

Un autre chef d'État avec lequel, sous quelques rapports, Louis-Napoléon n'est pas sans ressemblance, Charles-Albert, s'était trouvé dans une aussi angoissante perplexité, entre le désir de son peuple d'obtenir une constitution libérale et l'engagement pris envers l'Autriche de n'en accorder jamais. Il consulta un évêque qui lui répondit : « Tout serment qui oblige un prince à

ch. xx. — Sur le cas spécial, Thomas d'Aquin dit que quand le serment a été *licitum* et *utile*, non videtur habere locum dipensatio vel commutatio, nisi aliquid melius occurat ad communem utilitatem faciendum (quod maxime videtur pertinere ad potestatem Papæ) vel etiam absoluta relaxatio quod etiam ad Papam pertinet in omnibus generaliter quæ ad dispensationem rerum ecclesiasticarum pertinent, super quas habet plenitudem potestatis. 2ª 2æ quest. 89, art. IX, ad. 3.

1. Suarez, *De Juramento*, l. II, cap. xxxv, n° 10 : Dicendum est per solam rerum mutationem fieri posse ut *ipso facto* cesset juramenti obligatio *nec sit necessaria ulla relaxatio. Hoc est communis sententia...*

ne pas faire le bien de ses sujets est nul, » et Charles-Albert accorda le Statut.

Louis-Napoléon interrogea la conscience impersonnelle de l'histoire, son juge futur, et voici j'imagine ce qu'elle lui expliqua :

« Ne te laisse pas troubler par la crainte de violer une légalité. N'était-ce pas une légalité, la plus ancienne et la plus nationale, que la monarchie de Henri IV et de Louis XIV ? N'était-ce pas une légalité que ce Directoire, dont les armées glorieuses ont campé des Alpes au Rhin? N'était-ce pas une légalité que cette Restauration à laquelle nous devons un bel essai de liberté constitutionnelle, la conquête d'Alger, et qui nous aurait donné la Belgique si nous lui en avions laissé le temps? N'était-ce pas une légalité que ce gouvernement de Louis-Philippe si éclairé à l'intérieur, et malgré ses instincts pacifiques, si digne à l'extérieur?

« Si détruire une légalité est un crime, notre histoire depuis 89 ne serait qu'une succession non interrompue de crimes. Crime d'avoir détrôné le roi bon et bien intentionné qui nous avait rendu les états généraux, et cependant cette révolution est célébrée comme une grande date nationale. Crime d'avoir renversé le premier gouvernement républicain sérieux, et cependant au-dessus de notre capitale resplendit le dôme sous lequel le capitaine du 18 Brumaire dort, gardé par les Victoires aux ailes fatiguées. Crime d'avoir renversé un roi dont le seul tort a été de ne pas se défendre assez vigoureusement contre une

agression systématique, et cependant une colonne de triomphe perpétue l'anniversaire des trois journées. Crime « de s'être rué sur les Tuileries comme une bande de pirates, et sans mandat, ne formant qu'une imperceptible minorité, d'avoir aboli la monarchie et proclamé la République[1] », et cependant on met sur le pavois les chefs de cette bande de pirates.

« Le renversement d'une légalité est quelquefois un crime, souvent un malheur, parfois une libération. Où serait le genre humain s'il n'en avait secoué aucune ? Les sacrifices humains, l'esclavage, le despotisme sous toutes ses formes n'ont-ils pas été des légalités ? Il est des légalités odieuses : ceux qui les assaillent sans succès sont des martyrs, ceux qui les abattent des bienfaiteurs. Il en est d'incorrectes, contraires à ces principes antérieurs et supérieurs à toutes les lois : ceux qui les abolissent sont des soldats du droit.

« La Constitution de 1848 est une légalité incorrecte : elle usurpe sur la monarchie héréditaire et sur la souveraineté nationale. La Convention avait décidé, dans sa première séance, à l'unanimité : IL N'Y A PAS DE CONSTITUTION, SI ELLE N'A PAS ÉTÉ ACCEPTÉE PAR LE PEUPLE (22 septembre 1792). La Constitution de 1848, *la sale pancarte de MM. du National*, sans valeur selon le principe monarchique traditionnel, n'ayant pas été acceptée par le peuple, ne vaut pas davantage selon le principe démocratique.

1. Proudhon, *Idée générale de la Révolution*.

Elle ne mérite aucun respect. La mettre en pièces est le seul hommage qui lui soit dû. On a fait une révolution pour une ordonnance de Charles X contre la presse, on en a fait une pour une réforme électorale ajournée par Guizot, et l'on serait coupable d'en faire une pour un refus de reviser légalement une constitution défectueuse, sans valeur légitime.

« Quant au serment, si, pendant que tu levais la main au milieu du silence religieux de l'Assemblée, déjà tu t'étais promis par une direction secrète d'intention à l'Escobar, de ne pas tenir ta parole ; si, alors que dans tes messages et dans tes allocutions contresignées par les discours de tes ministres, tu donnais des assurances volontaires plus explicites que ton serment ; si pendant que tu exprimais à Ham ton remords d'avoir troublé un ordre légal et que tu écartais à Tours les réminiscences du 18 brumaire, tu méditais un coup d'État impérial comme certains de tes faux amis l'ont prétendu en t'en faisant honneur ; si tu n'avais cessé de jouer la comédie, d'abuser de la crédulité publique ; si, pour t'avancer plus sûrement au but sans être aperçu, tu avais profané les mots de conscience, de devoir ; si sous couleur de bien public tu ne poursuis qu'un avantage égoïste et les jouissances du pouvoir, je te déclarerais un des plus méprisables parmi les fourbes célèbres, et je ne trouverais pas de pilori de honte assez élevé pour y clouer ta mémoire infâme !

« Mais je sais que tu as été loyal et sincère, que

ce que tu as dit tu le pensais, que ton désir patient de conciliation n'a pas été feint; que quand tu as prêté ton serment tu étais résolu à le tenir; que tu ne devinais ni ne prévoyais les changements fondamentaux accomplis malgré toi depuis ce jour. Tu ne devinais pas que les démocrates, au lieu de s'incliner devant le verdict national, ne cesseraient d'organiser des agressions contre son élu, d'effrayer les intérêts et les esprits par leurs violences et leurs menaces, que le socialisme pacifique irait se perdre dans le torrent bourbeux du jacobinisme, que l'Assemblée élue pour te soutenir se retournerait contre toi, que les hommes des anciens partis, divisés entre eux, incapables de rien constituer, se trouvaient d'accord pour te paralyser, suscitant ainsi une alarme là où l'on avait attendu un secours. Tu ne prévoyais pas que ces menaces, ces divisions, ces haines conduiraient au bord d'une catastrophe, que terrifié, se croyant menacé de perdition, n'ayant de confiance qu'en toi, le pays te supplierait de garder en main le gouvernail que *personne ne pourrait prendre à ta place*. Tu ne prévoyais pas surtout qu'alors 97 hommes, convaincus cependant de l'imminence de la convulsion, la préféreraient au salut par toi, que 97 hommes concevraient l'insolent dessein de tenir en échec la volonté de la nation et de lui opposer un veto qu'elle n'avait pas supporté de Louis XVI.

« Le soir de Pharsale, César victorieux se demanda s'il avait bien agi. Il se répondit : « Ils

l'ont voulu, ils m'ont réduit à cette nécessité. Si je leur avais rendu mes légions, la postérité m'aurait condamné. » Si tu livrais tes légions; si, intimidé par les clameurs des 97 hommes du veto, par les imprécations de l'impuissance et les fureurs de la sédition : si, troublé par les calomnies qui essayeront d'avilir ta noble ambition et de la rabaisser à une vulgaire cupidité de pouvoir, tu abandonnais à la guerre civile, à la dissolution sociale, à la ruine, le peuple qui t'a élu, qui se confie en toi, qui t'appelle, t'acclame, te soutient, t'aime; si tu décevais l'attente de l'Europe qui se promet de toi l'affermissement de sa sécurité, les femmes et les enfants te hueraient dans les rues et te jetteraient des pierres comme à un aigle déplumé. Et moi je ne te placerais pas dans le Panthéon d'honneur à côté des Washington, je te plongerais dans les limbes des pusillanimes, « qui vécurent sans infamie et sans louange, dont le ciel ne veut pas et que l'enfer même méprise ». En attendant que la puissance dispensante te délie, tu es délié de plein droit, *ipso facto*, par l'imploration publique et par l'imminence de la catastrophe, *Vis major excusat*. En ne tenant pas ton serment, tu ne commettras pas l'excécrable parjure, *Mutatæ sunt conditiones personarum et negotiarum*. Le grand poète ton ennemi dira en vers à un Aristogiton espéré :

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité.

« Moi je te dis en prose :

Tu peux tuer cette constitution avec tranquillité.

Louis-Napoléon prit son parti et appela Saint-Arnaud à Paris.

IV

« Si j'avais commandé au château le 10 août, le roi ne serait pas parti, nous aurions battu les faubourgs ou nous serions tous morts. C'eût été pour la monarchie française un plus noble tombeau que le Temple et l'échafaud. — Moi, homme loyal, homme de cœur, je ne me laisserai jamais dominer par la rue. Plutôt mille fois lever la bannière du chef de bande. » Tout Saint-Arnaud est dans ces lignes intimes adressées à ses frères. La révolution de 1848 l'avait indigné et il avait accueilli la République par un serment de haine. Il vota pour le prince Louis, « parce que c'est l'inconnu et que dans l'inconnu il y a de l'espérance ». La mort de Bugeaud le consterna : « Dieu s'est retiré de la France ». Il veut ne plus penser à la politique, il la déteste autant qu'il aime la guerre et il s'en occupe toujours. « La France est bien malade; si elle en revient ce ne sera que par une crise terrible. On verra l'armée du Président, l'armée du Parlement, peut-être celle des princes, assurément celle des rouges, ce sera la plus dangereuse, j'abhorre la guerre civile et je ne voudrais d'aucune de ces armées. » (Janvier 1850.) Il compare ses camarades d'Afrique à des lampions éteints ;

excepté Baraguay d'Hilliers, ils ne font que faute sur faute.

Les princes d'Orléans ne le perdaient pas de vue : à toute occasion le duc d'Aumale lui écrit des lettres gracieuses. Néanmoins, le Président conquiert de plus en plus ses préférences : « Le message produit un bon effet, c'est droit et habile » (décembre 1850). Il est enchanté de l'expédition de Kabylie, et il salue d'une fanfare l'annonce de l'arrivée de Fleury. « Je lui réponds qu'il sera le bienvenu. Je lui ferai entendre une musique qui vaut mieux que celle des concerts de Paris. Cela lui refera l'oreille et lui donnera l'épaulette de lieutenant-colonel » (31 mars 1851). Il conduit avec coup d'œil et succès la rude et sérieuse expédition qui lui est confiée contre des ennemis bien organisés. En quatre-vingt jours il livre vingt-six combats, soumet quarante tribus.

Après un mois de conversations au bivouac, Fleury put se convaincre que le Président trouverait là un auxiliaire solide, et il rapporta cette assurance à Paris. Toutefois il n'y eut alors aucun accord, même par sous-entendu, sur un coup d'État. Le 20 juin, après le départ de Fleury, Saint-Arnaud écrit : « Je n'ai nulle envie de m'avancer ni de me compromettre dans la politique. Vois le triste rôle que joue à présent Changarnier. Il a annoncé aux mandataires du peuple qu'ils peuvent dormir en paix. A qui croit-il faire peur ? » Quand, le 10 juillet 1851, il reçoit à son bivouac une lettre autographe du Président, lui annonçant

qu'il est général de division : « Maintenant que fera-t-on de moi? *Qu'on me laisse ici*, voilà mon vœu. Si l'on me consulte, *je resterai ici* ». Le 23 juillet de Philippeville : « On dit que la première division de Paris m'attend. *Mon Dieu je préfère bien rester en Afrique.* » Le 31 juillet, il reçoit à Constantine une dépêche lui apportant sa nomination au commandement d'une division active à Paris, et l'ordre de se rendre sur-le-champ à son poste. « Je ne te fais part, d'aucune réflexion sur la voie qui s'ouvre devant moi. C'est ma destinée. Je la suis. J'obéis. — J'aimerais mieux rester en Algérie, mais il faut obéir. »

Il arrive à Paris le 15 août, ignorant ce qu'on attendait de lui.

CHAPITRE II

PREMIER PROJET DE COUP D'ÉTAT (SEPTEMBRE 1851)

I

Quant Saint-Arnaud s'installa à l'École-Militaire, Louis-Napoléon était absolument décidé, une dissolution étant impossible, d'écarter d'autorité l'Assemblée et d'en finir, comme on le lui demandait, par un appel direct au suffrage universel. Mais il répugnait à ce qui ressemblait à un guet-apens, il ne pouvait se résoudre à fondre sur des gens endormis, à arrêter des députés et des généraux, à fermer soldatesquement une enceinte législative : il ne voulait accorder à une cruelle nécessité que ce qu'il n'était pas prudent de lui refuser.

Il résolut d'accomplir son coup d'État en quelque sorte en plein jour. Il profiterait de l'absence des députés, de leur dispersion pour dissoudre l'Assemblée, rapporter la loi du 31 mai, et proposer au peuple, immédiatement réuni dans ses comices, la revision républicaine de la Constitution. On n'arrêterait préventivement

que quelques meneurs, et l'on n'aurait recours à des mesures de rigueur, que si une insurrection les provoquait : le jour fixé fut le 22 septembre. Saint-Arnaud, Carlier, Magnan promirent leur concours ; Rouher, comme me disait Morny, rédigea les petits papiers (20 août). Tout convenu, Saint-Arnaud se rendit dans la Gironde pour embrasser sa mère.

Le 6 septembre au soir, il rentra à Paris. Aussitôt, sans aucune explication, il écrit au Président de lui rendre sa parole et de ne pas compter sur lui. Sur quoi Carlier envoie sa démission et Magnan déclare que sans Saint-Arnaud il ne fera rien.

Le Prince se crut dénoncé, livré : « C'est une abominable trahison ! La commission de permanence, instruite, va s'enhardir aux mesures agressives et lancer son Changarnier, revenu d'Autun, sur une armée sans chef, hors d'état de se défendre ». Il eût fallu aviser sans retard, et l'on était condamné à perdre la soirée au Théâtre-Français où le Prince était attendu. Le bruit d'un coup d'État circulait dans les cercles politiques grâce aux bavardages de Carlier, il eût été imprudent de ne pas s'y rendre. Il y demeura pendant quelques heures, impassible sous les regards plongeants de la salle qui cherchaient à lui arracher son secret. — Quel calme vous avez ! lui dit Persigny. — Il lui tendit sa main : elle était brûlante de fièvre.

Dès l'aube on courut après un général. Baraguay d'Hilliers et Castellane, ayant déjà refusé

en juillet, on ne pouvait s'adresser à eux et l'on ne trouvait personne. Cependant aucun mouvement ne se produisait du côté de l'Assemblée. On retrouva le sang-froid, et, finissant par où l'on eût dû commencer, on envoya Fleury aux informations auprès de Saint-Arnaud. Celui-ci, pendant qu'on s'agitait à l'Élysée, broyait du noir à l'École militaire et regrettait d'avoir quitté l'Afrique. Il accueillit Fleury avec soulagement, s'expliqua sans réticences, étonné qu'on ne l'eût pas déjà interrogé. Il n'y avait aucune trahison dans son fait. Pendant son voyage à Bordeaux, sa femme l'avait fait réfléchir, lui avait démontré que le coup était fort mal organisé, que les députés dispersés établiraient partout des centres de résistance et qu'il allait courir grand risque sans être suffisamment armé. A son avis, le véritable coup d'État était celui où l'on empoigne, où l'on réprime, où l'on disperse; on lui en avait proposé un à l'eau de guimauve, il n'en avait pas voulu. Qu'on se décide à en faire un sérieux, et on pourra compter sur lui. « Que diable! lorsqu'on dit à quelqu'un de se jeter du haut d'un toit, on peut bien lui laisser la liberté de choisir son moment! » Il embrassa Fleury et une heure après il répétait au Prince ses assurances de dévouement; le lendemain il dînait à l'Élysée[1].

1. Fleury place au 4 septembre le retour de Saint-Arnaud à Paris, il résulte d'une de ses lettres du 7 septembre qu'il n'y arriva que le 6. Il place à la suite du refus de Saint-Arnaud l'offre faite au général Castellane du commandement de l'armée de Paris. Il résulte des mémoires du maréchal de Castel-

Le Prince ne paraît pas avoir renoncé immédiatement à ramener Saint-Arnaud au coup d'État anodin, si l'on en juge par la lettre mystérieuse écrite le 17 septembre au général Castellane à Lyon : « Mon cher général, je profite d'une occasion sûre pour vous engager à ne pas quitter Lyon à partir du 22 de ce mois, et à prendre toutes les précautions nécessaires en cas d'insurrection. Je ne vous en dis pas davantage ; je compte sur votre énergie et sur votre patriotisme[1] ». Il ne renonça à son projet que le 21 septembre. Il en avertit aussitôt Castellane : « Regardez comme *non avenue* la lettre que je vous ai adressée par M. de Campaigno. J'espère lever les difficultés qui s'opposent à la juste mesure dont je vous avais parlé. »

Le coup d'État se prépara donc tel que le concevait Saint-Arnaud. Le commandant de la division militaire de Paris, Magnan, était acquis dès que Saint-Arnaud agissait : il demanda d'être laissé en dehors des préparatifs, il marcherait au signal. En attendant il réunit en une conférence secrète les généraux de l'armée de Paris, et tous promirent un dévouement sans réserves. Restait à trouver un préfet de police à la place du loquace et peu sûr Carlier. Le hasard l'amena. Un jeune préfet de l'Allier, Maupas, animé des rancunes les plus furieuses contre la

lane que cette offre fut faite le 11 juillet 1851 et sur ses observations retirée le 14 juillet, — elle ne fut pas renouvelée.

1. Cette lettre fixe la date du projet de coup d'État que Fleury place inexactement au 17.

République, qui l'avait chassé de son emploi de sous-préfet de Beaune, poursuivait le Président de ses protestations épistolaires de dévouement exalté. Cela lui valut la préfecture de Toulouse. Il voulut payer son avancement en entrant en guerre contre les ennemis de son protecteur. Il demanda au parquet de lancer des mandats d'arrêt contre cinq conseillers généraux. — « Quelles charges avez-vous contre eux? répond-on. — Des charges! Voilà bien des scrupules de magistrats tièdes et indifférents. Des charges contre des ennemis notoires, qu'en est-il besoin? Il suffit de connaître leurs sentiments. Cependant, si des preuves sont aussi indispensables que vous le dites, elles se trouveront chez les prévenus à tel jour et à telle heure, je les ferai mettre par mes agents. » L'honnête Faucher, instruit de ces faits par un procès-verbal du Premier Président et du Procureur général, manda Maupas et lui notifia sa translation à Montpellier. Maupas se rend à l'Élysée, présente les faits à sa manière, se prétend calomnié, recommence son antienne de dévouement, de telle sorte que le Président crut pouvoir se fier à lui. On ne choisit pas le préfet de police d'un coup d'État parmi les lauréats du prix Montyon. Maupas accepta. C'était un bellâtre glorieux et faisant la roue, d'une présomption démesurée, d'une intelligence bornée, mais d'un cynisme sans scrupules.

Le personnel indispensable installé, on s'occupa du plan. Maupas eut beaucoup de peine à obtenir du Prince les arrestations préventives;

enfin il s'y décida. On ne commit plus la faute de mettre trop de monde dans la confidence comme la première fois. La délibération fut circonscrite entre Fleury, Persigny, Mocquart, Saint-Arnaud, Maupas, Morny. Jusqu'au dernier moment il fut même interdit aux confidents de causer entre eux du projet commun. Le Président concerta isolément avec chacun, heure par heure, les détails les plus minutieux. Il arriva à Saint-Arnaud et à Maupas de rentrer à Paris dans la même voiture, sans s'être rien communiqué des mesures dont l'exécution commune leur serait confiée. Ainsi tout marche à souhait : les circonstances sont favorables, les adversaires sans prévoyance, les auxiliaires ardents. Mais le prince a le cœur déchiré. C'était les yeux pleins de larmes qu'il avait fait à Maupas ses premières ouvertures. En organisant la guerre il ne peut renoncer à l'espérance d'un dénouement pacifique, et parallèlement à l'action violente, il poursuit et organise encore une action légale.

Les résultats de la loi du 31 mai se montraient de plus en plus déplorables. Plusieurs de ses auteurs ne contestaient plus l'urgence de l'amender. C'était le sentiment de Victor de Broglie : « Ce grand citoyen avait fini par reconnaître que les avantages qu'elle pouvait apporter à la cause de l'ordre étaient loin de compenser les dangers que son exécution stricte et rigoureuse devait inévitablement produire[1]. » Mais amender

1. Odilon Barrot.

serait insuffisant. Une abrogation pure et simple donnerait seule satisfaction. Cette abrogation obtenue, la route serait ouverte à une dernière tentative de revision légale. Au premier mot du Président sur le rappel de la loi du 31 mai les ministres offrirent leur démission. Il répondit qu'il n'acceptait pas d'être la branche cadette du suffrage universel; la présentation de la loi, Rouher en était témoin, n'avait été consentie que sous la réserve expresse qu'elle ne s'appliquerait pas à l'élection présidentielle. Il pria les ministres de lui garder le secret jusqu'à ce qu'il eût constitué un nouveau ministère.

II

Ce ministère extra-parlementaire (26 octobre 1851) refléta la double pensée dont le Prince poursuivait l'exécution simultanée. Les uns étaient là en vue du coup d'État, Saint-Arnaud à la Guerre, et Maupas à la préfecture de police; les autres pour poursuivre le rappel de la loi du 31 mai, puis la revision légale qui dispenserait du coup d'État : à l'Intérieur, Thorigny, magistrat honorable; à la Justice, le procureur général Daviel; Blondel aux Finances, Lacrosse aux Travaux publics, Fortoul à la Marine, Giraud à l'Instruction publique, Casabianca à l'Agriculture et au Commerce. Les ministres de la revision, ignorant

les plans des ministres du coup d'État, n'en étaient que plus sincères dans ce dernier effort de solution constitutionnelle.

Le Prince explique sa résolution dans un message. Il ne provoque pas l'Assemblée, il la caresse, il ne cherche pas à lui rendre un retour impossible, il essaie de le faciliter. Tout en rappelant que la loi a été l'œuvre de la majorité, il ne renie pas l'approbation qu'il lui a donnée, il reconnaît même qu'elle a produit quelques effets salutaires, mais qu'elle est imparfaite, et que deux raisons majeures exigent son abrogation. Une vaste conspiration démagogique s'organise en France et en Europe. Les sociétés secrètes étendent leurs ramifications jusque dans les moindres communes; tout ce que les partis renferment d'insensé, de violent, d'incorrigible s'est donné rendez-vous en 1852; la restitution du suffrage universel est le drapeau de cette conjuration; il faut le lui enlever. En second lieu, l'argument principal contre la revision a été que l'œuvre du suffrage universel ne pouvait être modifiée par le suffrage restreint; il faut supprimer cet argument, et augmenter ainsi les chances d'une *solution pacifique, régulière, légale*.

Cet acte, comme tous ceux du Président, a été compris de travers. Il a voulu, dit-on, discréditer l'Assemblée et préparer son coup contre elle. Habileté, perfidie, ajoute-t-on suivant qu'on est favorable ou contraire. Il n'avait plus à discréditer l'Assemblée tombée au dernier degré de déconsidération. Singulier moyen, d'ailleurs, d'y

parvenir que de la convier à reprendre la faveur publique par un acte réparateur! Dira-t-on qu'il comptait sur le rejet de la proposition? Ce rejet n'a tenu *qu'à deux voix*, et il l'aurait prévu! La proposition, à moins de la supposer une niaiserie incompréhensible, n'est donc qu'une preuve de plus que, prêt au coup d'État s'il était inévitable, il désirait en écarter la nécessité.

La droite, qui s'était divisée sur la revision, se retrouva compacte, Thiers et Berryer recommençant à marcher ensemble, et elle ajouta un acte d'imprévoyance et de suicide à tous ceux entassés déjà dans sa néfaste histoire. A peine la lecture du message achevée, Berryer propose la création, sous prétexte d'enquête, d'un comité de salut public. On n'ose le suivre jusque-là, mais on lui accorde le rejet de l'urgence réclamée par le ministère.

Le Président, comme il l'avait fait à Dijon, tente, quand il en est temps encore, d'arrêter la majorité par un avertissement sévère. En recevant les corps d'officiers des régiments nouvellement arrivés à Paris, il leur dit : « Si la gravité des circonstances m'obligeait de faire appel à votre dévouement, je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi! »

Aucun avertissement ne profite à qui ne veut pas entendre. La majorité maintint le principe de la loi, ne concédant qu'une sixième preuve du domicile ajoutée à celles déjà admises.

Les républicains, cette fois, avaient été bien

inspirés. Depuis Victor Hugo et Michel de Bourges jusqu'à Cavaignac, Lamoricière et Dufaure, ils accueillirent chaleureusement la proposition.

— « Louis-Napoléon, votre homme jusqu'à hier », avait dit Michel de Bourges. « Maintenant le vôtre! » cria-t-on à droite. — Michel reprit : « S'il y avait ici, comme dans les anciens forums, un greffier officiel, je le prierais de consigner ma réponse. Vous dites qu'il est le mien aujourd'hui. Oui, il est le mien. — Oui, je défends aujourd'hui l'œuvre de l'homme qui est au pouvoir, je m'en glorifie. — Lorsqu'un homme qui s'appelle le chef du pouvoir exécutif, le chef de la République, prend des mesures qui assurent l'ordre et la liberté, je l'appuie et le soutiens, et je m'en fais gloire. (*Approbation à gauche, sourires et agitation à droite.*) — Le passage à une seconde délibération fut refusé par 353 voix contre 347.

III

Ce rejet accrut démesurément l'inquiétude publique; Doudan est instructif à entendre : « Chacun croit à un prochain orage, et on ne se croit plus six mois devant soi, comme quand on espérait ne périr qu'à la fin de mai prochain. J'estime encore que ces terreurs passeront, et que tout le monde arrivera dépenaillé et en guenilles sur les bords de ce mois de mai, sans équipages de pont pour passer la rivière, et pour-

chassé par les cosaques rouges. Nous ne sommes pas à la noce, excepté le général Cavaignac, qui va se marier, sur les ruines du monde, à une jolie fille de dix-neuf ans. Je ne vois pas pourquoi on ne se marierait pas à la veille du déluge. Il est vrai qu'on a chance de ne pas pouvoir établir ses enfants, mais on a aussi l'espoir fondé que les enfants ne réclameront pas d'établissement. » — L'archevèque de Paris, dans un mandement, implorait l'assistance divine : « La sagesse humaine est à bout, la société tout entière chancelle comme un homme ivre au bord de l'abîme. Le vieil ordre social s'affaisse. » Que l'Assemblée dût emprisonner le Prince ou le Prince dissoudre l'Assemblée, on n'en doutait plus. On se demandait seulement quel serait le jour de la bataille. Ce fut encore la majorité qui la commença.

L'Assemblée constituante, non contente d'avoir donné deux têtes au gouvernement, en avait donné deux à l'armée. Un décret du 11 mai 1848, inséré dans son réglement (art. 83), attribuait au président de la Chambre le droit de requérir directement les troupes en dehors du ministre de la Guerre. Ce décret avait été affiché dans les casernes. Cavaignac et Changarnier avaient protesté contre cette disposition destructive de l'unité du commandement, et d'un commun accord elle avait été considérée comme abrogée par l'omission qui en avait été faite dans le règlement de la nouvelle Assemblée. Saint-Arnaud le fit disparaître des quelques casernes où Changarnier ne l'avait pas déjà fait arracher.

Les questeurs demandèrent de le remettre en vigueur. Quel autre moyen de rendre une armée à Changarnier? « On n'avait jamais présenté sérieusement au nom d'une majorité une proposition aussi attentatoire au sens commun, aussi puérile et aussi révolutionnaire à la fois. C'était le coup d'État de l'Assemblée contre le pouvoir exécutif de la République[1]. » De son côté, l'Élysée prit ses mesures. Immédiatement après le vote probable de la proposition la moitié de la garnison de Paris serait mise sous les armes, le Palais Bourbon entouré, les proclamations prononçant la dissolution et l'appel au peuple affichées. On garderait prisonniers au palais législatif les députés qui voudraient mourir sur leur bancs, on laisserait sortir ceux qui préféraient aller vivre chez eux, sauf à les arrêter plus tard à leur domicile s'ils changaient d'avis. Le général Magnan et Maupas assisteraient à la séance dans une tribune en face de Saint-Arnaud; à un signe convenu de ce dernier, ils quitteraient la salle et se rendraient à l'Élysée.

La proposition des questeurs fut défendue par le rapporteur Vitet et le général Leflò, et combattue par le général Saint-Arnaud avec une hauteur de pensée et de vue auxquels on n'était pas habitué de la part des ministres du Président. Il ne contesta pas le droit de l'Assemblée de fixer les forces nécessaires à sa sûreté, mais cette

1. Lamartine, *Mémoires*.

réquisition devait passer par la voie hiérarchique. « Étranger aux partis, à la politique, je n'ai considéré que le principe de l'obéissance passive dans les rangs. Ce principe je l'ai appris du maréchal Bugeaud. La discipline est la vie de l'armée, et le jour où vous n'aurez plus d'armée, l'ordre public aura perdu son plus sûr, son plus fidèle appui. »

Le vote dépendait de la gauche. Un de ses membres. Charras, défendit la proposition en montrant l'Empire. Crémieux, Jules Favre et Michel de Bourges l'attaquèrent en montrant la Monarchie: « Le péril, dit ce dernier, c'est que la monarchie est menacée, c'est que la république commence à être inaugurée. voilà le péril ! Vous avez peur de Napoléon-Bonaparte, et vous voulez vous sauver par l'armée. L'armée est à nous, et je vous défie, quoi que vous fassiez, si le pouvoir militaire tombait dans vos mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici pour vous contre le peuple. Non, il n'y a point de danger, et je me permets d'ajouter que s'il y avait danger, il y a une sentinelle invisible qui vous garde ; cette sentinelle, je n'ai pas besoin de la nommer, c'est le peuple. »

La rapporteur Vitet eut alors un mot imprudent qui augmenta le nombre des adhérents de Michel de Bourges. « Vous me demandez où est le péril, dit-il, eh bien, il est dans votre alliance avec celui que vous protégez. — Vous l'avouez donc, riposta Schœlcher; la proposition est dirigée contre nous, et vous voulez que nous la

votions? — Charras parut regagner la gauche lorsque sur l'interrogation du général Bedeau, Saint-Arnaud avoua qu'il avait ordonné d'arracher des murs des casernes les quelques exemplaires du décret qui y restaient encore. « Je demande la mise en accusation ! cria Charras au milieu d'un indescriptible tumulte. Supposant la partie perdue, Saint-Arnaud fit le signe convenu, et il sortit de l'hémicycle en même temps que Maupas et Magnan de leur tribune. — Où allez-vous ainsi? lui dit un de ses collègues auquel il se heurta. — On fait trop de bruit dans cette maison, répondit-il tout ému, je vais chercher la garde. — Ce départ brusque fit sensation et donna à réfléchir. Thiers essaya en vain de raffermir les courages; les finasseries exaspèrent aux moments solennels : on le fit taire. La proposition des questeurs fut rejetée par 408 voix contre 300. Plus de 150 républicains avaient voté avec le gouvernement. A l'annonce de cette solution, le Président dit tranquillement : — Cela vaut peut-être mieux. Allons nous mettre à table.

IV

A ce moment, si la gauche de Michel de Bourges eût été clairvoyante, elle ne s'en fût pas tenue à ce vote, elle se fût rapprochée plus encore et eût noué une alliance. C'est l'avis qu'exprimait Proudhon : « La majorité, cela n'est pas douteux, méditait pour son propre

compte précisément ce qu'a fait Louis Bonaparte. Un coup d'État devait être accompli, soit par la majorité contre le Président, soit par celui-ci contre la majorité. Si les Montagnards avaient eu un peu plus le sens pratique des révolutions, s'ils s'étaient moins laissé gouverner par leur haine pour le Président et leur déférence pour MM. Cavaignac et Ledru-Rollin, il serait arrivé inévitablement ceci : qu'à dater du 4 novembre, il y aurait eu négociations, puis entente entre la gauche et le Président, qui, certes, n'eût pas demandé mieux ; qu'au lieu d'être partie perdante dans le coup d'État, elle eût été partie gagnante, en commun, avec Louis-Bonaparte. La Montagne ne l'a pas voulu : nous subirons les conséquences de son impéritie[1]. »

Le langage du Président devenait de plus en plus menaçant et résolu. Aux exposants français à l'Exposition universelle de Londres réunis dans la salle du cirque, il dit : « Comme elle pourrait être grande, la République française, s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté par les idées démagogiques, et de l'autre par les hallucinations monarchiques ! (Vifs applaudissements.) Les idées démagogiques proclament-elles une vérité ? Non, elles répandent partout l'erreur et le mensonge. L'inquiétude les précède, la déception les suit, et les ressources employées à les réprimer sont

1. Sainte-Pélagie, 19 décembre 1851.

autant de pertes pour les améliorations les plus pressantes, pour le soulagement de la misère. (Adhésion unanime.) Quant aux hallucinations monarchiques, sans faire courir les mêmes dangers, elles entravent également tout progrès, tout travail sérieux. On lutte au lieu de marcher. On voit des hommes, jadis ardents promoteurs des prérogatives de l'autorité royale, se faire conventionnels afin de désarmer le pouvoir issu du suffrage populaire. (Applaudissements.) On voit ceux qui ont le plus souffert, le plus gémi des révolutions en provoquer une nouvelle ; et cela, dans l'unique but de se soustraire au vœu national et d'empêcher le mouvement qui transforme les sociétés de suivre un paisible cours. (Bravos prolongés.) Ces efforts seront vains. Tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir. »

Quoique tout fût prêt pour le coup d'État et que Saint-Arnaud, Persigny, Fleury et Maupas le pressassent d'en fixer la date, le Président l'éloignait toujours. Il avait reculé du 20 novembre au 25, puis au 2 décembre, et il voulait différer encore. Il semblait attendre je ne sais quoi d'imprévu qui l'en dispenserait.

Mais la gauche, qui avait voté contre la proposition des questeurs, s'efforçait de se faire pardonner son vote. Un de ses jeunes orateurs, Bancel, à propos de l'exécution de la sentence du conseil de guerre de Lyon, s'écriait au milieu des acclamations de ses amis : « Les conspirations flagrantes qui sautent aux yeux du pays, savez-

vous où je les trouve? Je les trouve dans le mépris des lois à chaque instant pratiqué par les agents du gouvernement. Je les ai rencontrées hier encore dans un discours factieux de M. le Président de la république, de celui qui se fait appeler le chef de l'État. Cette politique élyséenne, je la caractérise d'un seul mot : elle a consisté dans le mensonge depuis le commencement jusqu'à la fin ». (26 novembre.)

O déclamateurs! fléaux du monde! Leur excuse est leur aveuglement. Ouvrir les yeux et voir les choses et les hommes ce qu'ils sont, cela paraît bien simple, et c'est cependant ce qui constitue le génie. En lisant certains discours politiques de ce temps, on se croirait dans une maison de fous. Ils sont tous convaincus des certitudes les plus invraisemblables. Berryer croit qu'il va rendre la France à son roi, Thiers qu'elle soupire après sa présidence, Changarnier se considère comme le maître de l'armée qui va le coffrer, et les républicains, comme les idoles inviolables du peuple qui va se frotter les mains en les sachant emprisonnés.

Le Président se convainquit enfin de l'impossibilité d'une entente avec ces forcenés. D'autre part les monarchistes, décidés d'arriver aux extrêmes annonçaient un projet de loi sur la responsabitité du Président, cette fois avec le concours des républicains. Toute tentative d'élection illégale entraînerait la mise en accusation et toute mise en accusation la suspension immédiate des pouvoirs présidentiels.

Décidément il fallait ou se résigner à livrer le pays à deux minorités usurpartrices qui en seraient bientôt venues aux mains, ou se décider à l'opération tranchante. Le coup d'État fut irrévocablement fixé au 2 décembre.

V

Le lundi 1er décembre, jour habituel de réception à l'Élysée, le Président circula dans les salons, affable, souriant, sans qu'aucune ombre trahit sur son front la préoccupation intérieure. Il s'entretint quelque temps avec le préfet de la Gironde, Haussmann, sans lui laisser soupçonner l'acte imminent. En le quittant il lui dit : « Rendez-vous demain matin de très bonne heure au ministère de l'Intérieur ». Le ministre était à quelques pas, Haussmann l'aborde, et le saluant : « Je serai à vos ordres demain matin de bonne heure ». Thorigny le regarde surpris. Haussmann comprend qu'il vient de faire un faux pas et change la conversation. Vers la fin de la soirée, le Prince fit signe à Vieyra, le véritable chef de la garde nationale sous Lawœstine, de s'approcher de la cheminée à laquelle il était adossé. — Colonel, êtes-vous assez maître de vous pour ne rien laisser voir sur votre visage d'une forte émotion? — Prince, je le crois. — Eh bien! c'est pour cette nuit. Pouvez-vous affirmer que demain on ne battra pas le rappel? — Oui,

Prince, si j'ai assez de monde pour porter mes ordres. — Allez vous entendre avec Saint-Arnaud. » — Vieyra s'entretint quelques intants avec les premiers venus, puis sortit. Le lendemain il fit crever tous les tambours et mouiller les poudres.

A dix heures le Prince, accompagné de Morny, gagna son cabinet. Saint-Arnaud et Maupas sortirent par la porte opposée et le rejoignirent par l'antichambre. Ils trouvèrent Persigny et Mocquart. Le prince prit un dossier sur lequel il avait écrit : *Rubicon.* On lut de nouveau les proclamations, on arrêta les dernières dispositions, sans aucune emphase, avec autant de tranquillité que s'il se fût agi de l'affaire la plus simple. A onze heures, au moment de se séparer, le Prince prit dans son secrétaire une petite boîte contenant 40 000 francs. « Voilà toutes mes richesses, dit-il gaiement à Saint-Arnaud ; prenez-en la moitié, vous en aurez besoin demain pour distribuer quelques gratifications ». Le général ne prit que 10 000 francs. (Le restant de la somme fut remis le lendemain à Fleury.) Puis on se serra la main : « Il est entendu, dit Morny, que chacun de nous y laisse sa peau ».

Le Prince appela Béville, l'un des aides de camp : « Vous vous rendrez à l'Imprimerie nationale ; dans la cour vous trouverez une compagnie de gendarmerie mobile sous les ordres du brave capitaine de la Roche-d'Oizy ; vous lui ordonnerez de cerner l'hôtel ; le directeur Saint-Georges, homme dévoué, a été averti d'avoir une équipe

prête pour un travail exceptionnel; vous ferez imprimer les proclamations incluses et vous les rapporterez à cinq heures à la préfecture de police ». Puis il rentra dans ses appartements, ordonnant qu'on le réveillât à cinq heures.

Saint-Arnaud et Maupas passèrent la nuit debout. A trois heures, Saint-Arnaud avertit Magnan et le manda. En l'attendant il écrivit à sa mère (4 heures du matin) : « Bonne chère mère, je t'écris dans un moment solennel. Encore deux heures et nous allons assister à une Révolution qui, je l'espère, sauvera le pays. — Cette assemblée folle, factieuse, sera dissoute et un appel au peuple décidera du sort d'une nation fatiguée d'être ballottée par les inquiétudes et les soucis. — Nous aurons un gouvernement stable, et j'ai la confiance que tout ira bien. La république reste avec le Président nommé pour dix ans. — Adieu, bonne mère, je t'aime et t'embrasse de cœur ».

De trois à quatre heures et demie du matin, Maupas reçut isolément chacun des commissaires de police chargés d'opérer les arrestations préventives, leur laissant ignorer qu'ils participaient ainsi à une mesure d'ensemble, leur donnant pour instruction d'être humains s'ils le pouvaient et impitoyables s'ils y étaient obligés. Les capitaines de la garde municipale reçurent l'indication des postes à occuper pour prêter main-forte, s'il y avait lieu aux commissaires de police.

« Représentants de la nation, dormez en paix », disait l'oracle infaillible, Changarnier. *Nous en*

avons au moins pour un mois, il respectera la *trêve des confiseurs* et ne voudra point priver le commerce parisien des profits exceptionnels d'une fin d'année. — Et la plupart des représentants de la nation, Cavaignac, Léon Faucher, Buffet notamment, après avoir assisté à une brillante première représentation à l'Opéra-Comique, s'étaient endormis en paix. Quant à la sentinelle invisible elle ne montait la faction nulle part. Et Paris, engourdi sous le brouillard froid et humide, était plongé dans un repos sans inquiétude. « Rien de nouveau, tout est calme, » disaient les rapports de police.

CHAPITRE III

LE COUP D'ÉTAT

I

Aux dernières heures de la nuit, dans certaines rues retentit le fracas des lourdes charrettes qui vont entasser aux halles ce que Paris engloutira dans sa journée; le reste de la ville est calme et désert; à peine de loin en loin le bruit de quelque pas matinal y résonne, décroît et tombe. Le matin du 2 décembre, entre cinq et six heures, un mouvement insolite se produit de toutes parts.

De la Préfecture de police sortent, semblables à des essains de frêlons, des bandes d'afficheurs qui se répandent dans tous les quartiers et y collent les proclamations apportées par Béville de l'Imprimerie nationale. Des casernes se répand à pas sourds, dans les rues, un tiers de l'armée; elle va en silence, mystérieusement, occuper des positions désignées sur la rive gauche de la Seine, devant l'Assemblée nationale, au quai d'Orsay, aux Tuileries, au Carrousel, à la place de la Con-

corde, à l'avenue Marigny, aux Champs-Élysées; une brigade s'établit sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le régiment du colonel Espinasse, le 42e, chargé pendant cette semaine de la garde de l'Assemblée, avait un de ses bataillons dans l'intérieur du Palais : les deux autres bataillons, à la suite de leur colonel y penètrent par la grille qui vient de s'ouvrir pour les besoins du service et s'y établissent. Persigny à la tête d'un piquet d'infanterie surveille l'opération. Que signifiait cette levée d'armes? A quoi tendait-elle? Officiers et soldats l'ignorent, à l'exception du colonel, mandé à trois heures et demie au Ministère de la guerre, où Saint-Arnaud lui expliqua ce qu'il attendait de son dévouement et de son énergie.

Espinasse, maître du palais législatif, en fait garder toutes les issues, une seule exceptée qu'il oublia ou qu'on ne lui avait pas désignée, la porte noire, ouverte dans une voûte basse sur la rue de Bourgogne, en face de la rue de l'Université. Maître du lieu, il y donne accès à deux commissaires de police. Ceux-ci ne s'occupent pas du président Dupin ni du questeur Planat, jugés inoffensifs; ils se dirigent à travers les nombreux détours au logement des deux questeurs belliqueux, le général Leflô et Baze, les réveillent, les arrêtent, et sans se laisser attendrir par leurs appels au devoir constitutionnel ou troubler par leurs menaces, les jettent dans des fiacres et les conduisent à Mazas.

A la même heure d'autres commissaires de

police arrêtaient de la même manière soixante deux meneurs socialistes et quatorze représentants, parmi lesquels Cholat, Valentin, Greppo, Miot, Beaune, Lagrange, Charras, Bedeau, Lamoricière, Changarnier, Roger du Nord, Thiers. Avec les nuances de chaque caractère les arrestations se passèrent à peu près de même : surprise, colère, indignation, adjurations, menaces, harangues aux commissaires, appels aux soldats. Mais les commissaires de police sont imperturbables et les soldats impassibles. Lamoricière fut impertinent. — Voyez donc, dit-il à son domestique, si l'argent que j'ai mis sur la cheminée y est encore. — Monsieur, dit le commissaire de police, cette question est injurieuse pour moi. — Est-ce que je vous connais? Qui me dit que vous n'êtes pas des malfaiteurs? » Il fallut prendre au collet Bedeau et l'emmener de force; il ne cessa de crier : « A la trahison! à moi! » jusqu'à ce que le fiacre partit au galop. Charras dit au commissaire en montrant ses pistolets déchargés : « Si vous étiez venus deux jours plus tôt je vous aurais brûlé la cervelle. » Cavaignac donna un violent coup de poing sur une table, ce fut tout; il redevint aussitôt froid, calme et digne; il demanda à écrire deux lettres à sa belle-mère et à sa fiancée pour leur rendre leur parole. Changarnier ne se montra pas très méchant. Son concierge, à l'appel des agents, n'ouvrit pas et monta rapidement le prévenir; les agents pénétrèrent par la boutique d'un distillateur; ils le trouvèrent sur sa porte en chemise, un pistolet

à la main. « Qu'allez-vous faire? s'écria le commissaire. Vous ne tuerez qu'un homme qui a des enfants, et nous sommes quinze. Personne n'en veut à votre vie. » Le général laissa tomber son arme : « Je m'attendais au coup d'État, le voilà fait ». Il s'habilla, et demanda à être accompagné de son valet de chambre, on le lui accorda. Roger du Nord prit la chose en homme d'esprit : « Ah! je suis arrêté? Joseph servez du Xérès à ces Messieurs et habillez moi. Après tout cela vaut mieux; cela finit le rôle ridicule que nous jouions. »

De toutes les arrestations la plus dramatique fut celle de Thiers. A l'entrée du commissaire de police il fut pris de terreur : « Il ne voulait pas mourir; il n'était pas un criminel; il ne conspirait pas; désormais il ne s'occuperait plus de politique; il allait se retirer à l'étranger ». Bientôt rassuré il s'assit sur son lit et se mit à pérorer. Il fit même des niches risquées au commissaire de police, et en chemise se dirigea vers un meuble: « Savez-vous que je suis armé et que je serais très excusable de vous traiter comme un malfaiteur? » — Le commissaire de police montrant par un geste qu'il avait de quoi lui répondre, il se calma. On eut de la peine à le décider à s'habiller. Dans la voiture, ses terreurs le reprirent: « Vous allez me fusiller, je vois bien qu'on me mène à la mort ». On le rassura de nouveau. Alors il interrogea et offrit des récompenses si on lui permettait de s'évader.

Les représentants arrêtés parviennent à Mazas

presque en même temps. Ils sont reçus par le directeur de Mazas et par le commissaire extraordinaire, colonel Thirion, avec les plus grands égards, tête découverte. Quelques-uns échangent de rapides paroles : — Vous vouliez un gouvernement fort, dit Cavaignac à Thiers, eh bien vous l'avez. — Comme il nous traite! dit de loin Changarnier à Cavaignac, il a bien tort, car, en mai prochain, il aurait été certainement réélu... mais maintenant... »

Lamoricière demanda qu'on fît venir de sa bibliothèque les derniers volumes de l'*Histoire de la Révolution* de Thiers. Il y trouva l'explication de l'acte dont il était la victime : « Le 18 fructidor, prévint donc la guerre civile et lui substitua un coup d'État exécuté avec force, mais avec tout le calme et la modération possibles dans les temps de révolution. » Un fragment sur le 18 Brumaire s'appropriait encore mieux à la situation : « Sièyes connaissant parfaitement les mouvements révolutionnaires, *voulait qu'on arrêtat dans la nuit quarante des meneurs des Cinq Cents*. Bonaparte ne le voulut pas, et *eut à s'en repentir* ».

Selon Odilon Barrot et Falloux, le 2 Décembre a été l'œuvre de ses victimes autant que de ses auteurs[1]. C'est vrai surtout de Thiers. C'est lui qui avait inventé la loi du 31 mai ; lui qui par ses intrigues avait empêché tout rapprochement entre le Président et l'Assemblée ; lui qui avait fait rejeter la revision ; lui qui avait acculé le pays

1. Falloux. Lettre à l'Union de l'Ouest du 23 janvier 1852. — Odilon Barrot, *Mémoires*, t. IV, p. 124.

entre la subversion d'en bas et le coup de force d'en haut. Auteur principal de la révolution de 1848, il avait moralement une responsabilité non moindre dans celle du 2 décembre. Le comprit-il dans le morne accablement de sa cellule? Dans tous les cas il le comprit après sa libération. Un de ses amis de l'Assemblée étant allé le voir à Naples pour le consoler, le trouva calme et dissertant avec une lucide impartialité du dernier évènement et des fautes qui l'expliquaient. — Pourquoi, dit l'interlocuteur stupéfait, ne nous avez-vous pas dit tout cela dans ce temps-là? — Que voulez-vous? J'étais buté!

II

A sept heures Persigny court à l'Elysée annoncer que l'Assemblée était gardée: Maupas télégraphie que Mazas s'était refermé sur les généraux et les députés: Morny, congédie Thorigny en lui remettant une lettre du Président et prend possession du Ministère de l'Intérieur.

La première partie du coup d'Etat, la partie préventive et policière, était accomplie avec promptitude, décision, bonheur. Là s'achève le rôle particulier de Maupas. A partir de ce moment, malgré ses efforts brouillons pour sortir du second plan, il y restera; l'action, désormais politique et militaire à la fois, passe à Morny, Saint-Arnaud et Magnan, et cette action était de beaucoup plus importante.

La Chambre close, les députés et les meneurs dangereux sous clef, il restait deux inconnues à dégager desquelles dépendait le succès définitif. Comment l'armée et le peuple accueilleraient-ils l'événement? L'hostilité d'une certaine portion de la bourgeoisie n'était pas douteuse, mais cette hostilité n'avait pas de quoi inquiéter si l'armée et le peuple se prononçaient.

Il n'y avait pas à redouter de l'armée un refus d'obéissance, encore moins une rébellion, mais une résignation passive eût été insuffisante; pour que son concours fut décisif il le fallait ardent, passionné, inébranlable. Elle ignorait pourquoi on l'avait établie sur certaines places publiques ou consignée dans ses casernes. Quel sentiment éprouverait-elle quand elle apprendrait le pourquoi? On sut vite à quoi s'en tenir. Dès que le jour paraît, on forme les troupes en cercle dans les casernes ou dans leurs campements et on leur lit la proclamation suivante : « Soldats! soyez fiers de votre mission, vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter le pays, la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant. L'Assemblée a essayé d'attenter à l'autorité que je tiens de la nation entière; elle a cessé d'exister. Je fais un loyal appel au peuple et à l'armée, et je leur dis : *Ou donnez-moi les moyens d'assurer votre prospérité, ou choisissez un autre à ma place.* En 1830 comme en 1848, on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de con-

sulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix. Votez donc librement comme citoyens; mais, comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du chef du Gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le général jusqu'au soldat. — Aidez, par votre attitude imposante, le pays à manifester sa volonté dans le calme et la réflexion. Soyez prêts à réprimer toute tentative contre le libre exercice de la souveraineté du peuple. Soldats, je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle. Ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre histoire est la mienne. Il y a entre nous dans le passé communauté de gloire et de malheur; il y aura dans l'avenir communauté de sentiments et de résolutions pour le repos et la grandeur de la France. »

C'était la harangue des grands généraux qui, à la veille de l'action, double les forces des combattants. Une longue acclamation s'échappa de tous les rangs. On a parlé de pièces d'or distribuées, de vin prodigué. Le seul or donné ce fut cette parole d'un Bonaparte; elle fut le vin généreux qui exalta le moral des soldats. Ils savent maintenant pourquoi on les remue, ce qu'on attend d'eux; ils prennent conscience de leur rôle. Partout, dans l'attente ou au combat, on les verra fiers, le regard et le visage assurés, n'éprouvant aucune ivresse que celle

du concours accordé d'un libre assentiment.

Néanmoins le dévouement de l'armée n'eut pas suffi au succès si le peuple de Paris s'était déclaré contraire. Sans élever des barricades ni tenter une insurrection, s'il était descendu en flots serrés sur le boulevard en criant : Vive la constitution ! A bas le tyran ! le coup d'État se serait écroulé dans le vide ou aurait dû recourir à l'une de ces boucheries auxquelles on ne survit pas.

Le sentiment populaire fut un peu plus long à dégager que celui de l'armée. Dans toutes les maisons, à l'heure où on lisait la proclamation aux troupes, les concierges ou les domestiques entraient chez leurs maîtres en disant : « Le coup d'État est fait, c'est affiché. » Et chacun de se lever, de sortir, d'aller lire, voir, écouter. C'est au coin de la rue de Beaune et du quai, non loin de ma demeure de la rue Saint-Guillaume, que je me trouvai en face des affiches. A côté de l'appel aux soldats et d'une notification comminatoire de Maupas, je vis deux décrets et une proclamation au peuple français.

Le premier décret portait : « L'assemblée nationale est dissoute ; le suffrage universel est rétabli ; la loi du 31 mai est abrogée ; le Conseil d'État est dissous ; l'état de siège est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire ; le peuple français est convoqué dans ses comices à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant. » Le second décret donnait la formule du plébiscite sur laquelle le peuple avait à se prononcer par oui ou par non. « Le peuple veut le main-

tien de l'autorité de Louis-Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans la proclamation du 2 décembre. » Le vote devait avoir lieu sur deux registres : l'un d'*acceptation*, l'autre de *non acceptation* : les citoyens de vingt et un ans consigneraient, ou feraient consigner dans le cas où ils ne sauraient pas écrire, leur vote sur l'un de ces registres avec mention de leurs noms et prénoms.

La proclamation expliquait ces actes et indiquait les bases de la Constitution soumise au vote.

« Français ! La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée, qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. Le patriotisme de trois cents de ses membres n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile ; elle attente au pouvoir que je tiens directement du peuple ; elle encourage toutes les mauvaises passions ; elle compromet le repos de la France : je l'ai dissoute, *et je rends le peuple entier juge entre elle et moi*. La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant *je l'ai fidèlement observée*. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est

plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies veulent me lier les mains, afin de renverser la République, mon devoir est de déjouer les perfides projets, de maintenir la République et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France, le peuple. Je fais donc un appel loyal à la nation tout entière, et je vous dis : *Si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien*, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir à l'abîme. Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous. Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui enfin soient des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable. Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule assemblée sont des causes permanentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une constitution que les assemblées développeront plus tard.

1° Un chef responsable nommé pour dix ans ;

2° des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul ; 3° un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif ; 4° un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection ; 5° une seconde assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. Ce système, créé par le premier consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité : il les lui garantirait encore. Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou quel avenir chimérique, répondez négativement. *Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi. Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.* Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je demande. Alors la France et l'Europe seront préservées de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu, car tous res-

pecteront, dans l'arrêt du peuple, le décret de la Providence. »

J'étais plongé dans mes réflexions quand, en détournant la tête, j'aperçois Proudhon qui lisait à côté de moi. — Vous ici, m'écriai-je, je vous croyais à Sainte-Pélagie — J'y suis, mais j'ai parfois des permissions de sortir sur parole, et j'en ai obtenu une aujourd'hui motivée par une indisposition de ma femme près d'accoucher. — Que dites-vous de tout cela? — Ah! MM. les bourgeois veulent du despotisme; ils vont recevoir une bonne leçon; ils apprendront ce que coûte un despotisme: c'est ce qu'il y a de plus instable au monde. — Pour toute réponse je mis le doigt sur le passage : « Il y aura un corps législatif discutant et votant les lois nommé par le suffrage universel. » Avec cela je défie un despotisme de durer : la liberté en sortira vite. Mais que va faire le peuple? — Ce qu'il fera? il ne bougera pas; il est très républicain, très démocrate, très socialiste, mais il ne bougera pas; dans l'appel du Président il ne verra que la dénonciation des complots monarchiques, la restitution du suffrage universel et la nécessité de sauver la Révolution. »

III

La surprise et l'émoi de la famille du Président ne furent pas moindres que ceux du public. De

son domicile de la rue d'Alger, le jeune prince Jérôme court chez Dupin pour le presser de convoquer la Chambre. Il se flattait de l'espoir que, son cousin déposé, son père ou lui hériterait de la force de Napoléon et prendrait la place devenue libre. Le roi Jérôme, de sens plus rassis, jugeait qu'il serait enveloppé dans la chute de son neveu, qu'un Napoléon renversé on ne laisserait pas les autres libres de briguer la succession, et que l'exil serait le moindre des désagréments auxquels ils seraient exposés, mais il était froissé de n'avoir pas été averti. Il envoya cependant aux nouvelles son aide de camp le capitaine Ducasse.

« Dites au Roi, lui fit dire le Président que le prince son neveu l'attend pour monter à cheval avec lui. » Le premier mouvement du roi fut négatif. — Le Président, reprit l'aide de camp, va parcourir à cheval les rues de Paris ; on tirera sur lui; il y aura danger... — On ne faisait jamais appel en vain à la bravoure de Jérôme. — Montons à cheval, dit-il. Il revêtit son uniforme de maréchal, et, gaillard, alerte, il galopa vers l'Élysée. Le Président le reçut comme s'il l'avait vu la veille et le pria, si cela ne devait pas le fatiguer, de se joindre à son cortège. Il était dix heures. Une avant-garde de cavaliers ouvrait la marche, pistolet au poing. Derrière, seul, sans être flanqué d'aucun côté, le Président sur un beau cheval anglais; à sa droite, un peu en arrière, Jérôme; à sa gauche Saint-Arnaud; ensuite Magnan et une quarantaine d'officiers.

On gagna la place de la Concorde par la rue

Royale, on traversa les Tuileries, le Pont-Royal, le quai d'Orsay, et par le pont du Palais-Bourbon on regagna l'Élysée. C'était une revue des troupes. A leurs acclamations dans lesquelles le cri de Vive l'Empereur s'unissait à celui de Vive le Président, le Prince put se convaincre que l'armée se donnait à lui sans réserves[1]. Il put moins bien juger des sentiments de la population, peu compacte en ce quartier; il fut tour à tour salué par des vivats et par des cris sombres de Vive la République. Pour savoir ce que pensait le peuple il eût fallu, comme je le fis, longer les boulevards et gagner la Bastille et le faubourg Antoine, selon le langage des démocrates.

Sur les boulevards, une foule agitée, dans laquelle on ne comptait pas une blouse sur dix habits, qui va et vient, parle et déparle, proteste, et à la vue du moindre détachement hurle : Vive la Constitution. A partir de la porte Saint-Martin jusqu'à la Bastille, une foule calme, dans laquelle on compte dix blouses pour un habit. Au faubourg classique de l'insurrection, de nombreux ouvriers en costume de travail, une miche sous le bras ou le compas dans la poche, groupés autour des affiches. Là nous allons connaître l'opi-

1. On a raconté que le Président, électrisé par les acclamations des soldats, allait s'élancer vers les Tuileries, et qu'il en fut empêché par une observation de son oncle. C'est une fable. Le Président, en ce moment, ne pensait pas à l'Empire. On se fait une bien fausse idée de lui en le supposant capable d'être entraîné sans réflexion par des cris de soldats et retenu aussitôt par un mot de qui que ce soit.

nion du peuple. Un lit, les autres commentent. Écoutez-les :

L'Assemblée nationale est dissoute. — A la bonne heure! Les vingt-cinq francs à la porte! Des bons à rien! des blancs!

— *Le suffrage universel est rétabli, la loi du* 31 *mai est abolie.* — Ah! cela c'est bien. On nous avait volé le vote, on nous le rend. Bravo!

La suite écoutée en silence jusqu'au « vote sur registres ». Là on se rembrunit : cela ne va pas, on ne serait pas libre, ce vote-là serait de la tricherie; il faut qu'il le change.

La proclamation renouvelle les approbations. A chaque paragraphe l'adhésion devenait plus accentuée. Le passage sur les complots monarchiques est souligné par des : — Il a raison! c'est vrai! A ces mots : « *Je rends le peuple juge entre l'Assemblée et moi, le peuple, le seul souverain que je reconnaisse en France,* » on applaudit. On écoute sans trop rien dire les « bases fondamentales », on ne s'en rend pas assez compte. L'assentiment devient chaleureux au mot de la fin : « *Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, je convoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.* » — Ainsi, si nous n'en voulons pas, il s'en ira. Qu'est-ce qu'on peut lui demander de plus? C'est un brave homme!

Ce fut bien autre chose quand arrivèrent les nouvelles des arrestations : « Cavaignac! — Ah!

1. Taux de l'indemnité quotidienne des députés.

celui-là en a assez envoyé sur les pontons et dans les cimetières. — Changarnier! — Délibère en paix! à chacun son tour; Ledru sera content à Londres. — Le nom de Thiers soulève une véritable explosion de rires satisfaits. — Le voilà donc dedans, le petit homme! Il est à Mazas! Restes-y, mon bonhomme, ce n'est pas la vile multitude qui ira t'en tirer. — Et de tous les côtés on entendait les mêmes exclamations : « Bien touché! bien joué! Ils voulaient le mettre dedans, c'est lui qui les y met; c'est un malin, Badinguet! Laissons les bourgeois se débrouiller avec lui, pourquoi est-ce qu'on ne tirerait pas un peu sur eux? — Et chacun se rendit tranquillement à son travail. En juin 1848, les huit cents forgerons et ouvriers ferronniers employés par le Chemin de fer du Nord s'étaient presque tous soulevés; le 2 décembre 1851, un seul manqua à l'atelier.

Mon opinion personnelle formée, je me rendis aux Batignolles où habitait mon père, afin de l'éloigner de la bagarre à laquelle, pour mon compte, j'étais décidé à ne me mêler en aucune manière. Il s'était déjà, dès le matin, rendu dans les faubourgs, déguisé en ouvrier. A son retour il me conta que, loin de préparer une révolution, le peuple accueillait avec ironie ceux qui l'appelaient à la résistance. On était tout entier au plaisir de contempler la déroute des *Burgraves* qui ayant cru prendre étaient pris. Les faubourgs

1. PROUDHON.

applaudissaient. Proudhon m'avait prédit juste. « Le peuple adhérait, ou mieux, était complice. La Révolution, depuis trois ans outragée, méconnue, mise en péril, appelait un chef. Louis-Napoléon disait : Me voilà ! Et le peuple était à lui. » A cette adhésion populaire il y avait une autre cause, celle-là générale et en quelque sorte organique, à savoir qu'entre une Assemblée et un homme résolu les masses se prononceront toujours pour l'homme ; elles ne suivent les Assemblées que lorsque cet homme n'existe plus ou n'est pas encore arrivé.

Maintenant la bataille peut venir de n'importe quel côté : elle est perdue avant d'être livrée ; le succès du coup d'État est définitivement assuré.

IV

Les députés furent les premiers à s'en convaincre. Une quarantaine d'entre eux s'étant aperçus que la porte noire n'était pas close, se glissèrent par là dans la salle des séances. Ils envoyèrent chercher Dupin, le revêtirent malgré lui d'une écharpe et le sommèrent de devenir héroïque : « Que voulez-vous que j'y fasse ? répondit-il. Sans doute la Constitution est violée, mais ils sont les plus forts. J'ai l'honneur de vous saluer. » Et quand on lui reprochait plus tard cette fugue, il répondit : « Si j'avais eu seule-

ment quatre hommes et un caporal, je les aurais fait tuer. »

Dupin parti, arrivèrent les soldats d'Espinasse qui mirent dehors les législateurs. Ils tourbillonnèrent quelques instants dans la rue, allèrent se joindre à d'autres chez Daru et revinrent processionnellement à la porte noire, où cette fois ils trouvèrent des sentinelles. De là ils se replièrent sur la mairie du Xe arrondissement, se constituèrent et rendirent tous les décrets que Berryer leur dicta : déchéance du Président ; interdiction aux fonctionnaires publics de lui obéir ; nomination du clérical Oudinot comme général de la force armée, et du socialiste Tamisier comme son chef d'état-major. L'arrivée de commissaires de police escortés de deux compagnies de chasseurs de Vincennes troubla ce grand travail. Les commissaires sommèrent les députés de se disperser : ils refusèrent. Le général Forey appelé enveloppa la mairie ; les commissaires firent un simulacre de violence sur les vice-présidents ; les députés, convaincus de l'inutilité de l'héroïsme, quittèrent leur place, vinrent se mettre au milieu d'une haie de soldats et se laissèrent conduire docilement à la caserne du quai d'Orsay au milieu d'une foule étonnée, indifférente ou railleuse.

Les députés montagnards qui n'avaient point paru à la réunion du Xe arrondissement s'étaient répandus dans les faubourgs, afin de les soulever. Partout on leur faisait grise mine, et ils se convainquaient vite « que Danton lui-même n'eût pas

suffi à allumer l'étincelle révolutionnaire au cœur du peuple[1] ». Proudhon, Girardin et le prince Napoléon (Jérôme) vinrent, dans une réunion où ils échangeaient leurs informations réciproques, les engager à éviter la faute d'un appel aux armes : on n'y répondrait pas.

En effet, quel motif avait-on pour s'insurger? Qu'avait fait le Président? Détruisait-il la République? Non. — Rétablissait-il l'Empire? Non. — Attentait-il à la souveraineté nationale? Non. — Il maintenait la République, il ne faisait pas la moindre allusion à l'Empire, il rétablissait dans son intégrité la souveraineté nationale; il proposait une solution et ne l'imposait pas; il interrogeait le peuple. Répondre à un appel au peuple par un appel aux armes, voilà qui était vraiment irréfléchi et illégitime. Ils n'avaient pas la force, c'était évident, mais ils avaient encore moins le droit : le droit était au fond des urnes ouvertes dans les comices. Puisqu'ils avaient eu l'impéritie de ne pas s'arranger avant, il ne leur restait qu'à se résigner après, et s'ils voulaient lutter, à le faire par des *non*.

Ces *non* mêmes n'eussent pas été justifiés. Les bases proposées au peuple étaient celles de la meilleure des constitutions républicaines; la liberté y occupait autant de place que l'autorité. La responsabilité, ainsi qu'il convient dans une République, était transportée des ministres au Président, mais le pouvoir législatif restait dans

1. V. Hugo, *Hist. d'un Crime.*

son indépendance souveraine, et un corps pondérateur, l'équivalent de la Haute Cour de justice aux États-Unis, protégeait contre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, la liberté, les droits du citoyen, les principes constitutionnels. Il est vrai que les détails de cette Constitution devaient être établis par le Prince, non par une Assemblée constituante. L'innovation était digne d'éloges. « Plus il y a de sages, moins il y a de sagesse », a dit Montesquieu. Nous devons à nos deux Constituantes, celle de 89 et celle de 48, les plus détestables de nos Constitutions. Au contraire la législation civile, judiciaire et administrative du Consulat et de l'Empire, et la Charte de 1814 à peine amendèe en 1830, œuvres du législateur unique, nous ont procuré des biens dont quelques-uns durent encore. Contre le vote par registres, le seul point inacceptable, déjà critiqué de toutes parts, ébranlé, à moitié abandonné, près de l'être tout à fait, il n'était pas nécessaire de recourir aux barricades.

Mais une conduite de bon sens ne parut ni assez conventionnelle ni assez théâtrale ; il fallait décréter, déclamer. On prononça la mise hors la loi de Louis Bonaparte et on décréta l'insurrection. Dans le décret, on avait dit d'abord : « Louis-Napoléon est un traître. — Effacez, dit Jules Favre, le mot de Napoléon, nom de gloire, fatalement puissant sur le peuple et sur l'armée, mettez Louis Bonaparte. — Vous avez raison, » dit Victor Hugo.

Les décrets n'ayant pu être imprimés furen répandus manuscrits. On voulut sonner le tocsin, les clochers étaient gardés. Personne ne remua. Le soir après quatre heures, les carabiniers et les cuirassiers du général Corte descendirent les Champs-Élysées, remontèrent les boulevards en colonne serrée, sans rencontrer aucune résistance: un coup de fusil isolé troua le képi de Fleury, ce fut tout. Saint-Arnaud et Magnan ne voulant ni énerver ni fatiguer leurs troupes, les firent toutes rentrer dans leurs casernes, et, quoique la ville restât ainsi livrée à elle-même, la nuit fut aussi calme que celle du 1er décembre. La police en profita pour conduire les représentants détenus à la caserne d'Orsay au Mont-Valérien ou à Vincennes. Quelques-uns faute de véhicules suffisants durent subir la voiture cellulaire. A sept heures du matin, le jour commençant à poindre, le convoi destiné à Vincennes traversa le faubourg Saint-Antoine ; les ouvriers sortaient de chez eux. Quand ils surent qui était dans ces voitures si soigneusement escortées, ils s'en amusèrent beaucoup.

Le matin de ce jour, 3, une commission consultative de quatre-vingts membres était créée, le gouvernement constitué par la formation d'un ministère[1] et la répression, si elle devenait néces-

1. Morny à l'Intérieur, Fould aux Finances, Rouher à la Justice, Magne aux Travaux publics, Saint-Arnaud à la Guerre, Ducos à la Marine, Turgot aux Affaires étrangères, Lefèvre-Duruflé au Commerce, Fortoul à l'Instruction publique.

saire, préparée par un décret de Saint-Arnaud, investissant le général Magnan du commandement supérieur de la 1re division militaire.

Les montagnards avaient senti que rendre des décrets qu'on ne pouvait faire imprimer, provoquer des appels aux armes que quatre murs seuls entendaient, c'était tomber dans un colossal ridicule. Les plus braves d'entre eux, Esquiros, Madier de Montjau, Dulac, Malardier Maigne, Brillier, Schœlcher, Bruckner, de Flotte, Baudin, voulurent faire un appel au peuple par le fait, et ils allèrent eux-mêmes construire une barricade au faubourg Saint-Antoine, dans la rue Sainte-Marguerite. — « Aux armes ! qui veut vivre et mourir libre nous suive ! » s'écrie de Flotte au milieu d'une foule compacte. — Et cet appel tombe comme un tison au milieu d'une rivière[1]. L'invincible inertie du peuple n'ébranle pas le courage des républicains ; ils s'avancent suivis d'une centaine d'hommes, désarment deux petits postes, se procurent ainsi une trentaine de fusils, renversent deux charrettes et un omnibus, les mettent bout à bout, entassent les pavés. Baudin exhorte quelques ouvriers à les aider. « Croyez-vous donc, répond l'un d'eux, que nous nous ferons tuer pour sauver vos 25 francs ? — Restez là, dit avec une mélancolie héroïque Baudin, et vous verrez comment on meurt pour 25 francs. » — A ce moment un enfant accourt en criant : « La troupe ! » Deux compagnies

1. Pierre Lefranc, *Le 2 décembre*, p. 195.

arrivaient au pas de course. Sept des représentants, Schœlcher à leur tête, se précipitent hors de la barricade, s'avancent sur les soldats, et, d'une voix assurée, crient : « Au nom de la Constitution et de la loi que nous représentons, nous vous sommons de vous arrêter. — J'ai reçu des ordres, répond le capitaine Petit, et je les exécute. » — Et comme les représentants ne reculaient pas : « Mais vous voyez bien que vous êtes seuls et que tout ce peuple ne vous écoute pas ; retirez-vous ou je fais tirer. — Tirez ! crie de Flotte en découvrant sa poitrine. » — Le capitaine ne donne pas l'ordre, car on lui avait interdit de tirer le premier ; il crie : « Croisez — ette ! » Les baïonnettes s'abaissent, les soldats passent entre les représentants sans les toucher, lorsque part de la barricade un coup de feu et un pauvre conscrit est étendu raide mort. Les troupes ripostent par une décharge générale, Baudin, resté debout sur la barricade, tombe foudroyé. Ainsi la première victime fut un soldat, Baudin n'a été que la seconde. — Le faubourg demeura froid et insensible devant ce cadavre. « Cela parlait haut[1]. »

Du coup le comité de résistance renonce à provoquer des barricades : il évitera avant tout de se faire arrêter, afin de se maintenir libre pour l'effort suprême ; chacun de ses membres portera son écharpe sur soi, mais pas visible[2]. La

1. Hugo. — Fleury se trompe lorsqu'il dit : « Cette fin tragique fut le brandon qui alluma l'incendie. » Elle n'alluma rien.
2. *Histoire d'un Crime*, t. I, p. 241.

consigne est rigoureusement suivie : de ce moment l'action des députés consiste à s'installer dans une maison, y prononcer un discours, écrire une proclamation ou un décret, y prendre une résolution héroïque à laquelle on renonce, se serrer la main, s'enfuir dans une autre maison, y prononcer un autre discours, écrire une autre proclamation, un autre décret, prendre une autre résolution héroïque, y renoncer, se serrer la main et ainsi de suite.

Victor Hugo se montre le plus éloquent à discourir et à décréter et le plus agile à déguerpir. Il propose d'abord que les cent cinquante représentants de la gauche, revêtus de leurs écharpes, descendent processionnellement par les rues, par les boulevards, en criant : Vive la Constitution ! Michel de Bourges fait de graves objections. Comment ne pas se rendre aux objections d'un homme aussi expérimenté du procédé révolutionnaire? — Il va plus tard sur les boulevards ; à la hauteur du Château-d'Eau une foule l'entoure, un cri formidable de Vive : la Constitution ! sort de toutes les poitrines. Il est tenté d'enlever cette foule et de commencer le combat. Il s'élance, mais Charamaule le retient et lui dit tout bas : « Vous causerez une mitraillade inutile ! » Comment résister à un conseil d'abstention donné par un intrépide tel que Charamaule?

Les objections de Michel, de l'expérimenté Michel de Bourges, et les conseils d'abstention de l'intrépide Charamaule firent une salutaire impression sur son ardeur. Peu après il traverse

en omnibus la place de la Bastille en compagnie d'Arnaud (de l'Ariège), celui-ci, la tête et le buste hors de la fenêtre, s'étant mis à haranguer un régiment et à protester contre la trahison du Président Bonaparte, il le tire par sa redingote : Mais taisez-vous donc, vous allez nous faire massacrer[1] ! Du moins il ne perdait pas son temps : en attendant l'heure suprême où l'on tirerait de dessous les habits les écharpes invisibles, il prend des notes « avec le crayon de Baudin ».

Un moment on craignit que son humeur bouillante, Michel de Bourges et Charamaule n'étant pas là, ne prît le dessus. — Croyez-vous, demanda-t-il à Jules Simon, que si je me faisais tuer au quartier Latin et que l'on portât mon cadavre par les rues, croyez-vous que cela soulèverait les étudiants? — Je n'en doute pas, répond Jules Simon. — Il lui serre la main et descend par la rue Vivienne. — Y pensez-vous? dit quelqu'un avec reproche à J. Simon. — Rassurez-vous, répond celui-ci, il y a loin d'ici au quartier Latin[2]. En effet après quelques pas V. Hugo a pensé que mourir seul ferait moins d'effet que mourir en compagnie; il revient vers ses collègues et leur propose un holocauste collectif. « Ne faisons grâce à ce malheureux Bonaparte d'aucune des énormités que contient son attentat. Forçons sa mitraille à trouer nos écharpes avec nos poi-

1. Dans son récit, Victor Hugo a pris le rôle d'Arnaud de l'Ariège et lui a donné le sien. V. Biré, *Victor Hugo après* 1830, t. II, p. 224.

2. Jules Simon, *Revue de Famille*, septembre 1890.

trines. — Nous sommes tous prêts, crient-ils. Votre avis sur les mesures à prendre? — Pas de demi-mesures ! un grand acte ! trouvons-nous tous demain, de neuf à dix heures du matin, salle Roisin, s'il y a quelque obstacle nous siégerons dans un carrefour entre quatre barricades[1]. » Le lendemain, par des raisons inconnues, on ne parvint pas à se rejoindre à la salle Roisin. Et le comité recommence à pérégriner de maison en maison. On les eût fusillés, disaient-ils, si on les avait arrêtés. — Non, V. Hugo a rêvé qu'on avait mis sa tête à prix. On n'avait pas même donné ordre de l'arrêter, pas plus que les orateurs habituels du comité ambulant, Jules Favre et Michel de Bourges.

Un certain savant, après avoir composé un gros volume contre le suicide, le termine en s'écriant : « Je n'y tiens plus, je vais me brûler la cervelle ! » A force de fulminer, de décréter, de haranguer contre le coup d'État, ils en vinrent à le contresigner. « Attendu, décrétèrent-ils, que l'attentat de Louis-Napoléon, en brisant tous les pouvoirs, n'a laissé debout que l'autorité suprême, le suffrage universel, *le peuple est convoqué le 21 décembre 1851 pour élire une Assemblée souveraine*[2]. » Donc que la victoire appartienne au coup d'État ou à eux, la Constitution reste morte, la Chambre dissoute, les députés dépouillés de leur mandat, la loi du 31 mai abrogée, le peuple convoqué dans ses comices pour faire acte de souveraineté.

1. V. Hugo, *Hist. d'un Crime,* t. II, p. 16.

Seulement eux veulent que cette souveraineté s'exerce par une Assemblée, le Président par un plébiscite. Simple débat de procédure.

V

Une tentative plus sérieuse fut celle des sociétés secrètes. Si les chefs étaient emprisonnés, il restait, cachés dans les recoins de la vaste cité, des sous-officiers et des soldats intrépides, peu nombreux, pas même deux mille, mais résolus à ne reculer devant aucun moyen, à suppléer au nombre par l'activité, la ruse et le sacrifice d'eux-mêmes. L'inertie du peuple les consternait sans les décourager. Ayant constaté l'impuissance des députés montagnards, ils engagèrent l'action pour leur compte le 3 dans la soirée.

Les troupes avaient été rappelées dans leurs casernes comme la veille, et dans les rues ne circulaient que les forces de police. Ils prennent sous la paille où ils les avaient enfouis les cadavres d'un vieillard et d'un jeune homme tués le matin sur la barricade à côté de Baudin, les couchent sur une civière, et à la lueur des torches qui jettent des ombres lugubres sur les pauvres visages inanimés, ils s'avancent dans le faubourg Saint-Martin au chant de la *Marseillaise* et en appelant aux armes. Une escouade de sergents de ville commandée par le brigadier Revial fond l'épée à la main sur ce cortège et le dissipe ; un bataillon de chasseurs accourt, arrête les me-

neurs. Le peuple assiste immobile, silencieux, à cette mise en scène et à cette répression.

Le coup du cadavre manqué, ils changèrent de tactique, renoncèrent aux moyens rapides. Les faubourgs faisaient défaut, le peuple n'arrivait pas, ils mirent leur dernier espoir « dans une lutte *lente, longue*, évitant les engagements décisifs, changeant de quartier, tenant Paris en haleine, faisant dire à chacun : « Ce n'est pas fini », laissant aux résistances des départements le temps de se produire, mettant les troupes sur les dents, et dans laquelle le peuple parisien, qui ne respire pas longtemps la poudre impunément, finirait peut-être par prendre feu. — Barricades faites partout, peu défendues, tout de suite refaites, se dérobant et se multipliant à la fois; ne pas condenser la résistance dans une heure ou dans un lieu, mais la répandre sur le plus grand nombre de points, faire dans Paris la guerre du désert, prendre le temps pour auxiliaire, ajouter les journées aux journées, vaincre le coup d'État par la lassitude de l'armée[1]. »

C'était la stratégie qui, en 1830 et en 1848, avait triomphé d'une armée solide. Morny, Saint-Arnaud et Magnan devinèrent le piège. Leur plan le déjoua. On voulait qu'ils disséminassent leurs troupes, ils les concentrèrent; on voulait les fatiguer par un piétinement dans la rue, ils les tinrent fraîches et reposées dans leurs casernes; on voulait les épuiser par de petits engagements sans

1. Victor Hugo, *Histoire d'un Crime*, t. I, p. 234; t. II, p. 44-77.

cesse renouvelés, ils laissèrent l'émeute s'établir à son aise sur le champ de bataille de son choix, dresser ses fortifications, puis, au moment donné, ils l'attaqueraient à la fois sur tous les points, en face et à revers, l'étoufferaient dans un étau. — C'était le plan adopté en juin 1848 par Cavaignac, malgré l'opposition de la Commission exécutive, et grâce auquel il triompha de la formidable insurrection.

Maupas n'en comprit pas la sagesse, il le combattit et, comme on ne s'arrêta pas devant son opposition, il s'efforça de le paralyser. Si on ne l'eût résolument mis à l'écart, une levée d'armes sans conséquence fût devenue une émeute redoutable dont on n'aurait triomphé qu'avec une grande effusion de sang. Il ne cessa, par des dépèches effrayées, de réclamer l'envoi de troupes sur les points multiples où les insurgés, suivant leur tactique, essayaient de faire croire à un danger.

On l'a accusé de lâcheté et supposé des réponses de Morny lui disant : « Couchez-vous. » Ces réponses sont imaginaires : il a manqué d'intelligence, d'expérience et non de courage. Il a été la victime, comme d'autres l'ont été dans des circonstances plus graves, des exagérations des rapports de police. Il n'est pas de source d'information plus dangereuse. La plupart des agents secrets, surveillants des sociétés auxquelles ils appartiennent, trompent la police autant que leurs complices, ils se vengent de l'abjection à laquelle ils se sont voués par les terreurs qu'ils

s'amusent à inspirer à leurs bailleurs de salaire. Fussent-ils de bonne foi, il ne se défendent pas des illusions de ceux qu'ils surveillent et ils présentent comme des réalités menaçantes les fantômes les plus ridicules de l'imagination sectaire, toujours crédule aux espérances chimériques. Maupas se défiait d'autant moins de leurs exagérations que, par vantardise, il aimait à se persuader et à persuader aux autres qu'il courait des dangers extraordinaires.

Il accable Morny et Magnan de nouvelles alarmantes et d'appels effarés. Le 2 au soir il écrit : « Les sections socialistes commenceront à dix heures, *la nuit sera très grave* et décisive. On a le projet de se porter sur la Préfecture de police : tenez du canon à ma disposition. » Le lendemain matin à sept heures, il informe Saint-Arnaud que : « La nuit a été aussi *calme que possible*. »

Le 3, à 9 heures du matin, il télégraphie à Magnan : « Les ouvriers descendent en masse, la partie est nettement engagée, envoyez du monde sans perdre un instant, envoyez surtout des canons à Mazas, c'est le point de mire. » Magnan envoie le général Marulaz sur la place de la Bastille où il ne trouve aucune effervescence ; il fait enlever la barricade de la rue Sainte-Marguerite, et à une heure et demie, son divisionnaire Levasseur écrit à Magnan : « Tout est calme dans le faubourg ; les curieux abondent, mais les hommes sérieusement disposés à combattre semblent rares ; les groupes se dispersent sans difficultés. Pour le moment du moins, les ouvriers

vaquent à leurs travaux et on ne remarque ni agitation ni affluence insolite dans les cabarets avoisinant les barrières. » Les rapports du colonel de Lourmel, du 51[e] de ligne, étaient encore plus rassurants sur Mazas, qui préoccupait si fort Maupas : « Tous les environs de Mazas paraissent très tranquilles. En traversant le boulevard, et particulièrement entre les rues Saint-Martin et Saint-Denis, quelques cris : Vive la République ! Vive la Constitution ! proférés par des hommes en blouse ; la circulation se fait très bien, je n'ai pas aperçu de rassemblement sur tout le trajet des Tuileries à Mazas. » (4 heures du matin.)

Magnan, Saint-Arnaud, Morny, d'abord émus des appels de Maupas, finirent par n'en tenir aucun compte. Magnan lui écrivit le 3 au soir : « Je fais abandonner tous les petits postes, mes troupes rentrent dans leurs quartiers pour s'y reposer. J'abandonne Paris aux insurgés, je les laisse faire des barricades ; demain, s'ils sont derrière, je leur donnerai une leçon. » Et en même temps il ordonne à ses trois divisionnaires de n'obéir à aucune réquisition de troupes.

L'action, d'abord fixée le 4, à dix heures du matin, fut remise à deux heures.

Quand les organisateurs des sociétés secrètes ne voient plus la troupe nulle part, ils se mettent à élever des barricades formidables, fort bien construites, dans le vaste carré compris entre la Seine, les boulevards, la rue de la Paix et la rue du Temple. Ils pénètrent dans les maisons, y saisissent les armes, et quelquefois autre chose.

C'est à qui essaie de se mettre à l'abri du pillage en inscrivant sur sa porte : « Armes données. » Les rumeurs les plus fantaisistes circulent dans cette foule excitée : Le général Neumayer marche sur Paris ; Castellane a refusé de reconnaître le coup d'État ; les généraux d'Afrique sont délivrés ; la garnison et le peuple de Rouen fraternisent ; Lyon et Marseille sont au pouvoir de l'émeute ; les princes d'Orléans débarquent à Cherbourg ; le comte de Chambord arrive déguisé en dragon, etc.

Ces nouvelles parviennent aux représentants dans une de leurs nombreuses cachettes, ils les acceptent avec la crédulité des hommes de parti ; de l'extrême du découragement, ils passent à l'excès de la confiance. « Ça prend ! s'écrie Bastide, le difficile n'est pas d'incendier, c'est d'allumer. — Croyez-vous que nous vaincrons ? demande Bancel à Victor Hugo. — Oui. » Au bout de quelques discours pareils, ils ne doutent plus que le coup d'État ne soit vaincu. Pris d'une joie irrésistible, ils se lèvent, s'embrassent. Michel de Bourges frappe du poing sur la table. « Oh ! le misérable ! demain sa tête tombera en place de Grève, devant la façade de l'Hôtel de Ville. — Non, fait Hugo, cette tête ne tombera pas. — Comment ? — Je ne le veux pas. — Pourquoi ? — Parce qu'après un tel crime laisser vivre Louis Bonaparte c'est abolir la peine de mort. Michel de Bourges reste un instant rêveur, puis il lui serre la main[1]. » Sur quoi ils s'acheminèrent vers

1. VICTOR HUGO, *Hist. d'un Crime*, t. II, page 87.

une autre cachette avec leurs écharpes non visibles, pour délibérer, décréter, se serrer la main, et attendre l'heure du sacrifice.

VI

Pendant que Victor Hugo et Michel de Bourges réglaient si magnanimement leur victoire, Saint-Arnaud et Magnan prenaient leurs dernières dispositions pour assurer la leur. Ils ne veulent pas qu'on puisse les accuser d'une traîtrise. Chacun saura à quoi expose la résistance. Le 4 au matin, est affichée sur les murs de Paris une proclamation de Saint-Arnaud : « Tout individu pris les armes à la main ou construisant ou défendant une barricade SERA FUSILLÉ. » Un des plus grands dangers des jours de lutte civile, c'est ce qu'on appelle les curieux inoffensifs : ils sont les palissades vivantes derrière lesquelles s'abritent les insurgés ; sans leur complicité l'émeute plus rare serait plus facile à réprimer. Saint-Arnaud les engagea à rester chez eux. De son côté le Préfet de police les avertit qu'il y aura PÉRIL à stationner sur la voie publique et à former des groupes ; qu'on les dispersera *par les armes sans sommation*. Tout le monde était donc mis sur ses gardes.

A mesure que les émeutiers se fortifiaient, les implorations de Maupas recommençaient : « Un symptôme fâcheux se produit sur toute la ligne, les habits noirs se mettent aux barricades, les

gardes nationaux portent leurs fusils; les honnêtes gens se plaignent amèrement de l'abandon où le gouvernement les laisse. Il faut agir, et avec le canon. Nous sommes entourés d'émeutiers; on tire à ma porte. La mairie du VIe arrondissement est prise, pas un instant à perdre. Envoyez à la Préfecture un régiment et quatre canons. » (4 décembre, 1 h. 50.) Une demi-heure après, il revient à la charge : « Nous sommes cernés, on se bat à nos quatre angles. Les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau sont sous les armes. » (2 h. 15.)

Magnan n'eût pu envoyer à la Préfecture un régiment et quatre canons qu'en affaiblissant sa grande attaque combinée. Et qu'auraient trouvé ce régiment et ces quatre canons? Personne, de l'aveu de Maupas lui-même. A une dépêche de Morny : « Vous a-t-on attaqué? il avait répondu : — Oui, mais les insurgés ont pris la fuite à la première décharge. » Magnan n'aurait envoyé des troupes aux faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques qu'en compromettant sa réserve sur la rive gauche. Et qu'auraient-elles trouvé? Personne. Ces faubourgs ne remuèrent pas de la journée. — On laissa donc Maupas appeler, maugréer, et on ne s'en occupa point.

Entre une et deux heures, les troupes s'ébranlent à la fois, en silence, chaque homme ayant soixante cartouches dans le sac et quatre jours de vivres. La division Renaud s'établit sur la rive gauche; les deux divisions Levasseur et Carrelet enserrent l'émeute sur la rive droite dans un

mouvement convergent. La division Levasseur arrive sur les boulevards par les rues Saint-Martin et Saint-Denis et prend l'insurrection à revers. La division Carrelet l'attaque de face en balayant les boulevards à partir de la Madeleine, en jetant des détachements sur sa droite ou sur sa gauche.

Les intrépides des barricades n'ont pas l'illusion de croire qu'ils résisteront à la masse en marche sur eux. Mais ils sont imbus de l'histoire révolutionnaire, ils savent qu'en février 1848 leurs affaires étaient perdues, quand un coup de pistolet tiré à propos du milieu de la foule sur les soldats, les rétablit en un clin d'œil. La troupe avait riposté ; quelques-uns de ces incorrigibles curieux soi-disant inoffensifs avaient été atteints ; leurs cadavres promenés par la ville l'avaient soulevée. Pourquoi le même phénomène ne se reproduirait-il pas? Malgré les avertissements de Saint-Arnaud et Maupas, une foule immense couvrait les boulevards, de la chaussée d'Antin à la rue Saint-Denis ; les fenêtres étaient garnies de spectateurs. Quelques coups de fusil tirés des maisons riveraines ou des rues adjacentes ou des trottoirs derrière les premiers rangs des curieux, exaspéreraient les troupes ; elles répondraient ; des victimes tomberaient, et qui sait si alors ne se produirait pas le soulèvement que n'avait pu susciter ni la mort de Baudin ni la promenade des cadavres? Dans tous les cas on accuserait le Prince du carnage qu'on aurait provoqué et on le rendrait odieux.

Le général Bourgon, descendu de la caserne de la Nouvelle-France, débouche le premier sur le boulevard par la rue du Faubourg-Poissonnière. Il met en batterie sur sa droite deux de ses pièces pour contenir la foule qui vient du boulevard Montmartre, puis tourne à gauche et se porte sur les barricades échelonnées jusqu'à la porte Saint-Denis. La tête de sa colonne est assaillie par un feu roulant bien nourri, venu des maisons et des rues adjacentes; vingt-huit de ses hommes sont mis hors de combat. — C'était la première application de la tactique révolutionnaire. Les troupes ainsi attaquées répondent en bon ordre et éteignent les feux.

Le colonel Rochefort, parti de la rue de la Paix, se montre le second, avec une avant-garde composée d'un escadron du 1er lanciers, flanqué de troupes d'infanterie. Vers la rue Taitbout il subit un premier choc, celui des cris : il se précipite sur les groupes d'où ils partent, les disperse et poursuit. A la hauteur du faubourg Poissonnière, ce sont les coups de fusil tirés des maisons et des fenêtres qui l'assaillent. Vers la porte Saint-Denis, un feu croisé et nourri venu de toutes les directions crible les troupes. — C'est la seconde application de la tactique révolutionnaire. Cette fois l'affaire se passe moins bien; les soldats entrent en fureur et ripostent au hasard. Au bruit des détonations le général de Cotte, en marche derrière Rochefort, croit celui-ci en danger et accourt avec un bataillon du 72e. Ses soldats, animés par le feu, se rangent à côté

de leurs camarades et tirent au hasard comme eux, sans se préoccuper de l'escadron de lanciers, pelotonné au milieu de la chaussée sous le feu des amis et des ennemis. Il faut au général de Cotte dix minutes d'efforts surhumains pour arrêter cette fusillade.

Mais voici le plus grave. Derrière la brigade de Cotte suit celle de Canrobert. A la hauteur du faubourg Poissonnière elle reçoit des coups de fusil[1] partis des maisons de droite, des fenêtres, des soupiraux, des toits, de derrière les groupes massés sur les trottoirs. Des soldats, des chevaux sont tués et blessés. — C'est la troisième application de la tactique révolutionnaire. Cette fois la panique se déclare en plein, et de la tête gagne toute la colonne qui lâche ses feux sans commandement, sans même prendre position, tirant en l'air et au hasard ; les canons se retournent vers la maison Sallandrouze d'où semblait venu le feu principal, et au milieu des décharges de peloton, tirent deux ou trois coups. A ce bruit Canrobert accourt. Il avait une canne à la main : il en menace les hommes qui s'apprêtent à tirer, et donne à son clairon, Darot, l'ordre de sonner le *cessez le feu !* On le vise d'une fenêtre ; la balle dévie et frappe Darot, qui tombe sur la jambe de son général à laquelle il cherche à se cramponner en disant : « Mon général, je suis mort[2] ! » — « Les chevaux d'artillerie, peu

1. Premier rapport du général Carrelet, 4 décembre, 8 heures et demie du soir.

2. Ces détails ont été donnés par le général lui-même à

habitués au bruit de la mousqueterie, se cabrent, brisent les rais et les avant-trains; en un clin d'œil la batterie est hors d'état, sauf un canon [1]. » Le feu ne s'arrête qu'au bout d'une dizaine de minutes. Alors les régiments défilent de chaque côté de la chaussée, Canrobert laisse un bataillon pour garder ce qui reste de son artillerie et s'avance vers le faubourg Saint-Martin.

A cinq heures, toutes les barricades, éventrées d'abord par le canon, étaient enlevées à la baïonnette.

Le Président calme, confiant, prêt à monter à cheval, recevait les rapports des généraux et ceux plus nombreux encore de ses fidèles présents un peu partout. Un moment le brave général de Cotte, soucieux de la résistance de la barricade de la rue Saint-Denis, envoie prévenir qu'on se mette sur ses gardes à l'Elysée. Sans sortir de sa quiétude, le Prince autorise Fleury à convertir les Tuileries en un camp retranché dans lequel, le cas échéant, on se défendrait à outrance. Mais le général de Cotte ne tarda pas à venir lui-même annoncer qu'il était le maître de la situation.

Que faisaient les Montagnards? Il paraît bien que pendant la période d'accalmie et d'attente, quelques-uns étaient allés encourager les constructeurs de barricades. A l'heure du combat et du sacrifice, où étaient-ils? L'un d'eux nous

M. Germain Bapst, qui a bien voulu me les communiquer.

1. Second rapport du général Carrelet, 4 décembre.

le dira. « Que faisions-nous pendant tout ce temps, nous autres représentants d'un peuple abusé ou sacrifié, mandataires d'une nation dont la vie normale était suspendue? Nous nous trouvions réunis au nombre d'une quarantaine, sous la présidence de V. Hugo, rue Richelieu, n° 15, au fond d'une cour, dans les appartements de l'un des nôtres, M. Grévy, qui lui-même était à Mazas. Nous entendions de près l'horrible fusillade des boulevards, le canon ébranlait les vitres, les cris aigus des blessés nous déchiraient le cœur[1], et nous frémissions de notre impuissance. Hugo se tenait debout au milieu de nous, pâle, non d'effroi, mais de cette sainte et terrible colère qui a éclaté plus tard en cris terribles et en œuvres impérissables[2]. » L'occasion paraissait cependant indiquée de revêtir les écharpes, de les rendre visibles, de forcer le tyran à les transpercer.

Le soir il y eut encore sur quelques points, notamment à la barricade du Petit-Carreau, où tomba le frère du représentant Dussoubs, une dernière convulsion du désespoir. Tout était fini. Les troupes campèrent sur les boulevards, au milieu des empressements d'une grande partie de la population. Cette population elle-même replaçait dès le lendemain les pavés et rétablissait la circulation.

« Le Peuple recula, a dit Victor Hugo. Il

1. A cette distance, il fallait avoir l'ouïe miraculeusement fine.

2. Pierre Lefranc, *Le 2 décembre*, p. 210.

recula le 5; le 6, il disparut. Nous nous retrouvâmes le 5 ce que nous étions le 3, — seuls. » — Le peuple ne recula pas, car il ne s'était jamais avancé; il ne disparut pas, car il ne s'était jamais montré. Le 4, ils avaient été aussi seuls que le 2 et le 3, car les combattants des sociétés secrètes n'agissaient pas d'après leurs conseils.

VII

Battus, abandonnés, les députés voulurent du moins finir « par une grande scène ». Ils se trouvèrent une cinquantaine chez le représentant Raymond, place de la Madeleine. L'intrépide Charamaule arrive. Il tire de son large caban deux pistolets, les met sur la table et dit : « Tout est fini, il n'y a plus de faisable et de sage qu'un coup de tête. Voici ce que je propose. Mettons nos écharpes et descendons processionnellement deux par deux dans la place. (Enfin !) Vous voyez ce colonel qui est là devant le grand perron avec son régiment en bataille? Nous irons tous à lui, et là, devant ses soldats, je le sommerai de se ranger au devoir et de rendre à la république son régiment. S'il refuse... (il prit dans ses mains les deux pistolets), je lui brûle la cervelle ! — Charamaule, dit Hugo, je serai à côté de vous. — Je le savais bien, dit Charamaule, et il ajoute : Cette explosion réveillera le peuple. — Mais s'écrièrent plusieurs, si elle ne le réveille pas? — Nous mourrons. — Je suis avec vous, dit Victor Hugo.

Et ils se serrent la main. Mais les objections surgissent. — Non, disent de très nobles contradicteurs, cet Aujourd'hui que vous nous proposez, c'est la suppression de Demain, prenez garde! Il y a une certaine quantité de désertion dans le suicide. » Le mot désertion heurte douloureusement l'intrépide Charamaule : « Soit, dit-il, je renonce. » Hugo et les autres renoncent aussi, et « après cette grande scène », on se serra la main, et cette fois encore les écharpes restèrent dans les poches.

La plupart des représentants détenus à Vincennes et au Mont-Valérien, furent mis en liberté, après quelques façons. A Vincennes, où se trouvait Odilon Barrot, ce fut plus solennel. Le soir de son arrestation il était couché auprès de Berryer. « Eh bien, Berryer, dit-il, il est donc écrit qu'après plus de soixante ans écoulés depuis 89, nous voilà réduits toi et moi à voir de nouveau la force triompher du droit. — Tais toi, Barrot », fit Berryer en se retournant. — L'ennemi de la force devint imposant à l'annonce de sa mise en liberté. Il se hissa sur une chaise convertie en tribune, il dit au général qui l'invitait à sortir : « Les représentants arrêtés protestent contre le nouvel attentat qu'on veut accomplir sur leurs personnes, ils ne céderont qu'à la force pour quitter la prison et reprendre leur liberté. » — On commit ce nouvel attentat, on le poussa avec une aimable violence dans un fiacre, et il rentra chez lui aussi glorieux que Mirabeau au sortir de la séance du Jeu de Paume. Les autres furent

mis dans un omnibus et descendus au milieu d'une des rues avoisinant le jardin des Plantes.

Le prince Napoléon (Jérôme) se trouvait parmi les vaincus de cette journée. Il avait véhémentement reproché à son père de s'être rangé dans le cortège du traître. « Si vous ne l'aviez pas fait, vous seriez maître de la situation. » Il essaya de donner bel air à sa défaite. Il dicta à son père, toujours faible à son égard, la lettre suivante, colportée dès le lendemain dans les cercles politiques et que les historiens hostiles ont citée depuis avec éloge :

« Mon cher neveu, le sang français coule! Arrêtez-le par un sérieux appel au peuple! Vos sentiments sont mal compris. La seconde proclamation où vous parlez de plébiscite est mal reçue par le peuple qui n'y voit pas le rétablissement de son droit de suffrage. La liberté est sans garantie si une Assemblée ne concourt pas à la constitution de la République. — L'armée a le dessus, c'est le moment de compléter une victoire matérielle par une victoire morale. Ce que le pouvoir ne peut faire quand il est battu, il doit souvent le faire quand il est le plus fort. — Après avoir frappé les anciens partis, relevez le peuple; proclamez que le suffrage universel sincère, sans entraves, agissant avec la liberté la plus grande, nommera et le Président et une Assemblée constituante pour sauver et établir la République. C'est au nom de la mémoire de mon frère, partageant son horreur pour la guerre civile, que je vous écris! Croyez-en ma vieille expérience;

pensez que la France, l'Europe, la postérité vous jugeront. Votre dévoué et affectionné oncle. »

L'exhortation d'arrêter par un appel sérieux au peuple le sang qui coule, contenait sous un conseil une cruelle accusation. C'était déclarer le Président responsable du sang répandu, qui n'aurait pas coulé si cet appel sérieux avait été fait dès le premier moment. L'invitation de convoquer une Constituante impliquait le reniement de la doctrine plébiscitaire du grand Empereur et l'invitation au suicide. Une Constituante eût été ou une réunion de comparses, alors à quoi bon la convoquer? ou une résurrection de l'anarchie, alors à quoi bon avoir accompli le coup d'État? Conseils donnés sachant qu'ils ne peuvent ni ne doivent être suivis, pour se targuer de les avoir donnés.

Le seul avis pratique était de renoncer au vote public sur registre. Le retour au vote secret avait déjà été réclamé si instamment de toutes parts, et notamment de la Préfecture de police, qu'au moment où Jérôme écrivait sa lettre, le Président, sur l'avis conforme du Conseil des ministres, avait rendu le décret suivant : « Le vote aura lieu au scrutin secret, par oui ou non, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé, les 20 et 21 décembre, dans le chef-lieu de chaque commune. » Les registres sur lesquels étaient consignés les votes déjà donnés par l'armée durent être brûlés.

Quand l'aide de camp Ducasse eut remis la lettre du Roi au Président, celui ci lui répondit

que la modification conseillée par son oncle serait officielle le lendemain matin ; il ne discuta pas le surplus de la lettre, sachant bien qui en avait été l'inspirateur.

La hauteur de cette âme sereine se retrouve dans la proclamation par laquelle il constate la fin des troubles. (6 décembre.) Pas un mot provocant contre les vaincus, pas une fanfaronnade ou une exaltation orgueilleuse ; un appel au bon sens, une tranquille confiance, la résolution renouvelée de se soumettre au verdict national.

« Les troubles sont apaisés. Quelle que soit la décision du peuple la société est sauvée. La première partie de ma tâche est accomplie ; l'appel à la nation, pour terminer les luttes des partis, ne faisait, je le savais, courir aucun risque sérieux à la tranquillité publique. Pourquoi le peuple se serait-il soulevé contre moi? Si je ne possède plus votre confiance, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux ; il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple. Mais, tant que la nation n'aura pas parlé, je ne reculerai devant aucun effort, devant aucun sacrifice pour réprimer les tentatives des factieux. » Il ajoute que cette tâche lui est rendue facile par le dévouement et la discipline de l'armée et par la répugnance profonde que les quartiers populeux, où jadis se recrutait l'insurrection, ont témoignée aux excitations de l'anarchie.

VIII

Tel est le récit véridique du coup d'État emprunté aux sources les plus sûres et contrôlé par une minutieuse enquête. Rapprochons-en, pour que le lecteur entende toutes les cloches, celui que Victor Hugo a narré ou chanté dans ses célèbres phamphlets, *Napoléon le Petit*, *les Châtiments*, *l'Histoire d'un Crime*, afin de déshonorer l'événement qu'il n'avait pu empêcher.

« La résistance avait pris des proportions inattendues, la victoire semblait incertaine. Maupas reculait et défaillait, et à ses dépêches épouvantées, Morny répondait : « Couchez-vous ! » Les principaux complices militaires tenaient conseil, on apercevait des fenêtres des maisons voisines, dans la cour de l'Élysée, deux chaises de poste attelées, postillons en selle. Le vieux Jérôme Bonaparte, voyant le coup d'État chanceler, écrivait à son neveu d'arrêter l'effusion du sang par un sérieux appel au peuple. — Le coup d'État était perdu ; il fallait un coup de terreur pour le relever. On le fit. Louis-Napoléon ordonna de massacrer tous les passants qui encombraient les boulevards, de la rue de Richelieu à la rue Saint-Denis. On fusilla, on massacra surtout les femmes et les enfants ; une rivière de sang coula sur le boulevard où on laissa les cadavres effarés, pâles, stupéfaits, afin que leur vue terrifiât. Sur les barricades les soldats furent non moins atroces ; ils ne firent pas de prisonniers, piétinèrent les vain-

cus; après les avoir tués ils retournèrent leurs poches et les volèrent, puis campés sur les places publiques, ils burent toute la nuit, le cigare à la bouche, narguant les passants et faisant sonner l'argent qu'ils avaient dans les poches; les officiers cassaient les rouleaux de pièces d'or comme des bâtons de chocolat : chaque général avait reçu un million et chaque soldat deux pièces d'or. On avait pourvu aux dépenses de cette corruption et de cette orgie en dévalisant la Banque de France de 25 millions. Il y eut plus encore. Après les massacres du boulevard, les exécutions secrètes, car ce crime était composé d'audace et d'ombre; d'un côté il s'étale cyniquement au grand jour, de l'autre il se dérobe et s'en va dans la brume. Chaque nuit on fusilla, parfois au Champ-de-Mars, parfois à la Préfecture de police, parfois dans les deux endroits à la fois. — Le 13 les massacres n'étaient pas encore finis. Le matin de ce jour-là, au crépuscule, *un passant* solitaire, qui longeait la rue Saint-Honoré, vit cheminer entre deux haies de cavaliers trois fourgons pesamment chargés. On pouvait suivre ces fourgons à la trace du sang qui en tombait. Ils venaient du Champ-de-Mars et allaient au cimetière de Montmartre. Ils étaient pleins de cadavres. »

Aucune de ces allégations qui ne soit démontrée matériellement fausse.

On n'a pas volé 25 millions à la Banque de France. En 1851, 25 millions étaient en effet à la disposition du ministre des Finances en vertu d'un traité de 1850. Le caissier de la Banque était

obligé de livrer cette somme à la première réquisition sans s'enquérir de l'emploi qu'on en faisait, mais, en la livrant, il devait en constater la sortie et en faire un virement au compte courant du Trésor. Or, il résulte des Comptes courants de la Banque que le 2 décembre ce virement n'avait pas été fait, que les 25 millions se trouvaient dans les coffres, où ils sont restés bien longtemps après[1].

L'argent qu'on n'a pas pris à la Banque n'a pas été fourni par d'autres. Saint-Arnaud et Fleury ne reçurent que 40 000 francs[2]. C'est avec cela qu'ils ont distribué un million à chaque général et deux pièces d'or à chaque soldat d'une armée de 50 000 hommes !

Le coup d'État n'a jamais été aux abois. Dès le 2 décembre au soir, son succès était certain ; il n'a été compromis ni par l'héroïsme *in partibus* du comité de résistance des députés, ni par l'héroïsme, celui-là réel, des quinze cents braves qui construisirent les barricades et les défendirent. L'insurrection n'a paru avoir un instant des chances que parce que les troupes s'étant retirées en attendant l'heure du combat, lui laissèrent le champ libre pendant

1. Un des plus fougueux adversaires de l'Empire, un ministre républicain, M. Burdeau, a été obligé de le reconnaître dans la séance du 29 juin 1892.

2. C'est le chiffre donné par Maupas dont les jugements n'ont aucune valeur, mais dont les affirmations sont bien plus exactes que celles de Fleury qui écrit à la fin de sa vie, d'après des souvenirs un peu effacés et qui brouille souvent les dates et les faits.

quinze heures. — Des chevaux étaient en effet tenus prêts dans la cour de l'Elysée, mais c'était les chevaux de selle destinés à mener à la bataille, s'il y avait lieu, le Prince et son état-major. Le Prince était décidé à s'ensevelir sous les ruines des Tuileries converties en camp retranché plutôt que de fuir. — La lettre du roi Jérôme n'a pas été écrite en prévision de la débâcle, elle l'a été après la victoire, le 4 au soir, à 10 heures.

Les circonstances mélodramatiques accumulées autour de la fusillade des boulevards sont des calomnies. Le feu n'a pas duré un jour ni même quelques heures, à peine quelques minutes. Les cadavres des victimes n'ont pas été laissés intentionnellement gisants et visibles. Morny, le 4 au soir, télégraphiait à Maupas : « Faites retirer les cadavres qui sont à l'heure qu'il est dans la cité Bergère. » — Maupas répondait : « Les cadavres sont depuis longtemps enlevés par mes ordres. » Quant à la fusillade elle-même, elle n'a été ni ordonnée ni préméditée, elle a été une malheureuse et courte panique provoquée par les coups de fusil prémédités des insurgés[1].

1. On a cité la lettre d'un capitaine anglais, Jessé, qui déclare n'avoir pas vu tirer sur les troupes. Cela prouve qu'il a mal regardé ou mal vu. Les officiers qui recevaient les balles sont de meilleurs témoins que lui. D'ailleurs, même cet Anglais détruit le système odieux de Victor Hugo. Il constate que la fusillade n'a duré qu'un quart d'heure, et il l'attribue à une panique.

M. Victor Pierre, adversaire prononcé du Président et du coup d'État, dans son *Histoire de la République de* 1848 (t. II, p. 657 et 660), a réfuté les lugubres sornettes de V. Hugo : « L'aspect de l'insurrection n'était pas redoutable ; Magnan

Sur ce point on touche à l'évidence. Si l'on avait prémédité de massacrer des curieux inoffensifs et des passants, Saint-Arnaud et Maupas n'auraient pas publié des proclamations pour les avertir du *péril* auquel ils s'exposaient en ne restant pas chez eux. — Le 4, de 9 à 10 heures du soir, après avoir reçu les rapports de ses divisionnaires, Magnan écrivait à Saint-Arnaud : « Les généraux ont montré un grand élan et une grande valeur; les troupes, qui faisaient pour la première fois la guerre des rues, ont été *trop facilement émues des coups de fusil qui leur venaient des fenêtres*. Elles y ont répondu par des fusillades *inutiles;* les généraux les ont *calmées*, et leur exemple les a entraînées sur le terrain des barricades. » Est-ce que le scélérat qui vient d'accomplir un massacre rend compte ainsi au scélérat qui l'a ordonné?

n'hésitait pas, Louis-Napoléon n'était pas épouvanté. Cette façon dramatique de présenter les choses n'est conforme ni à la vérité, ni à la vraisemblance; c'est un procédé d'imagination et de mise en scène pour expliquer le *massacre* du boulevard. Il n'est pas seulement vraisemblable, il est certain qu'il y a eu provocation de la part des insurgés, et que, spécialement entre la rue du Sentier et la rue Saint-Denis, des coups de feu venant des rues ou des maisons riveraines jetèrent l'alarme parmi les troupes et amenèrent ces décharges générales et spontanées que les officiers n'avaient pas commandées et que, malgré leurs efforts, ils ne pouvaient arrêter. — La haine ne dispense pas du bon sens, et, si nous admettons que Louis-Napoléon ait osé donner cet ordre infâme et qu'il ait trouvé des âmes assez avilies pour consentir à le recevoir, nous serons forcés d'admettre aussi que ses généraux le trahissaient, eux qui, au péril de leur vie, se jetaient au-devant de leurs soldats pour conjurer leur fureur. »

Mais voici qui est plus explicite. Canrobert a dit au Sénat (11 décembre 1879) : « Le feu, *absurde* au point de vue militaire, *inutile* et très *dangereux* pour ceux qui l'exécutaient, n'a été *commandé par personne* : tous les officiers qui ont opéré avec des jeunes troupes faciles à s'émouvoir devant des cris tumultueux accompagnés de quelques coups de fusil, comprendront ce que je dis, parce qu'ils savent très bien qu'on ne fait pas tirer des troupes formées en colonnes serrées et qu'il arrive, dans certains moments, que les troupes tirent sans commandement. » — Bien avant cette déclaration solennelle les camarades de Canrobert l'ont maintes fois entendu aborder l'officier qui fit pointer les canons sur la maison Sallandrouze en lui disant : « Ah ! c'est vous qui faites tirer le canon sans l'ordre de votre chef. » Ceci clôt le débat. Victor Hugo affirme, Canrobert nie. Qui hésitera entre la parole de l'homme de métier qui a entendu siffler les balles et de l'homme de phrases qui préparait des antithèses au fond d'une cour? Qui ne préférera la parole du maréchal de France, dont la longue vie toute d'honneur n'a jamais été ternie par un mensonge, à celle du poète, dont les œuvres sont pleines de mirages d'imagination, inconscientes certainement, mais que chez tout autre on appellerait des impostures[1].

1. M. Biré, dans ses remarquables *Études sur V. Hugo*, qui peuvent marcher de pair avec celles de Sainte-Beuve sur Chateaubriand, a détruit d'une main ferme et alerte tous ces mirages et rétabli la vérité sur la vie et les actes du poète.

Le seul ordre sévère donné aux soldats et sans mystère, puisque Saint-Arnaud l'avait publiquement annoncé le matin même, avait été « de fusiller quiconque serait pris les armes à la main ». Les soldats ne l'exécutèrent pas. Voilà en quoi consista leur cruauté. Magnan le constate dans sa lettre à Saint-Arnaud déjà citée, du 4 au soir : « Les soldats, malgré mes ordres, ont fait des prisonniers. »

A en croire les anathèmes tragiques des *Châtiments* et de *Napoléon le Petit*, les rues de Paris auraient été converties en ruisseaux de sang. Combien y a-t-il eu de victimes sur le boulevard Montmartre? Trente-cinq! Combien en tout, soit du côté des soldats, soit du côté des insurgés? D'après la statistique dressée par un statisticien *savant et exact*[1], Trébuchet, chef de bureau de la Salubrité à la Préfecture de police, il y a eu 209 morts, dont 116 seulement tués sur place et parmi eux les 35 atteints sur les boulevards, et 299 blessés. L'état dressé, on découvrit que quelques insurgés, supposés à l'étranger, avaient été tués, et que quelques blessés avaient été soustraits aux recherches. On arriva ainsi au chiffre définitif d'environ 600 tués ou

1. Ce sont les expressions de Victor Hugo (*Napoléon le Petit*, page 107, en note). Il ajoute, il est vrai : « il a dressé cet état de bonne foi, nous n'en doutons pas. Il a constaté ce qu'on lui a montré et ce qu'on lui a laissé voir, mais il n'a rien pu savoir sur ce qu'on lui a caché; le champ reste aux conjectures. » On n'a pu rien lui cacher, car il est allé lui-même dans les hôpitaux, dans les ambulances, à la Morgue, dans les prisons et dans les cimetières.

blessés. C'est beaucoup trop; mais qu'est-ce en comparaison des victimes de l'insurrection de Juin et surtout de celles qui tombèrent par pelletées pendant la *semaine sanglante* de la Commune? Il y a plus de sang du peuple aux mains républicaines qu'à celles de Louis-Napoléon.

Quelles preuves, quels commencements de preuves fournit M. Hugo de cette monstrueuse accusation des massacres nocturnes continués pendant plusieurs jours? Maupas les nie[1]. Que lui oppose Victor Hugo? Des témoins qu'il avait promis de nommer et qu'il ne nomme pas, un passant inconnu! Cependant les témoins n'eussent pas été difficiles à trouver, surtout après la chute de l'Empire. « A la première exécution auraient assisté deux mille soldats. Sur ces deux mille soldats, quelques-uns, au moins, étaient républicains, ils auraient parlé; les victimes laissaient des familles; ces femmes, ces pères, ces enfants auraient parlé. Personne n'a rien dit[2]. »

Les pamphlets de V. Hugo, outrages à la vérité,

1. Extrait d'un Rapport du Préfet de police sur les événements de décembre 1851 : « Dois-je relever une infâme calomnie que quelques gens mal intentionnés n'ont pas craint de répandre, sans y croire à coup sûr? On a parlé de fusillades nocturnes au Champ-de-Mars et aux environs de Paris. Ce n'est là qu'un détestable mensonge. Les insurgés ont été traités avec toute la modération, toute l'humanité possibles, traités comme des vaincus par de généreux vainqueurs... Sobres de leur victoire et de leur force, l'armée, l'autorité ont dédaigné les représailles. »

2. Biré, *V. Hugo après* 1852, p. 20-21. Ce témoignage est d'autant moins suspect que M. Biré, lui aussi, appelle le coup d'Etat un crime.

sont surtout des blasphèmes contre la patrie. Ils dépassent la vendetta personnelle d'une ambition déçue. Qui en effet traînent-ils dans la boue plus encore qu'un prince humain et généreux. Qui? les héros de l'Afrique qui allaient bientôt devenir ceux de la Crimée, de l'Italie et de Metz. Qui encore? Nos chers soldats à la fois si bons et si vaillants, dont l'univers entier connaît l'humanité. Qui? La nation entière. Son armée a toujours été le meilleur d'elle-même. Or si un jour, une minute, cette armée, parce qu'on l'avait gorgée d'or et d'argent, s'est avilie jusqu'à n'être plus qu'un ramassis « de bandits, de chenapans, d'escarpes, de détrousseurs de poches, de bourreaux, d'ivrognes, de vendus », quelle nation serions-nous donc? Mais si tout ce que vous avez affirmé est vrai, l'intitulé de votre livre serait inexact. Ce n'est pas de *Napoléon le Petit* qu'il s'agirait, c'est de la *France la Petite*, ou, pour mieux dire, *l'ignominieuse*, de la France, émule de Sodome et de Gomorrhe. C'est du reste ce que laisse échapper le poète :

Quand l'Empire en Gomorrhe avait changé Lutèce.

Vraiment la haine est en certaines âmes la muse souveraine, car ces pamphlets sans vérité, sans vraisemblance, affligeants, contradictoires, calomniateurs, étincellent de beautés sans égales. — « Pour moi, a dit Lamartine en fermant les *Châtiments*, je ne comprends pas qu'on ait de la haine pendant plus d'un vers. »

IX

L'immense majorité de la province adhéra autant que Paris. Le langage des ouvriers lyonnais ne différa pas de celui de leurs frères de la capitale. « Le Président nous rend le suffrage universel : pourquoi nous battrions-nous ? Nous nous compterons au scrutin. » La Croix-Rousse resta aussi impassible que le faubourg Antoine[1]. Vingt-sept départements seulement protestèrent par des soulèvements plus ou moins sérieux. Nulle part, si ce n'est très accidentellement, il ne s'agit de la Constitution. Les démagogues n'en avaient aucun souci. Ils guettaient le moment d'exécuter leur agression sociale, et ils saisirent celui-là à défaut d'un autre. La petite jacquerie qui éclata alors donna un avant-goût de ce qu'eût été la grande jacquerie de 1852 si on ne l'avait prévenue.

V. Hugo se récrie contre ce mot de jacquerie. Elle est, comme la fusillade du boulevard, une préméditation du tyran : un peu de spectre rouge lui était utile, il a crié à la jacquerie comme l'assassin crie au voleur, il a appelé jacquerie une insurrection *légale, constitutionnelle, vertueuse*.

Qu'y a-t-il en effet de plus légal que d'emprisonner des préfets, des maires, des magistrats, des commissaires de police, surtout de fusiller et de torturer des gendarmes ?

1. *Journal* du maréchal Castellane, 2 décembre.

Le constitutionnalisme de ces héros ne fut pas moins manifeste. Partout ils arborèrent la bannière socialiste. Dans le Var, une belle jeune femme s'avançait à la tête des bandes, vêtue en déesse Raison, le drapeau rouge en main, le bonnet phrygien sur la tête.

Les manifestations vertueuses manquèrent encore moins. On arrêta les courriers, on ouvrit les dépêches, on pilla les caisses publiques, on fouilla et dévalisa les maisons privées, on viola, on brûla les archives des notaires, on assassina, on arracha à leur maisons, à leurs familles, à leurs presbytères, des vieillards, des hommes paisibles, des prêtres ; on les traîna comme otages, en leur faisant souffrir toutes les affres de l'agonie ; sans l'irruption soudaine de la troupe, on les eût égorgés.

Anciennement, arrêter des fonctionnaires et des magistrats, assassiner et torturer des gendarmes, arborer le drapeau rouge, faire des otages, était considéré comme des actes de bandits, ne donnant droit qu'au bagne; aujourd'hui, ce sont des actes de martyre, donnant droit à une pension de l'État.

CHAPITRE IV

COMMENT LE COUP D'ÉTAT FUT ACCUEILLI EN FRANCE ET EN EUROPE

I

En 1851, la France, sans doute par insuffisance démocratique, n'était pas encore parvenue à cette hauteur. Elle respira quand elle apprit que ces bandes, dont la lâcheté seule égalait la férocité stupide, s'étaient dispersées à la simple vue des pantalons rouges. Une conversation racontée par Buffet rend en quelque sorte palpable le soulagement avec lequel on se sentit débarrassé de ces étranges martyrs. Rentré dans les Vosges, il reçoit la visite d'un cultivateur aisé qui lui dit : « Eh bien ! vous voilà donc séparé de Napoléon? — C'est Napoléon qui s'est séparé de moi. — Comment cela? — Vous m'aviez confié un mandat, n'était-ce pas mon devoir de le défendre? — Assurément, votre conduite est très honorable ; mais nous, Monsieur, nous n'avions point de mandat. — Non, sans doute. — Eh bien ! Ma commune est excellente, composée de très braves gens. Nous avons cependant quatre ou cinq mau-

vaises têtes capables de très mauvaises actions. Il y a six mois, si, en traversant mon village où je passe à tort pour riche, je rencontrais l'un d'eux, il me regardait d'un air menaçant et murmurait : « Attends 1852! tu verras! les riches! » Ma foi, j'en conviens, je n'étais pas fier, ni rassuré. Aujourd'hui je regarde ces gens-là bien en face. On dit que nous avons perdu toutes nos libertés, je commence seulement à me trouver libre. »

Dans le monde plus élevé l'acquiescement ne tarda pas à devenir aussi explicite. Plus d'un représentant arrêté se félicita de l'avoir été; les hommes d'État célèbres, tels que Guizot, ne déguisèrent pas leur satisfaction, pas plus que la majorité des légitimistes non engagés dans les actions de presse et de parlement. Parmi ceux-là mêmes, beaucoup eurent quelque peine à ne paraître que résignés[1]. L'abstention fut la décision officielle du parti. Et cependant qu'est-ce que l'abstention si ce n'est la forme timide de l'acquiescement?

1. Falloux, *Mémoires*, tome II, page 167 : « Je ne pouvais m'empêcher de reconnaître que la France et les bonapartistes eux-mêmes avaient laissé au parti monarchique la faculté de se reconstituer et qu'il n'en avait pas profité. L'expérience politique m'avait appris, en même temps, que les républicains, dans leur incurable mélange de violences et de faiblesses, ne préparaient à notre pays qu'une sanglante anarchie. Je ne pouvais donc m'étonner ni m'irriter beaucoup que le pays laissât passer une audacieuse aventure qui faisait entrevoir des perspectives d'ordre et de durée. » — *Journal* du maréchal de Castellane, 20 mars : « M. de Falloux, passant à Lyon pour se rendre à Nice où il va chercher sa femme, est venu me voir. Il est satisfait de l'acte du 2 décembre; il m'a dit qu'il avait ici engagé ses amis à ne pas entraver le gouvernement, mais à l'aider au contraire. »

Est-ce ainsi qu'on se conduit à l'égard de ce qu'on juge réellement un crime? Doit-on au crime autre chose que de lui dire non, à pleine bouche et à plein cœur? On se décida à ce parti équivoque et peu courageux, de crainte de se perdre en heurtant une opinion publique trop prononcée.

Le clergé apporta ses félicitations sur le conseil du nonce apostolique, du cardinal Gousset, archevêque de Reims et de Mgr Parisis, grandes autorités dans notre église. La plupart des catholiques firent de même ; leur principal interprète, le journal *l'Univers*, n'hésita pas à se prononcer par la plume de Louis Veuillot. Le Père Ravignan, Lacordaire, l'évêque d'Orléans Dupanloup furent à peu près les seuls à conseiller la défiance et l'abstention[1]. Ils s'efforcèrent d'attirer à eux Montalembert troublé par l'arrestation des parlementaires ses amis, Veuillot, au contraire, lui conseillait de se ranger du côté du Prince : « Soutenez-le, lui disait-il, afin de le contenir plus tard. Allez à lui pendant le combat ; vous l'aborderez sur vos pieds ; dans quinze jours on ne l'abordera que sur les genoux. » Redevenu maître par la libération de ses amis de suivre ses instincts personnels, Montalembert dès le 6 décembre avait pris son parti ; il l'annonçait à l'un

1. Après s'être beaucoup récrié contre le militarisme, Lacordaire se calma jusqu'à dire : « Accidentellement toutefois, Dieu peut se servir de ceci pour une bonne fin. La démagogie en France et en Europe nous conduisait au chaos. Le nouveau règne est peut-être destiné à l'écarter du sol de nos destinées. » Lettres à Foisset, 31 décembre 1851.

de ses amis d'Allemagne : « Je n'ai ni su, ni conseillé, ni applaudi le coup d'État, quant au moment choisi et au mode d'exécution. Je trouve qu'on aurait dû attendre que l'Assemblée eût rejeté une seconde fois la revision de la Constitution, et surtout s'entendre avec la minorité conservatrice pour faire, en même temps qu'elle, l'appel au pays. Mais aujourd'hui que le fait est consommé, je ne refuserai pas mon concours à un prince qui veut l'ordre, qui risque sa vie contre la démagogie et qui a témoigné un dévouement plus efficace et plus intelligent aux intérêts religieux qu'aucun de ceux qui ont gouverné la France depuis soixante ans. » Le 12, dans une lettre à l'*Univers*, il conseilla ouvertement le vote affirmatif.

Les républicains de raison, Bérenger, Lamartine, bien qu'affligés de l'avortement de la république, ne s'étonnaient pas « de la ruine d'une Assemblée d'enfants à cheveux blancs qui avait joué à la Terreur, à la Montagne, à l'orléanisme militaire, à l'anarchie, à tous les jeux où l'on perd la dignité, la liberté, l'ordre social et la patrie[1] ». Plus d'un démocrate reconnut le bienfait de l'acte. « Quand je me représente, écrivait Proudhon, ce qu'eût été la domination de nos meneurs, je n'ai plus la force de condamner, au point de vue élevé de la marche humanitaire, les événements du 2 décembre[2]. » Jules Favre a proclamé à la tribune, en un de ses rares jours d'équité, « que le coup d'État avait été dirigé

1. Lamartine.
2. Sainte-Pélagie, 19 décembre 1851.

non pas contre les amants exagérés de la liberté mais contre ceux au contraire qui voulaient la ramener en arrière[1]. »

II

L'assentiment ne fut pas moins empressé en Europe. Le prince Schwarzenberg, le seul homme qui ne nous touchât pas avec des pincettes[2], offrit le premier ses félicitations. Il exprima même tout haut à la princesse de Metternich la joie que lui inspirait le succès de Louis Napoléon. La princesse, ultra-légitimiste, répondit d'un ton revêche qu'elle ne pouvait se réjouir des succès remportés par une puissance inconnue. « Je préfère tout, reprit le prince, aux ganaches d'autrefois. »

La Prusse et les États allemands, plus directement exposés à l'action révolutionnaire, se sentirent soulagés, affermis dans leur résistance et s'empressèrent à remercier le Président de son énergique initiative.

L'Autriche et la Prusse allèrent plus avant encore dans leurs encouragements. Prévoyant le cas où le Président voudrait se faire Empereur, elles ne laissèrent pas ignorer qu'elles lui reconnaîtraient ce titre, même avec la faculté de choisir son successeur, disait l'Autriche, s'il promettait de ne pas recommencer la poli-

1. Discours du 1er avril 1865.
2. THOUVENEL.

tique belliqueuse et envahissante de son oncle; pourvu, disait la Prusse, que ce titre reste personnel et ne soit pas l'inauguration de la dynastie condamnée par les traités de 1815.

Nicolas ne fut pas moins prodigue de félicitations et d'encouragements: il professa tout haut son admiration, déclara le Prince le sauveur de la France et le restaurateur de l'ordre social en Europe. Mais en même temps, par l'ambassadeur français Castelbajac, et dans une lettre de sa main en réponse à la notification de l'avènement à la présidence décennale, il l'engagea vivement à ne pas pousser plus loin son entreprise et à ne pas rétablir l'Empire. Cela éveillerait la défiance des cabinets, gâterait la situation conquise en France et en Europe sans rien ajouter à sa puissance réelle. Lui souverain absolu, il croyait la république, pour un long temps encore, la plus forte digue à opposer au flot démagogique. « En vous disant : Restez dans la république forte et conservatrice et gardez-vous de l'Empire, je suis un ami qui vous signale un danger et essaie de vous en éloigner. »

Quelque dissonance ne paraissait à redouter que du côté de l'Angleterre, à cause du renversement des institutions parlementaires. Elle ne se produisit pas. Ce coup d'État indisposa fort la reine, mais elle consentit à ce que son ministère ne changeât en rien les relations existant entre les deux gouvernements, pourvu qu'il évitât ce qui, par une approbation ou un blâme, impliquerait une intervention dans nos affaires inté-

rieures. Palmerston envoya officiellement des instructions dans ce sens à son ambassadeur Normanby ; en même temps, dans une lettre privée et confidentielle, il lui exprima son opinion personnelle : « Quant au respect de la loi et de la Constitution que vous dites être dans les habitudes des Anglais, ce respect est dû aux lois justes et équitables faites à l'abri d'une Constitution fondée sur la raison et consacrée par son antiquité, par la mémoire des longues années de bonheur qu'elle a données à la nation ; néanmoins ce n'est guère un juste emploi de ces sentiments que de les appliquer à cette agrégation de niaiseries que des têtes éventées ont imaginées pour le tourment et la perplexité de la nation française. Je ne puis m'empêcher de dire que, quant à cette Constitution-là, il est plus honorable de l'enfreindre que de l'observer. Il était temps de se débarrasser de pareilles puérilités, et comme l'Assemblée paraissait résolue à ne pas permettre qu'on s'en débarrassât tranquillement et par des amendements réfléchis et pondérés, je ne m'étonne pas que le Président se soit décidé à renverser cet obstacle à tout arrangement rationnel [1]. »

Il exprima aussi à Walewski, sans se permettre de donner une approbation qu'on ne lui demandait pas, l'avis que le Président n'avait agi que pour se défendre, et que ce qu'il avait fait, les circonstances étant données, était ce qu'il

1. Palmerston, lettre à Normanby, 3 décembre 1851.

y avait de mieux dans l'intérêt de la France.

L'instruction officielle de Palmerston ne devait pas être communiquée au Gouvernement français; elle indiquait à Normanby ce dont il avait à s'abstenir et non ce qu'il devait faire. Néanmoins l'ambassadeur crut convenable de communiquer la substance de ce document à Turgot, le ministre des Affaires étrangères, s'excusant d'avoir été empêché par des circonstances extérieures de le faire plus tôt. Turgot qui avait été piqué de certains propos hostiles au Président tenus par Normanby, lui répondit que cette communication n'était pas nécessaire, il savait par Walewski que Palmerston « avait exprimé son approbation de l'acte et la conviction que le Président n'avait pu agir autrement ».

La reine considéra que ce langage de son ministre compromettait l'honneur et la dignité de son gouvernement aux yeux du monde. Russell, premier ministre, partageant cet avis, interpelle Palmerston. Celui-ci répond par une apologie du coup d'État dans laquelle la vérité sur nos partis est vue et dite avec une rare sagacité[1].

1. « Entre le Président et l'Assemblée, je considère que les intérêts de la France, et par là ceux de l'Europe, sont mieux sauvegardés par la prépondérance de l'un qu'ils ne l'auraient été par celle de l'autre. Le Président avait à offrir l'unité de l'autorité et l'unité de vues, avec l'appui de l'armée tout entière contre les anarchistes, pour le maintien de l'ordre. L'Assemblée avait à offrir la division immédiate dans son sein, la division dans l'armée et, en toute probabilité, la guerre civile, durant laquelle les anarchistes auraient eu des facilités inouïes pour mettre à exécution leurs projets subversifs. Si l'Assemblée avait eu un chef acceptable à pro-

Russell ne suivit pas son collègue des Affaires étrangères dans cette controverse : « Il ne s'agit pas, lui objecta-t-il, de savoir si le Président à eu ou non raison de dissoudre l'Assemblée et de renverser la constitution, mais si vous n'avez pas eu tort d'exprimer à cet égard une opinion à Walewski sans avoir préalablement pris l'avis du Conseil et de la reine. » Palmerston répondit que l'exigence de Russell était nouvelle et d'ailleurs impraticable; qu'il existait une distinction parfaitement connue et reçue, en fait de communications diplomatiques, entre des conversations officielles qui engagent les gouvernements et des conversations officieuses qui ne les engagent point; que sa conversation avec Walewski était de cette dernière nature; que c'était son opinion personnelle; qu'il l'avait exprimée comme telle, et qu'il la croyait bien fondée; que si l'on devait admettre en principe qu'un secrétaire d'État ne pouvait exprimer d'opinion à un ministre étranger

poser à la place de Louis-Napoléon, elle aurait pu faire acte de patriotisme en renversant le Président. Mais elle n'avait que trois alternatives à proposer : 1° Henri V, qui a en France un parti considérable et dévoué, mais ce parti est encore une minorité, et une minorité ne peut gouverner une majorité. — 2° Le comte de Paris qui a douze ans, avec une régence et Thiers pour premier ministre; ce n'était pas une proposition que, dans l'état où la France se trouve, une nation aurait pu accepter. — 3° Le prince de Joinville comme président, ou trois généraux comme Commission du Gouvernement : mais ni l'une ni l'autre de ces deux combinaisons n'eût été agréée par la nation. Le succès de l'Assemblée eût été la guerre civile, tandis que le succès du Président promettait le rétablissement de l'ordre.

que comme l'organe d'un cabinet préalablement consulté, c'en était fait de ces relations familières et faciles, qui ont essentiellement pour résultat d'entretenir une bonne entente entre les ministres et les gouvernements étrangers. — La reine malgré ces explications demanda le remplacement de Palmerston. Russell l'opéra avec une brutalité et une précipitation qu'il regretta plus tard. Il ne se montra guère plus tendre au Parlement, il découvrit la reine et l'introduisit dans le débat, ce qui mit Palmerston dans l'impossibilité de se défendre. « *Il a existé* un Palmerston », dit trop vite Disraeli, au sortir de la séance. Palmerston éliminé, Russell ne revint pas sur la reconnaissance officielle du coup d'État.

III

Délivré de l'oppression que deux minorités puissamment organisées faisaient peser sur elle, la nation se retrouva au 21 décembre 1851 ce qu'elle avait été au 10 décembre 1848 : d'un mouvement qui n'avait été ni stimulé par la terreur ni déterminé par la corruption, elle acclama joyeusement le nom qui n'avait cessé de grandir dans son imagination et dans son cœur. 7 500 000 voix contre 640 733, maintinrent le Prince au gouvernement et lui déléguèrent le mandat d'établir une constitution.

Aucun vote dans notre histoire n'a exprimé

plus sincèrement la pensée d'un peuple. « La voix de Dieu, a dit Proudhon, a nommé Louis-Napoléon. Comme expression de la volonté populaire, il est le plus légitime des souverains. » « On vous a dit, écrit George Sand la républicaine à Mazzini, que le peuple avait voté sous la pression de la peur, de la calomnie. Ce n'est pas vrai. Il y a eu terreur et calomnie avec excès, mais le peuple eût voté sans cela comme il a voté. En 1852, ce 1852 rêvé par les républicains comme le terme de leurs désirs et le signal d'une révolution terrible, la déception eût été bien autrement épouvantable. Le peuple eût résisté à la loi du suffrage restreint et voté envers et contre tous; mais pour qui? — Pour Napoléon. » (23 mai 1852.)

Voilà la réponse du bon sens et de la vérité aux déclamations de Victor Hugo sur les urnes a double fond et sur l'absence de liberté et de lumière. Les journaux, il est vrai, étaient suspendus; mais est-il certain que la liberté des journaux soit la garantie de la liberté des votes? Dans tous les cas depuis trois ans cette question de 1852 était débattue, agitée, et chacun avait librement pris son parti; toute nouvelle discussion était superflue. Ce qu'il fallait c'est le recueillement; on l'eut.

« Solide! je l'admire cette solidité, a dit Victor Hugo. S'il neigait des journaux en France seulement pendant deux jours, le matin du troisième jour on ne saurait plus où M. Louis Bonaparte à passé. » Il en a neigé et beaucoup en 1869 et en

1870. Dans ces journaux et dans des livres très répandus, le 2 décembre a été discuté, étalé selon le thème républicain, calomnié, flétri, et finalement mis aux voix. Le gouvernement proposait un plébiscite libéral auquel les républicains n'avaient rien à objecter : ils conseillèrent cependant le vote négatif, uniquement pour obtenir du suffrage universel une manifestation contre le 2 décembre. A cette époque, on ne pouvait exciper du défaut de liberté et de lumière, puisque à la tribune et dans la presse on exalta librement la République ; il eût été encore plus impossible d'alléguer la fraude, car les urnes furent diligemment surveillées, et pas une protestation ne s'éleva contre les opérations électorales. Le 2 décembre mis ainsi aux voix par l'opposition, après dix-huit ans de règne, après des fautes et des malheurs bruyamment exploités, retrouva contre lui les voix de Cavaignac : 1 538 825[1], et conserva ses voix de 1851 (à 150 000 près), 7 350 142. Le plébiscite du 8 mai 1870 a démontré que celui du 21 décembre 1851 n'a été ni arraché par la terreur ni vicié par la force, qu'il exprimait la volonté libre et spontanée de la nation. Aussi, même après nos malheurs, on ne s'est pas risqué à une troisième interrogation, car elle aurait certainement reçu la même réponse que les deux précédentes.

Les paysans avaient voté par terreur des anarchistes qui menaçaient leurs intérêts; les

1. Cavaignac avait obtenu 1 448 107 voix.

ouvriers, par haine de la république bourgeoise qui les avait fusillés en Juin ; les uns et les autres parce qu'un Bonaparte les protégerait contre les blancs et l'ancien régime[1]. C'étaient les gros bataillons. L'effroi causé par les socialistes avait été le mobile principal, sinon unique, des classes élevées ou moyennes. La difficulté du victorieux sera de tenir compte de ces courants divers et de ne pas s'abandonner exclusivement à un seul.

Dans tous les cas, dès ce premier moment, il fut manifeste que ce ne serait pas l'infatuation du succès qui griserait ou obscurcirait son jugement : plus ce succès a été éclatant, plus son langage est modeste. En réponse au discours de Baroche lui apportant le résultat des votes il dit : « La France a répondu à l'appel loyal que je lui avais fait. Elle a compris que je n'étais sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. Plus de sept millions de suffrages viennent de m'absoudre en justifiant un acte qui n'avait d'autre but que d'épargner à la France, et à l'Europe peut-être, des années de troubles et de malheurs. » Voilà pour le passé. La puissance dispensante, le peuple, a ratifié son initiative et prononcé qu'il avait pu, en conscience, rompre son serment : il le constate sans arrogance.

Le passé justifié, le Prince montra ce que serait son avenir : « J'espère assurer les destinées de la France en fondant des institutions qui répondent à la fois et aux instincts démocratiques

1. Proudhon, 1er janvier 1852 : « Ce pays était dégoûté des rouges autant que des blancs, et ils le méritaient. »

de la nation et à ce désir universellement exprimé d'avoir désormais un pouvoir fort et respecté. En effet, donner satisfaction aux exigences du moment en créant un système qui reconstitue l'autorité sans blesser l'égalité, sans fermer aucune voie d'amélioration, c'est jeter les bases du seul édifice capable de supporter plus tard une sage et bienfaisante liberté. » — Il veut être le chef de la nation et non son maître; l'ordre sera son moyen et non son but, son but sera l'établissement de la liberté[1]; il ne la mettra pas aux fers, mais en apprentissage.

Même aux heures de sa toute-puissance, Louis-Napoléon n'a pas parlé du coup d'État autrement qu'il ne le fit au lendemain de sa victoire. Il ne le désavoua jamais. Victor de Broglie lui ayant apporté, selon l'usage, son discours de réception à l'Académie française dans lequel il avait mal parlé du 2 décembre, quoique ayant ailleurs célébré le 18 brumaire, il lui dit : « J'espère que votre petit-fils rendra au 2 décembre autant de justice que vous en avez rendu vous-même au 18 brumaire. » Mais sans se désavouer, il ne tourna pas en gloire d'avoir été contraint à rompre son serment et à accomplir un acte de force contre une assemblée. De son coup d'État, s'il avait été historien, il eût répété son jugement sur celui de son oncle : « Une insurrection contre un pouvoir établi peut être une nécessité, jamais un

1. Rouher, à l'inauguration du monument de Billault, 15 septembre 1867.

exemple qu'on puisse convertir en principe[1]. »
« A quoi travaillez-vous? demandait-il à Nisard, l'historien de la littérature française. — A rapprendre, répondit celui-ci, l'histoire du 2 décembre que je persiste à tenir pour ce que Votre Majesté a fait de mieux. — Ah, dit l'empereur pour toute réponse, c'est bien difficile. » Quand en 1870, il revit Daru, un des organisateurs de la résistance des parlementaires, il lui dit devant moi, en lui tendant la main : « Vous m'en avez voulu ; vous avez rempli votre devoir, mais moi, je ne pouvais agir autrement. »

1. Voir page 70.

CHAPITRE V

LES PROSCRIPTIONS

Le lendemain du plébiscite, le Prince alla remercier Dieu. C'était bien. Il avait encore autre chose à faire. « Quand le feu est une fois allumé, le plus certain remède est de l'éteindre le plus doucement que l'on peut, de pourvoir incontinent à ce qui est à faire pour le présent sans s'arrêter à ce qui s'est passé. Il faut apaiser les troubles élevés et enflambés par une remise et oubliance des maux passés. » Il fallait suivre ce conseil de Loysel[1], et si ce n'est pour les crimes de droit commun, amnistier tout le monde, et surtout ne proscrire personne. Dans un coup d'État bien combiné, avant de se découvrir on s'assure à tous risques des chefs ou des combattants redoutables, mais ces mesures, parfois cruelles, nécessité de la réussite, ne doivent pas se prolonger après le combat. A quoi bon proscrire? Pour que la proscription soit efficace, il la faudrait éternelle; il faudrait que le proscrit devînt comme l'arbre frappé par

1. Guienne, Remontrances, *De l'oubliance des maux faits ou reçus pendant les troubles.*

la foudre, qui ne reverdit plus. Or l'état de nos mœurs ne permet plus cette inflexibilité. Tôt ou tard qui a proscrit amnistie. Et cependant amnistier un adversaire déclaré est d'une imprudence capitale. La haine, loin d'être éteinte par la clémence, en est accrue; l'ennemi hait deux fois : pour la proscription qui l'a brisé, pour l'amnistie qui l'humilie.

Après la lutte on avait rendu un décret atroce (8 décembre), contraire aux règles élémentaires qui interdisent la rétroactivité de la peine, et en vertu duquel l'administration était autorisée, sans jugement, sans comparution personnelle, sans interrogatoire, sans débat, par un *ex informata conscientia* policier, par mesure de sûreté générale, à transporter à Cayenne ou en Algérie les individus convaincus d'avoir fait partie d'une société secrète. C'était l'autorisation donnée en blanc de transporter, sous prétexte de société secrète, quiconque déplairait ou gênerait par n'importe quel motif.

Après le plébiscite, on rendit de nouveaux décrets de proscription (9 janvier 1852). La transportation à Cayenne fut prononcée contre Marc-Dufraisse, Greppo, Richardet, Mathé, Miot, convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes. Cette transportation fut commuée en exil, sauf pour Miot, déporté en Algérie. Soixante-six autres représentants furent condamnés à l'exil, avec menace de déportation s'ils étaient saisis sur le territoire français. Parmi eux : Victor Hugo, Schœlcher, Madier de Montjau,

Charras, Quinet. Dix-huit autres représentants étaient momentanément éloignés : Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Leflò, Thiers, Rémusat, Émile de Girardin, Edgar Quinet.

A la suite de ces décrets il y eut un véritable déchaînement de persécutions, surtout dans le Midi où l'on passe vite du couard aplatissement à la férocité des représailles. Les effarés qui avaient blêmi dans l'attente du spectre exterminateur de 1852, se ruèrent à la vengeance ; plusieurs, d'abord contraires au coup d'État, s'y rallièrent afin de mieux satisfaire leur haine à son ombre. Les passions les plus viles se donnèrent carrière : tel petit propriétaire honnête et inoffensif fut arrêté parce que, naguère, il avait refusé de vendre son bien à un proscripteur.

Dans les bandes, à côté des fanatiques et des coquins, s'étaient égarés de très braves gens, croyant ne protester que contre la violation de la Constitution, et qui, dès que les projets ou les actes sinistres s'étaient dévoilés, les avaient condamnés, combattus et souvent empêchés : c'est à eux que, dans le Var, les otages durent plusieurs fois le salut de leur vie. On les traita cependant aussi impitoyablement que les fanatiques et les coquins. Plus de quinze à vingt mille personnes furent entassées dans les prisons. On ne savait que faire de ces malheureux.

Informé de ces saturnales de vengeance, le Prince en fut contristé. A peine le combat fini, il avait ordonné la mise en liberté de Cavaignac, n'avait pas permis l'inscription sur aucune liste

de Michel de Bourges et de Jules Favre. Il fit écrire aux préfets par le ministre de l'Intérieur, Persigny (29 janvier 1852), « que les autorités administratives n'étaient pas suffisamment pénétrées de ses intentions », et leur fit transmettre les pouvoirs nécessaires « pour faire sortir immédiatement des prisons et rendre à leurs familles, quel que soit, d'ailleurs, l'état de l'instruction commencée à leur égard, tous ceux des détenus qu'ils jugeraient n'avoir été qu'égarés et dont la mise en liberté ne pouvait offrir de danger pour la société ».

Il essaya d'atténuer les rigueurs en créant des Commissions mixtes dans lesquelles, à côté du fonctionnaire militaire et administratif, un magistrat apporterait l'esprit de calme et de discernement judiciaire (circulaire du 3 février 1852).

Les Commissions mixtes se montrant trop sévères, il envoya dans les diverses parties du pays trois *missi dominici* de clémence, comme reviseurs de leurs sentences, Quentin-Bauchart, conseiller d'État, le général de brigade Canrobert et le colonel Espinasse (26 mars 1852) Quentin-Bauchart, esprit éclairé, généreux et ferme, comprit les intentions du Prince, et sur 3 020 détenus dont il eut à examiner les dossiers, prononça 1 377 mises en liberté et 1 047 commutations de peine. Les grâces accordées par Canrobert furent d'un tiers moins nombreuses. Espinasse ne gracia presque personne. « Vous seul, dit le Prince à Quentin-Bauchart, avez compris ma pensée. »

Cette pensée se manifesta par les nombreuses grâces individuelles dont il fut prodigue. Le prince Napoléon (Jérôme), véritable providence des proscrits, se multiplia pour adoucir les rigueurs, ouvrir les prisons et arracher des victimes à l'exil ou à Cayenne. Ne pouvant s'adresser lui-même au Président, il se servit de son père et de sa sœur, qui tous les deux le secondèrent d'un cœur compatissant et empressé.

Le Président se montra rarement sourd à ces instances et à celles de quiconque l'implora. George Sand en témoigne : « J'ai espéré que, puisqu'il y avait un homme tout-puissant, on pouvait approcher de son oreille et lui demander la vie et la liberté de plusieurs milliers de victimes, innocentes à ses yeux mêmes. Cet homme a été accessible et humain en m'écoutant. Il m'a offert toutes les grâces particulières que je voudrais lui demander, en me promettant une amnistie générale pour bientôt. L'homme ne posait pas, il était sincère. J'y suis retournée une seconde et dernière fois, il y a quinze ou vingt jours, pour sauver un ami personnel de la déportation. J'ai dit en propres termes (et j'avais écrit en propres termes pour demander l'audience), que cet ami ne se repentirait pas et ne s'engageait à rien. Pour obtenir la commutation de peine sans avilir celui qui en était l'objet, j'osai compter sur un sentiment généreux du Président, et je le lui dénonçai comme *son ennemi personnel incorrigible*. Sur-le-champ il m'offrit sa grâce entière. J'ai dû la refuser au nom de celui

qui en était l'objet, et remercier en mon nom. J'ai remercié avec une grande loyauté de cœur et me suis regardée comme engagée à ne pas laisser calomnier devant moi le *côté du caractère* qui a dicté cette action. Renseignée sur ses mœurs par des familiers qui ne l'aiment pas, je sais qu'il n'est ni débauché, ni voleur, ni sanguinaire. J'ai vu en lui de bons instincts et des tendances vers un but qui serait le nôtre [1]. »

A l'ouverture de son cours, Jules Simon protesta contre le coup d'État. Le lendemain, au Conseil des ministres, Fortoul, ministre de l'Instruction publique, informe le Prince de l'incident et ajoute : « J'ai pris toutes mes dispositions pour faire conduire Jules Simon à Mazas. — Vous n'en ferez rien, dit Louis-Napoléon. Destituez-le, si vous le jugez convenable, mais il n'y a pas lieu de l'envoyer en prison. » — *Tigre* et *Chacal* [2], on en conviendra d'une nature particulière !

Ces atténuations et ces grâces individuelles ne suffisaient pas, le Prince en était convaincu. Il eût voulu décréter une libération générale, un oubli complet du passé. De même que dans sa première présidence il revenait à chaque instant sur la proposition d'une amnistie générale aux insurgés de Juin, il exprima maintes fois l'intention d'effacer les rigueurs qui avaient suivi le coup d'État. — Dès qu'il en manifestait l'intention, on se récriait autour de lui. « Vous voulez donc

1. A. Hetzel, 20 février 1852.
2. Victor Hugo.

que tout recommence, s'écriait-on avec effroi, les rouges sont contenus mais non convaincus et prets à rallumer la guerre civile ; il ne faut pas s'endormir et croire que tout est fini [1]. » — Espinasse se plaignait des grâces accordées : « Je reviens avec la conviction profonde que dans tous les départements que j'ai parcourus les Commissions n'ont péché que par excès d'indulgence. Puissent-elles n'avoir pas à se repentir d'avoir laissé échapper une occasion peut-être unique de désorganiser l'anarchie ! La circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur et les mises en liberté qui en ont été la suite avaient produit *le plus mauvais effet*... Les grâces individuelles que vous avez déjà accordées, Monseigneur, ont produit en général, une mauvaise impression dans le pays. » — La duchesse de Vicence écrivait d'Hyères : « Les relaxations en masse produisent le plus mauvais effet, elles sont blâmées par tous les hommes d'ordre et l'on en est à redouter une nouvelle levée de boucliers [2]. » Saint-Arnaud disait : « Vous rêvez des ménagements, vous rêvez des grâces, vous doublez une dangereuse audace, vous creusez l'abîme, et vous y tomberez tôt ou tard si vous n'y faites pas attention [3]. » Le général Castellane de congé à Paris s'étant rendu chez la princesse de Lieven, trouva l'assistance dans la crainte que le décret de transportation ne fût pas exécuté. Il la calma par l'assurance

1. *Journal* de Castellane, 30 janvier 1852.
2. QUENTIN-BAUCHART, *Une page d'histoire*, p. 36.
3. Lettre du 5 juillet 1852.

que les mises en liberté n'étaient pas aussi considérables qu'on voulait bien le dire [1].

Cette folle épouvante se serait comprise si la victoire sérieusement disputée avait été précaire, mais qu'avait-on à redouter après un assentiment presque unanime, écrasant, de journalistes sans journaux, d'orateurs sans tribune, de généraux sans armée, de démagogues sans peuple? Contre la renaissance des hostilités n'était-t-on pas protégé par la prévoyance des nouvelles institutions, par la surveillance d'une administration puissamment armée ? En quoi la société eût-elle été menacée et le pouvoir présidentiel tenu en échec parce que Victor Hugo aurait écrit à Paris les *Contemplations*, les *Misérables*, la *Légende des Siècles* au lieu de fulminer les *Châtiments* à Jersey? parce que Quinet aurait continué en France ses remarquables généralisations historiques, Deschanel ses doctes et intéressantes leçons, Laboulaye ses fortes études constitutionnelles? parce que des avocats de valeur tels que Bac, Bancel, Boysset, Madier de Montjau, Joly, auraient cherché, dans l'exercice d'une profession où ils eussent excellé, l'oubli de leurs désillusions publiques, parce qu'il eût été loisible à Nadaud de recommencer à bâtir des maisons, à Raspail de pourchasser les microbes avant Pasteur, à Victor Schœlcher de promener sur les boulevards sa longue redingote noire de quaker, ses gants irréprochables, sa bonté et sa méloma-

1. *Journal*, 12 février 1852.

nie? parce qu'on aurait permis à des hommes de vaillante probité tels que Guiter, Bourjat, Chavoix, etc., de jouir dans une retraite honorée de l'estime de leurs concitoyens? Les meneurs subalternes étaient moins redoutables encore, tant ils eussent été délaissés, et en peine de se procurer par le travail les ressources que ne leur procurait plus l'agitation politique.

Quand on n'a pas été témoin d'une réaction de la peur on a peine à s'en figurer l'impétuosité et l'aveuglement. Il était impossible au Président de ne pas tenir compte de l'opposition d'hommes qui venaient de risquer leur vie. Il dut se résigner à ne pas couronner le plébiscite par un édit de pacification.

Les proscriptions creusèrent entre lui et les républicains indépendants, non inféodés à l'ambition de Victor Hugo, Ledru-Rollin ou Cavaignac, l'abîme que n'avait pas ouvert le coup d'État, dans lequel ils avaient vu surtout un appel au peuple : ils s'écartèrent. Le Prince demeura au pouvoir de ceux qui l'ayant détourné de ce qu'il voulait, l'amnistie, le poussèrent à ce qu'il ne voulait pas, la restauration de l'Empire.

Je ne m'étais pas associé à la résistance contre le 2 décembre, mais du jour des proscriptions, avant même que, ma profession brisée, les misères personnelles eussent commencé, le coup d'État, ce fut, pour moi, mon père promené de fort en fort, dans la boue, un petit paquet de hardes sous le bras, et n'échappant à Cayenne pour l'exil que grâce au dévouement du prince

Napoléon ; ce fut mes amis les plus chers emprisonnés, internés ou jetés sur la terre étrangère ; les grands esprits, objet de mon admiration, frappés et dispersés. Et j'ai maudit, j'ai détesté, j'ai récité avec fureur les *Châtiments*, et, dans un livre destiné à passer sous les yeux de l'Empereur tout-puissant j'ai écrit que le 2 décembre avait été la Révolution par le *guet-apens*[1]. Maintenant les années ont dévoré les joies, les douleurs et les ressentiments, il ne reste du triomphateur de 1851 qu'une mémoire historique piétinée par la haine, je me sens libre d'écouter les inspirations sereines de la Justice. Elle me contraint, tout en déplorant comme un malheur national la nécessité d'un coup de force et la rupture d'un serment, de reconnaître que le 2 décembre fut un acte de bien public aussi fatal dans sa cause et aussi salutaire dans ses effets que le 18 brumaire. La plupart de ceux qui s'en sont indignés l'avaient ou souhaité, ou conseillé, ou projeté[2]. Ils ne l'ont appelé crime que parce qu'ils ne l'avaient pas accompli eux-mêmes. « Il est difficile de rencontrer un plus notable exemple de la versatilité des hommes et de la vanité des grands mots de patriotisme et de droit dont les petites passions se couvrent[3]. » La postérité ne donnera pas raison à ces petites

1. *Le 19 janvier.*

2. Proudhon, lettre du 24 février 1852 : « Est-ce que depuis quatre ans, ce crime-là, tout le monde ne l'a pas commis?

3. Tocqueville, *Souvenirs*, page 347.

passions. Son jugement sera celui du peuple de Paris le 2 décembre au matin, sanctionné le 21 décembre par la nation entière. Elle ne prononcera aucune malédiction contre le Prince qui, au péril de sa vie et de sa gloire, a préservé la France et l'Europe d'une convulsion et les principes de 89 d'une éclipse réactionnaire ou anarchique.

ÉCLAIRCISSEMENTS

(Voir page 397.)

Haussmann dans ses *Mémoires* (tome Ier, page 362) s'est occupé de cet épisode de ma jeunesse parce qu'il était alors préfet du Var. Après avoir parlé des orateurs des réunions publiques d'une manière générale, il continue ainsi :

Parmi ces orateurs je dois mentionner exceptionnellement le citoyen Émile Ollivier, ancien commissaire général du Gouvernement provisoire dans les Bouches-du-Rhône et le Var, qui n'avait pas accepté sa nomination comme préfet de la Haute-Marne par le général Cavaignac, et qui s'était depuis lors retiré sous sa tente.

Dès que la condamnation des représentants Ledru-Rollin et Suchet par la Haute Cour de Versailles, et par suite la vacance de leurs sièges à l'Assemblée législative, et la convocation des électeurs pour leur donner des remplaçants devinrent certaines, M. Émile Ollivier reparut, venant d'Italie, je crois, dans l'intérêt de la candidature de son père, comme, je le sus après, pour verser abondamment, aux populations du Var, les flots de son éloquence républicaine.

Je reconnais que son langage tranchait par la mo-

dération apparente du fond et par l'élégance de la forme sur les déclamations brutales et sans frein des autres orateurs de chambrées ou de plein vent.

Il ne demandait pas carrément comme eux qu'on arrosât les Arbres de Liberté du sang des aristocrates, des riches, des exploiteurs du peuple; jamais, il ne réclama la tête de personne, ni ne provoqua de prises d'armes; toutefois, je ne sache pas que, jamais non plus, il ait désavoué résolument ceux qui ne s'en faisaient pas faute. Sa manière de prêcher la liberté, l'égalité, la fraternité, ne décourageait aucun zèle. Je dis « prêcher » à dessein, parce que je vois qualifiés d'homélies, dans un de mes rapports de cette époque au ministre de l'Intérieur, les discours de cet orateur populaire. Je connaissais en effet des dames appartenant à la bourgeoisie d'opinion républicaine — nuance Cavaignac — qui saisissaient toutes les occasions d'aller l'entendre avec leurs filles comme elles auraient suivi les sermons d'un prédicateur en vogue. C'était déjà l'affolement qui, vingt ans après, fit confier le salut de l'Empire à l'art oratoire d'anciens adversaires, dont l'impéritie pratique, inconsciente, je le veux, devait le conduire à sa ruine.

Mais cette éloquence décevante ne plaisait pas plus à nos démagogues, — ils la jugaient trop incolore, — qu'aux hommes d'ordre redoutant l'influence qu'elle pouvait exercer dans un cas donné sur les masses. Une scission ouverte ne manqua pas de se produire entre l'ex-commissaire général et l'avocat Pastoret. Celui-ci ne voyait pas d'un bon œil grandir cette sorte de concurrence à son autorité, sans contrepoids jusque-là. J'hésitai quelque temps entre les avantages possibles d'une pareille diversion dans le camp de nos adversaires et la crainte de voir se reformer et s'accroître le tiers parti républicain modéré, qui nous avait fait tant de

tort aux élections générales, et que je ne désespérais pas de désorganiser complètement et de rallier à la cause conservatrice. Mais cette dernière impression prit le dessus, et l'événement en prouva la justesse. Je fis donc relever avec soin, dans toutes les réunions où le citoyen Émile Ollivier prenait la parole, les circonstances qui pouvaient le placer sous le coup d'une poursuite et après divers commencements d'instruction demeurés sans effet, au printemps de 1850, l'autorité judiciaire finit par décider qu'un mandat d'amener serait lancé contre le brillant agitateur, à la suite d'une réunion politique tenue dans l'ancien club de Vidauban irrégulièrement transformé en chambrée.

Quelques jours après, je sus que notre tribun, officieusement averti, s'était mis à l'abri de tout mandat en passant la frontière, pour se reposer à Nice de ses pérégrinations. J'en fus très satisfait, car en cour d'assises on l'eût sûrement acquitté comme tous les accusés de délits politiques, et, selon toute apparence, il aurait trouvé dans les débats l'occasion de nouveaux triomphes de parole.

J'appris du capitaine de gendarmerie Duval comment M. Ollivier reçut l'avis bien opportun qui nous épargna tous ces ennuis, et nous délivra finalement des réunions politiques dont il était la grande attraction.

Je ne suis même pas bien sûr qu'on ne m'eût point prévenu d'avance de cette indiscrétion prudente.

De ce récit je n'examine que les faits. Les principaux sont inexacts.

J'ai beaucoup hésité à accepter la nomination de préfet de la Haute-Marne, mais finalement je l'ai acceptée.

On n'a lancé aucun mandat d'amener contre

moi, mais une assignation en police correctionnelle pour avoir ouvert des clubs.

Je fus en effet prévenu de cette assignation par le capitaine de gendarmerie, mais loin d'y répondre par la fuite, je me suis présenté devant le tribunal de police correctionnelle et j'y ai été acquitté le 13 avril 1850. Voici à l'appui de ces affirmations quelques extraits du compte rendu de cette audience donné par le *Démocrate du Var* :

C'était à l'audience de ce jour que devaient être irrévocablement jugées les trois affaires qui amenaient devant le tribunal de police correctionnelle le citoyen Émile Ollivier et ses amis.

Dès le matin, la foule accourait. Les uns marchaient à pied, d'autres avaient pris place dans les omnibus ou sur des charrettes. Rien ne peut donner une idée de l'animation et du pittoresque que présentaient toutes les routes qui aboutissent à Draguignan. Cette foule n'avait pu trouver place tout entière dans l'enceinte du tribunal. Elle se pressait à la porte d'entrée, dans les rues environnantes, avec une attitude calme et digne. Pendant les longues heures qu'a duré l'audience, depuis midi jusqu'à 6 heures, presque personne n'a quitté la place du Palais-de-Justice... La discussion de cette affaire terminée, le tribunal est entré à 5 heures dans la salle des délibérations. Il en est sorti à 6 heures et demie avec trois jugements qui prononçaient l'acquittement de tous les prévenus.

Quand le citoyen Émile Ollivier parut sur la première marche du perron, toutes les têtes se découvrirent, toutes les mains battirent et de toutes les poitri-

nes sortit une immense acclamation de : Vive la République ! Vive Émile Ollivier ! C'était à qui serrerait la main de notre ami, à qui l'embrasserait, lorsque, tout à coup, il fut saisi par quelques bras robustes et porté en triomphe jusqu'à la porte du café Senglar. Plus de six mille citoyens suivaient mêlant leurs bravos et leurs applaudissements aux chants de la *Marseillaise*. Jamais on n'avait vu un pareil concours de monde à Draguignan, un tel enthousiasme, une fête aussi mémorable.

En terminant, nous rendons hommage à la manière intelligente, impartiale et pleine de tact avec laquelle les débats ont été conduits par le vice-président Coulon. Il a pu constater d'ailleurs que le peuple n'était pas ingrat. Quand il est sorti accompagné de ses collègues, on s'est découvert au cri de : Vive la Justice !

Je releverai plus tard des erreurs beaucoup plus graves en ce qui me concerne dans ces *Mémoires* écrits souvent avec bien de la légèreté, comme tant d'autres !

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE II

LES IDÉES, LES SENTIMENTS
LES ACTES DU PRINCE NAPOLÉON
JUSQU'AU COUP D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

LA JEUNESSE ET LES CONSPIRATIONS

CHAPITRE II

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON JUSQU'A SON ÉLECTION A LA PRÉSIDENCE

CHAPITRE III

ÉTAT DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE A L'AVÈNEMENT DE LOUIS-NAPOLÉON A LA PRÉSIDENCE

CHAPITRE V

LE MINISTÈRE DU PRÉSIDENT

CHAPITRE VI

LE PROLOGUE DE 1870

LIVRE III

LE COUP D'ÉTAT

CHAPITRE PREMIER

COMMENT LE COUP D'ÉTAT DEVINT INÉVITABLE

CHAPITRE II

PREMIER PROJET DE COUP D'ÉTAT (SEPTEMBRE 1851)

CHAPITRE III

LE COUP D'ÉTAT

CHAPITRE IV

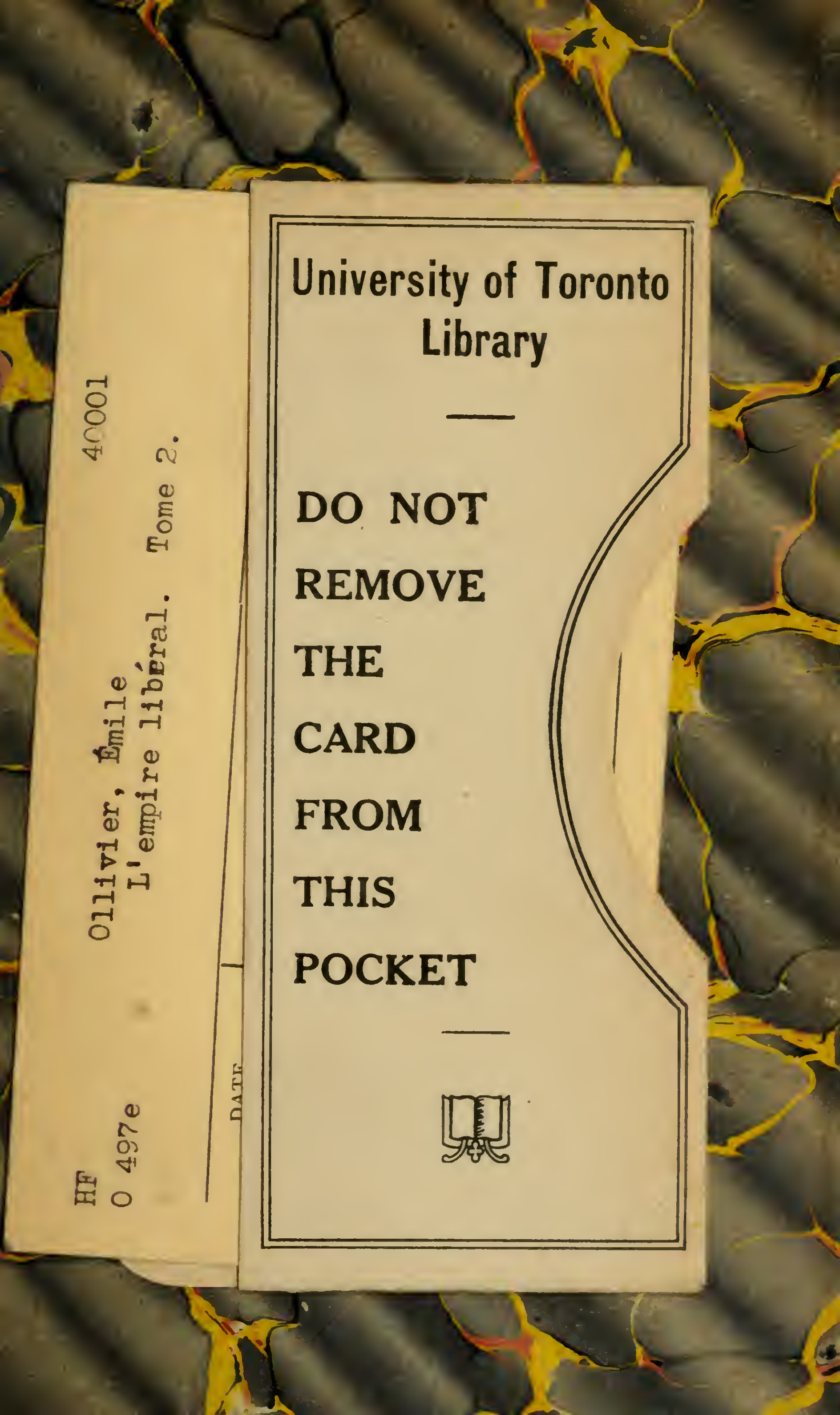
COMMENT LE COUP D'ÉTAT FUT ACCUEILLI EN FRANCE ET EN EUROPE

CHAPITRE V

LES PROSCRIPTIONS

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 31943




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
HF
0 497e
Ollivier, Émile
L'empire libéral. Tome 2.
40001
DATE

